Pour comprendre
le problème des

femmes battues

Guide de formation
pour les conseillers et les intervenants

DEBORAH SINCLAIR
M.S.W., C.S.W.

La réalisation et la publication de ce guide ont été financées par le programme de lutte contre la violence au foyer et les services en français du Ministère des Services sociaux et communautaires.

On peut en obtenir des exemplaires à l'adresse suivante:

Librairie du gouvernement de l'Ontario
Section des services de publications
880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8
(416) 965-6015
1-800-268-7540
De la région dont l'indicatif régional est 807, appeler:
0-Zénith 67200

Copyright © 1985 par Deborah Sinclair, Toronto, Ontario
Traduction: Holt French Translating Bureau

Toute reproduction de certains passages de ce guide doit porter la mention suivante: Reproduit de l'ouvrage *Pour comprendre le problème des femmes battues*, par Deborah Sinclair, Toronto (Ontario), 1986. On pourra demander un montant modique pour les frais de réimpression seulement.

Les articles de Shirley Endicott Small sont reproduits avec l'autorisation de: Education Wife Assault, 427, rue Bloor ouest, Toronto (Ontario) M5S 1X7.

ISBN 0-7729-1248-3

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 5

REMERCIEMENTS 7

PRINCIPES FONDAMENTAUX 9

PREMIÈRE PARTIE ASPECTS DU PROBLÈME 11

1 INTRODUCTION AU PROBLÈME DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES 14

Définition de la violence envers la femme 15

Différentes formes de la violence envers la femme 15

L'ampleur du problème 18

Ce qu'il faut savoir sur la violence envers l'épouse 19

La violence envers l'épouse -- la fiction 21

Lectures conseillées -- aperçu général 24

2 POURQUOI LES FEMMES NE QUITTENT PAS UN CONJOINT VIOLENT 25

Les croyances sociétales favorisent la violence envers l'épouse 26

Le manque de ressources et l'attitude de la communauté perpétuent la violence envers les femmes 29

L'expérience psychologique de la victime 32

3 POURQUOI LES HOMMES BATTENT LEUR ÉPOUSE 39

Les conditions et croyances sociétales encouragent la violence envers les épouses 39

Les réactions de la communauté perpétuent la violence envers les épouses 40

Le profil psychologique de l'homme violent 41

DEUXIÈME PARTIE INTRODUCTION À LA PHASE D'INTERVENTION 47

Les objectifs de l'intervention en période de crise 47

Accueil: Identification de la crise 47

Indices et symptômes de l'agression de l'épouse 48

Que faire lorsqu'on ne sait pas s'il y a violence 49

4 LE COUNSELLING DE LA FEMME BATTUE 53

Intervention d'urgence auprès de la femme battue 54

Conseils à l'intention des conseillers/intervenants 60

Évaluation de la situation avec la femme battue 62

Intervention à court terme en faveur des femmes battues 67

Résumé des différents aspects du counselling à court terme 71
Intervention à long terme auprès des femmes battues 72
Différents aspects du counselling à long terme 72
Lectures suggérées -- Le counselling de la femme 77

5 LE COUNSELLING DE L'HOMME VIOLENT 79
L'intervention auprès de l'homme violent: premier entretien 80
Conseils à l'intention du conseiller 82
Entretien d'évaluation de la situation avec l'homme violent 84
S'occuper de l'homme violent, c'est aussi se préoccuper en permanence de la sécurité de la femme battue 88
Objectifs et résultats 89
Raisons d'être du traitement sur décision du tribunal 92
Réflexions sur le counselling conjugal 92
Lectures suggérées -- Le counselling de l'homme 93
Lectures suggérées pour le couple 94

6 QUESTIONS LIÉES AUX ENFANTS 95
Perpétuation du cycle de la violence 97
L'incidence de la violence sur les enfants 97
Entretien avec l'enfant 100
Les responsabilités du défenseur de l'enfant sont ... 104
Les points principaux à traiter dans le counselling de l'enfant 104
Conseils à l'intention des défenseurs des enfants 105
Ce qu'il advient des enfants après la séparation ou le divorce 107
Lectures suggérées -- Le counselling de l'enfant 108
Documents suggérés -- Le counselling de l'enfant 109
Livres pour les enfants 109
Livres pour les parents 110

7 GROUPES DE SOUTIEN POUR LES FEMMES BATTUES 111
L'importance du groupe 111
L'importance de la femme chef de groupe 112
Que doit savoir une femme chef de groupe avant de constituer un groupe de soutien? 112
Exercice de mise en situation de victime 113
Un homme peut-il être le chef de groupe pour les femmes battues? 115
Quels sont les avantages de la coanimation d'un groupe? 115

Quels sont les objectifs du groupe? 116
L'organisation du groupe 116
Quels sont les sujets importants à aborder? 117
Description de la dynamique de groupe 124
Comment s'effectuent les premiers contacts avec le groupe 131
Qui peut bénéficier de la participation à un groupe de soutien? 132
Comment sont choisis les membres? 133
Et le soutien aux chefs des groupes de soutien? 133

8 MODÈLE DE GROUPE POUR LES HOMMES QUI AGRESSENT LEUR FEMME 135
Introduction 135
Modèle de traitement de groupe -- considérations théoriques 135
La sélection 139
Contenu des séances 142
Les processus de groupe 150
Mesures des résultats 151
Évaluation du programme de groupe 151
Réflexions personnelles 153
Supplément 1 Questionnaire de sélection 155
Supplément 2 Contrat de groupe pour hommes 157
Supplément 3 Le registre de la colère 158
Supplément 4 Évaluation du groupe 159
Supplément 5 Évaluation de suivi 160

9 MODÈLE PRÉLIMINAIRE POUR LE TRAVAIL DE GROUPE AVEC LES ENFANTS 161
Pourquoi un groupe pour les enfants est-il important?
Que doit savoir le chef de groupe avant d'organiser un groupe pour les enfants 162
Quels sont les objectifs du groupe d'enfants? 162
Qui est-ce qui envoie des enfants au groupe? 163
Quel est le rôle que joue la mère? 164
Quels sont les objectifs d'un groupe de mères? 164
Quels sont les renseignements que vous devez obtenir de la mère? 165
Quel est le rôle que jouent les pères? 166
Comment doit-on présenter le programme de groupe à l'enfant? 167
N'importe quel enfant peut-il participer au groupe? 167
Quel est le déroulement typique d'une séance de groupe? 167
Autres questions ... 168

Quelles sont les règles à observer par le groupe? 170

Quels sont les thèmes du groupe? 171

Quels sont les sujets les plus couramment traités au sein du groupe? 171

Séance I 172

Séance II 173

Séance III 174

Séance IV 175

Séance V 177

Séance VI 178

ANNEXE A POURQUOI LE PROBLÈME DES MARIS BATTUS EST UN FAUX PROBLÈME 180

ANNEXE B VOIES DE FAIT: DÉFINITIONS ET PUNITIONS 186

ANNEXE C AGRESSION SEXUELLE -- LA NOUVELLE LOI 188

ANNEXE D LE CONTEXTE HISTORIQUE 193

ANNEXE E EXEMPLES DE MESURES DE PROTECTION 196

ANNEXE F LISTE DE RESSOURCES UTILES 197

ANNEXE G RESPONSABILITÉS D'UN INTERVENANT OU DÉFENSEUR 199

ÉVALUATION 202

AVANT-PROPOS

C'est sur le terrain, en tant que travailleuse sociale pour l'Association de services familiaux de la Communauté urbaine de Toronto, que je me suis trouvée confrontée pour la première fois au problème des femmes battues par leur mari. C'était en 1978, et j'avais eu la chance d'être engagée par M. Leonard Wengle, un administrateur qui m'accorda son soutien et m'éclaira sur le sens profond du travail social. J'ai également eu la chance de rencontrer Doreen Lichtenstein et Susan Harris, deux travailleuses sociales dévouées, qui s'étaient engagées à lutter contre la violence dont étaient victimes les femmes qu'elles avaient pour responsabilité de conseiller. L'expérience de Doreen quant aux besoins des familles des femmes battues constitua la base d'un projet de synthèse, un des premiers du genre au Canada à tenir compte de tous les membres de la famille et à élargir le champ des progrès à accomplir, en collaboration avec la communauté tout entière. L'activité novatrice de Susan dans le domaine de l'orientation sociale des femmes dans un contexte de groupe a servi de modèle à de nombreux travailleurs sociaux animant des groupes de soutien aux femmes battues dans tout le pays. Nous avons ainsi constitué une équipe connue sous le nom de Domestic Violence Project (Projet sur la violence au foyer -- DVP) et si, depuis, notre équipe a été dissoute, les stratégies que nous avons alors élaborées constituent la base du présent document. Notre principal objectif était d'aider les femmes battues à trouver des moyens de se prémunir contre de nouvelles manifestations de violence.

Depuis, j'ai été amenée à m'occuper de plus de sept cents femmes. Au début, nous n'avions aucun contact avec leurs maris et nous n'encouragions pas les enfants à parler. Avec l'expérience, nous nous sommes aperçus que de nombreuses femmes ne voulaient **pas** divorcer, mais qu'elles voulaient tout simplement ne plus être victimes de la violence de leur mari. À leur demande, nous avons donc commencé à inviter les maris à venir discuter avec nous, dans nos bureaux. Puisque ces femmes désiraient rester dans leur foyer ou retourner vivre avec leur mari, nous avons considéré que nous devions également avoir des entrevues avec ces derniers.

C'est ainsi que nous avons commencé à nous occuper d'hommes qui battent leur épouse. En 1979, nous avons invité David Currie, notre collègue, à se joindre à nous, car nous considérions qu'il était important que des hommes jouent également un rôle actif dans la résolution de ce problème. Sa connaissance approfondie des éléments susceptibles d'aider les hommes violents à modifier leur comportement a constitué la base des programmes mis sur pied à l'intention des hommes en Ontario et dans la plus grande partie du Canada.

C'est également à la demande des femmes que nous avons entrepris de nous intéresser aux enfants de ces familles. Au fur et à mesure

qu'elles recommençaient à vivre en meilleure harmonie avec elles-mêmes, les mères pouvaient à nouveau se consacrer à leurs enfants. En effet, elles avaient conscience que leurs enfants souffraient également de la situation. Tout d'abord, nous avons paniqué. Nous étions habitués à nous occuper d'adultes, pas d'enfants. Nous avons cherché à nous informer, mais la documentation sur ce sujet était des plus limitées. Nous avons alors compris que, pour cerner les besoins de ces enfants, il nous faudrait faire exactement comme avec leurs mères et leurs pères. C'est-à-dire leur parler et, surtout, les écouter.

La méthode de counselling proposée dans le présent document résulte de ces premiers tâtonnements. Nous l'utilisons pour la bonne raison qu'elle donne des résultats: les hommes cessent de se montrer violents, les femmes ne sont plus battues et les enfants apprennent que la violence est inadmissible. Ces conclusions ont été confirmées par mes propres observations. Nous avons constaté que le comportement et l'attitude des clientes pouvaient considérablement changer en relativement peu de temps. Nous leur avons demandé de nous dire ce qui les avait aidées et ce qui les avait contrariées et nous en avons énormément tenu compte. Lorsque nous étions dans le doute, nous nous tournions vers elles pour avoir des réponses à nos propres problèmes. Et, comme il fallait s'y attendre, ce sont elles qui nous ont appris la majeure partie de ce que nous savons aujourd'hui.

À mesure que progressaient nos travaux, nous nous sommes rendu compte que le counselling n'était **pas** suffisant. Puisqu'il était prouvé que la violence envers les épouses constituait un problème social, il fallait lui trouver des solutions sociales. Pour répondre à cette nécessité, nous avons créé et mis en application divers aspects d'un modèle social visant à améliorer les services mis à la disposition des femmes battues et des membres de leur famille. C'est dans le cadre de ce modèle que j'ai contribué à fonder le centre Emily Stowe Shelter for Women dans la communauté où je travaillais, à Scarborough, en Ontario.

Notre équipe s'était engagée à faire bénéficier les autres travailleurs sociaux et intervenants des renseignements que nous avions pu tirer de notre expérience. Le perfectionnement professionnel est donc devenu partie intégrante de notre travail. C'est ainsi qu'au cours des sept dernières années, j'ai animé plus de cent séances de formation qui m'ont permis de rencontrer plus de deux mille travailleurs sociaux. Le présent guide répond essentiellement aux questions soulevées lors de ces séances.

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont rendu possible la réalisation du présent guide, et je tiens tout particulièrement à remercier de leur collaboration:

o Les femmes des centres d'accueil qui constituent mon système de soutien, remettent mes idées en question et me confortent dans les valeurs que je défends. Tout comme les femmes battues, elles doivent mener une lutte quotidienne dans des conditions très difficiles. Elles ont rarement le temps, l'énergie et l'argent nécessaires pour documenter leurs expériences et prendre note de leurs observations. Trop souvent, d'autres qu'elles reçoivent le mérite qui leur revient de droit.

o Les membres de l'organisme Education Wife Assault (Éducation des femmes battues), qui donnent bénévolement leur temps et offrent leur expérience pour élargir nos connaissances et nous permettre de mieux comprendre certains problèmes pertinents. J'ai considérablement puisé dans la source de renseignements que ces personnes ont été pour moi.

o Les femmes, les hommes et les enfants qui, courageusement, nous ont exposé leur cas. Ce sont eux qui m'ont appris ce qui était important et ce qui était nécessaire pour mettre un terme à la violence qui les accable.

o Shirley Endicott Small mérite une mention spéciale. J'ai toujours attendu avec impatience nos rencontres hebdomadaires, persuadée que j'étais que ses commentaires enthousiastes me stimuleraient, aiguiseraient ma perception des choses et me permettraient de traduire mon expérience sur le papier. Elle m'a aidée avec un enthousiasme de chaque instant et un désintéressement total, témoignant ainsi sa résolution à mettre un terme aux agressions dont sont victimes les femmes.

o Marg Kimmerer, qui a dactylographié le manuscrit dans des conditions qui étaient loin d'être idéales et qui n'a jamais manqué de faire des commentaires utiles et de me prodiguer ses encouragements.

o Betty Notar, Mary Parthun, Carol Holmes, Barbara Pressman, Jenny Roberts, Carolyn Skelly, Fran Pendrith et Diane Isaac qui ont lu le premier jet en totalité ou en partie et dont les commentaires ont contribué à donner plus de clarté au texte définitif. Diane Isaac mérite une mention spéciale pour avoir, du début à la fin, coordonné la rédaction et la production du guide avec une patience infinie et beaucoup d'humour. Son talent d'organisatrice nous a tirés d'embarras en de maintes occasions.

o Daphne Hart, dont la créativité et la sensibilité au problème de la violence envers les femmes et les enfants se retrouvent dans la conception originale du guide.

o Greg Ioannou, qui a réussi à faire de la révision du manuel, tâche fastidieuse entre toutes, une expérience agréable. Il est allé jusqu'à attendre que nous en ayons fini avec les toutes dernières pages pour prendre possession de ses deux chatons, Chess et Checkers.

o Susan Harris qui, malgré un emploi du temps très chargé à Winnipeg, a non seulement accepté de rédiger le chapitre consacré aux groupes de soutien des femmes battues, mais m'a également fourni des renseignements inestimables sur les problèmes du counselling lors de nos conversations téléphoniques. Si nous avions pu prévoir à combien s'élèveraient nos notes de téléphone, nous aurions sans doute choisi de nous rencontrer en personne, car il aurait sûrement été moins cher de prendre l'avion!

o Maureen Adams, qui a toujours été là pour faire des commentaires utiles et me prodiguer des encouragements de chaque instant. Les jolies fleurs qu'elle m'a envoyées au printemps avec un mot d'encouragement m'ont stimulée à un moment crucial du processus de rédaction.

o David Currie, mon mari, dont le soutien et la foi en ce projet ont été pour moi un encouragement constant. Il a volontiers accepté de lire tout le texte, du brouillon à la phase finale de production, et a constamment fait des suggestions opportunes. Alors qu'il avait lui-même un emploi du temps très chargé, il a non seulement entrepris de rédiger le chapitre consacré aux séances de groupe pour les hommes, mais a également assumé plus que sa part des travaux ménagers et des soins à donner à notre enfant. Il a su tolérer, non sans patience et humour, les longues heures passées dans mon bureau et n'a jamais manqué de me rappeler l'importance de ce travail lorsque je perdais mon objectif de vue. Son aptitude à mettre en pratique les principes auxquels il croit ne fait que renforcer mon opinion selon laquelle l'homme et la femme peuvent vivre une relation d'égalité et d'amour basée sur le respect mutuel.

o Meg, ma fille, dont le frais sourire a égayé bien des journées et qui n'a jamais manqué une occasion de me rappeler qu'il doit y avoir un équilibre entre le travail et le jeu. Elle a dû accepter de ne pas toujours m'avoir pour elle toute seule et il lui est même arrivé de devoir interrompre sa tétée sous prétexte qu'il me fallait absolument prendre note d'une idée importante qui m'était venue à l'esprit. Son adaptabilité et son sentiment de confiance ont confirmé ma foi dans la force de caractère de l'enfant et m'ont encouragée à tout faire pour lui donner la chance de grandir dans un monde d'où la violence sera exempte.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le présent guide s'appuie sur les principes suivants:

1. Il n'y a pas de place pour la violence dans la famille.

2. La communauté a le droit et la responsabilité de s'intéresser à la question.

3. Lorsqu'une épouse est battue, ce n'est **pas** à cause d'une dispute qui a mal tourné. L'origine de la violence envers l'épouse n'a rien à voir avec les moments de tension que tous les couples connaissent.

4. Il est indispensable d'aborder ce problème au niveau de la communauté. Le counselling à lui seul ne saurait le résoudre.

5. Lorsqu'elle a commencé à se manifester, la violence ne cesse **pas** du jour au lendemain. Il faut que la société intervienne activement, notamment au niveau de la justice.

6. La prévention exige qu'on s'attaque aux racines sociales du mal et **non pas** uniquement à ses symptômes. Tout effort de prévention passe obligatoirement par un effort d'éducation.

PREMIÈRE PARTIE ASPECTS DU PROBLÈME

> La conseillère interrompt l'entretien en s'excusant. Sortie de son bureau, elle fait des efforts désespérés pour retrouver son calme. Comment ma cliente peut-elle envisager de retourner vivre avec son mari? Mais c'est un monstre! La prochaine fois, il la tuera! Je me sens à la fois frustrée, en colère et terrifiée. Quelle erreur ai-je pu commettre? Peut-être l'ai-je brusquée en l'encourageant à le quitter, à tirer un trait sur le passé. Et voilà que ça se retourne contre elle. N'y a-t-il donc rien à faire?

D'innombrables travailleuses sociales partagent ces sentiments avec moi. Le problème de la violence envers la femme est un problème difficile. C'est un problème qui fait mal, qui fait peur. Nous n'avons pas été habitués à l'envisager, et encore moins à conseiller celles qui en sont victimes. Certains d'entre nous se réfugient derrière le masque de la raison professionnelle et essaient désespérément d'avoir le ton de «ceux qui savent», mais au fond d'eux-mêmes, ils tremblent. Nous nous en rendons malades à force d'impuissance, d'embarras et de frustration. Dans bien des cas, loin de résoudre le problème, nous ne faisons que l'aggraver. Lorsque je repense aux sept années que j'ai passées à travailler avec des femmes battues et les membres de leur famille, les exemples suivants me reviennent à l'esprit. Il y a eu:

o l'**agent de police** qui n'a pas pris l'agression au sérieux, car «vous verrez que demain elle ira en redemander».

o le **membre du clergé** qui, ne pensant qu'à préserver le caractère sacré de la famille, n'a pas voulu reconnaître que sa paroissienne vivait dans un milieu dangereux.

o la **travailleuse sociale** qui, sans le vouloir, a exposé la cliente à un danger en encourageant le mari et son épouse à exposer leurs différends en présence l'un de l'autre.

o la **travailleuse sociale travaillant dans une maison d'accueil** qui a durement ressenti comme un échec le fait qu'une des pensionnaires à laquelle elle était attachée ait décidé d'aller retrouver son mari, ce dernier lui ayant promis que «cela ne se reproduirait jamais plus».

o le **conseiller social** qui a tenu la victime pour responsable de la continuation de la violence car, «après tout, rien ne l'empêchait de se défendre ou de partir».

o le **médecin**, qui a prescrit du Valium, car il ne voyait pas ce qu'il pouvait faire d'autre.

o l'**avocate** qui a trouvé qu'il y avait de quoi s'arracher les cheveux lorsque sa cliente a changé d'avis après lui avoir fait constituer un dossier de demande de divorce.

o le **juge de paix** qui, consulté par une femme manifestant son intention de porter plainte pour voies de fait, n'a su que lui remettre une lettre l'invitant à consulter un conseiller matrimonial avec son mari. «Elle ne veut quand même pas envoyer son mari en prison!»

o le **représentant de la Société d'aide à l'enfance** qui, inquiet pour les enfants, les a exposés, ainsi que leur mère, à un risque plus grand en leur rendant prématurément visite, alors qu'il n'était pas équipé pour assurer leur sécurité et leur protection.

o l'**infirmière hygiéniste**, qui s'est exposée à un danger en se trouvant face au mari violent, chez lui.

o la **conseillère sociale affectée à un hôpital**, qui a insisté pour donner immédiatement une consultation commune alors que, de toute évidence, l'épouse avait besoin de soins médicaux.

Le présent guide se propose de démystifier la violence, d'expliquer les faits, de rétablir la vérité et surtout, de donner aux travailleurs sociaux les moyens d'intervenir efficacement dans les familles déchirées par la violence. Il s'adresse à quiconque prend l'engagement de mettre un terme à la violence dans le milieu familial. Les titres professionnels comptent moins que le degré de perception du problème, le désir d'apprendre, la sensibilité et le bon sens. Indépendamment de notre niveau d'instruction, nous n'avons, pour la plupart, rien appris sur la violence dans nos études, du moins rien qui puisse nous être utile. Par conséquent, que nous venions d'un milieu professionnel ou paraprofessionnel ou que nous soyons des bénévoles enthousiastes, nous en sommes tous au même point. Comment pouvons-nous intervenir de façon à préserver l'intégrité de chacun, tout en assurant la sécurité et la protection de tous les membres de la famille?

Ce guide sera particulièrement utile aux travailleurs sociaux et aux intervenants qui seront constamment en contact avec les familles. Toutefois, les chapitres qui traitent d'une prise de conscience générale de ce problème seront utiles à tous ceux qui, du travailleur social au voisin en passant par le juge, seront en contact avec la violence dans le milieu familial. Dans le présent guide, les termes «intervenant» et «conseiller social» sont utilisés interchangeablement. Chaque conseiller social doit être prêt à intervenir, mais chaque intervenant n'a pas besoin d'avoir une formation de conseiller social. Le terme «intervenant» décrit quelqu'un qui croit, défend et soutient les épouses victimes de la violence et qui se fait le champion de leur cause. Il s'agit aussi de quelqu'un qui comprend que la vaste majorité des femmes battues et des hommes violents ne sont ni des malades mentaux ni des caractériels et qu'on ne peut les aider en ayant recours aux formes traditionnelles de traitement.

Il est important de ne pas utiliser telle ou telle partie isolée du guide, mais de consulter ce dernier dans sa totalité de façon à se

faire une idée générale aussi complète que possible du problème. Toutefois, si vous n'avez pas le temps de le lire de A à Z, vous pouvez directement consulter les chapitres qui vous seront les plus utiles dans l'immédiat, quitte à reprendre ensuite votre lecture quand vous en aurez le temps. Le fait de vous être familiarisé avec le contenu total du guide donnera plus de poids à votre intervention, même si vous ne devez aborder qu'un aspect du problème. Lorsque vous pourrez vous mettre à la place de chaque membre de la famille, vous verrez que ce travail est bien moins traumatisant. Par ailleurs, vous avez nettement moins de chances de voir vos espoirs déçus si vous saisissez bien clairement le problème dans sa totalité.

Le présent guide n'aborde pas les problèmes propres aux femmes de groupes minoritaires -- autochtones, immigrantes, femmes handicapées. Je suis persuadée que les principes fondamentaux qui y sont suggérés s'appliquent à toutes les femmes, quels que soient leurs antécédents. Dans la mesure du possible, les conseillers sociaux et les intervenants doivent toutefois se familiariser avec les situations particulières de certains groupes de femmes.*

J'ai supposé que les conseillers sociaux qui liront ce guide possèdent certaines compétences thérapeutiques. On reconnaît un conseiller efficace au fait qu'il sait admettre les limites de ses compétences et qu'il sait quoi faire lorsqu'il les atteint. Ce guide aidera le conseiller social à identifier ces limites et, si possible, à les dépasser.

Le présent guide ne prétend pas répondre à toutes les questions. C'est surtout un complément aux séances de formation organisées par d'autres spécialistes de ces problèmes et par moi-même. À lire un livre ou à travailler seul, on vit des expériences qui tendent à favoriser l'isolement; c'est pourquoi nous avons besoin d'un moyen d'échanger ouvertement nos idées avec d'autres qui luttent également contre la violence.

---

* Se reporter à Working with Assaulted Immigrant Women: A Handbook For Lay Counsellors, de Monica Ruitort et Shirley Endicott Small. Toronto: Education Wife Assault, 1984.

1. INTRODUCTION AU PROBLÈME DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

L'expression de la violence dans le milieu familial est un problème complexe qui suscite de vives réactions affectives pouvant aller de l'incrédulité et de l'horreur à la fureur, voire au désir de répondre à la violence par la violence. C'est un problème qui peut profondément nous affecter si nous le laissons pénétrer notre mécanisme de défense.

Pourquoi nous défendons-nous de parler de ce problème ou même de lire quoi que ce soit à son sujet? Peut-être cela tient-il à notre profond désir de croire en une sorte d'idéal de bonté et de sécurité pour la famille, de considérer que notre foyer est un refuge, un lieu sûr où nous pouvons échapper au monde extérieur, enlever nos masques et être nous-mêmes. Un lieu où nous serons aimés et acceptés sans la moindre condition. Un lieu où nous pouvons nous affirmer et enrichir notre connaissance de nous-mêmes et d'autrui. Un tel lieu existe-t-il? Pour certaines, la famille est peut-être ce havre de paix où elles peuvent s'épanouir. Mais pour beaucoup d'autres, **le foyer c'est la prison.**

De fait, bien des femmes sont plus en sécurité dans la rue que chez elles. Pour parler de la violence dont les femmes sont victimes dans leur milieu familial, on a tendance à recourir à des expressions du genre violence entre conjoints, violence conjugale, violence au sein du couple ou violence familiale, qui ne font qu'embrouiller la question, abuser le lecteur et voiler les faits. Elles donnent à entendre que les deux membres du couple peuvent aussi bien être l'agresseur que la victime, que la fréquence et la gravité des agressions sont identiques dans tous les cas et que la signification socio-historique et les conséquences de ces actes sont les mêmes. Or, tel n'est **pas** le cas!

Le plus souvent, ce sont les femmes et les enfants qui sont victimes des manifestations de la violence au sein du foyer.

o Dobash et Dobash, deux chercheurs écossais, ont constaté que dans **75,8%** des cas, l'épouse était victime des actes de violence en milieu familial.[1]

o Dans une étude portant sur les appels à l'aide reçus en 1974 par la police de Hamilton, le docteur Jack Byles a révélé que dans **95%** des cas, ces appels émanaient de femmes.[2]

o Une étude des registres du tribunal de la famille effectuée à Toronto par le docteur Pat Kincaid faisait ressortir le même

---

1 Dobash, Rebecca Emerson, et Russell Dobash. Violence Against Wives. New York: Free Press, 1979.

2 Byles, Jack. «Family Violence in Hamilton». Canadian Mental Health. 28:1, 1980.

pourcentage, soit 95%, de cas où l'épouse était la victime des agressions.[3]

Mon expérience clinique et celle de mes collègues font ressortir des résultats statistiques très comparables. Toutefois, si nous pouvons disposer d'une excellente documentation sur les mauvais traitements infligés aux enfants, il n'existe encore pas grand-chose de vraiment pratique concernant la violence envers les femmes.

Par ailleurs, je suis persuadée que le jour où les mères ne sont plus agressées, la situation des enfants maltraités s'améliorera considérablement. Dans la plupart des cas, les efforts consacrés à améliorer la sécurité des mères garantiront indirectement la sécurité des enfants. Pour ces raisons, le présent guide se limitera aux actes de violence dirigés contre les femmes dans leur rôle d'épouse. Bien entendu, cette restriction ne saurait en rien infirmer la signification ou la gravité des actes de violence dirigés contre les autres membres de la famille.

Tout acte de violence est inadmissible!

Les conseillers sociaux amenés à rencontrer d'autres victimes d'actes violents comprendront que les principes fondamentaux exposés dans le présent guide sont applicables à toutes les victimes, quelle que soit la place qu'elles occupent dans la famille.*

Définition de la violence envers la femme

La violence envers la femme implique, de la part du mari, une intention d'intimider, soit par des menaces, soit par le recours à la force physique dirigée contre la femme elle-même ou contre ses biens. Cette violence a pour objectif de contrôler le comportement de l'épouse en la terrorisant. À la base de toute forme de violence, il y a un déséquilibre de force entre l'agresseur et l'agressée.**

Différentes formes de la violence envers la femme[4]

L'agression **physique** est la plus facile à identifier. Elle se manifeste sous forme de gifles, de coups de poing, de coups de pied,

---

* Il ne se passe pratiquement pas de séance de formation sans que quelqu'un demande: «Et les maris battus?» C'est pour cette raison que j'ai inclus, en annexe, un article de Shirley Endicott Small abordant ce sujet. Voir Annexe A.

** Cette définition n'est valable qu'aux fins d'intervention. La définition juridique se trouve à l'Annexe B.

3 Kincaid, Pat. The Omitted Reality: Husband Wife Violence in Ontario and Policy Implications for Education. Toronto: Learnsx Press, 1982.

4 Ganley, Anne. Court-Mandated Counselling for Men Who Batter: A Three Day Workshop for Mental Health Professionals. Washington: Center for Women Policy Studies, 1982.

de bousculades, d'étranglements et de pincements. Le fait de lancer quelque chose (de l'acide, par exemple) au visage de la victime, de la brûler avec une cigarette, de la battre avec un tuyau d'aspirateur, un cintre ou la boucle d'une ceinture constitue également une agression physique. L'utilisation d'armes telles qu'un pistolet, un couteau ou une hache peut entraîner l'acte de violence absolu, le meurtre. Les brutalités visent directement le corps, parfois des parties du corps qui ne gardent pas facilement les traces de contusion telles que le pubis, le crâne ou la plante des pieds.

Les conseillers sociaux et les clientes considèrent parfois qu'il y a une sorte de gradation continue entre les formes d'agression légères (gifles, bousculades) et graves (utilisation d'armes). Cette catégorisation peut être trompeuse, voire dangereuse, lorsqu'elle a pour but de minimiser certaines formes de violence qui, de ce fait, ne justifient plus qu'on y prête attention ou qu'on intervienne. Cette catégorisation constitue toutefois une base solide de travail lorsque le but recherché est d'évaluer la gravité des formes de violence par l'étude de leurs conséquences. Une «petite bousculade» peut très bien se terminer par une chute dans un escalier et par une lésion de la colonne vertébrale. Une gifle peut très bien causer une fracture du nez. Pour évaluer précisément le danger immédiat, il faudrait non seulement examiner l'acte de violence lui-même, mais également ses conséquences. Même lorsque l'agression ne donne lieu à aucune lésion visible, il importe de la prendre au sérieux, car elle peut être le point de départ d'un mécanisme dont la fréquence et la gravité augmenteront avec le temps ... Pour se terminer, peut-être, par un meurtre.

L'agression **sexuelle*** commence souvent par un avilissement de la femme, qui est soumise à des plaisanteries, des insultes et des attouchements indésirables. Cette forme d'agression englobe toute activité sexuelle forcée, ainsi que la jalousie excessive et les accusations d'ordre sexuel. Certaines victimes déclarent être forcées de se livrer à des actes sexuels qu'elles considèrent comme répugnants ou douloureux tels que les activités sexuelles de groupe, la sodomie ou l'introduction d'objets dans le sexe. Par ailleurs, les besoins sexuels de la victime sont rarement satisfaits. Le mari rejette parfois son épouse en tant que partenaire sexuelle pour la «punir»; il fait souvent étalage de ses aventures extraconjugales et soumet son épouse à des comparaisons peu flatteuses avec d'autres femmes. Des épouses décrivent comment leurs maris les ont humiliées en les forçant à se soumettre à des actes sexuels illustrés dans des revues pornographiques violentes achetées par leurs maris et exhibées ouvertement dans le domicile conjugal. Il arrive parfois que la victime ne pense même pas qu'elle a été sexuellement agressée. C'est

---

* Depuis janvier 1983, au Canada, la loi interdit à tout homme d'agresser sexuellement son épouse. Voir Annexe C.

notamment le cas de l'épouse qui se soumet aux exigences sexuelles de son mari, parce qu'elle ne croit pas pouvoir refuser sans s'exposer à de graves représailles. Elle considère qu'elle ne peut pas dire «non», car la soumission est considérée comme faisant partie de ses devoirs d'épouse. L'agression sexuelle s'accompagne souvent de menaces ou d'actes de violence et peut aller jusqu'au meurtre. L'agression **psychologique** diffère de l'agression affective et de l'agression verbale. Elle est plus apte à susciter la terreur chez la victime car, dans ce cas, les menaces de violence ont déjà donné lieu, ne serait-ce qu'une fois, à un passage aux actes. L'agresseur a montré qu'il était capable de mettre ses menaces à exécution. L'agression psychologique peut prendre plusieurs formes:

1. menaces de suicide, menaces dirigées contre la victime et ceux qu'elle aime, menaces de détruire ses biens ou de faire du mal à ses animaux familiers, menaces de kidnapper les enfants, menaces de déportation lorsque la victime dépend de la caution personnelle du conjoint, menaces d'utiliser, contre elle, des renseignements qu'il peut connaître de son passé au cas où elle menacerait de le quitter.

2. obligation, pour la victime, de se livrer à des actes dégradants tels que taillader sa robe préférée, se laver la bouche au savon, nettoyer la vaisselle sale en la léchant.

3. actes visant à terroriser la victime, par exemple en traversant les feux rouges, en faisant de l'excès de vitesse sur une chaussée glissante, en lui passant un noeud coulant autour du cou, en jouant avec un pistolet ou un couteau en sa présence.

4. attaques verbales de la victime au sujet de sa personnalité, de ses attitudes ou de ses croyances, mépris des efforts qu'elle fait pour s'améliorer.

5. agression de la victime en contrôlant ses activités, en bouleversant ses habitudes, en la privant de certains de ses besoins (sommeil, nourriture, relations sexuelles, par exemple) ou en l'isolant de sa famille et de ses amis.

Ces différentes formes de torture psychologique sont destinées à briser la résistance de la victime. Cette dernière se sent constamment menacée. Elle se trouve dans une situation d'incertitude totale, car elle sait rarement s'il ira jusqu'à l'agresser physiquement. Le caractère insidieux du comportement de l'agresseur empêche la victime de penser clairement, ce qui crée un climat extrêmement dangereux. Cela peut se terminer par un meurtre.

La **destruction des biens** de la victime risque moins d'être prise au sérieux par les personnes concernées. Vue de l'extérieur, la rage que manifeste l'agresseur à détruire des objets semble constituer une attitude moins menaçante. «Au moins, il ne lui a pas fait de mal, à elle ...» Erreur. Car, à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il ne choisit pas ses cibles au hasard. Ce sont les biens **de la victime** qu'il détruit, ses albums de photos, les souvenirs auxquels elle tient le plus, sa robe préférée. Son message est clair: «Fais bien attention, la prochaine fois, ça pourrait bien être toi...».

Lorsqu'une femme vous dit qu'elle hésite à quitter le domicile conjugal de crainte qu'il ne détruise des objets auxquels elle tient, vous pouvez la croire. Et à moins qu'elle ne se trouve exposée à un danger immédiat, il est préférable de l'aider à préparer un plan destiné à la protéger, elle, mais aussi ses objets personnels. Les animaux familiers, pas plus que les enfants, ne sont à l'abri du désir de destruction de l'agresseur qui pourra se servir de cette double menace pour intimider la victime et contrôler son comportement. Cela peut également se terminer par un meurtre.

L'ampleur du problème

La violence envers l'épouse est un crime silencieux, un crime ignoré. Dans leur grande majorité, les agressions ne sont pas déclarées. Elles ont généralement lieu dans l'intimité du domicile conjugal. Il y a rarement des témoins. Et même lorsqu'ils sont déclarés aux autorités, de tels incidents sont rarement documentés et ils n'ont guère de chances d'être recueillis comme renseignements importants par les services sociaux. Le printemps dernier, dans le cadre de la préparation d'un projet pour le ministère des Services sociaux et communautaires, je me suis livrée, à titre privé, à une enquête dans six des principales agences de services sociaux de la communauté urbaine de Toronto. Mon but était de voir dans quelle mesure la fréquence des actes de violence envers les épouses était documentée. Seulement deux des agences contactées tenaient des dossiers concernant ces cas.

Pour qu'un problème social puisse être pris au sérieux, il faut être en mesure de prouver qu'il affecte une bonne partie de la population. Même si nous n'arrivons jamais à connaître exactement l'incidence des cas de femmes battues dans l'ensemble de la population, il importe de ne pas manquer une occasion de bien documenter tout cas porté à notre connaissance. Les statistiques suivantes se sont révélées d'une grande utilité pour souligner l'ampleur du problème. Dans la mesure du possible, il faudra ajouter des statistiques locales à cette liste, car ce sont elles qui ont le plus de chances d'amener le public à prendre conscience du problème.

o Une canadienne sur dix est une femme battue (de nombreux spécialistes estiment que cette évaluation est très inférieure à la vérité).[5]

o Le FBI estime qu'aux États-Unis une femme se fait rouer de coups toutes les 18 secondes.

o Il se produit au moins un cas de violence envers l'épouse dans deux mariages sur trois.[6]

---

5 MacLeod, Linda. La femme battue au Canada: un cercle vicieux. Ottawa: Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1980.

6 Roy, Maria (éd.). The Abusive Partner: An Analysis of Domestic Battering. New York: Van Nostrand Reinhold, 1980.

o 25% de toutes les épouses sont rouées de coups durant leur mariage.[7]

o Sur cinq femmes qui demandent de l'aide, une peut être identifiée comme une femme battue dès la première entrevue. Cette proportion augmente avec l'expérience des travailleurs sociaux.[8]

o Au Canada, deux homicides sur cinq ont lieu entre époux. La grande majorité des victimes sont des femmes. Et lorsque ce sont des femmes qui tuent leur mari, elles le font généralement en état de légitime défense.[9]

Ce qu'il faut savoir sur la violence envers l'épouse

1. **La violence envers l'épouse est un crime.**

Elle est punie par la loi. (Voir à l'Annexe B les définitions et peines encourues énoncées dans le Code pénal.)

2. **C'est dans le cadre de leurs relations intimes que les femmes sont le plus exposées à la violence.***

Par relations intimes, nous entendons le mariage (légal ou de droit coutumier), les fréquentations, voire le cas d'un couple séparé, mais c'est chez les couples mariés que la violence envers l'épouse se manifeste le plus fréquemment. L'auteur d'une étude va même jusqu'à appeler la dispense de bans un «permis d'agresser».[10]

3. **La violence envers l'épouse est rarement un incident isolé.**

Une étude révèle que certaines femmes ont été battues jusqu'à 35 fois avant de se décider de contacter la police.[11]

4. **La violence envers l'épouse s'aggrave avec le temps.**

Aucune étude n'a été faite sur ce sujet, mais mon expérience clinique et celle de mes collègues tendent à prouver que, sans intervention directe, la gravité des actes de violence augmente avec le temps.

---

* Aux fins du présent guide, les termes «mari» et «épouse» sont utilisés interchangeablement avec le terme «conjoint». Ces termes évoquent tous une relation intime entre un homme et une femme, qu'ils forment ou non un couple marié.

7 Strauss, Murray, et al. Behind Closed Doors: Violence in the American Family. New York: Anchor Press, 1980.

8 Harris, Susan, et Deborah Sinclair. Domestic Violence Project: A Comprehensive Model For Intervention into the Issue of Domestic Violence. Toronto: Family Services Association of Metropolitan Toronto, juillet 1981.

9 Statistique Canada, Division de la statistique judiciaire. L'homicide au Canada: faits saillants. Ottawa: 1982.

10 Strauss, Murray, ibid.

11 Jaffe, Peter, et Carole Anne Burris. An Integrated Response to Wife Assault: A Community Approach Model. Ottawa: le Solliciteur général du Canada, juillet 1982.

5. **La violence envers l'épouse est la cause de blessures graves et parfois permanentes.**

Vingt pour cent des visites aux services médicaux d'urgence sont directement dus à des actes de violence envers l'épouse.[12]

6. **Les victimes d'actes de violence ont tendance à avoir un comportement suicidaire.**

D'après une étude, 25% de toutes les tentatives de suicide sont à mettre au compte d'épouses agressées. Cette même étude conclut que les femmes agressées ont plus de chance de tenter de se suicider que les femmes non agressées et que leurs tentatives de suicide sont répétées.[13]

7. **La violence envers l'épouse n'est pas un phénomène récent.**

La publicité dont ce problème a fait récemment l'objet pourrait laisser croire qu'on assiste à sa recrudescence, alors qu'il a toujours été un élément dissimulé de notre société. Exaspérées d'en être les éternelles victimes, les femmes exigent qu'il devienne un sujet d'intérêt public, un problème social qu'il importe de résoudre. C'est à celles qui ont lancé le mouvement de lutte contre la violence envers l'épouse que revient le mérite d'avoir rompu la loi du silence. En offrant aux femmes agressées la possibilité de trouver la sécurité dans les foyers d'accueil, elles leur ont donné la faculté de s'exprimer et de se faire entendre.

8. **De tout temps, la violence envers l'épouse a été plus ou moins admise par la société.***

Il n'y a guère que depuis une centaine d'années que la violence envers l'épouse est considérée comme illégale. Auparavant, des lois déterminaient **dans quelle mesure** les hommes étaient en droit de discipliner physiquement leur épouse. À ce sujet, on retiendra l'exemple de la loi formulée en 1767[14] par William M. Blackstone, codificateur du droit coutumier en Angleterre. Cette loi autorisait les maris à administrer la discipline familiale, à condition de ne pas utiliser une baguette ou un bâton plus large que le pouce. D'où l'expression anglaise «rule of thumb» (la règle du pouce). Cette «règle» s'appliquait aux épouses, bien sûr, mais également aux enfants et aux apprentis. Elle reconnaissait aux maris le droit de propriété sur tous les membres du foyer, dans des limites raisonnables. Au Canada, ce n'est qu'en 1968, avec la Loi fédérale sur le divorce, que la cruauté a été reconnue comme motif de divorce. Auparavant, une femme devait produire une preuve évidente de violence physique ou mentale grave mettant ses jours en danger avant de pouvoir faire une

---

* Voir à l'Annexe D un exemple de discours sur le contexte historique de la violence envers l'épouse rédigé par Shirley Endicott Small.

12 Stark, Even, et A. Filitcraft. «Medical therapy as Repression: The Case of the Battered Woman.» Health and Medicine. Été/automne 1982.

13 Marriage and Divorce Today: The Professional Newsletter for Family Therapy Practitioners. 10, No 9, octobre 1984.

14 Langley, Roger, et Richard Levy. Wife Beating: The Silent Crisis. New York: Pocket Books, 1979.

demande de pension alimentaire. C'est un juge en chef de l'Ontario qui affirmait:

> un mari peut soumettre son épouse, tous les jours, voire toutes les heures, à un traitement lui rendant véritablement la vie impossible, et elle est sans recours si elle a la malchance d'être suffisamment robuste pour tout supporter sans dépérissement de sa santé physique ou morale.[15]

La violence envers l'épouse -- la fiction

Beaucoup d'entre nous sont victimes d'idées toutes faites au sujet de la violence envers l'épouse. Ces idées toutes faites nous poussent à mal analyser le problème, si bien que nos interventions sont souvent inefficaces et ne parviennent pas à mettre un terme au comportement violent. Les travailleurs sociaux se sentent alors frustrés et impuissants et, pour refouler leur sentiment d'incompétence, ils finissent par blâmer la victime et excuser l'agresseur. Cette tendance à blâmer la victime et à excuser l'agresseur perpétue la croyance en certaines idées toutes faites ... et fausses. Le cycle est alors bouclé, comme l'illustre la figure 1.

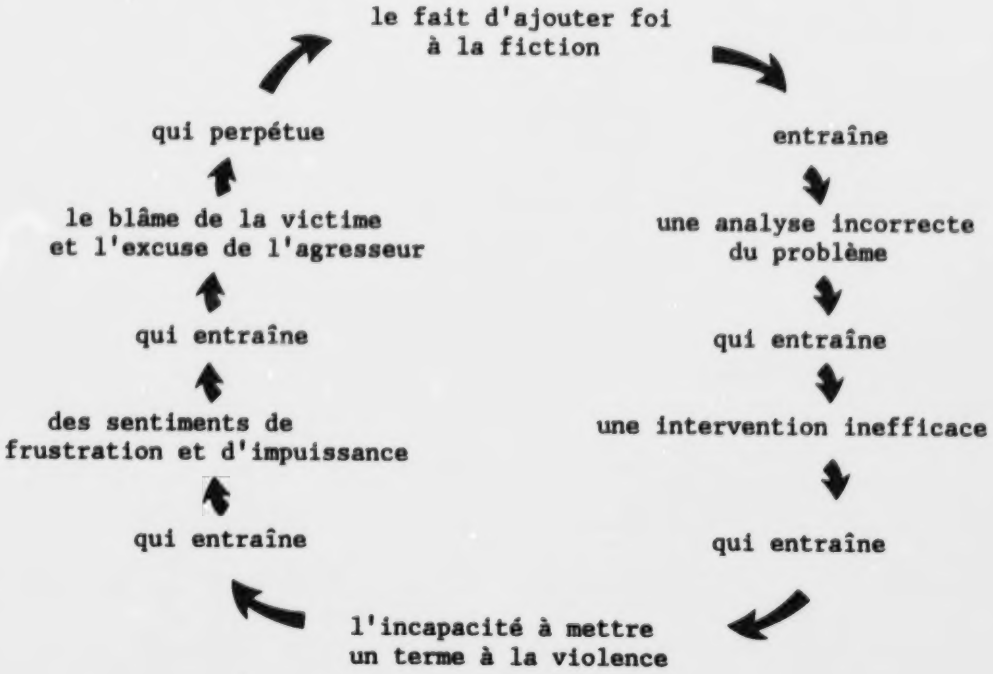

Bien souvent, les personnes qui nous consultent ajoutent également foi à ces éléments de fiction. Elles ont donc autant de chances que nous de se laisser prendre dans ce cercle vicieux. En

---

15 Dranoff, Linda. Women in Canadian Law. Toronto: Fitzhenry and Whiteside, 1977.

conséquence, nous devons commencer par nous sensibiliser nous-mêmes aux réalités de la violence si nous voulons intervenir efficacement. Parmi les fictions les plus répandues, citons:

FICTION: **Les hommes qui agressent leur épouse sont des malades mentaux.**

RÉALITÉ: L'agression de l'épouse est un phénomène trop répandu pour être uniquement le fait d'une maladie mentale. La plupart des hommes qui agressent leur épouse limitent leurs actes de violence au milieu familial. L'acte de violence prend souvent pour cible une partie du corps qui ne garde pas la trace des coups; pour cela, il faut d'une part savoir se dominer et, d'autre part, agir avec préméditation. Il y a peu de chances pour qu'un mari frustré s'en prenne à son patron. S'il était véritablement psychotique, il serait incapable de choisir ses cibles et de dominer sa violence.

FICTION: **Lorsqu'un homme bat son épouse, le responsable, c'est l'alcool.**

RÉALITÉ: S'il est vrai que le conjoint violent abuse souvent de l'alcool, ce dernier n'est pas la cause de la violence. Disons plutôt qu'il facilite le recours à la force physique en donnant à l'agresseur la possibilité de nier toute responsabilité de ses actes. Certains maris s'enivrent pour passer à des actes de violence qu'en temps normal ils ne font que souhaiter.

FICTION: **Seules les femmes pauvres sont battues.**

RÉALITÉ: Les femmes agressées appartiennent à toutes les couches sociales. Ce sont des femmes riches ou pauvres, de race noire ou blanche, vivant en milieu rural ou urbain, instruites ou non instruites, exclusivement ménagères ou exerçant une activité professionnelle. Il n'y a aucune exception. Toutefois, dans les classes supérieures, les actes de violence ont moins de chances d'être connus du public, car les femmes appartenant à ce milieu peuvent avoir trop à perdre en révélant leur situation.

FICTION: **Les femmes provoquent les hommes à la violence. Par conséquent, elles n'ont que ce qu'elles méritent.**

RÉALITÉ: Aucune femme, quelle qu'elle soit et quoi qu'elle fasse, ne mérite d'être battue. La provocation est une excuse invoquée par l'agresseur pour nier la responsabilité de ses actes. Certains soutiennent le point de vue de l'agresseur en «épluchant» le comportement ou la personnalité de la victime pour y trouver des indices susceptibles d'expliquer l'agression. En cherchant des excuses à l'agresseur, on perpétue le recours à la violence comme moyen acceptable de résoudre un problème et on incite l'agresseur à considérer qu'il a raison d'utiliser la force pour obtenir ce qu'il veut.

FICTION: **Les femmes aiment être brutalisées et trouvent dans la violence une source de stimulation sexuelle.**

RÉALITÉ: Les femmes n'éprouvent aucun plaisir à être brutalisées et la violence dont elles sont victimes n'est nullement pour elles une source de stimulation sexuelle. De fait, les femmes sont terrifiées et écoeurées lorsque leur conjoint les attaque. Des personnes mal informées collent souvent l'étiquette «masochiste» (quelqu'un qui tire plaisir de la souffrance ou qui la recherche) sur le dos des femmes battues pour expliquer le dilemme de ces dernières. S'il est vrai que les femmes battues retournent souvent auprès d'un conjoint violent, ce n'est pas leur penchant pour la violence qui les pousse, mais bien plutôt leur espoir de voir cette violence cesser. Traiter une femme battue de masochiste, c'est l'avilir et l'insulter, c'est trouver un autre moyen de lui faire porter le blâme.

FICTION: **Si les femmes battues étaient vraiment inquiètes de leur sort, elles n'hésiteraient pas à le clamer très haut!**

RÉALITÉ: Les femmes battues ont de bonnes raisons de garder le silence. Elles considèrent qu'en révélant la vérité, elles s'exposent, et exposent leurs enfants, à des risques encore plus grands. Elles peuvent par ailleurs se sentir responsables des agressions dont elles sont victimes et éprouver un sentiment de gêne et de honte. En insistant sur la passivité et la soumission, le conditionnement au rôle de la femme perpétue une situation de victime. Ironiquement, les femmes qui sont suffisamment courageuses pour rompre le silence se heurtent souvent à l'incompréhension, voire à la méfiance.

FICTION: **Les hommes qui battent leur épouse sont un danger pour la société.**

RÉALITÉ: Les maris qui battent leur épouse attaquent rarement quelqu'un en dehors de leur famille. C'est parce qu'ils savent que les conséquences de leurs actes seront minimes qu'ils concentrent leur colère sur leur épouse. Peut-être que si ces hommes constituaient vraiment un danger pour la société, d'importantes mesures de dissuasion seraient déjà en place.

FICTION: **Personne n'oblige une femme battue à rester avec son conjoint.**

RÉALITÉ: Les femmes refusent de se soustraire aux brutalités dont elles sont victimes pour plusieurs raisons. Certaines veulent encore croire à la réussite de leur mariage et se raccrochent à cette idée avec l'énergie du désespoir. Elles espèrent qu'il finira par changer. D'autres ne peuvent envisager de quitter leur conjoint, car elles ne sauraient où aller et manqueraient d'argent pour subsister. La pauvreté est une menace réelle pour les femmes battues, notamment pour celles qui ont des enfants. De crainte de souffrances encore plus grandes, elles choisissent de rester avec un mari violent. Il n'est pas rare d'entendre une femme dire que son mari a menacé de la tuer si elle venait à le quitter.

FICTION: **Les femmes enceintes sont à l'abri des actes de violence.**

RÉALITÉ: Il n'en est rien. De fait, les femmes enceintes sont **plus** exposées que les autres à la violence. Beaucoup déclarent avoir commencé à être victimes d'actes de violence dès le début de leur grossesse ou affirment que les actes violents se sont aggravés durant leur grossesse. Les femmes enceintes dépendent encore plus de leur conjoint qu'en temps normal. Les maris profitent de cette phase de subordination, sachant très bien que leur épouse est alors moins bien armée pour faire front à leurs agressions.

Lectures conseillées - aperçu général

Dobash, Russell, P., et Dobash, Rebecca Emerson. Violence Against Wives. New York: Free Press, 1979.

Harris, Susan, et Sinclair, Deborah, Domestic Violence Project: A Comprehensive Model Into the Issue of Domestic Violence. Toronto: Family Service Association of Metropolitan Toronto, 1981.

Hilberman, Elaine, et Munson, Kit. Sixty Battered Women. Victimology 2(3-4) 1977-1978, p. 460-470.

Jaffe, Peter et Burris, Carole Anne. An Integrated Response to Wife Assault: A Community Model. Ottawa: le Solliciteur général du Canada, juillet 1982.

Kincaid, Pat. The Omitted Reality: Husband - Wife Violence in Ontario and Policy Implications for Education. Toronto: Learnxs Press, 1982.

MacLeod, Linda. La femme battue au Canada: un cercle vicieux. Ottawa: Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Martin, Del. Battered Wives. New York: Pocket Books, 1977.

Pressman, Barbara. Family Violence: Origins and Treatment. Guelph (Ontario): University of Guelph, 1984.

Schecter, Susan. Women and Male Violence. Boston: South End Press, 1982.

Small, Shirley Endicott. Wife Assault An Overview of the Problem in Canada. Toronto: Education Wife Assault, 1980.

Waldman, Gerry. Law Concerning Domestic Violence. Toronto: Education Wife Assault, mai 1982.

2 POURQUOI LES FEMMES NE QUITTENT PAS UN CONJOINT VIOLENT

Nous savons que n'importe quelle femme peut être agressée par son conjoint, mais il est impossible de dire à l'avance quelles femmes seront victimes de la violence. Pourquoi telle femme cherche-t-elle à se protéger dès la première agression, alors que telle autre continue de s'exposer à des agressions répétées? Les femmes qui n'ont été agressées qu'une seule fois ne consultent que très rarement les travailleurs sociaux. Il nous est donc impossible de savoir combien d'entre elles appartiennent à cette catégorie, car il y a peu de chances pour qu'elles viennent nous demander de l'aide. Par contre, les femmes agressées de façon répétée viennent nous consulter. Pour quelle raison une femme ne cherche-t-elle pas à se protéger **avant** d'être agressée? Et, **ayant été** agressée, comment peut-elle être amenée à plus ou moins accepter sa situation de victime? Nous savons par expérience qu'il faut répondre à ces questions avant de pouvoir l'aider efficacement.

Le rôle du conseiller social consiste à évaluer, en collaboration avec la femme agressée, les facteurs qui incitent cette dernière à ne rien faire pour changer sa situation. La figure 2 nous aidera à déterminer certains des facteurs qui contribuent à créer une situation dans laquelle une femme a de fortes chances d'être agressée.[1]

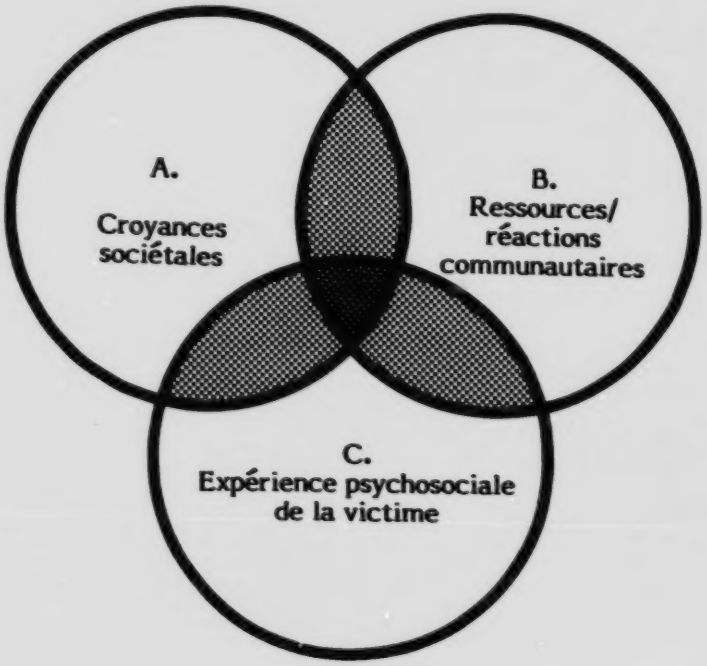

---

1 Conroy, Kathryn. «Long-term Treatment Issues with Battered Women,» in S. Flanza (éd.) The Many Faces of Family Violence. Springfield, Illinois: Charles C. Thomas: 1982, pp. 24-33.

Le **cercle A** représente les croyances sociétales qui contribuent à empêcher la femme d'échapper aux agressions dont elle est victime.

Le **cercle B** représente à la fois les réactions manifestées par la communauté dans laquelle elle vit et les ressources qui lui donneront la possibilité de quitter son conjoint violent.

Le **cercle C** représente l'expérience psychologique de la femme agressée, expérience qui contribue à en faire une victime.

Le conseiller doit bien comprendre la corrélation existant entre les facteurs qui compliquent singulièrement l'existence de la femme agressée. La plupart du temps, cette dernière a tendance à se situer dans les parties hachurées de la figure. Les travailleurs sociaux sont tombés d'accord sur les facteurs qui contribuent à créer une situation d'agression de l'épouse. Ce sont ces facteurs qui sont examinés dans la présente section.

Les croyances sociétales favorisent la violence envers l'épouse

Nous avons tous été élevés dans un cadre social où sont perpétuées des valeurs et des croyances relatives à la notion d'homme et de femme, de mariage et de divorce, d'intimité familiale et d'expression de l'affection et de la colère. Certaines de ces valeurs et croyances profondément ancrées dans notre société compliquent l'existence de la femme agressée.

Le rôle traditionnel de la femme

Dès son plus jeune âge, la femme apprend à accepter passivement ce que la vie lui apporte. Bien souvent, elle quitte le domicile de son père pour celui de son mari. Elle abandonne le nom de son père pour prendre celui de son mari. Ainsi conditionnée par la société, elle finit par être persuadée qu'on jugera sa valeur individuelle à son aptitude à «séduire» un homme et à «savoir le garder». Elle grandit avec la conviction qu'elle sera financièrement et socialement prise en charge par un homme et qu'en contrepartie elle devra s'occuper de son foyer et de ses enfants. Si elle exerce un métier, ce dernier passera après celui de son mari. On attend d'elle qu'elle adopte une attitude quasi enfantine de subordination et d'impuissance, alors que les hommes de son entourage prendront les décisions qui influeront sur son avenir. Elle doit se contenter de plaire aux autres, et notamment aux hommes. Elle cherche dans l'approbation une validation de son moi. Enfin, certains dictons contribuent à empêcher la femme de quitter son conjoint violent et expriment bien certains stéréotypes des aspirations de la femme:

«Comme on fait son lit on se couche!»

«Le mariage n'est pas toujours tout rose. Il faut savoir accepter le meilleur comme le pire!»

«La place d'une femme, c'est à côté de son mari. Il doit traverser un moment difficile.»

L'apprentissage du rôle traditionnel de la femme prépare bien cette dernière à une situation de victime. Viendrait-elle à penser à ses besoins avant ceux des autres? On lui a inculqué que ce serait faire preuve d'égoïsme. Agressée par son conjoint, elle court le risque d'être taxée de martyre ou de masochiste lorsqu'elle prend loyalement sa défense, alors qu'elle ne fait que jouer le rôle qu'on lui a appris à tenir. Elle doit faire l'impossible pour que son mariage marche bien ou, tout du moins, **donne l'impression** de bien marcher. C'est elle qui est tenue pour responsable de la réussite ou de l'échec de son mariage. La femme battue se trouve ainsi placée dans une situation sans issue. Qu'elle se mette à l'abri de la violence en quittant son mari, et on l'accusera de déserter le domicile conjugal. Qu'elle reste au contraire avec un mari qui la brutalise, et on l'accusera de ressentir le besoin de se faire battre ou, mieux encore, d'en tirer un certain plaisir. La femme battue doit faire face à un énorme conflit intérieur car, pour elle, ne pas être capable de préserver son mariage, c'est ne pas être capable de remplir son rôle le plus fondamental.

L'intimité du foyer

Notre société nous enseigne que le milieu familial est un lieu sacré interdit à toute intervention de l'extérieur. On attend de tous les membres de la famille qu'ils respectent ce principe. Ce qui se passe derrière une porte fermée ne regarde personne.

«Il faut laver son linge sale en famille.»

«Je suis chez moi, j'y fais ce qui me plaît.»

«Ce sont des questions de famille; ça ne me regarde pas!»

De telles convictions empêchent les voisins, les parents, les amis et même les professionnels d'intervenir efficacement lorsqu'ils sont témoins d'une agression ou qu'elle leur est rapportée. Préserver «l'intimité du foyer» a certainement du bon, mais il faut admettre que c'est souvent une excuse pour ne pas prendre ses responsabilités et ne pas agir. Cette attitude encourage la femme à lutter et souffrir en silence.

La famille constituée autour du père et de la mère en tant que formule idéale

Parce qu'on considère comme idéale la famille constituée autour du père et de la mère, beaucoup pensent que l'unité de la famille doit

être préservée à tout prix. On accorde ainsi une plus grande valeur à la préservation de la cellule familiale traditionnelle qu'à la sécurité et au bonheur de chacun de ses membres. Il y a aussi ceux qui croient que les enfants ont besoin de la présence de leur père, indépendamment de la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec lui ou des risques auxquels cette présence les expose.

«Elle doit rester pour le bien de la famille.»

«La place d'une femme est à la maison.»

«D'accord, il la frappe de temps en temps,
mais n'empêche que c'est un bon père!»

Avec ce genre de raisonnement, les familles restent «unies», certes, mais pour les mauvaises raisons. Les enfants ne sont pas en sécurité dans un foyer où règne un climat constant d'agression. Ils n'ont que faire de l'exemple d'un père qui a recours à la violence pour résoudre ses problèmes. Ils ne peuvent guère compter sur une mère qui, par sa passivité, semble adopter une attitude de victime consentante. Les enfants représentent l'avenir et ils méritent de débuter dans la vie dans les meilleures conditions possibles. En incitant une mère battue à préserver coûte que coûte l'unité de la famille, on l'expose non seulement à des risques, mais on sape également son aptitude à bien s'occuper de ses enfants.

Blâme de la victime

L'attitude qui consiste à blâmer la victime est si subtile qu'elle mérite qu'on y prête une attention particulière. Ce ne sont pas les exemples qui manquent:

«Qu'as-tu bien pu faire pour qu'il te frappe?»

«Ton mari est un type si gentil! Tu as dû faire
quelque chose qu'il ne fallait pas!»

«Si tu ne l'avais pas épousé, tu n'en serais pas là!»

Les commentaires de ce genre viennent alimenter l'image négative que la femme battue a d'elle-même. Ils accentuent le doute qui la ronge et finissent par la convaincre de sa part de responsabilité dans la violence manifestée par son conjoint. C'est un des pièges dans lesquels le travailleur peut tomber très facilement, surtout si les efforts qu'il a consacrés à la cliente ont été vains et qu'il se sent frustré et exaspéré. Les femmes ne sont pas des anges. Il y en a qui sont franchement antipathiques. Il est alors tentant de les tenir pour responsables, ne serait-ce qu'en partie, des agressions dont

elles sont victimes. Toutefois, il ne faut jamais perdre de vue qu'une femme ne mérite jamais d'être battue, quelle que soit sa personnalité.

Le manque de ressources et l'attitude de la communauté perpétuent la violence envers les femmes

Il est important que le travailleur social ait une idée précise de la réalité à laquelle une femme agressée demandant de l'aide doit faire face, et ce pour deux raisons:

1. pour ne pas tomber dans le piège qui consisterait à lui faire porter le blâme alors qu'elle est dans l'impossibilité de procéder à des changements aussi rapidement qu'on le souhaiterait.

2. pour pouvoir la préparer à ne pas se blâmer elle-même lorsqu'elle bute contre des obstacles qui ralentissent ses progrès.

La plupart des responsables des organismes d'entraide sont douloureusement conscients des réalités économiques auxquelles se heurtent leurs clientes. Citons:

Logement

o insuffisance de lits pour l'accueil d'urgence.

o faible disponibilité de logements de deuxième phase (une nécessité pour les femmes et les enfants en période de transition).

o faible disponibilité de logements permanents et abordables.

Emploi

o faible disponibilité d'emplois, en particulier d'emplois offrant un salaire convenable.

o trop peu de programmes de recyclage à l'intention des femmes forcées d'entrer dans le marché du travail.

Garderies

o insuffisance de services de garderie abordables et de qualité se trouvant à distance raisonnable du lieu de travail et du domicile.

o insuffisance des subventions aux garderies face à la demande.

Services d'appoint

o insuffisance de services spécialisés (lignes téléphoniques d'urgence, groupes de soutien, cliniques de défense juridique) à l'intention des femmes battues.

Nous savons tous que les ressources communautaires sont insuffisantes pour faire face à la demande. L'amélioration des conditions sociales est liée à l'adoption d'actions politiques

énergiques. Entre-temps, les travailleurs sociaux peuvent atténuer les dures réalités auxquelles se trouve confrontée la femme battue en identifiant l'incidence de leur attitude sur elle. Les exemples suivants décrivent des attitudes propres à entraver ou à faciliter les progrès d'une femme battue.

Police*

Une femme exposée à un mari violent appelle la police.

Réaction négative: On ne donne pas priorité à son appel. Lorsque, bien plus tard, les policiers arrivent, il est évident qu'ils ne prennent pas son cas au sérieux. En présence de la victime, un policier dit à l'agresseur: «Allons, calmez-vous. Vous savez comment sont les femmes. Qu'est-ce qu'elle a bien pu faire pour que vous réagissiez comme ça?»

Réaction positive: Son appel est reçu avec une marque de respect pour elle et de souci pour sa sécurité. On la croit. Les policiers arrivent sans tarder. L'un d'eux a un entretien avec la victime pour évaluer les risques qu'elle court et savoir ce qu'elle entend faire (par exemple, être conduite au foyer d'accueil du quartier). L'autre policier rencontre l'agresseur et lui dit ceci: «La loi vous interdit de battre votre épouse pour quelque motif que ce soit. Vous devez apprendre à vous maîtriser, car vous risquez d'être inculpé pour voies de fait.»

Médecin

Une femme dit à son médecin qu'elle est à bout de nerfs.

Réaction négative: Le médecin est occupé et se montre réticent à donner suite à la demande de sa patiente. Il lui prescrit du Valium et, d'un air condescendant, il la rassure au moment de son départ: «Vous verrez, dans quelques jours, ça ira mieux. Vous n'avez qu'à prendre ces comprimés et vous reposer.»

Réaction positive: Le médecin montre un intérêt évident aux propos de sa patiente et l'encourage à lui en dire plus sur sa situation. Il apprend ainsi que le mari fait une crise de jalousie, ce qui l'amène à envisager la possibilité d'une agression. Il demande carrément à sa patiente: «Votre mari vous a-t-il déjà fait du mal?» Selon la réponse donnée à cette question, le médecin pourra chercher à en savoir plus et confirmera à sa patiente qu'elle a le droit de vivre à l'abri des agressions de son mari.

---

* Depuis 1983, en Ontario, la police a reçu l'ordre de considérer l'agression de l'épouse par son mari comme un crime et d'inculper l'agresseur comme elle le ferait dans le cas d'une agression par un inconnu.

Travailleur social

Une femme a finalement le courage de parler des agressions dont elle est victime à son travailleur social.

Réaction négative: Le travailleur social l'écoute attentivement, mais sait très bien qu'une même histoire peut être vue sous deux angles différents. Accoutumé à se montrer impartial, il cherche à bien comprendre l'origine du problème. «Avez-vous fait ou dit quelque chose qui a pu déclencher la colère de votre mari?»

Réaction positive: Le travailleur social la croit immédiatement et le lui fait savoir. Il garantit à la cliente que, «quoi que vous ayez fait ou dit, vous n'êtes pas responsable de sa violence. C'est lui qui est responsable de son comportement.»

Avocat

Une femme téléphone à son avocat et lui annonce son intention de demander le divorce.

Réaction négative: L'avocat commence immédiatement à remplir les papiers, sans chercher à bien comprendre la situation de la femme. Plus tard, si la femme hésite à donner suite à son intention de divorcer, il lui reprochera de lui avoir fait perdre son temps.

Réaction positive: Après avoir bien écouté sa cliente, l'avocat l'informe de ses droits, corrige tout renseignement inexact qu'on peut lui avoir donné et l'encourage à prendre le temps de réfléchir aux différentes solutions juridiques. Il ne la presse pas d'agir et se dit prêt à lui fournir tous les renseignements nécessaires et à donner suite à ses demandes lorsqu'elle sera prête.

Membre du clergé

Une femme demande à parler au prêtre ou au pasteur après le service religieux.

Réaction négative: Le prêtre ou le pasteur écoute ce qu'elle a à dire en montrant des signes évidents de gêne. Après tout, il connaît le mari et il a beaucoup d'estime pour lui. Il fait remarquer que le mari doit traverser une période très stressante. «Êtes-vous sûre de lui donner toute la patience et tout l'amour dont vous êtes capable?»

Réaction positive: Le prêtre ou le pasteur comprend la gêne évidente de la femme et s'efforce de la mettre à l'aise. Après lui avoir prêté une oreille attentive, il ne cache pas son inquiétude en apprenant qu'elle est victime de tels actes de cruauté. Il lui assure

que «personne ne doit tolérer cela» et il cherche à savoir si sa sécurité immédiate est menacée ou non.

Conseiller conjugal

Un couple se présente pour une entrevue. L'épouse porte des traces évidentes d'agression physique.

Réaction négative: Le conseiller conjugal insiste pour recevoir le mari et l'épouse ensemble. Il a remarqué les blessures de la femme, mais il s'attache essentiellement à parler des problèmes de communication du couple. Il encourage vivement les époux à parler des situations traumatisantes qui les affectent. «Si vous voulez que je vous aide, il faut me parler ouvertement de vos problèmes.»

Réaction positive: Le conseiller conjugal remarque rapidement l'état physique de l'épouse. Il interroge séparément les deux époux afin d'évaluer la situation. Le principal objectif de l'entrevue est d'assurer la sécurité de l'épouse et de l'envoyer chez un médecin pour lui faire donner les soins nécessaires.

L'expérience psychologique de la victime

Lorsqu'on aide la victime d'une agression, on s'aperçoit que le sentiment dominant qui l'habite est un sentiment de **terreur**. Cette terreur dicte ses actes et la hante dès son réveil. Elle va jusqu'à troubler son sommeil, en causant des insomnies et des cauchemars répétés. Ces troubles du sommeil peuvent pousser la victime à prendre des médicaments créant une accoutumance, tels que les somnifères et les tranquillisants. Il y a des chances pour que son conjoint ait menacé de la battre ou de la tuer si elle tente de rompre le silence ou, pire, si elle menace de le quitter. Il n'est pas rare d'entendre des femmes tenir des propos de ce genre:

> Mon mari a menacé de me tuer de ses propres mains s'il apprend que j'ai l'intention de le quitter. Il m'a dit: «Si jamais tu me quittes, je saurai te retrouver, j'y mettrai le temps qu'il faut, mais je te retrouverai. Tu ne peux pas m'échapper. Et quand je te mettrai la main dessus, la mort te paraîtra douce à côté de ce que je te ferai subir. Je te défigurerai, comme ça plus personne ne voudra de toi! Je te tuerai et je tuerai tous ceux qui t'auront encouragée à me quitter. Je te tuerai, je tuerai les enfants, et puis je me suiciderai.»

Il est très important que le conseiller social soit tenu au courant de ces menaces et en évalue la gravité. Il m'est souvent arrivé qu'une cliente me dise qu'elle avait besoin d'aide, mais

qu'elle n'osait rien faire à cause des menaces qu'il avait proférées à l'intention de tout intervenant. Beaucoup préfèrent limiter la violence à leur foyer plutôt que d'exposer des tierces personnes aux menaces de leur mari. Cette attitude est particulièrement courageuse de leur part. Bien entendu, il y en aura toujours pour considérer que cette attitude d'abnégation répond à un besoin masochiste de jouer les martyres, mais je reste persuadée que cela reflète vraiment leur souci pour la sécurité des autres. Le conditionnement au rôle traditionnel qui lui est dévolu prépare bien la femme à cette attitude de sacrifice de soi. Elle comprend vite qu'elle doit s'effacer devant les autres pour remplir son rôle de nourricière et de ménagère. Notre rôle à nous, c'est de l'aider à avoir, pour elle, les mêmes préoccupations de soin et de protection qu'elle a souvent pour les autres. Beaucoup sont paralysées par la terreur. C'est ce qui explique fondamentalement leur tendance à rester où elles sont. Pour mieux supporter la peur qui les assaille en permanence, elles sont prêtes à nier l'horreur de la violence et des menaces et à minimiser leur besoin de sécurité.

Minimisation de l'acte de violence

La plupart des femmes battues, surtout lors de leur premier entretien avec un professionnel, ont tendance à minimiser la portée et la gravité de l'agression dont elles sont victimes. Cette attitude s'explique fondamentalement comme suit:

1. Leur crainte de voir la situation empirer si elles parlent.

Puis-je faire confiance à cette personne?
Me croira-t-elle?
Me fera-t-elle porter le blâme?
Que fera-t-elle des renseignements que je vais lui communiquer?

2. Leur manque de renseignements précis sur ce qu'est véritablement une agression et qui en est la victime.

«Je n'ai jamais porté de traces de coups. Je ne suis pas une femme battue.»
«Je croyais que ça n'arrivait que chez les pauvres. Mon mari est médecin.»

3. Leur besoin de croire que «c'est un moyen comme un autre» de faire face en attendant d'être prêtes à affronter la réalité et de prendre des mesures protectrices. Cette distanciation par rapport à l'acte violent est un moyen de défense utile, étant donné qu'elles continuent à vivre dans un cadre où le danger persiste. Ce phénomène n'est pas unique aux femmes battues. Les policiers, les pompiers, les otages, par exemple, ont également recours à la distanciation comme moyen de survie.

4. La honte et la gêne qu'elles éprouvent.

«Ce genre de choses, ça n'arrive qu'aux autres, pas à moi!»

5. La certitude qu'elles ont d'être responsables des agressions dont elles sont victimes.

«J'aimerais tellement être une meilleure épouse!»
«Après tout, je n'avais qu'à pas l'épouser!»

Isolement

Il est difficile à une femme agressée d'entrer en contact avec un réseau de soutien individuel. La crainte d'exposer ses enfants aux violences du père l'empêche d'entreprendre quoi que ce soit dans ce sens. La honte et la gêne qu'elle éprouve face aux brutalités qu'elle subit la tiennent à l'écart des autres. Il est peu probable que ses quelques amis et connaissances soient au courant de la terreur qui règne chez elle. Et lorsqu'elle se résout à chercher de l'aide, son conjoint sabote souvent ses efforts en contrôlant ses activités et en limitant les contacts qu'elle pourrait avoir en dehors du mariage. Il peut délibérément l'éloigner de sa famille et de ses amis en adoptant un comportement grossier et odieux.

Elle a peu de chances d'avoir les relations nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un travail enrichissant, des avantages d'une garderie ou d'activités éducatives, récréatives ou thérapeutiques. L'isolement social dans lequel elle se trouve limite ses chances de connaître des renseignements réalistes susceptibles de l'aider à percevoir sa situation sous un angle nouveau. Sa solitude ne sert qu'à renforcer la subordination à son conjoint, celui-là même qui fait tout pour favoriser son isolement. Le cercle est bouclé. Elle est forcée d'accepter la définition qu'il donne de sa valeur en tant que personne.

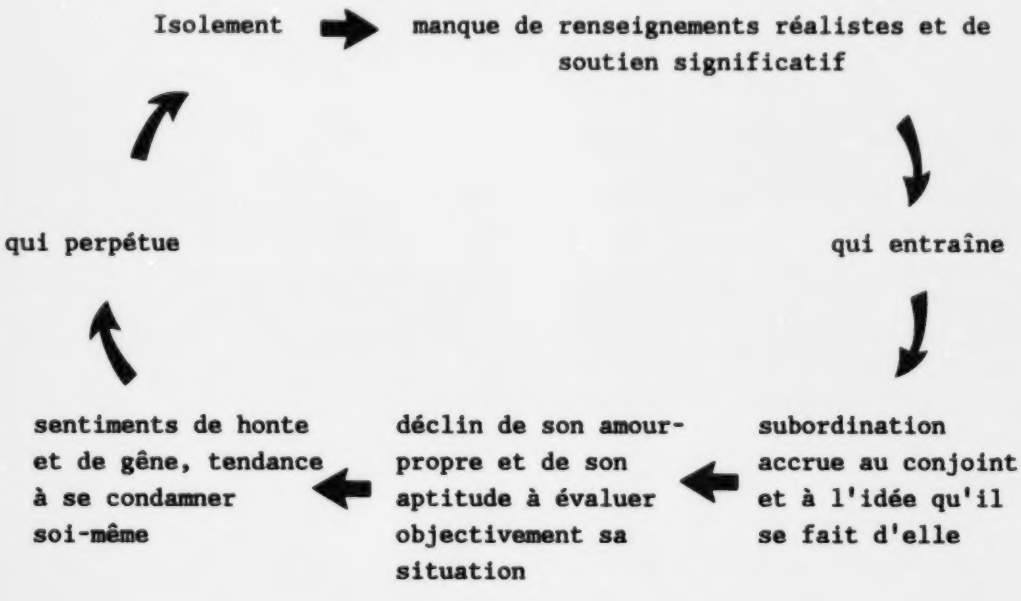

Sentiment d'impuissance

La femme battue est souvent dans un état «d'impuissance acquise», phénomène décrit en détail par Walker.[2] Cela signifie que ses efforts pour contrôler la violence, lui échapper ou l'éviter ont été vains. Cela entraîne un sentiment d'impuissance qui la pousse à penser que, quoi qu'elle fasse, sa situation restera la même.

Pour illustrer ce phénomène, divers animaux ont été soumis à de multiples expériences psychologiques. C'est ainsi que Seligman et ses collègues ont enfermé des chiens dans des cages, puis les ont exposés à des décharges électriques déclenchées à intervalles irréguliers.[3] Les chiens ont vite appris que, quoi qu'ils fassent, il leur était impossible de contrôler les décharges électriques. Ils ont perdu courage et ont présenté des signes évidents d'apathie et d'indifférence. Ils ont adopté un comportement de soumission et de renoncement. Même lorsqu'on ouvrait la porte de leur cage, ils ne cherchaient pas à s'enfuir. C'était comme s'ils avaient perdu le goût de vivre. Pour neutraliser les effets de l'expérience, il a fallu les sortir de force de leur cage à plusieurs reprises avant qu'ils se rendent compte qu'ils pouvaient à nouveau maîtriser leur situation. Les femmes battues vivent une expérience analogue -- un manque de contrôle qui aboutit à un état chronique d'impuissance et de complet désespoir. Plus la femme est exposée longtemps aux agressions, plus il lui faudra de temps pour vaincre les effets de son impuissance. Même si c'est elle qui a pris l'initiative de vous contacter, il est important de comprendre qu'elle peut considérer que vous n'êtes pas plus capable qu'elle de changer la situation. À ses yeux, son conjoint est tout-puissant. Vous devrez peut-être la convaincre que vous êtes en mesure de l'aider à changer sa situation, alors que jusque-là, pour elle, rien n'a marché.

Internalisation du blâme

La femme battue n'a rien d'exceptionnel. Comme beaucoup d'entre nous, elle croit au mythe de la violence au foyer. Elle pense souvent que la violence est de sa faute à elle, que c'est elle qui en est l'instigatrice. Elle est persuadée que, si elle a été battue, c'est parce qu'elle avait fait quelque chose de mal. Son conjoint lui fait souvent cette réflexion: «Pourquoi m'obliges-tu à te frapper? Si tu faisais ce qu'on te dit de faire, ça n'arriverait pas!» Elle essaie de s'améliorer et ne se rend **pas** compte que la violence n'a pas grand-chose à voir avec son comportement ou sa personnalité à elle.

La perception de soi comme victime fait partie intégrante du rôle de la femme. Depuis l'enfance, on l'a persuadée que c'est d'elle que

---

2 Walker, Lenore. The Battered Woman. New York: Harper and Row, 1979.

3 Seligman, Martin. Helplessness. W.H. Freeman, 1975.

dépend la réussite de son mariage. Si son mari la maltraite, c'est sûrement qu'elle a fait quelque chose de mal. Et les membres de sa famille, ses amis, les professionnels et la société ne font que la conforter dans cette idée. Elle passe une bonne partie de son temps et consacre une bonne partie de son énergie à organiser sa vie et à surveiller ses paroles de façon à ne pas contrarier son mari. On dit souvent que cette existence, c'est comme «marcher sur un tapis d'oeufs.» Le sentiment de culpabilité de l'épouse face à la violence de son mari décharge ce dernier de tout sentiment de responsabilité et perpétue son recours à la violence, et cela pratiquement sans conséquences pour lui.

Ambivalence

Le conjoint violent n'est pas violent tout le temps. Il peut se passer des périodes assez longues pendant lesquelles l'épouse croit que son mari est vraiment tendre et gentil. Et c'est là le point crucial de son ambivalence. C'est à la violence qu'elle veut mettre un terme, pas à son mariage. Elle espère qu'il changera. Elle veut croire en ses promesses. Elle reste persuadée qu'elle l'aime. Sa définition de l'amour peut être différente de la nôtre, mais c'est à la sienne que nous devons nous intéresser.

Elle est également terrifiée à l'idée de se retrouver seule. La séparation d'avec son époux peut entraîner une modification radicale de son mode de vie. Si elle est restée chez elle à élever ses enfants, elle devra peut-être renoncer à tout cela, trouver un emploi et confier ses enfants à une garderie ou bien avoir recours à l'assistance publique. Pour une femme qui a connue une certaine aisance matérielle, la baisse du niveau de vie peut être dramatique. En cas de séparation, elle doit être prête à faire face à une adaptation particulièrement pénible pour elle.

Il s'agit là d'obstacles réels au changement, non seulement pour les femmes battues, mais pour la plupart des femmes de notre société. Très peu de femmes malheureuses en ménage (que ce soit pour cause de violence ou non) bénéficient d'une indépendance financière leur permettant de quitter leur mari sans avoir de soucis à se faire pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Les femmes qui travaillent en dehors de chez elles ne gagnent encore, en moyenne, que 60% de ce que gagne un homme.

Internalisation de l'oppression[4]

Lorsqu'un groupe est persuadé de son infériorité et estime qu'il mérite d'être maltraité, le mauvais traitement a d'autant plus de

---

4 Adaptation de l'oeuvre de Ruitort, Monica et Shirley Endicott Small. Working With Assaulted Immigrant Women: A Handbook For Lay Counsellors. Toronto: Education Wife Assault, 1984.

chances de se perpétuer. Cette conviction d'un état d'infériorité est parfois appelée «internalisation de l'oppression». Les messages renforçant le sentiment d'infériorité peuvent provenir de sources diverses: membres de la famille et amis, livres pour enfants, manuels scolaires, publicité et cinéma. Une première expérience d'oppression se complique singulièrement lorsque la victime internalise cette oppression.

Il est possible que la femme maltraitée ait déjà un complexe d'infériorité; par conséquent, elle peut interpréter la première agression dont elle est victime comme une confirmation de ce qui n'était jusqu'alors qu'un doute, à savoir «qu'il y a sûrement quelque chose qui ne va pas chez moi». La femme que l'on n'encourage pas suffisamment à remettre en question le rôle traditionnel qu'elle est censée jouer dans la société a peu de chances de quitter un conjoint qui la maltraite. Plus l'internalisation de son oppression sera aiguë, plus il lui faudra de temps pour surmonter cette oppression.

Dégradation du respect de soi

La répétition des mauvais traitements et des situations de domination entraîne une dégradation de la dignité de la femme dont la notion de mérite, la confiance en soi et en ses possibilités ont été érodées. Le plus humiliant, pour elle, est d'avoir été battue par celui-là même qu'elle a choisi pour mari, par celui qui est censé l'aimer, l'honorer et la chérir. C'est ce qu'elle décrit souvent comme le coup le plus dur à supporter, la trahison suprême.

Par ailleurs, plus le traitement qu'elle subit est pénible et plus il dure longtemps, moins la femme maltraitée a une bonne image d'elle-même. Elle commence à penser qu'il y a du vrai dans les qualificatifs -- idiote, incapable, laide -- qu'il lui lance au visage.

Elle a peut-être déjà menacé de le quitter ou est peut-être même partie pour de bon, pendant une brève période, en prenant la résolution de ne jamais revenir s'il ne changeait pas. Et une fois livrée à elle-même, elle se laisse anéantir par ses craintes et la froide réalité de la solitude. Elle n'a pas vraiment le choix et elle se sent **forcée** de retourner à une situation par ailleurs inchangée. Son incapacité à tenir sa résolution de vivre sans son mari se traduit par un renforcement de la tendance à se blâmer elle-même et par une nouvelle dégradation de sa dignité. Elle se sent battue une fois de plus et elle sait que cette défaite consacre la victoire de son mari.

La femme qui retourne **volontairement** vivre avec son mari parce que ce dernier a promis de changer (par exemple, s'il accepte de participer à des séances de groupe pour les hommes) peut avoir au moins l'impression de contrôler son existence dans une certaine mesure. Elle peut retourner vivre avec son mari en préservant une plus grande part de son intégrité. Elle a clairement prouvé à son

conjoint qu'elle n'accepte de vivre avec lui qu'à la condition qu'il puisse prouver que son comportement violent a changé.

Espoir

La femme espère que son mari changera pour devenir le mari de ses rêves. Il est important de montrer du respect pour sa vision d'un ménage heureux et d'une existence heureuse. Cela n'a rien d'extraordinaire. Nous avons tous nos propres rêves.

Nous blâmons trop souvent la victime en concentrant notre attention sur des questions du genre: «Pourquoi reste-t-elle avec lui?», ce qui sous-entend, une fois de plus, qu'il y a quelque chose qui ne va pas chez elle. Il nous faut la voir sous un jour meilleur. Il est plus utile de la considérer comme une femme courageuse qui continue de lutter malgré les multiples obstacles qu'elle doit affronter. En d'autres termes, la question que nous devrions nous poser est celle-ci: «Où trouve-t-elle le courage de quitter un mari violent malgré les difficultés que cela représente?»

3 POURQUOI LES HOMMES BATTENT LEUR ÉPOUSE

On ne sait pas très bien pourquoi certains hommes battent leur épouse et d'autres pas. Les travailleurs sociaux ayant une certaine expérience dans ce domaine sont parfois unanimes à dire que trois facteurs entrent en ligne de compte lorsqu'un homme a recours à la violence avec son épouse.

1. Certaines conditions et croyances sociétales encouragent la violence.

2. Certaines réactions de la communauté perpétuent la violence.

3. On retrouve, chez les hommes qui ont recours à la violence, certaines caractéristiques psychologiques communes.

Les conditions et croyances sociétales encouragent la violence envers les épouses

Tolérance sociale

Il existe une tolérance sociale considérable à l'endroit des hommes qui ont recours à la force physique envers leur épouse. Un exemple de cette tolérance a été mis en évidence par une expérience réalisée par Shotland et Shaw qui ont testé les réactions de témoins de scènes au cours desquelles une femme était physiquement agressée par un homme.[1] Les témoins montraient plus de réticence à intervenir lorsqu'ils pensaient que l'homme et la femme étaient mariés que lorsqu'ils pensaient qu'ils étaient étrangers l'un à l'autre. Le message ainsi transmis à l'homme est ambigu: «Même si nous pensons que votre comportement violent n'est pas bien, si cette violence est dirigée contre votre épouse, nous n'interviendrons pas.» Les hommes continuent d'agresser leurs épouses parce qu'il n'y a personne pour les en empêcher.

Droits historiques

Dans notre société dominée par l'homme, ce dernier a toujours eu pour tâche de maintenir une structure hiérarchique au sein de la famille comme au sein de la société. Lorsque cette structure hiérarchique était mise en question ou menacée, ce sont les maris et les pères qui étaient censés intervenir, avec recours à la force s'il le fallait, pour remettre les membres de la famille dans le droit chemin.

---

1 Shotland, R.L., et M.K. Straw. «Bystanders Response to an Assault: When a Man Attacks a Woman.» Journal of Personality and Social Psychology. Vol. 34, N° 5, 1976.

Convictions et valeurs

Les hommes nés dans ce système et socialisés dans le rôle qui est traditionnellement le leur en sont venus à adopter les idées suivantes qui favorisent la perpétuation de la violence envers l'épouse:

1. La supériorité de l'homme.

2. Le rapport direct entre la domination physique et la masculinité.

3. La validité du recours à la force physique et à l'intimidation comme moyen de résoudre un problème.[2]

Les réactions de la communauté perpétuent la violence envers les épouses

L'affectation des ressources dans une communauté reflète sa prise de position face aux problèmes sociaux. Nous avons déjà vu que les ressources communautaires mises à la disposition de la victime sont limitées. Le plus souvent, les réactions de la plupart des secteurs de la communauté vont à l'encontre de sa sécurité. Les agresseurs, eux aussi, doivent faire face à une pénurie navrante de ressources efficaces. Ils sont également confrontés aux réactions de la communauté qui refuse de les tenir pour responsables de leur comportement violent. **Pour chaque victime blâmée, il y a un agresseur excusé.** L'existence de l'agresseur est compliquée par un certain nombre de facteurs tels que:

1. L'insuffisance des ressources et programmes (lignes téléphoniques d'urgence permettant de discuter avec des ex-agresseurs, séances de groupe pour les hommes et programmes créés sur l'ordre des tribunaux) susceptibles de l'aider à modifier son comportement.

2. Très peu de professionnels ont une attitude susceptible de l'inciter à modifier son comportement.

3. Les membres de sa famille et ses amis trouvent souvent des excuses à son comportement.

4. La société et ses institutions excusent souvent son comportement en refusant généralement de prendre ses actes de violence au sérieux.

La conjonction de tous ces facteurs fait qu'il lui est doublement difficile de changer.

---

2 Carlson, Bonnie. «Battered Women and Their Assailants.» Social Work. Novembre 1977.

Le profil psychologique de l'homme violent

Dénégation

Le plus souvent, l'homme violent ne veut pas admettre qu'il a un problème. Il a tendance à minimiser ou à omettre des détails importants, voire à mentir, quant à la fréquence et à la gravité de ses actes de violence. En niant la violence, il se tire de l'embarras que peut lui causer son comportement et fournit la preuve qu'il n'a pas à changer. Il nie également la violence pour échapper aux conséquences judiciaires de son comportement. La dénégation de ses actes de violence lui évite d'avoir à évaluer la réalité de son existence.

Il peut s'être forgé ce système de défense dès son plus jeune âge, comme un moyen de conjurer les conséquences d'expériences enfantines réprimandables. La dénégation agit comme un moyen d'écarter la dépression et l'anxiété. Lorsque son épouse menace de le quitter, il se trouve durement confronté à lui-même et aux conséquences de sa violence. Il se laisse aller au désespoir et est souvent incapable de faire face à la situation. C'est au moment de la séparation d'avec son épouse qu'il est le plus exposé à un comportement suicidaire ou homicide. À ce stade, il ne devrait pas être abandonné à lui-même. Il est incapable de pourvoir à ses besoins et est particulièrement réceptif à une intervention d'urgence. Il est moins bien protégé et, par conséquent, plus ouvert au changement. C'est à ce stade que le travailleur social doit pouvoir lui tendre la main.

Externalisation du blâme

La plupart des agresseurs ne se tiennent pas pour responsables de leur comportement violent. Ils pensent qu'ils sont poussés à la violence par des forces externes indépendantes de leur volonté. Ils font valoir toutes sortes de raisons, justifications et rationalisations pour expliquer pourquoi ils ont dû se montrer violents. Parmi les excuses avancées, citons:

> «Elle ne voulait pas me laisser en paix. J'ai été obligé de la frapper pour qu'elle se calme.»
>
> «Elle me faisait la tête. J'ai dû la secouer un peu pour que ça cesse.»
>
> «Peut-être que j'avais trop bu. Je ne savais pas ce que je faisais. Je traverse une période difficile en ce moment. Elle n'a qu'à me laisser en paix.»

Crainte de subordination à l'épouse

L'homme violent vit généralement dans la hantise de perdre son épouse. Il compte sur elle pour satisfaire tous ses besoins affectifs. Il s'attend illusoirement à ce que son mariage comble le vide de son

existence. Il est dépourvu d'empathie pour son épouse et est incapable de reconnaître que les besoins de celle-ci puissent être différents des siens. Sa crainte souvent refoulée de la perdre fait qu'il se sent facilement menacé par des influences extérieures. Cela se traduit par une jalousie excessive et un comportement possessif et dominateur. Sentant intuitivement qu'il est en train de la perdre, il resserre son emprise sur elle, ce qui, ironiquement, la pousse à s'éloigner encore plus de lui.

Internalisation du rôle traditionnel de l'homme

L'homme grandit avec l'idée qu'il sera le «chef de famille», que c'est son avis qui compte et qu'il est l'autorité suprême. Il accepte souvent cette définition de l'homme sans se poser de questions. Il apprend très tôt qu'extérioriser une émotion c'est faire preuve de faiblesse. L'homme est censé être fort, dominateur, agressif et triomphateur. Il pense que son épouse lui appartient et qu'il en est responsable. Elle est le reflet de lui-même et, par conséquent, il lui apparaît justifié de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle se plie à sa volonté. Pour lui, s'occuper de tout, cela veut dire soumettre son épouse et dominer totalement son existence. S'il ne peut arriver à ce résultat par sa force de caractère, il aura recours à la «force du poing». Plus il se sent proche de cette définition rigide de la masculinité, plus il a de chances de recourir à la force pour obtenir ce qu'il veut. Son attitude est souvent la même à l'égard de ses enfants. Un tiers des maris violents brutalisent leurs enfants aussi bien que leur épouse.[3]

La plupart des émotions s'expriment sous forme de colère

Le plus souvent, il dissimule ses craintes et ses anxiétés derrière le masque de la «virilité». Pour lui, la colère est une expression acceptable de ses émotions. Il est incapable d'exprimer un éventail d'émotions. Dans la famille, les émotions, c'est l'affaire de son épouse. Sur ce plan, son langage se limite à «ça va bien» ou «ça va mal». La contrariété, la frustration, la souffrance morale, la déception, la tristesse et la solitude sont autant de sensations qu'il ne sait pas exprimer. Son éducation le pousse naturellement vers l'action, vers la résolution des problèmes plutôt que vers l'analyse psychologique. Cela le rend particulièrement vulnérable dans les discussions de nature intime, car il sait mal exprimer ce qu'il ressent. Il se sent facilement menacé par l'aptitude de son épouse à exprimer ses émotions. Il remédie alors à son insuffisance en lui

---

3 Walker, Lenore. The Battered Woman. New York: Harper and Row, 1979.

«clouant physiquement le bec». Les causes de sa colère peuvent être multiples, mais c'est sur son épouse qu'il a tendance à l'épancher. La plupart des hommes savent qu'ils ne s'en tireraient pas à si bon compte s'ils s'attaquaient à quelqu'un d'étranger à la famille.

Isolement

L'homme violent a tendance à s'isoler des autres. Il se montre méfiant envers la plupart de ceux qui gravitent dans son milieu. On peut croire qu'il a de nombreux amis, mais ces amitiés sont superficielles. Il révèle rarement quelque chose d'important. Il entend résoudre ses problèmes en privé. Ce serait, de sa part, avouer une faiblesse et un manque de virilité que de demander de l'aide ou d'attendre un soutien de quelqu'un d'autre que son épouse.

Il passe souvent pour un «type très gentil», mais il tient les autres à distance. La seule qui le connaisse bien, c'est son épouse. C'est ce qui explique que certains se montrent surpris lorsqu'ils apprennent qu'il est violent. Cela ne semble pas cadrer avec l'image qu'il donne de lui-même en public. C'est de cette image que les femmes s'éprennent -- son côté docteur Jekill. Son côté Mr. Hyde, il le réserve pour les moments qu'il passe avec son épouse, en privé. Ses bonnes manières, son charme, et le fait qu'il n'y a généralement pas de témoins à ses actes de violence font qu'il passe pour crédible dans la communauté.

Problèmes de maîtrise de soi

Mauvaise maîtrise de ses impulsions. Certains hommes sont à ce point détachés de leurs émotions qu'ils ne sentent pas monter la colère. On dit souvent d'eux qu'ils sont «toujours prêts à exploser», mais eux-mêmes l'ignorent. Et lorsqu'ils «explosent», ils sont bien souvent plus surpris de leur accès de colère que ceux qui les côtoient. Il n'y a aucune commune mesure entre ce qui a déclenché leur colère et l'ampleur de cette dernière. Et plus tard, lorsqu'ils essaient de comprendre le pourquoi de cette colère, ils déclarent qu'ils n'ont pas su se maîtriser. L'explosion de violence était en fait une tentative de refoulement de leur anxiété croissante et de reprise en main de la situation. Ayant agi de façon excessivement impulsive, ils n'ont pas su mesurer les conséquences de leur comportement.

Maîtrise excessive et rigide de soi. Certains hommes ont une attitude totalement opposée. Ils savent exactement ce qu'ils font. Ils planifient leurs attaques. Ils décident à l'avance de l'endroit où ils frapperont leur victime et de la force à utiliser pour atteindre leur objectif. Ce dernier étant, bien entendu, de faire naître la peur chez la victime, de façon à contrôler plus facilement son

comportement. Ces hommes-là viennent rarement nous consulter. Et lorsqu'ils le font, il est très difficile de travailler avec eux, car ils éprouvent rarement du remords pour ce qu'ils ont fait. Ces hommes-là sont particulièrement dangereux et leurs victimes sont souvent obligées de se cacher pour leur échapper.

Expérience de la violence pendant l'enfance

La plupart des hommes violents que nous rencontrons en consultation ont connu la violence dans leur foyer d'origine. Des études ont montré que jusqu'à 81% des hommes qui agressent leurs épouses sont issus de familles où régnait la violence.[4] Ils ont été les témoins impuissants de scènes au cours desquelles leur père battait leur mère. Incapables d'intervenir, il n'est pas impossible qu'ils aient également été battus eux-mêmes. Ils ont grandi avec la conviction qu'on ne pouvait pas faire confiance aux adultes. Pour eux, le monde est un lieu d'hostilité et d'insécurité. De toute évidence, ils ont vécu une expérience peu propice à donner une bonne image de soi. Lorsqu'ils se trouvent face à une situation qu'ils ne peuvent plus contrôler, ils ont recours aux mêmes arguments que leurs parents. Ils ont **appris** à être violents.

L'agresseur qui n'a pas connu la violence dans sa famille n'en a pas moins appris, très tôt, que pour être un homme, il faut être agressif. L'exposition aux sports de compétition violents (hockey, football, boxe), aux bagarres dans la cour de l'école (où on risque de se faire traiter de «poule mouillée» si on adopte une attitude passive), à la publicité («Brut», le parfum de l'homme viril) et à la télévision soumet les garçons à un véritable lavage de cerveau d'où il ressort que la violence est un élément naturel et inévitable de la masculinité.

Dégradation du respect de soi

L'agresseur a un sentiment d'impuissance. On dit souvent de lui que c'est un «type très gentil». Il vous donnerait sa chemise. Il est incapable de se prendre en charge et on a tendance à profiter de lui. Il ravale ses sentiments, n'est pas rancunier et, d'une manière générale, se sent impuissant face à son existence. Chaque fois qu'il se montre violent, il perd un peu plus de respect de lui-même, ce qui ne fait qu'empirer sa situation.

Son recours à la violence constitue une tentative ultime et désespérée de reprendre la situation en main. Malheureusement, à court terme, cette solution semble donner des résultats. Il tire une satisfaction immédiate des coups qu'il donne, il se libère

---

4 Roy, Maria (ed.). The Abusive Partner: An Analysis of Domestic Battering. New York: Von Nostrand Reinhold, 1980.

physiquement d'une tension refoulée et obtient la subordination de son épouse. À long terme, toutefois, cela ne marche pas, car il finit par perdre son épouse qui, se sentant gravement menacée, n'a d'autre solution que la fuite. Le remords et un sentiment de culpabilité l'assaillent souvent après un incident violent et peuvent donner lieu à une période de «raccommodement». La plupart des hommes que nous rencontrons en consultation ne sont pas fiers de leurs actes.

DEUXIÈME PARTIE INTRODUCTION À LA PHASE D'INTERVENTION

On appelle crise le moment où des individus sont confrontés à un obstacle insurmontable qui désorganise momentanément leur existence. Leurs mécanismes habituels de défense sont incapables d'empêcher cette commotion. Il s'ensuit généralement une période de perturbation, de chaos et de confusion. Ils sont à un tournant de leur vie. Une personne en état de crise réagit avec une vulnérabilité et une potentialité accrues. C'est au conseiller social de favoriser son épanouissement, tout en renforçant le respect qu'elle a d'elle-même.

LES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION EN PÉRIODE DE CRISE

VICTIME

L'objectif est de lui fournir **juste ce qu'il faut** de renseignements pour l'inciter à prendre des mesures protectrices.

AGRESSEUR

L'objectif est de l'encourager à assumer la responsabilité de mettre un terme à son comportement violent.

ENFANTS

L'objectif est d'assurer leur sécurité immédiate.

Accueil: Identification de la crise

Tout premier contact avec une cliente doit comporter une enquête sur la violence. Dans le cas d'une agence, par exemple, le travailleur social chargé de l'accueil doit soumettre la cliente à une interrogation systématique quant à la présence de violence, y compris les tentatives de suicide.

La personne chargée de l'accueil doit être prête à poser des questions sur la violence, de façon à obtenir les renseignements nécessaires sans pour autant mettre la cliente dans l'embarras. Voici quelques exemples de questions qu'elle pourra poser:

- Un membre de votre famille s'est-il déjà fait du mal ou a-t-il déjà fait du mal à quelqu'un d'autre?

- Un membre de votre famille se trouve-t-il actuellement en danger?

- Votre conjoint vous a-t-il déjà bousculée, giflée ou menacée de vous faire du mal?

o De quelle façon se manifeste la violence dans votre famille?

o Quelqu'un de votre famille a-t-il recours à la force pour obtenir ce qu'il veut?

Si la travailleuse sociale chargée de l'accueil perçoit une certaine hésitation, elle pourra ajouter quelque chose comme: «Si je vous demande cela, c'est parce que je me préoccupe de votre sécurité et que j'essaie de me rendre compte si vous devez parler immédiatement à un conseiller. Bien sûr, ce que vous me direz restera absolument confidentiel.»

La plupart des clientes parlent de la violence lorsqu'on le leur demande, mais certaines ont besoin qu'on les questionne un peu et qu'on leur assure que les renseignements qu'elles donneront seront utilisés avec discrétion.

Les travailleuses sociales expriment souvent des doutes quant à l'opportunité de poser directement des questions sur la présence ou non de la violence, mais dans la grande majorité des cas les clientes ne manifestent aucune réticence envers ce genre de questions. De fait, de nombreuses clientes (même parmi celles qui ne sont pas exposées à la violence) expriment leur soulagement et leur gratitude aux travailleurs sociaux qui semblent se préoccuper de leur sécurité, ce qui est un atout de plus pour renforcer le lien entre le conseiller et sa cliente.

Une fois la violence identifiée, le travailleur social chargé de l'accueil met la cliente en rapport avec un travailleur social permanent. **Il faut toujours donner la priorité aux situations à risque élevé.**

Indices et symptômes de l'agression de l'épouse

Lors des rencontres avec les membres de la famille, les observations suivantes doivent être considérées comme des indices d'agression possible de l'épouse:

<u>Mari</u>

o antécédents d'agression de l'épouse ou de mauvais traitements infligés aux enfants dans sa famille d'origine.

o suspicion de violence envers les enfants ou d'agression sexuelle dans son rôle de père.

o abus des drogues ou de l'alcool.

o antécédents de pensées suicidaires ou de tentatives de suicide.

o traits de caractère tels que l'impulsivité, les accès de colère, la jalousie, la possessivité, la subordination excessive à son épouse ou l'immaturité.

- opinions très arrêtées sur les hommes et les femmes.

Épouse

- plaintes chroniques de mauvaise santé.
- visites fréquentes chez le médecin.
- usage de tranquillisants et (ou) abus de l'alcool.
- antécédents de pensées ou d'actes suicidaires.
- suspicion de violence envers les enfants dans son rôle de mère.
- sommeil difficile (par exemple insomnies, violents cauchemars).
- grande agitation, anxiété ou nervosité évidente.
- raisonnements confus, incapacité de prendre des décisions, absence de contact oculaire.
- opinions très arrêtées sur les hommes et les femmes.

Enfants

- comportement agressif (notamment chez les garçons).
- repliement sur soi, passivité, tendance à s'accrocher (notamment chez les filles et les jeunes enfants).
- victimes de violence/d'agressions sexuelles.
- suspicion de mauvais traitements infligés par les parents ou par les frères et soeurs.
- problèmes nocturnes tels qu'insomnie, cauchemars, énurésie, difficultés à trouver le sommeil.
- plaintes somatiques telles que maux de tête, douleurs d'estomac, rhumes chroniques, allergies.
- comportement autodestructeur, prédisposition aux accidents.
- comportement de fuite (notamment chez les adolescents) se manifestant par des fugues, l'abus de l'alcool ou des drogues, la prostitution, la grossesse, le mariage précoce.

Que faire lorsqu'on ne sait pas s'il y a violence

L'idéal, c'est de détecter la présence de violence dès l'accueil. Toutefois, dans la réalité, ce n'est pas toujours aussi simple. Nous décrivons ci-après trois types différents de situations en indiquant comment chercher à déceler la présence de violence dans chacune d'elles.

Visite d'une femme seule*

Comment identifie-t-elle le problème? Le formulaire d'accueil indique-t-il s'il y a violence et, si oui, dans quelle mesure? Sinon, posez-lui des questions directes sur l'éventualité de la violence. Lorsque vous êtes certain qu'il y a violence, vous devez découvrir le genre d'aide que recherche la cliente.

Désire-t-elle que vous entriez en rapport avec son mari? Comment envisage-t-elle l'avenir de sa relation avec son conjoint? Désire-t-elle que son mari sache qu'elle consulte un conseiller social? En fonction de ses réponses, vous pourrez décider de la marche à suivre. Si elle vit encore avec son mari, mais est fermement décidée à le quitter, les conseils que vous lui donnerez devront être orientés de façon à l'aider à mettre au point un plan réaliste de séparation. Votre objectif est de l'aider à cesser d'être une victime, **non pas** de chercher à sauver son mariage. Si, par contre, elle ne souhaite pas divorcer, mais espère mettre un terme à la violence, il est indispensable que vous rencontriez son mari, afin de voir dans quelle mesure il est prêt à changer. **Ce n'est pas en vous occupant uniquement de l'épouse que vous arriverez à faire cesser la violence du mari.**

Même si la femme est décidée à quitter son mari, demandez-lui la permission de le rencontrer, ne serait-ce qu'une fois. Cela vous permettra d'évaluer la portée de ses menaces et la violence dont il est capable. Vous vous ferez ainsi une idée plus précise de la situation. En acceptant de rencontrer le conseiller social, l'agresseur se rend compte que sa violence est dorénavant un problème public, ce qui ne peut qu'améliorer la sécurité de l'épouse. Cela donne également au conseiller la possibilité d'offrir son aide à l'agresseur. S'il n'y a **aucune** intervention d'orientation sociale ou d'ordre juridique, il y a de fortes chances pour qu'il agresse à nouveau des femmes dans le cadre de relations futures. Si vous arrivez à convaincre l'agresseur de demander de l'aide, il est sans doute préférable de l'orienter vers son propre conseiller social, à

---

* Il est rare qu'un homme se présente seul en présentant son comportement violent comme un problème, mais lorsque cela se produit, la partie est déjà à moitié gagnée. La plupart des hommes viennent nous consulter sous d'autres prétextes (état dépressif, alcoolisme, problèmes de travail, problèmes conjugaux). Le conseiller doit alors chercher à savoir s'il y a violence, cette dernière pouvant fort bien être à l'origine de ses problèmes. Ce n'est pas parce qu'il nie avoir un comportement violent qu'il faut automatiquement rejeter cette possibilité. Il faut parfois du temps pour déceler la présence de violence.

moins, bien entendu, que vous ne jugiez que le couple peut se réconcilier. Dans ce cas, le conseiller pourra s'occuper à la fois de la victime et de l'agresseur. Même en cas de réconciliation, il importe de continuer à suivre individuellement les deux conjoints jusqu'à ce qu'on soit certain que l'épouse est en sécurité.

Visite d'un couple

Comment l'homme et la femme identifient-ils le problème? Le formulaire d'accueil indique-t-il s'il y a violence et, si oui, dans quelle mesure? Semble-t-elle être intimidée par la présence de son conjoint? A-t-elle l'air effrayée ou anxieuse? Son silence, ses acquiescements ou sa passivité peuvent être des indices tendant à le prouver. A-t-il l'air autoritaire? Semble-t-il ne pas avoir du respect pour les femmes? Essaie-t-il d'orienter l'entretien? Si vous soupçonnez qu'il puisse y avoir violence, prenez le temps de leur parler individuellement. Une façon de lancer cette idée au cours de l'entrevue consiste à suggérer ce qui suit de façon autoritaire:

> J'aimerais passer quelques minutes en tête-à-tête avec chacun d'entre vous. Cela me donnera une occasion de faire connaissance avec vous hors du cadre du mariage. Jean, allez donc prendre un café dans la salle d'attente. J'irai vous chercher dès que j'aurai fini de m'entretenir avec Françoise.

Si vous découvrez qu'il y a violence, vous devez rapidement évaluer la gravité de la situation. S'il y a eu violence, mais que le couple ne traverse pas actuellement une crise, tâchez de savoir ce que la femme recherche comme aide. Risquera-t-elle quelque chose si vous soulevez ce problème devant son mari? Si elle se montre alarmée ou hésitante, il est préférable de recevoir l'homme et la femme séparément jusqu'à ce que tout risque ait disparu. La sécurité de l'épouse doit toujours passer en premier!

Visite d'une famille

Comment les membres de la famille identifient-ils le problème? Parfois, il peut s'agir d'un enfant qui a des problèmes à l'école, d'un adolescent rebelle, d'un enfant qui mange mal ou d'un enfant maladif. Utilisez certaines des questions et observations d'évaluation suggérées pour l'entrevue avec le couple. Donnez-vous pour règle de consacrer une dizaine de minutes à chaque membre de la famille. Suivant l'âge des enfants, vous choisirez peut-être de les voir en groupe. Interrogez la mère en premier, car elle est souvent le baromètre affectif de la famille. Demandez-lui si elle ou les enfants ont été brutalisés. C'est également le meilleur moment pour apprendre si les enfants ont été victimes d'agressions sexuelles. Encore une fois, suivant les réponses qu'elle vous donnera, vous

pourrez orienter votre entrevue avec le mari de telle ou telle façon. Si elle ne veut **pas** que vous abordiez le sujet de la violence avec lui, respectez son souhait! **C'est elle la mieux placée pour savoir ce qu'il faut faire.** Fixez une autre entrevue avec elle à une date ultérieure.

Lorsque vous interrogez les enfants, demandez-leur ce qui, d'après eux, va bien dans la famille et ce qui va moins bien. Se sentent-ils en sécurité? Comment se manifeste la violence dans la famille? Se sentent-ils menacés par quelqu'un de la famille? Quelqu'un les a-t-il déjà touchés d'une façon «qui n'était pas bien?» (L'utilisation de poupées est un moyen efficace pour permettre aux enfants de montrer ce qu'ils entendent par attouchements «bien» et attouchements «pas bien».) Leur a-t-on interdit de parler de certains secrets de famille? Si vous avez des raisons de douter de la sécurité des enfants, contactez immédiatement la Société d'aide à l'enfance. C'est un avantage de pouvoir discuter de vos préoccupations avec un organisme d'aide sociale à l'enfance. Avec ce genre de coopération, vous avez l'assurance que toute mesure prise garantira au maximum la sécurité de tous les membres de la famille.

4 LE COUNSELLING DE LA FEMME BATTUE

Pour aider les femmes battues, les conseillers sociaux et les intervenants doivent commencer par analyser leurs propres valeurs et convictions. La liste suivante établie par Barbara Pressman indique les valeurs et convictions qui doivent être les nôtres si nous voulons intervenir efficacement auprès des victimes d'agressions. Nous l'avons adaptée au présent manuel.

1. En aucun cas, le comportement d'une femme ne saurait justifier ni provoquer la violence. Aucune femme ne mérite d'être battue, bousculée, frappée à coups de pied ou brutalisée de quelque manière que ce soit.

2. Les femmes ne sont pas masochistes et ne tirent aucunement plaisir de la douleur physique et des menaces.

3. La raison pour laquelle une femme battue refuse de quitter un mari violent tient essentiellement au fait que nos institutions sociales confirment et enseignent l'idée selon laquelle la femme est à sa place à la maison, est moins compétente que l'homme pour réussir dans la vie professionnelle, doit se soumettre à la domination du mari et doit être le pilier affectif de la famille.

4. Dans le domaine du counselling, les problèmes conjugaux ne peuvent pas constituer le centre d'intérêt initial. Tant que tous les membres de la famille ne sont pas en sécurité, il est trop dangereux de discuter de problèmes familiaux autres que celui de la violence.

5. Toute personne qui s'occupe des femmes battues doit projeter l'image type d'une femme compétente, posée et ayant réussi. Elle doit remettre en question l'idée que se font certaines femmes battues d'être responsables de la violence et elle doit les aider à se percevoir comme des femmes compétentes et capables de prendre des décisions et de faire des choix. En permettant à chaque femme battue de prendre des décisions et en respectant ces décisions, même lorsque ce ne sont pas celles qu'elle aurait prises elle-même, la conseillère sociale peut indiquer très clairement qu'elle fait confiance à la femme qu'elle aide.[1]

Un conseiller homme peut-il être aussi efficace qu'une femme auprès d'une femme battue? D'une manière générale, la réponse est non. Les renseignements qui nous ont été communiqués non seulement par des femmes battues, mais également par des conseillers hommes eux-mêmes indiquent que ces derniers peuvent rencontrer des problèmes que ne rencontreraient pas des conseillères femmes. Bien souvent, par exemple, les femmes battues sont intimidées par les hommes, elles ne leur font pas confiance et ont tendance à se soumettre à leurs sug-

---

1 Pressman, Barbara. Family Violence Origins and Treatments. Université de Guelph: Ontario, 1984.

gestions. Le sentiment qu'elles éprouvent à l'égard de leur conjoint brutal peut se généraliser à tous les hommes à différents stades du processus thérapeutique. Il s'agit là d'une réaction naturelle à l'oppression dont elles sont victimes, bien sûr, mais également d'une phase inévitable que traversent la plupart des femmes battues. Parce qu'il est homme, le conseiller peut constituer un obstacle au processus thérapeutique, particulièrement en période de crise. Il y a toutefois des exceptions. Il est préférable de confier une femme battue à un conseiller qui croit à cette orientation des valeurs plutôt qu'à une conseillère qui la conteste. Dans ce cas précis, les valeurs auxquelles croit le conseiller prennent le pas sur les considérations de sexe.

Intervention d'urgence auprès de la femme battue

À ce stade de l'intervention, le conseiller doit se fixer deux objectifs essentiels: créer un climat de confiance et de respect et s'occuper des aspects pratiques de la crise.

Pour créer un climat de confiance et de respect avec la femme battue, vous devez, en tant que conseiller:

o lui assurer que vous croyez ce qu'elle vous dit.

o lui faire savoir qu'elle n'est pas la seule à qui cela arrive.

o faire en sorte qu'elle ait confiance en votre compétence. Parlez-lui de votre expérience et dites-lui que vous êtes persuadé que son problème pourra être résolu. Ce sera, pour elle, le premier pas de la transformation de son désespoir en espoir de changement.

o souscrire à ses sentiments et à son expérience. Aidez-la à faire appel à ses ressources intérieures pour faire face à la crise immédiate.

o canaliser son énergie. Elle peut avoir tendance à s'éloigner du sujet, à raisonner de façon incohérente ou à se laisser dépasser par son propre cas.

o vous adresser à elle en termes clairs et simples (par exemple, ce qui compte avant tout pour vous, c'est sa sécurité et celle de ses enfants).

o faire des commentaires réalistes sur la base de ce qu'elle vous dit.

Gardez votre calme. Même si son histoire dépasse l'imagination, **n'en montrez rien.** Elle a besoin de croire en vous. N'oubliez pas que vous êtes là pour endiguer son anxiété et ses craintes.

Ce chapitre et le chapitre suivant proposent des questions visant à déterminer la gravité du problème. Il n'est pas question d'en bombarder la femme battue, car vous risqueriez de la voir se braquer. Il importe de les utiliser avec délicatesse, de façon à tirer d'elle

juste ce qu'il faut comme renseignements pour assurer sa sécurité et sa protection. En tant que travailleurs sociaux, nous croyons parfois savoir ce qui se passe dans l'existence d'une cliente. La réalité est parfois très différente de ce que nous avions imaginé.

Ces questions ont plusieurs objectifs. Elles incitent la cliente à commencer à penser à sa situation de façon réaliste et à assurer sa propre sécurité. Elles vous permettent de clarifier et de corriger les renseignements inexacts qu'on a pu lui donner. Enfin, elles accentuent votre compréhension de ce que sa situation a d'unique, si bien que vos interventions ultérieures dénoteront à ses yeux une perception accrue de ses problèmes.

L'aspect pratique de la crise doit être abordé sur six étapes:

1. Évaluer les risques courus par la femme battue et ses enfants dans l'immédiat.

2. Juger si elle a besoin de soins médicaux.

3. Déterminer ses possibilités d'accès aux ressources communautaires.

4. Déterminer si elle a besoin d'un logement d'urgence.

5. La mettre en rapport avec un(e) avocat(e) compatissant(e).

6. Établir un contact permanent.

1. <u>Évaluer les risques courus dans l'immédiat</u>

Sécurité physique

QUESTIONS: **D'où appelle-t-elle? Est-elle en sécurité? Où est son conjoint? Où sont ses enfants? Sont-ils en sécurité?**
OBJET: Le fait de savoir où elle se trouve vous aidera à juger de l'urgence de la situation. Si elle se trouve chez elle et si son mari s'y trouve également et qu'il la menace, il faut immédiatement faire intervenir la police. Demandez-lui son adresse et son nom et appelez la police -- immédiatement! Si elle est en sécurité chez des amis, vous pouvez prendre le temps de vous faire une meilleure idée de la situation avant de décider de la façon d'intervenir.

Description de la violence

QUESTIONS: **L'a-t-il menacée? Quelles sont ses menaces? Lui est-il déjà arrivé de mettre ses menaces à exécution? Comment manifeste-t-il sa violence à son égard? Est-ce qu'il lui donne des coups de pied, des coups de poing, est-ce qu'il la bouscule, la serre à la gorge? Se sert-il d'instruments, d'objets ou d'armes pour lui faire mal? Possède-t-il une arme à feu? Si oui, de quelle sorte?**
OBJET: En évaluant la fréquence et la gravité des agressions, vous pourrez déterminer l'ampleur des risques qu'elle court. Les questions

axées sur la fréquence vous aideront à déterminer la répétition de la violence et vous indiqueront de combien de temps vous disposez avant d'intervenir. Une fois, par exemple, une femme m'a appelée un vendredi après-midi à 16h30. Il me fallait déterminer rapidement si elle avait besoin de protection avant la fin de semaine ou si elle pouvait attendre que je la reçoive le lundi. Dans son cas, la répétition était tout ce qu'il y avait de plus clair: son mari la battait systématiquement tous les premiers vendredis du mois. Il touchait sa paye, allait boire un coup dans un bar, rentrait chez lui furieux et battait son épouse. **C'était le premier vendredi du mois.** De toute évidence, j'ai dû intervenir immédiatement et lui trouver un endroit où elle serait temporairement en sécurité. Si l'appel avait eu lieu le lundi après l'accès de violence du mari, j'aurais eu plus de temps pour aider cette femme à mettre au point un plan d'action.

Brève description de l'agresseur

QUESTIONS: **Se drogue-t-il ou boit-il? Est-il ivre en ce moment? Menace-t-il de se suicider? A-t-il déjà tenté de se suicider? Est-il respectueux à l'égard des lois? Se montre-t-il violent en dehors de chez lui? A-t-il déjà consulté un psychiatre? Quel est son état émotionnel en ce moment? A-t-il des problèmes de santé? Brutalise-t-il ses enfants?**
OBJET: Vous essayez de savoir dans quelle mesure cet homme représente un danger pour elle, pour les enfants, pour vous, pour la police, pour le public et pour lui-même. Même si la majorité des hommes qui battent leur épouse ne sont pas violents hors de chez eux, vous voulez vous assurer que celui-ci ne fait pas exception à la règle. Si sa violence a tendance à se manifester un peu au hasard, vous avez peut-être affaire à quelqu'un qui a des troubles d'ordre psychique ou médical. S'il ne respecte pas la loi, il importe que la police le sache avant d'intervenir, car il y a alors des chances pour que les policiers se trouvent également exposés à sa violence. N'oubliez pas que l'idée que vous vous ferez de lui dépendra des renseignements qu'elle vous donnera et que, étant donné la peur qu'il lui inspire, ces renseignements ne seront peut-être pas toujours très exacts. Faute de mieux, il faudra donc vous en contenter, en vous rappelant que si vous vous trompez, il vaut mieux que ce soit par excès de prudence (sans toutefois affoler la victime) que le contraire.

Brève description de la victime

QUESTIONS: **Boit-elle ou se drogue-t-elle? Est-elle ivre en ce moment? A-t-elle des problèmes de santé? A-t-elle déjà consulté un psychiatre? Menace-t-elle de se suicider? A-t-elle déja tenté de se suicider? Quel est son état émotionnel en ce moment?**
OBJET: Vous avez besoin de savoir si elle est en mesure de mener à bien les options qui lui sont présentées. C'est pourquoi vous devez

déterminer ses tendances suicidaires, son degré de dépression ou d'impuissance -- autrement dit, son aptitude à agir! Vous voulez lui en dire juste assez pour qu'elle se prenne en main et assure sa sécurité. À ce stade, vous n'avez pas besoin qu'elle vous raconte sa vie; efforcez-vous donc de capter son attention en l'incitant fermement à vous donner les détails dont vous avez besoin pour prendre les décisions qui s'imposent.

Brève description des enfants

QUESTIONS: **Les enfants sont-ils en danger? Ont-ils déjà été victimes de la violence de leur père? Les a-t-il déjà agressés sexuellement? Ont-ils déjà tenté d'intervenir pour qu'il arrête ses actes de violence? Comment supportent-ils le climat de violence qui règne chez eux? Ont-ils de l'affection pour leur père, leur mère? Essayez de lui faire dire, sans la brusquer, si elle les a déjà brutalisés. À son avis, à quel point les enfants sont-ils au courant des agressions dont elle est victime?**
OBJET: Vous avez besoin de savoir dans quelle mesure les enfants sont affectés par la violence et s'ils sont capables de faire face à une éventuelle séparation. Dans la plupart des cas, il est préférable qu'elle emmène les enfants avec elle. Dites-lui qu'elle n'oublie pas d'emporter leur jouet préféré, leur couverture ou leur ourson. Cela pourra lui éviter bien des problèmes lorsqu'il faudra les mettre au lit et qu'ils auront besoin de la présence réconfortante d'objets familiers.

2. Jugez si elle a besoin de soins médicaux

QUESTIONS: **Quand avez-vous été battue? Gardez-vous des traces de l'agression (contusions, coupures, douleurs, fêlures ou fractures d'un membre, maux de tête, vision trouble)? Avez-vous vu un médecin? Cela vous gêne-t-il de parler de l'agression à votre médecin?**
OBJET: Le fait d'avoir à évaluer les conséquences de l'agression pourra l'inciter à ne pas minimiser l'incident plus tard. De votre côté, essayez d'obtenir d'elle des détails précis qui vous aideront à déterminer si elle a besoin de soins médicaux. Encouragez-la à voir son médecin (ou un médecin que vous pourrez lui recommander), même si ses blessures semblent superficielles. Faites cela pour trois raisons: 1. Il arrive que des lésions internes passent inaperçues. 2. Le médecin pourra documenter l'agression, et ses observations pourront ensuite servir de pièces à conviction en cas de poursuites judiciaires. 3. Son médecin se fera une idée plus précise de la situation lorsqu'il ou elle sera au courant des faits. Il est difficile de prendre fait et cause pour quelque chose qu'on ignore. Il faut exposer la violence au grand jour. Encouragez-la à ne pas rester cloîtrée chez elle. Insistez bien sur le fait que ce n'est pas de sa faute. Elle n'a pas à avoir honte de ce qui lui arrive. Ceux

qui pourraient la blâmer ne feraient qu'étaler leur ignorance. Elle doit avoir le courage de se montrer car, pour elle, **la publicité est un gage de protection.** Plus il y aura de personnes au courant de sa situation, plus elle aura de chances pour qu'on lui vienne efficacement en aide. Et le cercle de ceux qui lui apportent leur soutien ira s'élargissant!

3. Déterminez ses possibilités d'accès aux ressources communautaires

QUESTIONS: **Qui est au courant de la violence dont vous êtes victime? Avez-vous de la famille ou des amis susceptibles de vous aider, dès maintenant? Avez-vous de l'argent, des cartes de crédit, un compte en banque personnel ou conjoint? Disposez-vous d'un moyen de transport immédiat?**
OBJET: Une discussion d'ordre pratique axée sur ses propres ressources renforcera son sentiment de puissance personnelle et vous donnera la possibilité de vous faire une idée précise de l'aide concrète dont elle a besoin.

4. Déterminez si elle a besoin d'un logement d'urgence

QUESTIONS: **Serez-vous en danger si vous restez chez vous? Des membres de votre famille ou des amis peuvent-ils vous héberger? Seriez-vous en sécurité chez eux? Savez-vous ce qu'est un foyer d'accueil? Envisageriez-vous, pour des raisons de sécurité, d'y vivre temporairement jusqu'à ce que vous ayez pris une décision?**
OBJET: Le foyer d'accueil n'est **pas** nécessairement le meilleur type d'hébergement pour toutes les femmes battues. Par contre, si la femme décide de rester chez elle et de faire partir son mari par autorité de justice, ce n'est peut-être **pas non plus** la solution la plus sûre. Il peut être tout aussi dangereux de rester chez une voisine ou chez une parente lorsqu'on sait que c'est là que son mari ira la chercher en premier. Chaque femme se trouve face à une situation unique. Par conséquent, l'aptitude de la femme à s'accommoder de la plus grande confusion (inconvénient inévitable dans un foyer d'accueil), le respect du mari envers la loi (l'intervention de l'autorité de justice pour faire partir le mari peut être très efficace), le soutien que peuvent lui apporter ses amis et les membres de sa famille (que se passera-t-il s'ils font pression sur elle pour qu'elle retourne vivre avec son mari?) sont autant de points importants qu'il faut connaître et dont il faut tenir compte lorsqu'on cherche à déterminer dans quelle mesure la femme a besoin d'être hébergée dans un foyer d'accueil et où doit être situé celui-ci.

5. Mettez-la en rapport avec un(e) avocat(e) compatissant(e)

QUESTIONS: **Avez-vous un(e) avocat(e)? Se montre-t-il (ou elle) compatissant(e) face à votre situation? Comprend-il (ou elle) bien le**

problème de l'épouse battue? Cela vous gêne-t-il de vous confier à votre avocat? Connaissez-vous vos droits relativement à ce problème? Avez-vous déjà porté plainte contre votre mari pour vous protéger? Avez-vous déjà appelé la police chez vous? Qu'ont fait les policiers? Leur intervention a-t-elle été utile? En cas de besoin, appelleriez-vous encore la police?

OBJET: Il est essentiel que les femmes battues bénéficient de conseils juridiques éclairés. Beaucoup d'entre elles ignorent en grande partie leurs droits. Leur conjoint leur a souvent donné des renseignements inexacts, quand ils ne leur ont pas délibérément menti (par exemple: «Si tu me quittes, tu seras poursuivie pour abandon du domicile conjugal,» ou bien: «Si tu me quittes, c'est moi qui aurai la garde des enfants»). Il ne faut **jamais** pousser une femme à poursuivre son mari en justice. Elle est vulnérable à votre influence et peut accepter d'intenter un procès contre son mari avant d'en bien comprendre le processus et les conséquences. Elle peut vous être redevable de l'aide que vous lui accordez et risque de chercher à vous faire plaisir par complaisance ou par gratitude. D'après mon expérience, la plupart des femmes qui retirent prématurément leur plainte agissent ainsi parce qu'elles ont été insuffisamment informées sur le système et considèrent qu'elles ont été poussées à prendre une décision pour laquelle elles n'étaient pas prêtes. De nombreuses femmes comprennent bien leur sentiment d'échec en cela.

Pour éviter de les exposer à cette expérience négative, conseillez-leur de demander des renseignements à un(e) avocat(e) compatissant(e) qui les informera de leurs droits et des solutions qui s'offrent à elles. Par la même occasion, l'avocat(e) pourra corriger certains renseignements erronés qu'on aura pu lui donner. En procédant de la sorte, ni l'avocat(e) ni la cliente ne sont soumis à une pression quelconque. La femme a la possibilité de rencontrer son avocat(e) dans une atmosphère rassurante, exempte de toute contrainte. De son côté, l'avocat(e) a une chance de voir si elle est vraiment prête à intenter un procès. La femme peut ensuite prendre le temps de bien peser le pour et le contre avant de décider de faire appel à ses services ou de suivre ses conseils.

6. <u>Établissez un contact continu</u>

QUESTIONS: **Où peut-on vous joindre? Est-ce que je peux vous appeler chez vous? Pouvez-vous me donner le nom et le numéro de téléphone de quelqu'un en qui vous avez confiance en cas d'urgence (par exemple, si la communication est coupée, si votre mari interrompt notre conversation)?**

OBJET: En établissant un contact continu avec la cliente, vous lui signifiez clairement que vous vous préoccupez de sa sécurité et que vous désirez continuer à l'aider à choisir la meilleure solution pour

elle. En restant en contact avec elle après la crise et en vous assurant qu'elle est en sécurité, vous contribuerez aussi à atténuer votre anxiété.

Conseils à l'intention des conseillers/intervenants

1. Même si elle est la centième victime à vous appeler, n'oubliez jamais que pour elle, c'est peut-être **la première fois** qu'elle demande de l'aide à quelqu'un. Le simple fait d'être en mesure de l'aider vous confère une grande autorité. Faites-en bon usage. Ce que vous direz, ainsi que la manière dont vous le dites, peut avoir des conséquences considérables sur son existence. Ainsi, une femme avec qui j'avais eu un bref entretien téléphonique alors qu'elle traversait une période de crise et que j'avais complètement perdue de vue, m'a téléphoné plusieurs années plus tard pour me remercier de mon aide. Lorsque je lui ai demandé de me dire ce qui l'avait le plus aidée, elle m'a répondu: «Vous m'avez prise au sérieux. Vous m'avez aidée à comprendre que mon avenir dépendait encore de moi. Je n'ai jamais oublié cela. Depuis, mon existence s'est considérablement améliorée.»

2. La première fois que vous rencontrez une femme battue dans une agence, attendez-vous à passer plus de temps avec elle que l'heure de consultation prévue. Si c'est la première fois qu'elle se confie à quelqu'un, elle a besoin de toute votre attention et de tout votre temps pour vous raconter les faits à sa façon et à son propre rythme. Une première entrevue dure souvent de deux à trois heures (avec des pauses). Si vous devez revoir régulièrement la cliente, les séances pourront ensuite reprendre une forme plus structurée (une heure).

3. Traitez votre premier entretien avec elle comme s'il s'agissait du dernier. C'est peut-être la seule chance que vous aurez de lui parler. Donnez-lui quelques moyens d'assurer sa protection: numéros de foyers d'accueil, numéro de la police, solutions d'urgence.

4. Les entretiens téléphoniques peuvent être tout aussi efficaces que les entretiens en tête-à-tête. De fait, pour certaines femmes, le caractère anonyme du téléphone crée une **barrière de sécurité** qui leur permet de parler plus ouvertement.

5. À la fin de l'entretien, demandez-lui de vous faire un résumé oral de ce que vous lui avez dit. Pour que votre aide soit efficace, il faut que tout soit bien clair entre vous. Nous avons tous plus ou moins tendance à filtrer ce que nous entendons; par conséquent, dans l'état d'anxiété où elle se trouve, il est peu probable qu'elle comprenne tout du premier coup. Lorsqu'il s'agit de faire retenir des renseignements importants, la répétition est un outil efficace.

6. Au moment de conclure votre premier entretien, demandez-lui si elle a éprouvé certaines craintes à vous confier ses problèmes. À

son avis, quelle opinion avez-vous d'elle maintenant que vous êtes au courant? Cela sera pour vous une dernière occasion de lui dire que parler des agressions dont elle est victime, c'est déjà un premier pas pour y mettre fin.

7. **En tant que travailleur social, fixez-vous des objectifs réalistes.** Vous n'êtes pas en mesure d'assurer sa sécurité. Tout ce que vous pouvez faire, c'est de lui proposer plusieurs options pour qu'**elle** prenne la responsabilité d'assurer sa propre sécurité. De crainte qu'il lui arrive quelque chose, nous avons parfois tendance à vouloir la soustraire à la violence au lieu de lui donner les moyens de le faire elle-même. C'est un piège dans lequel il est facile de tomber, surtout lorsque la victime donne l'impression d'une personne soumise, bouleversée et fragile. Il peut alors paraître opportun de choisir la solution la plus rapide et de lui dire ce qu'elle doit faire, mais il ne faut pas oublier que la solution qui aura l'effet le plus durable sera celle qui consiste à lui donner les moyens d'assurer sa propre indépendance.

8. **Aidez-la à se fixer des objectifs réalistes** (le simple fait de téléphoner pour demander des renseignements peut déjà être considéré comme un progrès considérable de la part d'une femme qui est tyrannisée depuis des années). Il est important que le conseiller lui parle en détail des progrès qu'elle a réalisés. La femme battue n'est pas habituée à ce qu'on lui fasse des commentaires réalistes, pas plus qu'elle n'est habituée à recevoir des compliments pour ses succès.

9. Respectez le temps qu'il lui faut pour réagir et son aptitude à assimiler les nouveaux renseignements que vous lui avez communiqués.

10. Évitez les déclarations faites sur un ton condescendant («vous devriez le quitter»), les remarques qui formulent un jugement («vous avez raison, c'est une brute») ou les déclarations qui peuvent être interprétées comme des ordres. N'oubliez pas qu'elle est habituée à côtoyer un mari qui se montre sans doute autoritaire et paternaliste.

11. Lors de l'entretien, n'abordez que les points qui vous aideront à atteindre votre objectif, qui est de l'inciter à faire appel à ses ressources pour assurer sa protection. Par exemple, elle pense peut-être qu'il lui est impossible de quitter le domicile conjugal, ne serait-ce que pour rechercher une protection temporaire, parce que cela risque de perturber les enfants. De toute évidence, elle s'efforce d'agir en mère consciencieuse. Mais a-t-elle bien conscience des conséquences que la violence peut avoir sur les enfants? Orientez-la alors vers une brève discussion portant sur les enfants face à la violence. Ne lui exposez **pas** toutes vos connaissances en la matière. Peut-être qu'elle a toujours considéré que c'était pour le bien des enfants qu'elle refusait de quitter son mari et continuait d'accepter son sort. Ne vous empressez pas trop de

détruire ses convictions, car vous risqueriez de l'atteindre encore un peu plus dans son estime de soi.

12. Si vous ne saisissez pas le fond de sa pensée ou le pourquoi de ses actes, **DEMANDEZ-LUI!** Elle est la mieux placée pour savoir ce qu'elle fait et a souvent de bonnes raisons d'agir comme elle le fait. Par exemple, à la fin d'un premier entretien, une cliente a glissé ma carte d'affaires dans sa chaussure. Je lui ai demandé pourquoi, et voici ce qu'elle m'a répondu: «C'est le seul endroit où je peux cacher des papiers importants pour que mon mari ne les trouve pas!» Excellente stratégie!

Évaluation de la situation avec la femme battue

Une fois la sécurité de la femme battue assurée, on peut faire des plans pour la conseiller de façon suivie. Il est difficile de choisir entre les interventions d'urgence, le counselling à court terme et le counselling à long terme. Il faut constamment suivre l'évolution de la situation. Une femme qui vit dans un milieu prédisposé à la violence est toujours plus ou moins exposée au danger et se trouve toujours dans une situation d'urgence.

Une série de questions pourra vous aider à orienter votre travail avec la femme agressée. Toute question posée doit poursuivre un objectif bien précis. Les réponses (verbales ou autres) qu'elle vous donnera vous aideront à élaborer un plan adapté à ses besoins. Les points traités sont les suivants:

1. La famille d'origine

QUESTIONS: **À son avis, a-t-elle eu une enfance heureuse, malheureuse, tranquille, etc.? Se sentait-elle bien dans sa peau? Comment s'entendait-elle avec sa mère, son père, ses frères et soeurs? Quelle forme de discipline était appliquée dans la famille? Comment l'affection s'exprimait-elle? Y a-t-il eu des cas d'agression dans la famille? Qui en était la victime? Qui était l'agresseur? A-t-elle été victime d'agressions sexuelles pendant son enfance? De la part de qui? À quel moment a-t-elle quitté le domicile familial et dans quelles circonstances? Dans sa famille, comment voyait-on généralement le rôle de la fille? À quoi s'attendait-elle dans ses relations avec les hommes? Avec les femmes? Quels sont les facteurs particuliers qui ont influé sur sa vie (influences religieuses, culturelles, géographiques)? Quelles étaient ses attentes quant à l'avenir concernant l'argent, une carrière, l'éducation et la famille?**

OBJET:

- **l'aider à établir un lien entre son expérience d'enfant et son expérience d'adulte.**

- **l'aider à se refaire une idée d'elle-même telle qu'elle était avant son mariage.**

o l'aider à identifier les influences qui, pendant son enfance, ont modelé les valeurs et les convictions qui sont actuellement les siennes.

2. Fréquence et gravité des agressions

QUESTIONS: **Quand les agressions ont-elles commencé? Dans quelles circonstances? Pour elle, une agression, qu'est-ce que c'est? Ces agressions se répètent-elles souvent? Les agressions ont-elles été déclenchées par des situations particulières telles que la grossesse, la perte d'un emploi, l'ivresse, le fait qu'elle ait repris un emploi? Quelles raisons lui donne-t-il pour justifier une agression -- «Tu es continuellement sur mon dos... Tu ne t'occupes pas des enfants comme il faut»? Les agressions deviennent-elles de plus en plus violentes avec le temps? Quelles sortes de blessures a-t-elle déjà eues? Quelle forme d'agression utilise-t-il: agression psychologique, physique ou sexuelle, destruction de ses objets personnels, mauvais traitements infligés aux animaux familiers? Agresse-t-il les enfants: physiquement, psychologiquement, sexuellement? Se montre-t-il violent hors du domicile conjugal?**

OBJET:

o l'aider à s'identifier en tant que victime de la violence.

o l'aider à reconnaître le côté répétitif de la violence.

o l'aider à éviter de minimiser les agressions et à faire face à la situation.

3. Risques de continuation des agressions

QUESTIONS: **Vit-elle toujours avec lui? A-t-il du remords après une agression? A-t-il consulté quelqu'un pour essayer de mettre un terme à son comportement violent? A-t-il tendance à dire que s'il se montre violent, c'est de sa faute à elle ou de la faute de facteurs externes. Fait-il des promesses qu'il ne tient pas? À son avis, qu'est-ce qui pourrait mettre un terme à la violence de son mari? A-t-elle très peur de lui? Est-ce qu'il l'intimide beaucoup?**

OBJET:

o l'aider à se faire une idée réaliste des risques de continuation des agressions.

o l'aider à envisager des solutions de sécurité pour elle et pour ses enfants.

o l'aider à se faire une idée réaliste de la volonté de changer manifestée par son mari.

o l'aider à percevoir dans quelle mesure elle est effrayée et intimidée par lui.

4. Son degré d'isolement

QUESTIONS: **Voit-elle régulièrement des amis ou des membres de sa famille? Sont-ils au courant des agressions dont elle est victime?**

Quelle est leur réaction face à cette violence? Leur attitude lui est-elle utile ou, au contraire, nuisible? Sur qui peut-elle compter en cas de besoin? A-t-elle un emploi? Ses collègues sont-ils au courant des agressions dont elle est victime? Son emploi est-il pour elle une source de satisfaction? Doit-elle s'absenter de son travail par suite des agressions? Risque-t-elle de perdre son emploi?
OBJET:

o se faire une idée du réseau de soutien auquel elle a accès.

o évaluer la qualité de ses relations.

o évaluer dans quelle mesure elle est dépendante de son conjoint.

Plus une femme est isolée dans sa vie privée et dans sa vie professionnelle, plus elle est dépendante de son conjoint. Et plus elle est dépendante de son conjoint, moins elle est en mesure de prendre des mesures de protection. Autrement dit, plus elle est isolée, moins elle a de chances de quitter un conjoint violent.

5. Sa perception de la violence

QUESTIONS: **À son avis, pourquoi l'a-t-il frappée? Sur quoi fonde-t-elle son opinion? Excuse-t-elle la violence? Si oui, de quelle manière? Croit-elle que la violence est justifiée? Pourquoi? Croit-elle qu'elle peut maîtriser la violence de son mari? Comment a-t-elle tenté d'y parvenir? Cela a-t-il été efficace? Pendant combien de temps? Pense-t-elle que la violence est une réaction normale aux situations stressantes? A-t-elle connu la violence dans son enfance? Cela a-t-il influencé sa perception de la violence en tant qu'adulte? Pense-t-elle qu'elle doit tolérer la violence? Si oui, jusqu'à quel point est-elle prête à tolérer la violence? De son point de vue, quels sont les choix dont elle dispose?**
OBJET:

o l'aider à découvrir ce qui, d'après elle, est la cause de la violence.

o l'aider à examiner le bien-fondé de son point de vue.

o l'aider à savoir si ce qu'elle pense de la violence contribue à en faire une victime de la violence.

6. Ses réactions face aux agressions

QUESTIONS: **Que fait-elle pendant et immédiatement après une agression? Comment a-t-elle tenté de changer quelque chose à sa situation? A-t-elle réussi à mettre un terme à la violence? Comment suppporte-t-elle cette situation stressante? À qui a-t-elle demandé de l'aide? La réaction des personnes ainsi contactées a-t-elle été bénéfique? A-t-elle déjà quitté le domicile conjugal? Connaît-elle des techniques d'autoprotection?**

OBJET:

o évaluer dans quelle mesure ses moyens de lutte sont adaptifs.

o l'aider à se rendre compte qu'il est vain d'essayer de mettre un terme à la violence de son conjoint.

o renforcer sa connaissance de mesures de protection.

EXEMPLES DE:

Réactions salutaires	**Réactions néfastes**
quitter momentanément le domicile conjugal	boire pour oublier la douleur
o	o
appeler la police	se replier encore plus sur soi-même
o	o
raconter ce qui s'est passé à un(e) ami(e)	dissimuler l'agression et prétendre qu'il ne s'est rien passé
o	o
porter plainte pour voies de fait	passer sa colère sur les enfants
o	o
tenir le mari pour responsable de l'agression	tenter de se suicider
o	
chercher de l'aide	

7. Raisons qu'elle évoque pour rester auprès du mari

QUESTIONS: **Pour quelles raisons ne quitte-t-elle pas son mari? Pense-t-elle pouvoir le changer? Pense-t-elle pouvoir maîtriser la violence? A-t-elle envie de le quitter, mais ne sait-elle pas où aller? Si elle le quitte, a-t-elle peur qu'il la retrouve et le lui fasse payer? Pense-t-elle qu'il a besoin d'elle? L'aime-t-elle? L'amour, pour elle, qu'est-ce que c'est? Pense-t-elle que la place d'une femme, c'est auprès de son mari? Refuse-t-elle de le quitter pour des questions religieuses? Le quitterait-elle si elle avait les moyens de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants? Est-ce à cause des enfants qu'elle reste?**

OBJET:

o identifier les principales raisons qu'elle évoque pour ne pas quitter son mari.

o identifier les facteurs psychologiques tels que: «il a besoin de moi», «j'ai peur de lui».

o identifier les facteurs sociétaux tels que: «il faut que je reste à cause des enfants», «je ne peux pas le quitter, ma religion me l'interdit».

o identifier une pénurie de ressources communautaires.

8. Les points forts et les points faibles de la cliente

QUESTIONS: **D'après elle, quels sont ses points forts? Quelles sont les qualités qu'elle se reconnaît? Se perçoit-elle de façon réaliste? D'après elle, quels sont ses points faibles? Qu'aimerait-elle changer en elle-même? En quels termes son conjoint parle-t-il d'elle? Est-elle d'accord avec ce qu'il pense d'elle?**

OBJET:

o l'aider à se faire une image réaliste d'elle-même.

o l'aider à identifier ce qu'elle aimerait changer en elle-même.

o l'aider à dissocier l'opinion qu'elle a d'elle-même de l'opinion que son conjoint a d'elle.

o l'aider à se faire une meilleure image d'elle-même.

o vous aider à reformuler ce qu'elle perçoit comme ses points faibles pour en faire des points forts. Par exemple: «Vous voulez me dire que, dans des circonstances aussi pénibles, vous avez quand même trouvé le moyen de travailler, d'élever vos enfants et de bien tenir votre maison?»

9. L'avenir de son mariage

QUESTIONS: **La violence mise à part, s'entend-elle bien avec son mari? Peut-elle citer quelques qualités de son conjoint? A-t-elle l'intention de continuer à vivre avec lui, même s'il ne change pas? A-t-elle l'intention de rester auprès de lui, mais seulement à la condition qu'il cesse de se montrer violent? Si elle le quitte, voudra-t-elle que les enfants restent en contact avec leur père? Comment s'entendent-ils avec elle? Avec leur père? Pense-t-elle que c'est un bon père? Sur quoi fonde-t-elle son opinion? Quelles sont ses craintes face à l'avenir? Quels soucis se fait-elle pour elle-même, pour son conjoint et pour les enfants?**

OBJET:

o l'aider à y voir plus clair dans ce qu'elle a l'intention de faire.

o l'aider à élaborer un pian d'action.

o l'aider à prendre des décisions quant à la qualité de sa vie et à l'avenir de ses enfants.

o l'aider à imaginer ce qui l'attend si elle reste avec son conjoint.

o l'aider à imaginer ce qui l'attend si elle quitte son conjoint.

10. Sa réaction face à votre intervention

QUESTIONS: **Que pense-t-elle de vous? À son avis, quelle opinion vous faites-vous d'elle? Qu'attend-elle de vous? Qu'espère-t-elle tirer du contact qu'elle a avec vous? Comment se sent-elle maintenant qu'elle vous a raconté ses problèmes? Quelle avait été la réaction des personnes qui avaient voulu l'aider auparavant?**

OBJET:

- o évaluer ce qu'elle pense et ressent en tant que cliente.
- o l'aider à y voir plus clair dans ce qu'elle attend de vous.
- o vous donner l'occasion de dissiper les idées fausses qui courent sur le counselling et de veiller à ce qu'elle n'attende pas trop de votre aide.
- o lui donner la possibilité d'exprimer ses frustrations quant à l'inefficacité des services d'assistance dont elle a déjà bénéficié et d'identifier les craintes qu'elle peut avoir quant au service d'assistance qui lui est actuellement offert.

Intervention à court terme en faveur des femmes battues

Le counselling à court terme suffit pour aider **la plupart** des femmes battues à effectuer les changements souhaitables et nécessaires dans leur existence. Une combinaison de séances individuelles et de séances de groupe facilite très efficacement ce processus de changement. Lors de votre intervention, vous devez avoir pour objectifs d'aider la femme battue à:

1. **décider de ne plus être victime de la violence.**

2. **assumer la responsabilité d'améliorer la qualité de sa propre existence.**

Ces objectifs doivent lui être clairement énoncés et, à un moment donné, elle doit les accepter. Il faudra peut-être un certain temps avant qu'elle en comprenne bien la signification et que cette démarche devienne partie intégrante du processus de counselling. Il importe donc de ne jamais la brusquer et de respecter son rythme d'assimilation de ces objectifs.

D'une manière générale, le counselling à court terme se fait en trois phases: la phase initiale, la phase intermédiaire et la phase finale.

1. La phase initiale

Lors de cette première phase, qui peut comporter de une à six séances individuelles, vous affirmerez votre crédibilité auprès d'elle. Il est indispensable d'établir un lien avec elle et de la faire participer à une recherche commune de solutions à ses problèmes. Grâce à la phase d'évaluation par laquelle vous serez passée, vous

aurez déjà une idée plus ou moins précise de sa situation, de ce qui l'a poussée à venir vous consulter, de son aptitude à faire face à la situation, de ses points forts et de ses points faibles, ainsi que des plans qu'elle fait pour l'avenir.

Ce que vous découvrirez lors de la phase d'évaluation* vous dictera votre plan d'intervention. Il pourra être utile de classer les raisons qu'elle évoque pour justifier son choix du statu quo. En effet, différentes raisons pourront nécessiter des stratégies à leur tour différentes.

J'ai choisi trois exemples puisés dans les cas auxquels j'ai eu affaire pour démontrer pourquoi il est essentiel de comprendre ce qui peut pousser une femme à continuer d'accepter sa situation avant de pouvoir élaborer une stratégie d'intervention.

Le premier cas est un exemple de la façon dont les pressions sociétales peuvent influer sur la décision d'une femme de ne rien changer à sa situation.

Cas: Francine et son mari s'étaient rencontrés à la faculté de médecine où ils faisaient leurs études. Leurs amis et les membres de leur famille pensaient qu'ils étaient «faits l'un pour l'autre». C'est également ce qu'ils pensaient eux-mêmes. Ils semblaient défendre les mêmes valeurs et partager les mêmes objectifs pour l'avenir. Roland aimait les femmes indépendantes et ayant une forte personnalité. Ils se marièrent donc peu de temps après la fin de leurs études et décidèrent d'ouvrir ensemble un cabinet médical. Francine avait l'intention de bien asseoir sa carrière avant d'avoir des enfants.

Ils connurent ainsi cinq années de bonheur. Ils travaillaient côte à côte pour assurer leur avenir. Francine devint enceinte un peu plus tôt que prévu et leur existence s'en ressentit. Roland devint maussade et se montra jaloux de l'attachement croissant qu'elle manifestait pour le futur bébé. Des problèmes survenus dans la dernière phase de la grossesse obligèrent Francine à quitter prématurément son travail. Elle commença à dépendre de Roland comme jamais auparavant. Leur mariage changea. Roland commença à la traiter différemment. Le premier incident de violence eut lieu pendant le neuvième mois de sa grossesse. Au lieu d'envisager de quitter son mari, elle décida d'en parler à son médecin (un ami de la famille) et ils convinrent que l'accès de violence de Roland était dû au stress. L'ami de la famille lui donna le conseil suivant: «Essaie de lui consacrer un peu plus de ton temps. Il se sent sûrement un peu délaissé en ce moment!»

---

* La phase d'évaluation a été artificiellement séparée de la phase initiale pour des raisons de formation. En réalité, ce sont deux phases simultanées.

Le bébé naquit et Roland ne la battit plus ... du moins pas jusqu'à la grossesse suivante. Francine se sentit prise au piège. Ses amis et les membres de sa famille pensaient toujours qu'ils formaient le couple idéal. Elle eut le sentiment que personne ne voudrait la croire. Roland était un «type tellement gentil»! La situation empira, et Francine se vit obligée de s'enfuir en emmenant les enfants. Roland implora son pardon, sa belle-famille fit pression sur elle, ce qui créa chez Francine des sentiments d'ambivalence extrême.

Elle vint me consulter, ne sachant pas si elle devait donner une autre chance à Roland. Elle se sentait coupable, et la pression exercée par la famille et les amis pour qu'elle reprenne la vie conjugale aggrava encore son dilemme. Je lui conseillai vivement de se joindre au groupe de soutien des femmes battues et, pour la première fois, elle admit la gravité de sa situation. Stratégie: Francine avait besoin de pouvoir rencontrer d'autres femmes dans la même situation qu'elle, des femmes qui la croiraient et qui lui offriraient leur soutien, et de découvrir la réalité de la violence. L'expérience de groupe la conforta dans sa décision de ne plus être victime de la violence.

Le cas suivant démontre comment une pénurie de ressources peut influer sur la décision d'une femme de ne rien changer à sa situation.

Cas: Sabra, jeune immigrante mère de trois enfants en bas âge, vivait dans la crainte perpétuelle d'être battue par son mari. Cloîtrée toute la journée dans son appartement, elle était isolée de tout. Elle n'avait pas d'amis et ne sortait qu'accompagnée de son mari ou de membres de sa belle-famille. Elle n'avait aucun espoir d'échapper à sa prison.

Un jour, pourtant, la police intervint au beau milieu d'un accès de violence du mari. Les policiers l'accompagnèrent, elle et ses enfants, au foyer d'accueil du quartier. Sabra n'est jamais revenue au domicile conjugal.

Stratégie: Tout ce dont Sabra avait besoin, c'était d'un endroit sûr susceptible de l'accueillir, de nourriture pour elle et ses enfants, et d'argent pour recommencer sa vie, pour prendre elle-même la décision de ne plus être victime de la violence.

Le cas suivant démontre que les expériences psychologiques de la victime peuvent influer sur sa décision de ne rien changer à sa situation.

Cas: Madeleine, une femme entre deux âges, reste avec son mari alcoolique malgré ses accès de violence réguliers. Il faut dire qu'elle en a l'habitude. Son père buvait lui aussi et battait régulièrement sa mère. Non seulement cela (elle ne l'a jamais raconté

à qui que ce soit), mais entre l'âge de dix ans et le moment où elle a quitté le domicile familial, à seize ans, elle a dû subir les agressions sexuelles de son père. Madeleine avait été si contente de rencontrer son mari. Il avait l'air gentil et semblait réellement l'aimer. Elle l'épousa en pensant qu'elle était la plus heureuse des femmes. Lorsqu'il commença à la battre, elle en fut profondément affligée. Elle se persuada qu'elle avait dû faire quelque chose de mal pour mériter un tel traitement. D'ailleurs, c'est ce que son mari lui répétait: «Si tu faisais ce qu'on te dit, je n'aurais pas besoin d'en arriver là!» Elle s'efforça d'être une meilleure épouse. Peine perdue, les agressions devinrent plus brutales et plus fréquentes. Une amie la persuada de s'adresser à un conseiller social. Elle était terrorisée à l'idée que son mari l'apprenne, mais elle vint me voir malgré tout. Elle venait de prendre une décision extrêmement difficile.

Stratégie: Madeleine avait besoin d'un soutien et d'un plan de counselling à long terme pour pouvoir effacer les effets des brutalités chroniques dont elle était la victime. Elle avait autant souffert dans son amour-propre qu'elle avait souffert physiquement. Les rencontres avec les autres femmes du groupe de soutien furent salutaires, mais ce n'était pas suffisant. Elle avait besoin qu'un conseiller lui consacre individuellement du temps et de l'attention pour l'aider à entrevoir la possibilité de choisir de ne plus être victime de la violence.

Ces trois exemples ont été quelque peu simplifiés pour bien montrer à quel point il est important de comprendre le dilemme devant lequel se trouve chaque victime. Toutes les femmes battues ne sont pas identiques. Selon leur situation particulière, elles peuvent avoir besoin de différentes formes d'aide à différents moments. C'est au travailleur social qu'incombe la responsabilité de faire en sorte qu'elles disposent de ce dont elles ont besoin.

II. Phase intermédiaire

Un programme de groupe étalé sur dix semaines -- la phase intermédiaire du counselling à court terme -- est présenté en détail au chapitre 7, Groupes de soutien pour les femmes battues.

III. Phase finale

Cette dernière phase permet d'évaluer l'efficacité de votre intervention. En une à trois séances individuelles, vous pouvez aider la cliente à cristalliser les changements qui sont intervenus dans ses attitudes et dans son comportement. Vous aurez aussi l'occasion de vous pencher conjointement sur ses progrès, d'évaluer à quel point elle a changé et de lui fixer des objectifs pour l'avenir.

RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS ASPECTS DU COUNSELLING À COURT TERME

1. S'occuper de sa sécurité et des questions continues relatives à sa protection. (Voir des exemples à l'annexe E.)

2. Élargir son réseau de soutien/réduire son isolement.

3. S'occuper de ses craintes de façon réaliste en lui fournissant des renseignements précis, en lui facilitant l'accès aux ressources nécessaires et en lui présentant les différentes solutions possibles.

4. Élargir la connaissance qu'elle a de ses responsabilités et de ses droits, notamment de ses droits juridiques.

5. L'aider à bien se rendre compte des conséquences de la violence sur ses enfants.

6. L'éclairer sur la nature de l'agresseur, afin qu'elle ait une meilleure connaissance de la dynamique de la violence. Cela lui permettra de bien séparer les responsabilités de l'agresseur (réprimer son tempérament violent, par exemple) des siennes (se protéger, par exemple).

7. Mobiliser sa colère de façon constructive pour en faire une source d'énergie.

8. Renforcer chez elle le sentiment qu'elle est maîtresse de sa situation.

9. Corriger certaines de ses convictions susceptibles de contribuer à faire d'elle une victime, par exemple, le fait de vouloir rester à cause des enfants.

10. Renforcer son indépendance économique en étudiant ses possibilités d'avancement, par exemple en envisageant la formation en vue d'un emploi.

11. Lui permettre d'abandonner sa situation de victime pour prendre conscience de son pouvoir. La période de transition est souvent pénible. Elle s'accompagne d'un certain nombre de sentiments à démêler tels que la colère, l'ambivalence, la culpabilité, la tristesse. Elle peut également s'accompagner d'un certain nombre de changements traumatisants tels que la recherche d'un logement et d'une garderie, la reprise d'un emploi, la nécessité de se débrouiller en tant que mère seule, le renoncement à un certain niveau de vie.

Intervention à long terme auprès des femmes battues

La majorité des femmes battues ne nécessitent généralement **pas** une intervention à long terme (qu'on pourra définir, de façon très large, comme une intervention continue se poursuivant sur une période de plus de trois à quatre mois) pour changer leur situation. Celles qui ont le plus de chances de bénéficier d'une intervention à long terme sont:

1. Les femmes qui, dans leur enfance, ont été battues dans leur famille d'origine.

2. Les femmes qui, dans leur enfance, ont assisté à des scènes au cours desquelles leur père battait leur mère.

3. Les femmes qui, dans leur relation conjugale, sont victimes d'agressions depuis de longues années (plus de vingt ans).

4. Les femmes qui, pour supporter leurs conditions de vie intolérables, ont sombré dans la toxicomanie.

5. Les femmes qui ont suivi le programme de groupe et sont intriguées par les questions de croissance psychologique soulevées. Elles **n'ont pas besoin** de suivre ce traitement, elles **veulent** simplement aller plus loin dans cette direction et considèrent leur initiative comme un moyen d'enrichissement personnel. Dans leur cas, le problème de la violence a généralement été résolu.

Différents aspects du counselling à long terme

Le temps qu'il faut pour **triompher** de sa situation de **victime** varie d'une femme à une autre. Les femmes battues du groupe de soutien avec lesquelles j'ai travaillé en dernier lieu ont bien décrit cette transition en disant qu'elles avaient «triomphé de la violence». Disons brièvement qu'une femme battue commence en situation de victime*. Cette situation s'accompagne de manifestations psychiques telles que la peur, la minimisation, l'isolement, la dépression, le sentiment d'impuissance et l'intériorisation de la notion de blâme. Pour être efficace, le counselling doit l'aider à accéder à une situation de plus grande indépendance. Elle va traverser plusieurs phases, notamment des phases de colère, d'ambivalence et de désolation avant de commencer à se faire une meilleure image d'elle-même, de prendre de l'assurance et de croire à nouveau en son propre jugement. Chaque femme doit traverser ces différentes phases avant de triompher de sa situation de victime.

La résolution du problème d'**ambivalence** nécessite de la pratique, énormément de pratique. Une femme a besoin de s'appuyer sur une expérience de succès répétés pour triompher du sentiment d'impuissance acquise. Elle va être tiraillée par des sentiments contradictoires et

---

* Le cycle de dépendance, qui reflète ces différentes situations, est décrit en détail par Susan Harris au chapitre 7.

vivre les deux aspects du problème jusqu'à ce que l'agresseur change de façon sensible et durable ou jusqu'à ce qu'elle se rende compte qu'elle ne peut plus tolérer cette situation. Dans son analyse des inconvénients/avantages, les points négatifs doivent dépasser de loin les points positifs.

Pour de nombreuses femmes le **tournant** se situe au moment où elles sont capables de se rendre compte que, quoi qu'elles fassent, elles ne peuvent pas contrôler le comportement de leur mari. Elles reconnaissent ainsi ne pas être responsables de la violence.

Les **séparations voulues** sont préférables aux **séparations forcées.** Les femmes qui sont forcées de quitter prématurément le domicile conjugal (par exemple, celles qui partent pour des raisons de sécurité) y retournent souvent pour résoudre le problème d'ambivalence. Les femmes pour qui le départ du domicile conjugal est une réussite (car elles mettent ainsi fin à leur situation de victimes) sont souvent celles qui ont préparé un plan d'action qu'elles peuvent suivre à leur propre rythme.

Le plus souvent, celles qui quittent le domicile conjugal à contrecoeur y retournent. Il s'agit généralement de femmes qui ont été hébergées à l'extérieur pendant une période de crise. Compte tenu de cette réalité, l'objectif recherché doit être de les armer de techniques de survie qui leur permettront de mieux se protéger la prochaine fois qu'elles seront en danger.

L'idéal serait de pouvoir aider une femme à peser les avantages et les inconvénients qu'il y a à rester dans sa situation **avant** que n'éclate la crise suivante. Elle pourra alors réfléchir plus rationnellement et dans un climat moins pénible pour elle et pour les enfants. Un départ forcé entraîne un changement instantané qu'il est bien plus difficile d'accepter.

Il est indispensable que les conseillers sociaux **ne mesurent pas leur degré de réussite** en fonction du nombre de femmes qui tournent définitivement le dos à leur situation. Il arrive souvent qu'un conseiller pousse une femme à changer de situation avant qu'elle soit tout à fait prête à le faire. Il est possible qu'un travailleur social éprouve du ressentiment à l'égard d'une femme ou soit prêt à la blâmer ou à l'éviter si elle décide de rester avec son conjoint ou de retourner vivre avec lui. **Il est plus réaliste et plus efficace de mesurer le degré de réussite en fonction de l'aptitude accrue manifestée par la femme à assurer sa protection.**

À trop mettre l'accent sur le fait qu'elle quitte le domicile conjugal ou qu'elle y reste, on expose la femme à un conflit interne plus violent et à une nouvelle dégradation de la façon dont elle se perçoit. Si vous pensez que votre rôle consiste à l'inciter à se percevoir sous un meilleur jour, vous devez favoriser son aptitude à prendre des décisions. C'est ainsi que se définit la différence entre l'attitude qui consiste à lui donner les moyens de faire face à sa

situation et celle qui consiste à l'en soustraire. Veillez à ce que votre anxiété ne vienne pas faire obstacle à sa sécurité. Toute forme de pression a tendance à lui faire faire un pas en arrière plutôt qu'en avant. **Votre objectif doit être de l'aider à choisir de ne plus être victime de la violence.**

La victime se trouve souvent dans une situation de conflit, car elle reste persuadée qu'**elle aime toujours son mari.** Qu'est-ce que l'amour au juste? Comment se manifeste son amour pour lui? Est-ce un sentiment libérateur, quelque chose de romantique, de sexuel, ou quelque chose dont elle ne peut se passer? Demandez-lui d'étudier et d'analyser ce qu'elle ressent à ce sujet. Nous acceptons trop souvent des déclarations toutes faites sur l'amour sans bien comprendre ce qu'elles représentent véritablement.

Certaines personnes, qui constituent une minorité et dont la perception des choses a été amoindrie par des agressions perpétuelles, peuvent **penser** qu'elles ont besoin de ce climat passionnel créé par l'homme violent. La nature imprévisible de cette relation et l'atmosphère d'insécurité qui s'en dégage laissent la femme dans une incertitude totale. L'intensité de cette relation ne lui laisse aucun répit. On dit parfois des femmes qui se trouvent dans cette situation qu'elles sont «esclaves de l'amour», c'est-à-dire qu'elles oscillent en permanence entre les bouffées d'espoir qui accompagnent les moments exaltants de leur relation et le désespoir (analogue aux symptômes de repliement sur soi) qui fait suite aux moments pénibles de cette relation. Ce type de relation évite à la femme d'avoir à faire face à ses propres pulsions dépressives et au vide de son existence. Cette femme a de grandes chances d'être considérée comme une femme masochiste. Même si **elle-même** pense qu'elle est masochiste, il est essentiel que le conseiller ne s'y trompe pas. Elle est esclave des moments exaltants de la relation et **non pas** des moments pénibles (lorsque la violence a des chances de se manifester). La résolution de ce problème exige du conseiller et de la cliente qu'ils s'efforcent conjointement d'éclaircir les origines de la situation de victime de la femme et d'examiner leur incidence sur son existence.

Les femmes qui ont le plus de chances de considérer que **la violence est la norme** sont généralement celles qui ont été élevées dans la rue et qui, exposées depuis si longtemps à la violence, se sont endurcies pour affronter un monde hostile au point d'être incapables d'accepter un peu de tendresse sincère sans la mettre en doute. Leur premier réflexe est de penser: «Il doit avoir quelque chose en tête!» Elles s'attendent à une certaine dose de violence dans leur existence et savent comment l'affronter. Toutefois, ces femmes elles-mêmes ont leurs limites. À vous de déceler ces limites et de faire le nécessaire pour les modifier. Apprenez à reconnaître les différences propres à l'existence de chaque femme et à respecter son rythme d'évolution. La résolution efficace des problèmes nécessite

des années de **désapprentissage** des messages qui perpétuent les convictions autodestructrices. Elle exige également de la patience et une certaine force morale de la part du conseiller et de la cliente.

La femme battue a besoin de temps pour **pleurer ses pertes** -- perte de son innocence, perte de ce que son mariage avait de bon, perte de sa situation de famille, perte de son mode de vie, perte de l'espoir de voir les choses s'arranger.

La femme battue doit **se débarrasser de la colère** qu'elle éprouve pour son conjoint et du **sentiment de culpabilité** qu'elle éprouve pour elle-même. Elle a bien souvent emmagasiné une énorme dose d'agressivité à l'encontre de son conjoint. Pendant des années, elle a dû rentrer sa colère. Il lui faut le temps et la permission d'exprimer ouvertement son hostilité envers lui. Elle a besoin qu'on lui assure que, compte tenu de ce qu'elle a dû endurer avec lui, il est normal qu'elle ressente de tels sentiments à son égard. Plus les agressions dont elle a été victime ont duré longtemps et plus elles ont été graves, plus elle éprouvera de colère pour son conjoint. Il est important de ne pas la dissuader prématurément d'exprimer sa colère. Il lui faut le temps d'exposer ses griefs au grand jour!

Elle éprouve souvent autant de colère et de culpabilité vis-à-vis d'elle-même qu'elle en éprouve pour son conjoint. Il lui faut le temps de se pardonner de l'avoir choisi pour conjoint. Même si elle n'était pas alors au courant de son tempérament brutal, elle s'en veut de ne pas avoir su déceler certains des symptômes (accès de colère, par exemple) qui, elle le reconnaît maintenant, étaient bien là. Il lui faut le temps de comprendre et d'accepter les raisons pour lesquelles elle a toléré les agressions puis, les ayant acceptées en tant que raisons légitimes, elle doit se pardonner. Elle doit composer avec le sentiment de culpabilité qu'elle éprouve pour avoir exposé ses enfants à l'image de victime qu'elle projetait, cette dernière se combinant avec l'image de l'agresseur projetée par leur père pour exposer les enfants à de graves problèmes. Plus la femme est restée longtemps avec un conjoint violent, plus son sentiment de culpabilité est profond, surtout si elle pensait alors agir pour le bien des enfants. Il importe que le conseiller aiguille une partie de la colère de la cliente sur la bonne cible: la véritable source du problème, c'est la société qui enseigne «qu'il vaut mieux un père, n'importe quel père, que pas de père du tout,» «qu'une femme sans homme n'est rien» et que «les femmes doivent rester au domicile conjugal pour le bien des enfants». L'expérience en counselling doit amorcer un processus de prise de conscience.

De nombreuses femmes battues acceptent leur situation en tirant un trait sur **leurs besoins sexuels**. En général, la satisfaction sexuelle des femmes passe après celle de leur conjoint. Il n'est pas impossible qu'elles en soient venues à haïr leur corps, surtout si elles ont subi de graves agressions sexuelles. La haine de soi-même

entraîne de nombreuses habitudes d'autodestruction telles que les mauvaises habitudes alimentaires, les troubles de l'alimentation, l'obésité, la toxicomanie, ainsi que les pensées et actes suicidaires.

Les femmes battues tireront profit d'un **entraînement à l'affirmation de soi.** Elles doivent non seulement définir leurs besoins, mais également prendre la responsabilité de faire ce qu'il faut pour que ces besoins soient satisfaits. La peur des représailles les a empêchées de prendre fait et cause pour elles-mêmes. Elles ont besoin d'être encouragées à défendre leurs droits.

Les femmes battues luttent avec des sentiments contradictoires **d'indépendance et de dépendance.** Elles doivent apprendre à faire la différence entre une saine dépendance et une dépendance malsaine. En fin de compte, elles doivent réussir à équilibrer leur besoin d'intimité et leur besoin d'être elles-mêmes.

Une mère battue peut avoir à redéfinir son **rôle parental.** Il lui faudra peut-être prendre mieux conscience des besoins de ses enfants, découvrir de nouveaux moyens de communiquer avec eux, revoir ses méthodes de discipline et la manière d'exprimer son amour. Ses enfants peuvent être sa seule source de joie, comme ils peuvent lui rappeler en permanence son échec en tant que mère. Elle a besoin d'apprendre comment la violence a influé sur son existence comme sur celle de ses enfants. Il est possible que ses enfants la considèrent comme une personne passive et complaisante, ayant peu d'autorité et de maîtrise de la situation. Ils peuvent s'identifier aux agressions de leur père et adopter certains de ses comportements agressifs. Il n'est pas rare que des enfants issus de familles où la mère est battue, se montrent irrespectueux, hostiles, voire violents avec leur mère. Par ailleurs, si, pendant son enfance, elle a été battue dans sa famille d'origine, il est possible qu'elle soit tentée d'adopter elle-même un comportement violent. Une étude révèle que 35% des femmes battues ont été élevées dans des familles où régnait la violence.[3] La femme battue aura donc besoin d'être considérablement soutenue et aidée pour échapper au cycle de la violence. La participation à un groupe de soutien parental et à des séances de groupe pour les enfants constitue un moyen efficace d'échapper à ce cycle (se reporter au chapitre 9).

Que la femme soit séparée ou non de son conjoint, **sa relation future avec l'agresseur** aura changé. Désire-t-elle avoir des contacts avec lui et, le cas échéant, de quelle façon?

Enfin, la femme battue doit résoudre le problème de ses **futures relations avec les hommes.** Elle doit être en mesure de définir ses besoins et d'identifier ce qu'elle aime et n'aime pas dans ses relations avec eux. Est-elle capable de reconnaître les messages sociétaux qui ont contribué à sa situation de victime? Le conseiller

---

3 Roy, Maria (éd.). Ibid.

doit l'aider à faire confiance à ses sentiments et à se méfier des pièges éventuels (par exemple, l'intolérance masculine, la jalousie, le tempérament coléreux).

Lectures suggérées -- Le counselling de la femme

Conroy, Kathryn. «Long-term Treatment Issues With Battered Women,» in The Many Faces of Family Violence. S. Flanzer (éd.). Springfield, Illinois: Charles C. Thomas, 1982, pp. 24-33.

Fleming, Jennifer. Stopping Wife Abuse. Garden City, New York: Anchor Books, 1979.

Fortune, Rev. Marie, et Hormann, Denise. Family Violence: A Workshop Manual for Clergy and Other Service Providers. Rockville, Maryland: National Clearing House in Domestic Violence, avril 1981.

Gornick, Vivian, et Noran, Barbara (éd.). Women in Sexist Society: Studies in Power and Powerlessness. New York: Basic Books, 1971.

Lefeuvre, Joan. Fresh Start ... Is This Book For You? Ontario: Peterborough YWCA, 1982. S'adresser à: YWCA of Canada, Resource Centre, 80, rue Gerrard est, Toronto (Ontario) M5B 1G6. Tél.: (416) 593-9886.

Levine, Helen. Feminist Counselling. S'adresser à: Education Wife Assault, 427, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 1X7.

Lichtenstein, Doreen, Waisberg, Barbara et Small, Shirley Endicott. A Program To Train Lay Counsellors -- To Counsel and Support Battered Women. Toronto: Education Wife Assault, 1984.

Manual for Crisis Intervention. NOW Domestic Violence Project, Inc., 1917 Washtenaw Avenue, Ann Arbour, Michigan, 48104. Tél.: (313) 995-5444, 995-5460.

Matsakis-Scarato, Aphrodite. «Counselling Battered Women». S'adresser à: Education Wife Assault, 427, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 1X7.

NiCarthy, Ginny. Getting Free: A Handbook for Women in Abusive Relationships. Washington: Seal Press, 1982.

NiCarthy, Ginny, Merriam, Karen, et Coffman, Sandra. Talking It Out: A Guide To Groups For Abused Women. Washington: Seal Press, 1984.

Ruitort, Monica, et Small, Shirley Endicott. Working with Assaulted Immigrant Women: A Handbook for Lay Counsellors. Toronto: Education Wife Assault, 1984.

Small, Shirley, et Greenlee, Carol. Wife Abuse -- Understanding The Issues: A Workshop Manual for Community Groups. S'adresser à: Education Wife Assault, Toronto, 1985.

Walker, Lenore. The Battered Woman. New York: Harper and Row, 1979.

Wilcoxen, Marilyn. Assaulted Women: A Handbook for Health Professionals. Toronto: Education Wife Assault, 1982.

Women's Counselling, Referral and Education Centre (WCREC). Helping Ourselves -- A Handbook For Women Starting Groups. Toronto: 1984.

Wright, Joan. Chemical Dependency and Violence: Working With Dually Affected Families: A Cross-Training Program Manual for Counsellors and Advocates. Disponible chez Wisconsin Clearinghouse, 1954 East Washington Avenue, Madison, WI 53704.

Wyckoff, Hogie. Solving Problems Together. New York: Grove Press, 1980.

5 LE COUNSELLING DE L'HOMME VIOLENT

Avant de venir en aide aux hommes qui battent leur épouse, les conseillers sociaux doivent partager les valeurs et les convictions suivantes qui ont été adaptées aux fins du présent manuel.[1]

1. L'agresseur est seul responsable de sa violence et de ses agressions. Quelles que soient les difficultés rencontrées par le couple, la violence de l'agresseur ne répond pas à une provocation. C'est **lui** qui choisit de résoudre ses difficultés en ayant recours à la violence. La victime ne peut être la cause de la violence de l'agresseur, pas plus qu'elle ne peut l'éliminer.

2. Une fois que l'agresseur a eu recours à la violence pour faire face à ses difficultés, il y a peu de chances pour qu'il y renonce spontanément. La violence crée une accoutumance et, même si elle est efficace dans un premier temps, elle se révèle destructrice à la longue.

3. Chaque individu apprend la violence par le biais de la culture. La culture dominante enseigne que ceux qui ont une certaine autorité ou qui «ont toujours raison» peuvent contrôler ou manipuler leurs semblables. Par exemple, les parents peuvent «discipliner» ou frapper un enfant qui ne se comporte pas «comme il faut».

4. **Un couple ou une famille ne doit pas participer à une séance de counselling lorsque l'agresseur est présent, à moins qu'il ait cessé de se montrer violent ou que la victime n'ait plus peur de lui.** Il est trop dangereux de discuter des problèmes de la famille tant que tous ses membres ne sont pas à l'abri des agressions. Il est impossible d'aborder les problèmes de communication de façon réaliste tant que quelqu'un abuse de son autorité ou de sa force. Pour créer le climat de confiance, d'égalité au niveau de la communication et de soutien réciproque nécessaire à la résolution des problèmes familiaux, il faut d'abord assurer la sécurité de chacun.

5. Le counselling de groupe est bien plus efficace que le counselling individuel. En faisant de l'agression un problème commun à plusieurs, le groupe réduit le sentiment de honte, de culpabilité et d'isolement éprouvé par chaque agresseur. Les membres du groupe ayant plus ou moins progressé vers le retour à un comportement non violent, ils ont plus de chances d'enseigner et de mettre en pratique des méthodes déjà acquises ou d'apprendre en s'identifiant à des modèles.

6. Les chefs de groupe doivent être conscients de leurs expériences avec la violence et de leur attitude vis-à-vis d'elle. Pour les

---

1 Adapté de Barbara Pressman, Ibid.

autres, ce sont des sources de renseignements et des modèles et, à ce titre, ils doivent s'opposer aux valeurs de la violence et aux comportements violents. Les chefs de groupe doivent être sensibles à la destructivité explicite et subtile de toute forme de violence.

7. Contrairement à leurs victimes, les hommes qui battent leur épouse tirent profit des entretiens qu'ils peuvent avoir aussi bien avec des conseillères qu'avec des conseillers. Cela leur donne la possibilité d'être exposés à deux types possibles de modèles. Il est particulièrement important qu'ils rencontrent des conseillers prêts à prendre fermement position contre toute violence envers les femmes et n'éprouvent aucune gêne à exprimer leurs pensées et leurs sentiments. Il est également important qu'ils rencontrent des conseillères fermes et sûres d'elles qui ne soient pas intimidées par un comportement violent.

L'intervention auprès de l'homme violent: premier entretien

L'homme violent peut être amené à chercher de l'aide pour plusieurs raisons. Par exemple:

1. Son épouse a menacé de le quitter s'il ne faisait rien pour remédier à son problème.

2. Son épouse l'a déjà quitté et refuse de reprendre la vie commune tant qu'il n'aura rien fait pour remédier à son problème.

3. Le tribunal lui a conseillé ou ordonné de suivre un programme de counselling afin de remédier à son comportement violent.

4. Il a entendu parler d'un programme de groupe (dans un article de journal, par exemple) pour les hommes qui ont le même problème que lui et il veut en savoir plus à ce sujet.

5. Il peut chercher de l'aide pour d'autres problèmes tels que des symptômes physiques, un état dépressif, des problèmes de travail, l'abus de l'alcool ou de la drogue.

La plupart des hommes violents sont plus ou moins contraints d'entrer en contact avec vous. Il est rare qu'ils cherchent volontairement de l'aide. Cela tient essentiellement au fait qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils sont responsables de leurs problèmes lorsqu'ils vous contactent pour la première fois. N'oubliez pas que l'extériorisation du blâme est une de leurs caractéristiques communes.

Au premier stade de l'intervention, vos principales responsabilités sont triples:

1. vous assurer que la femme battue est en sécurité.

2. vous assurer que l'agresseur est en sécurité.

3. engager l'agresseur dans le processus de counselling.

Comme dans le chapitre précédent, voici quelques questions qui pourront vous aider à évaluer la gravité de la situation.

1. Votre première responsabilité constitue à évaluer dans quelle mesure la femme battue est en sécurité.

QUESTIONS: **Où se trouve-t-elle en ce moment? Où sont les enfants? Sont-ils en sécurité? Vient-il de les battre? Sont-ils blessés? Est-il sur le point de les battre? Demandez à parler à la femme battue ou que l'on vous donne le numéro de téléphone de l'endroit où vous pouvez la joindre.**

OBJET:
o assurer la sécurité de la femme battue et des enfants.

o assurer à l'agresseur que vous prenez la violence au sérieux.

o évaluer les chances qu'il a de se montrer violent dans l'immédiat.

2. Votre responsabilité suivante consiste à assurer la sécurité de l'agresseur.

QUESTIONS: **Dans quel état émotionnel se trouve-t-il actuellement? Est-il déprimé, anxieux, en colère? A-t-il déjà tenté de se suicider? Est-il sous l'empire de la drogue ou de la boisson?**

OBJET:
o évaluer les risques de comportement suicidaire.

o évaluer la nécessité d'une intervention immédiate de désintoxication.

o évaluer la nécessité d'une intervention psychiatrique immédiate.

IMPORTANT: Si vous avez des raisons de croire qu'il peut présenter un danger pour lui-même, pour sa femme, pour ses enfants ou pour quelqu'un d'autre, intervenez immédiatement. Prenez ses menaces au sérieux! APPELEZ LA POLICE!

3. Une fois que vous êtes certain que les membres de la famille sont en sécurité, votre responsabilité suivante consiste à engager l'agresseur dans le processus de counselling.

o Établissez un rapport avec lui. Efforcez-vous de découvrir ce qui le fait souffrir et parlez-lui de cela.

o Affirmez votre crédibilité auprès de lui. Faites-lui part de votre expérience dans ce domaine et dites-lui que vous êtes persuadé(e) que son problème peut être résolu.

o Expliquez-lui bien le rôle que vous jouez. Dites-lui franchement ce qu'il peut attendre de vous. Par exemple, dites-lui que vous **pouvez** l'aider à mettre un terme à son comportement violent, mais que vous **ne pouvez pas** obliger son épouse à revenir vivre avec lui.

o Persuadez-le qu'il peut changer. Il n'est pas fou, pas plus qu'il n'est un monstre. La violence, ça s'apprend, Et ça se désapprend!

o Aidez-le à trouver d'autres solutions que celle qui consiste à se montrer violent. Il pourrait, par exemple, se confier à un ami ou appeler un numéro pour les appels de détresse.

o. Aidez-le à commencer à identifier les conséquences de son comportement violent en lui disant qu'il risque des poursuites judiciaires, de blesser quelqu'un de façon permanente ou de le tuer, de détruire son mariage.

o Informez-le des ressources disponibles qui peuvent l'aider à changer. Parlez-lui, par exemple, des moyens de lutte contre la toxicomanie, des séances de groupe à l'intention des agresseurs, du counselling individuel.

o Offrez-lui de l'orienter immédiatement vers quelqu'un d'autre s'il vous est impossible de le recevoir vous-même ou s'il existe une meilleure solution, un groupe de soutien pour les hommes, par exemple.

o Encouragez-le à envisager provisoirement une séparation jusqu'à ce qu'il soit sûr de ne pas mettre la vie de son épouse ou de ses enfants en danger.

o Si son épouse l'a déjà quitté et si vous savez où elle se trouve, il vous est impossible de lui dire où elle est, mais vous pouvez lui assurer qu'elle est en sécurité et que ses enfants ne manquent de rien.

o Si son épouse l'a quitté, aidez-le à comprendre pourquoi elle a dû en arriver là. Dites-lui, par exemple, qu'elle avait peur de lui et qu'elle est partie pour des raisons de sécurité. Efforcez-vous de lui faire admettre le bien-fondé de la séparation.

o Établissez un rapport permanent avec lui.

Conseils à l'intention du conseiller

1. Si vous savez qu'il s'est montré violent parce que son épouse, la police ou un travailleur social affecté à un foyer d'accueil vous l'a dit, ne lui demandez **pas** s'il s'est montré violent. Il pourrait être tenté de vous mentir et vous risqueriez ensuite de l'humilier en le confrontant avec la vérité.

2. Parlez-lui sur un ton calme et détaché, sans le juger. Votre objectif est de l'aider à **modifier** son comportement, et non pas de le culpabiliser encore plus. L'image qu'il a de lui-**même** est suffisamment mauvaise comme cela!

3. Si ce qu'il a fait vous révolte (réaction tout à fait normale), n'en montrez rien. Si votre colère peut jouer un rôle positif et mobilisateur pour la victime, avec l'agresseur elle est inutile. Elle ne peut qu'accroître son anxiété et le pousser un peu plus sur la défensive. S'il pense que vous l'attaquez ou que vous le jugez, vous n'avez aucune chance de «l'accrocher». Votre colère peut compromettre la sécurité de son conjoint dans la mesure où elle peut exacerber sa propre colère.

4. Ne vous laissez **pas** intimider par lui. Et même si vous êtes intimidé(e), n'en montrez rien. Ses tactiques d'intimidation lui sont dictées par la peur et constituent, pour lui, une tentative désespérée de reprendre la situation en main. Faites-lui comprendre que vous n'êtes pas dupe et qu'avec vous, cela ne prend pas. Lorsqu'il se rend compte que vous ne vous laisserez pas intimider, il manifeste souvent son soulagement à l'idée de pouvoir être lui-même sans pour autant que vous le rejetiez. Il n'est pas rare d'entendre des propos du genre: «Franchement, je me suis senti soulagé quand j'ai vu que je n'arriverai pas à vous faire peur. Ça ne me plaît pas d'être comme ça, seulement je ne sais pas comment réagir autrement.»

5. Certains conseillers ont peur que s'ils parlent franchement à l'agresseur, ce dernier se sente offensé et renonce à suivre le programme de counselling. C'est possible, en effet, dans certains cas, et c'est pourquoi il est parfois préférable d'avoir recours aux moyens judiciaires -- poursuites pour voies de fait, traitement imposé sur décision du tribunal, par exemple -- pour faciliter son changement. Avec la plupart des hommes qui entrent en contact avec un conseiller, la méthode qui consiste à leur parler franchement sans porter de jugement est efficace. N'oubliez pas qu'**en évitant d'aborder le problème de la violence, vous traitez avec lui sous de mauvais prétextes.** Il finira alors par ne plus suivre le programme de counselling, car il aura compris que vous avez peur ou que vous êtes incapable d'aborder le véritable problème, celui de son comportement violent.

6. Les interventions de la justice, ordonnance restrictive ou obligation de ne pas troubler la paix publique, par exemple, peuvent être très efficaces avec quelqu'un qui est respectueux de la loi. S'il a un casier judiciaire, ou s'il est violent hors de chez lui, il y a tout lieu de penser qu'il n'est **pas** respectueux de la loi.

7. Dans les cas où une séparation est souhaitable pour assurer la sécurité de la victime, essayez de lui faire accepter l'idée d'un plan de séparation. Ce dernier sera plus efficace s'il est d'accord. Si une séparation est impossible, la meilleure solution est peut-être de faire en sorte qu'une tierce personne, un beau-père bienveillant, par exemple, aille habiter provisoirement avec la famille. Il ne s'agit pas là d'une solution à long terme, mais d'une mesure de protection

provisoire. Les deux époux ont besoin d'un soutien pendant la période difficile qu'ils traversent. Même s'ils finissent par divorcer, le fait que la crise ait été résolue au mieux contribuera à protéger la femme et à dissuader le mari de continuer à agresser les femmes dans ses futures relations.

8. Les deux époux doivent pouvoir compter sur un soutien affectif pendant tout le processus de séparation. S'il vous est impossible de vous occuper de l'agresseur, mettez-le en rapport avec une ressource bienveillante telle qu'un membre du clergé, des amis ou des membres de sa famille au courant de la situation ou un agent de police de la communauté. Il s'agit là d'une mesure temporaire, en attendant de trouver une ressource appropriée. Ce qui compte, c'est de ne pas le laisser livré à lui-même.

9. Le travailleur social doit deviner les points forts de l'agresseur comme ses points faibles.

o Si votre aversion pour la violence vous empêche de l'accepter en tant que personne (ce qui ne veut **pas** dire trouver des excuses à sa violence), vous vous l'aliénerez. Il percevra votre hostilité et se sentira obligé de se défendre encore plus énergiquement.

o À ne pas reconnaître les qualités de l'agresseur, vous courez le risque de vous aliéner la victime. Vous risquez alors de la persécuter et de lui reprocher d'avoir une attitude ambivalente (surtout si **vous** avez décidé qu'elle doit quitter son conjoint).

o Le fait d'avoir une opinion négative de l'agresseur signifie également que vous aurez des difficultés à éprouver de l'empathie pour l'inquiétude que l'épouse ressent à l'égard de son conjoint.

o **Même si vous considérez que ce n'est pas à vous de vous occuper de l'agresseur, vous devez à la victime de chercher à bien comprendre les problèmes de l'agresseur de façon à l'aider efficacement, elle.**

10. Certains conseillers s'attachent uniquement à déceler les points forts de l'agresseur, car ils sont persuadés que s'il a plus de respect pour lui-même, il tempérera son comportement violent. **Il n'en est rien.** De fait, si vous minimisez ou ignorez son comportement violent, son anxiété s'accentuera considérablement, ce qui augmentera le risque de violence. Il comprend que vous avez mal cerné son problème. Il en arrive à penser que vous n'êtes qu'une personne de plus qu'il a réussi à charmer ou à berner. Ce n'est pas comme cela que vous créerez un climat de confiance favorisant vos interventions futures. Il finira par abandonner le programme de counselling!

Entretien d'évaluation de la situation avec l'homme violent

Une fois la crise initiale résolue -- c'est-à-dire après avoir assuré la sécurité de la victime et de l'agresseur -- vous pouvez

entreprendre la phase d'évaluation du processus de counselling. En réalité, les deux sont inséparables. L'évaluation de votre intervention et les contrôles de sécurité doivent être une préoccupation constante lors de chacune de vos entrevues avec l'agresseur. Comme avec la victime, les questions posées lors des premières entrevues constituent en fait les premiers éléments de votre intervention. Ces questions doivent viser un but précis et être de nature thérapeutique. Il faut faire attention aux réponses verbales et autres, car ce sont elles qui aideront à élaborer un plan d'intervention adapté aux besoins de l'agresseur.

1. Famille d'origine

QUESTIONS: **À son avis, a-t-il eu une enfance heureuse, malheureuse, tranquille? Se sentait-il bien dans sa peau? Comment s'entendait-il avec sa mère, son père, ses frères et soeurs? Quelle forme de discipline était appliquée dans la famille? Comment l'affection s'exprimait-elle? Y a-t-il eu des cas d'agression dans sa famille? Qui en était la victime? Qui était l'agresseur? A-t-il été victime d'agressions sexuelles pendant son enfance? De la part de qui? A-t-il déjà agressé quelqu'un sexuellement, une soeur par exemple? À quel âge a-t-il quitté le foyer familial et dans quelles circonstances? Qu'attendait-il de ses relations avec les femmes? Avec les hommes? Des facteurs particuliers ont-ils influencé son existence: facteurs religieux, culturels, géographiques? Comment voyait-il son avenir relativement à l'argent, la famille, ses activités professionnelles, l'éducation?**

OBJET:
o l'aider à établir un lien entre son expérience d'enfant et son expérience d'adulte.

o l'aider à faire appel aux situations de victime qu'il a connues dans son enfance pour lui faire éprouver de l'empathie pour l'expérience de victime que connaît son épouse.

o l'aider à identifier les influences qui, par le passé, ont modelé les valeurs et convictions qui sont actuellement les siennes.

2. Antécédents de violence

QUESTIONS: **Quelle définition donne-t-il d'une agression? Quand a-t-il eu un comportement violent pour la dernière fois? S'est-il déjà montré violent dans ses précédentes relations? Demandez-lui des détails. Se montre-t-il violent hors du couple? Demandez-lui des détails. Se montre-t-il violent avec les enfants? Demandez-lui de décrire en détail les trois derniers incidents violents qui se sont produits dans sa relation actuelle. Qu'est-ce qui l'avait mis en colère? Qu'est-ce qui a tout déclenché? Qu'a-t-il fait? Comment a-t-il mis un terme à son accès de violence? Qu'a-t-il fait ensuite?**

Quel effet cela a-t-il eu sur lui? Sur son conjoint? Sur ses enfants? Quel a été l'épisode le plus pénible? À son avis, quelles sont les causes profondes de sa violence?

OBJET:

o l'aider à admettre son comportement violent.

o l'aider à formuler ses propres rationalisations de la violence.

o l'aider à identifier le côté répétitif de la violence.

o l'aider à identifier les conséquences de son comportement.

o l'aider à se rendre compte qu'il est responsable de son comportement.

3. Effet de l'alcool ou des drogues/état de santé en général

QUESTIONS: **Est-il actuellement sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue? A-t-il des antécédents d'abus de l'alcool ou de la drogue? Se comporte-t-il différemment lorsqu'il est sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue? A-t-il déjà essayé d'arrêter de boire ou de se droguer? Comment? A-t-il eu des symptômes de sevrage d'alcool ou de drogue? Demandez-lui de les décrire. S'est-il récemment soumis à un examen systématique de santé? D'une manière générale, est-il en bonne santé?**

OBJET:

o évaluer son degré d'intoxication par l'alcool ou la drogue.

o découvrir le lien qui pourrait exister entre son comportement violent et l'usage abusif qu'il fait de l'alcool ou de la drogue.

o déterminer son état de santé en général.

Remarque: Si l'homme violent est un alcoolique ou un toxicomane, ce problème doit être traité avec ou conjointement à sa participation à un programme de counselling. En cas de doute sur ses fonctions intellectuelles ou neurologiques, il importe de le soumettre à des tests. Un bilan de santé complet peut également constituer un moyen utile de répondre à ses besoins d'ensemble.

4. Publicité de la violence

QUESTIONS: **Qui est au courant de ses accès de violence? Comment ces personnes ont-elles réagi en apprenant cela? Le tiennent-elles pour responsable? Ont-elles tendance à blâmer sa femme? Lui trouvent-elles des excuses, à lui? Les réactions auxquelles il doit faire face l'encouragent-elles à changer ou l'en dissuadent-elles?**

OBJET:

o examiner les messages qui lui sont communiqués par les membres de sa famille et ses amis.

o l'aider à prendre mieux conscience des facteurs qui encouragent ou entravent son aptitude à changer.

Remarque: Plus sa violence est exposée au grand jour, plus il a de chances de recevoir des messages utiles de la part de ses amis, des membres de sa famille et de la communauté en général. Plus son entourage le pressera de tempérer son comportement violent, plus ce dernier aura de chances de cesser.

5. Son degré d'isolement

QUESTIONS: **Voit-il régulièrement des amis ou des membres de sa famille? Quelle est leur réaction face à son problème? Sur qui peut-il compter en cas de besoin? A-t-il un emploi? Comment son comportement violent affecte-t-il son travail? Ses collègues sont-ils au courant de son comportement violent?**

OBJET:

- o se faire une idée du réseau de soutien auquel il a accès.
- o évaluer la qualité de ses relations.
- o déterminer dans quelle mesure il est dépendant de son conjoint.

Remarque: Plus un homme est isolé dans sa vie privée et dans sa vie professionnelle, plus il est dépendant de son conjoint. Et plus il est dépendant de son conjoint, plus il sera accablé et menacé par tout acte d'indépendance de ce dernier. Autrement dit, plus il est isolé, plus il risque d'être dangereux.

6. Le couple qu'il forme avec son épouse

QUESTIONS: **Que représente pour lui la relation qu'il a avec son épouse? Que pense-t-il de celle-ci? À son avis, que pense-t-elle de lui? A-t-elle peur de lui? L'intimide-t-il? Est-elle capable de dissocier ses besoins de ceux de son mari? A-t-elle un comportement suicidaire? Est-elle déprimée? Sa femme lui fait-elle peur? Quels sont les éléments positifs de la relation qu'il a avec elle? Les éléments négatifs? A-t-il déjà envisagé une séparation?**

OBJET:

- o l'aider à commencer à éprouver de l'empathie pour ce que ressent son épouse.
- o l'aider à dissocier ses sentiments de ceux de son épouse.
- o l'aider à étudier l'incidence de la violence sur son épouse et sur leur couple en général.
- o l'aider à découvrir les solutions possibles pour des conjoints qui s'entendent mal, la séparation ou le counselling, par exemple.

7. Les rapports qu'il a avec ses enfants

QUESTIONS: **Demandez-lui de décrire les rapports qu'il a avec ses enfants. Leur est-il très attaché? Se fait-il du souci pour leur**

bien-être? Comment exprime-t-il ce souci? Se rend-il compte de l'incidence que son comportement violent peut avoir sur eux? Est-il capable de dissocier leurs besoins des siens? Est-ce qu'il les agresse -- psychologiquement, physiquement, sexuellement? Ont-ils peur de lui?

OBJET:

o évaluer la qualité de ses rapports avec ses enfants.

o évaluer son aptitude à assumer son rôle parental.

o évaluer les motifs pour lesquels il désirerait rester en contact avec les enfants en cas de séparation.

Remarque: Parfois, après une séparation, l'agresseur se sert des enfants pour continuer à voir son épouse. Il arrive même qu'il brutalise un enfant uniquement dans le but de faire du mal à sa mère.

8. Motivation de changement

QUESTIONS: **Pour quelles raisons vous consulte-t-il? Pense-t-il qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans son comportement? A-t-il l'intention de modifier son comportement? De son point de vue, quels peuvent être les avantages d'un changement de comportement? S'il ne veut pas changer de comportement, que lui en coûtera-t-il? Que fera-t-il si le couple qu'il forme actuellement avec son épouse se désunit? A-t-il toujours l'intention de modifier son comportement violent? Que pense-t-il de vous et de l'aide que vous lui offrez?**

OBJET:

o évaluer son degré de motivation intérieure.

o l'aider à étudier ses propres motifs de façon réaliste.

o l'aider à y voir clair sur ce qu'il peut attendre de l'aide qui lui est offerte.

S'occuper de l'homme violent, c'est aussi se préoccuper en permanence de la sécurité de la femme battue

Si vous ne recevez que l'homme violent en consultation, essayez d'avoir un entretien avec son épouse. Cela vous donnera l'occasion de vous faire une idée précise de la fréquence et de la gravité des agressions, des risques de continuation de la violence, du degré de peur et d'intimidation ressenties par l'épouse et des objectifs que cette dernière a relativement à l'avenir du couple.

Si elle ne veut pas participer au programme de counselling de son mari, il ne faut pas l'y forcer, quoi que soit le désespoir de l'agresseur ou son intention de changer de comportement. Elle a le droit de refuser de s'associer au programme d'orientation. Il est possible que l'agresseur fasse pression sur le conseiller pour qu'il

agisse comme intermédiaire. Soyez clair(e) quant à votre rôle. Ne prenez contact avec elle que pour éclaircir certains points relatifs à la violence et pour l'aider à assurer au maximum sa sécurité.

o Assurez-vous qu'elle a accès aux ressources dont elle a besoin.

o Informez-la du genre d'aide reçu par son conjoint.

o Assurez-lui que tous les renseignements qu'elle vous communiquera seront traités de façon confidentielle.

o Dites-lui que si elle rencontre son conjoint et si elle a des doutes sur ce qu'il pourrait lui dire (par exemple, «mon conseiller m'a dit que je suis guéri et qu'on peut se remettre ensemble»), elle ne doit pas hésiter à contacter son conseiller pour avoir une confirmation de ses propos.

Pour le travailleur social, la sécurité d'une femme agressée doit toujours passer en premier!

L'homme violent doit **toujours** savoir que le travailleur social contactera son épouse s'il pense qu'elle est en danger. **Cela doit lui être clairement expliqué dès le début.** Par exemple, dites-lui: «Tout ce dont nous parlerons restera entre nous, sauf quand j'aurai des craintes pour votre sécurité ou celle de votre épouse. Sachez bien que je prendrai les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité et celle des membres de votre famille.»

L'homme violent est souvent soulagé de savoir que quelqu'un le prend au sérieux et prendra ses responsabilités en cas de besoin. Cela évite également au travailleur social de se sentir gêné à l'idée de trahir des propos confidentiels.

Objectifs et résultats

Objectifs

Votre intervention doit avoir pour objectif d'aider l'agresseur à mettre un terme à son comportement violent et à assumer la responsabilité d'améliorer la qualité de sa propre existence.

Après le premier entretien, le counselling de groupe est de loin le mode d'intervention préféré.* Il faut toutefois continuer à recevoir individuellement l'agresseur pour trois raisons principales:

1. Il n'est ni prêt, ni désireux, ni capable (parce qu'il fait du

---

* Se reporter au Chapitre 8 -- Modèle de groupe pour les hommes qui battent leur femme. Lorsqu'un tel groupe n'existe pas dans la communauté, il faut faire le nécessaire pour en créer un. Idéalement, il doit s'agir d'une équipe codirigiée uniquement par des hommes ou d'une équipe codirigée par des hommes et des femmes. Il est utile que l'agresseur soit exposé à des modèles masculins et féminins qui remettent en question les stéréotypes sexistes à un moment donné du processus de counselling.

travail d'équipe, par exemple) de participer pour l'instant à un programme de groupe. Ces entretiens individuels continus doivent être axés sur l'intériorisation de la responsabilité de son comportement en prévision de son intégration au groupe.

2. Aucun programme de groupe n'est disponible ou bien, s'il y en a un, il n'y a plus de place. Le counselling individuel pourra constituer une phase de transition jusqu'à ce qu'une place soit libre dans le groupe.

3. Lorsque l'agresseur traverse une crise grave nécessitant un soutien supplémentaire, l'orientation individuelle peut servir de complément au programme de groupe.

Résultats

1. L'aider à intérioriser la responsabilité de mettre un terme à son comportement violent.

2. Lui exposer la réalité du problème de l'agression de l'épouse.

3. Lui faire mieux prendre conscience du phénomène de répétition des accès de violence en l'aidant, par exemple, à en reconnaître les signes précurseurs.

4. L'aider à trouver d'autres solutions que la violence.

5. Lui apprendre à exprimer sa colère de façon constructive.

6. L'aider à faire appel à d'autres moyens pour affronter des situations stressantes (techniques de relaxation, par exemple).

7. Transformer son besoin de maîtriser les autres en besoin de se maîtriser lui-même.

8. L'aider à désapprendre les mythes destructeurs.

9. Réduire son isolement social et affectif.

10. L'aider à être moins dépendant de son conjoint.

11. Lui apprendre à accepter les différences chez son épouse et les enfants. et ne pas les interpréter comme une marque de rejet personnel.

12. Adopter des définitions plus souples du rôle de l'homme et de la femme.

13. Lui enseigner à respecter les valeurs des femmes et des enfants.

14. Élargir son champ d'identification et d'expression des sentiments.

15. Le familiariser avec les principes d'une vie saine: alimentation équilibrée, repos suffisant, exercice suffisant, absence de comportements autodestructeurs.

16. Ressentir de l'empathie pour son épouse et les enfants.

17. Améliorer ses aptitudes parentales.

18. Améliorer son comportement interpersonnel.

19. Lui donner de l'assurance grâce à l'apprentissage de la confiance en soi.

20. L'aider à accepter la possibilité du divorce.

21. L'aider à percevoir la question sexuelle sous un autre angle -- en mettant l'accent sur le sentiment plutôt que sur l'acte lui-même.

22. L'aider à identifier ses points forts et ses points faibles.

RAISONS D'ÊTRE DU TRAITEMENT SUR DÉCISION DU TRIBUNAL

1. La plupart des agresseurs ne décident pas d'eux-mêmes de suivre un programme de counselling.

2. Les agresseurs peuvent abandonner le programme de counselling s'ils se sentent menacés, s'ils se sentent suffisamment calmés dans les premières phases de l'intervention, s'ils se rendent compte que leur épouse ne reprendra pas la vie commune ou, au contraire, s'ils constatent qu'elle a déjà regagné le domicile conjugal.

3. Les agresseurs doivent bénéficier d'une motivation extérieure jusqu'à ce qu'ils soient capables de se motiver eux-mêmes (cela fait partie de l'intervention).

4. Les agresseurs doivent être tenus pour responsables de leurs actes. Si on ne constate pas une évolution suffisante de leur comportement à la fin des séances de groupe (c'est-à-dire s'il n'y a aucune preuve tangible de renoncement à la violence), il faut les confier au système judiciaire pour qu'ils répondent de leurs actes. Le counselling ne doit pas être, pour eux, un moyen d'échapper aux conséquences judiciaires de leurs actes.

Réflexions sur le counselling conjugal

Le counselling conjugal ne constitue une solution valable que lorsque les conditions suivantes sont remplies:

1. L'agresseur a reconnu être entièrement responsable de son comportement violent et a fait des efforts concertés pour modifier ce comportement.

2. Il est clair que la victime est en mesure de se protéger, ce que révèle sa volonté raisonnée d'assumer la responsabilité de sa protection.

3. Les risques de continuation de la violence sont minimes (mais attention, on ne peut jamais en être absolument sûr).

4. Le degré d'intimidation et de peur ressenties par la victime a considérablement baissé, au point de ne pas la gêner lors des discussions des problèmes conjugaux en présence de son mari. Assurez-vous qu'elle ne pense pas que les questions qu'elle soulève pendant la séance serviront d'excuse à son mari pour la battre après la séance.

5. Les objectifs du couple sont mutuellement acceptés et les deux conjoints approuvent librement le principe du travail de counselling avec le couple. Assurez-vous qu'il n'a pas ordonné à sa femme de se taire sur des questions litigieuses.

Le counselling conjugal doit insister sur ce qui suit:

1. La responsabilité différentielle pour ce qui touche la violence et la sécurité/protection. Assurez-vous qu'il mettra un terme à ses agressions psychologiques comme à ses agressions physiques. L'agression psychologique est souvent beaucoup plus difficile à éliminer.

2. La clarté au niveau de la communication.

3. La résolution des conflits et l'adoption de compromis.

4. Le partage équitable du travail.

5. La souplesse dans leurs rôles sexuels.

6. Le partage des responsabilités parentales.

7. Une satisfaction sexuelle mutuelle.

8. L'équilibre entre les exigences du couple et leurs besoins individuels.

L'objectif du counselling conjugal est d'accéder à l'interdépendance psychologique qui permet aux deux conjoints de bénéficier de leur intimité comme ils le désirent, mais également d'agir en individus indépendants.

Lectures suggérées -- Le counselling de l'homme

Browning, Jim. Stopping the Violence: Canadian Programmes for Assaultive Men. Ottawa: Bureau sur la violence dans la famille, Santé et Bien-être social, 1984.

Currie, David. «A Toronto Model.» Social Work With Groups 6 (3/4, automne/hiver), 1983, pp. 179-188.

Farrell, Warren. The Liberated Man -- Beyond Masculinity: Freeing Men and Their Relationships With Women. New York: Random House, 1974.

Ganley, Anne. Court-Mandated Counselling for Men Who Batter: A Three Day Workshop for Mental Health Professionals. Washington, D.C.: Center for Women Policy Studies, 1982.

Goldberg, Herb. The Hazards of Being Male. New York: Signet, 1976.

Goldberg, Herb. The New Male-Female Relationship. New York: Signet, 1984.

Kiley, Dan. The Peter Pan Syndrome. New York: Avon, 1984.

Purdy, Frances, et Nickle, N. «Practice Principles for Working with Groups of Men Who Batter.» Social Work with Groups 4 (3/4, automne/hiver), 1981, pp. 111-122.

Robbins, Paul. «Must Men Be Friendless?» Leadership. Automne, 1984, pp. 24-29.

Roy, Maria (éd.). The Abusive Partner: An Analysis of Domestic Battering. New York: Van Nostrand Reinhold, 1982.

Sonkin, Daniel, et M. Durphy. Learning to Live Without Violence: A Handbook for Men. San Francisco: Volcano Press, 1982.

Viscott, David. The Language of Feelings. New York: Pocket Books, 1976.

Lectures suggérées pour le couple

Jones, Muriel. Marriage Is For Loving. Menlo Park, California: Addison-Wesley, 1979.

Lasswell, Marcia, et N. Lobseng. No-Fault Marriages. Garden City, New York: Doubleday, 1976.

Ruben, Lillian. Intimate Strangers, Men and Women Together. New York: Harper and Rowe Publishers, 1983.

6 QUESTIONS LIÉES AUX ENFANTS

Tout enfant qui est exposé à la violence ou à la menace de violence est un enfant qui a besoin de protection, un enfant en danger.[1] Il existe quatre possibilités:

1. Un homme qui bat son épouse peut également battre ses enfants.

2. Une femme battue par son conjoint peut fort bien épancher sa colère et sa frustration sur ses enfants.

3. Les enfants risquent d'être blessés accidentellement en essayant d'empêcher la violence ou de protéger leur mère.

4. Les enfants qui sont témoins des agressions dont est victime leur mère risquent, plus tard, d'être eux-mêmes des maris violents ou des épouses battues.

Même si les enfants ne sont pas directement visés par la violence, par le simple fait d'être exposés à la violence ils sont victimes d'une terrible agression affective, voire de négligence.

Ils ont rarement des rapports normaux avec leur père. Les enfants vivant dans un climat de violence se sentent généralement très proches de leur mère, mais celle-ci ne peut être totalement disponible pour s'occuper d'eux alors qu'elle doit lutter quotidiennement pour assurer sa propre survie. Nous ne disons pas cela pour la blâmer. Bien souvent, elle arrive à bien élever ses enfants dans des conditions atroces. Toutefois, il faut bien dire que le seul moyen d'interrompre le phénomène de filiation de la violence, c'est d'y mettre un terme dès aujourd'hui.

---

1 Fleming, Jennifer. Stopping Wife Abuse. Garden City, New York: Anchor Books, 1979.

Imaginez ce que cela doit être de grandir dans une famille où ...

Votre père	Votre mère
o bat votre mère et menace de la tuer	o est terrifiée par votre père
o menace de se suicider	o essaie d'échapper à la colère de votre père
o traite votre mère de tous les noms	o appelle au secours
o détruit les objets personnels auxquels votre mère tient particulièrement	o rampe devant votre père pour éviter qu'il ne se mette en colère
o tente de vous faire du mal ou de faire du mal à votre animal familier	o prend un couteau de cuisine pour se défendre
o lance tout ce qui lui tombe sous la main au cours d'une crise de colère	o pardonne à votre père lorsque celui-ci se met à pleurer
o pense qu'il a le droit de faire du mal à votre mère	o pense que s'il la bat, c'est qu'elle le mérite.
o pense que votre mère mérite d'être battue	o trouve toutes sortes d'excuses aux accès de colère de votre père
o vous dit de ne pas écouter votre mère parce que «c'est une mère indigne»	o se sent impuissante à modifier le cours de son existence
o est en colère la plupart du temps	o est déprimée et passe une partie de son temps à pleurer
o se met parfois à pleurer après avoir battu votre mère	o se met en colère contre votre père et passe ses nerfs sur vous
o dit qu'il ne peut pas se maîtriser	o est continuellement frustrée est ne peut rien dire sans crier
o a toujours l'air prêt à exploser	o promet continuellement de quitter votre père si jamais il ose encore lever la main sur elle, mais n'en fait rien
o promet de ne plus jamais vous battre, ni vous ni votre mère, et recommence à la première occasion	

Perpétuation du cycle de la violence[2]

Il ne faut pas s'étonner de la façon dont les enfants réagissent. À moins que quelqu'un n'intervienne activement, le cycle de la violence se poursuit. Nous disposons de preuves suffisantes laissant supposer que les agresseurs ont grandi dans une famille où régnait la violence -- soit qu'ils aient eux-mêmes été victimes d'agressions, soit qu'ils aient assisté à des scènes au cours desquelles leur père battait leur mère -- ce qui tend à démontrer que **le comportement violent s'apprend.***

La majorité des femmes battues ne sont pas issues de familles où régnait la violence, mais celles dont c'est le cas ont bien plus de mal à se défendre et à prendre des mesures de protection, ce qui tend à démontrer que **le comportement de victime s'apprend, lui aussi.**

Les enfants issus d'une famille où régnait la violence en arrivent à croire

o qu'il est normal qu'un mari batte son épouse.

o que la violence est un moyen de prendre le dessus dans une discussion.

o que les grandes personnes ont des pouvoirs dont elles abusent souvent.

o que les hommes sont des brutes qui maltraitent les femmes et les enfants.

o que les femmes sont des victimes et sont incapables de prendre soin d'elles-mêmes ou de leurs enfants.

L'incidence de la violence sur les enfants

Lorsqu'ils sont contrariés, les enfants ont généralement tendance à exprimer leur détresse physiquement plutôt que d'en parler. Dans une

---

* Tous les enfants issus de familles où règnent la violence ne sont pas condamnés à réagir plus tard comme leurs parents. Certains rejettent totalement tout recours à la violence dans leur vie adulte, car ce qu'ils ont connu dans leur enfance les en a dégoûtés à jamais. Une étude portant sur des agresseurs révèle que 12% seulement des enfants d'agresseurs ont recours à la violence à l'âge adulte. (Russell Dobash et Rebecca Emerson Dobash, Violence Against Wives. New York: Free Press, 1979.) Il est crucial que nous ne nous lancions pas dans des prophéties qui auraient le tort de répondre à nos intentions et de laisser croire aux enfants que, s'ils grandissent dans une famille où règne la violence, ils n'échapperont pas eux-mêmes à la violence plus tard, car cela est inexact. **Les enfants ont des choix.** Notre rôle consiste à mettre ces choix à leur disposition.

2 Roy, Maria (éd.). The Abusive Partner: An Analysis of Domestic Battering. New York: Van Nostrand Reinhold, 1980.

famille où règnent une tension et un silence empreint de peur, les enfants ont encore plus de chances de réprimer leurs sentiments. Les sentiments de peur, de colère, de culpabilité, de tristesse, d'inquiétude, de confusion et d'ambivalence sont étouffés. Ces réactions se manifestent d'autres façons. Les enfants savent qu'à certains moments leurs parents ne peuvent s'occuper de leurs bobos et agissent même parfois comme s'ils n'existaient pas du tout. Parce que leurs parents sont trop pris par leurs propres problèmes, les enfants sont obligés de trouver des moyens indirects d'exprimer leur peine, d'obtenir l'attention dont ils ont besoin. Autrement dit, ils appellent au secours.

Les réactions suivantes ont été observées chez des enfants et ont été regroupées en fonction de leur âge et de leur stade de développement. N'importe quel enfant peut présenter certains de ces symptômes, mais les enfants issus de familles où règne la violence ont plus de chances de présenter des symptômes excessifs de tension.

Enfants d'âge préscolaire (jusqu'à 5 ans)

o plaintes physiques telles que mal au ventre, maux de tête.

o troubles du sommeil tels que insomnies, peur de l'obscurité, refus d'aller au lit.

o énurésie.

o angoisses de séparation excessives.

o gémissements, tendance à s'accrocher, anxiété.

o tendance à ne pas bien se développer.

Enfants d'âge scolaire (6 à 12 ans)

Les enfants d'âge scolaire peuvent:

o se montrer cajoleurs ou manipulateurs pour réduire la tension qui règne chez eux.

o rester le plus possible à la maison en pensant que leur présence empêche la violence de se manifester et protège leur mère -- ou bien, ils peuvent faire exactement le contraire, c'est-à-dire éviter de rester chez eux autant qu'ils le peuvent, en pensant que leur absence améliorera les rapports entre leurs parents.

o avoir peur d'être abandonnés.

o avoir peur d'être tués ou de tuer quelqu'un d'autre.

o redouter leur propre colère et celle des autres.

o présenter des problèmes d'alimentation tels que les excès de table, la sous-alimentation ou l'accumulation de nourriture.

o manifester des signes d'insécurité et ne plus avoir confiance dans leur entourage, surtout si leurs parents se séparent souvent sans qu'ils en aient été prévenus.

Les effets de la socialisation liée aux rôles sexuels commencent à se manifester; en effet, les enfants d'âge scolaire ont tendance à avoir un comportement différent selon leur sexe.

Filles	**Garçons**
o continuation des plaintes physiques.	o comportement agressif, turbulent.
o comportement de repliement sur soi, passif, servile, avec tendance à s'accrocher.	o accès de colère.
o comportement de quelqu'un qui cherche à se faire approuver.	o bagarres avec leurs frères et soeurs et leurs camarades de classe.
o faible tolérance à la frustration ou patience infinie.	o faible tolérance à la frustration.
o du genre «toujours prêtes à aider maman».	o comportement brutal.

Certains enfants ont un comportement scolaire extrême ...	**... alors que d'autres ont un comportement scolaire exactement opposé.**
o manque de concentration.	o excellents résultats scolaires.
o mauvais résultats scolaires.	o élève perfectionniste (manifestant une peur terrible de l'échec).
o absences répétées.	
o comportement maladroit, enclin aux accidents.	o enfant excessivement responsable, surtout lorsqu'il s'agit de l'aîné.
o peur d'aller à l'école.	
o «élève lent».	

Adolescents (13 ans et plus)

Tous les adolescents sont enclins à avoir un comportement de fuite et un comportement autodestructeur. L'adolescence est une phase particulièrement difficile pour tous les enfants, et plus spécialement pour les enfants issus d'une famille où règne la violence. Les exemples suivants illustrent, à l'extrême, les comportements qui peuvent être les leurs:

o refuge dans l'abus de la drogue ou de l'alcool.

- o fugues.
- o refuge dans la grossesse et le mariage précoce.
- o pensées et actes suicidaires.
- o pensées et actes homicides.
- o activités criminelles telles que trafic de drogue, vol.

Les adolescents continuent à différencier leur comportement conformément aux modèles sexuels traditionnels.

Filles

Lorsque la fille d'un homme violent atteint l'âge de la puberté, celui-ci peut commencer à la traiter en seconde épouse. Autrement dit, il n'est pas impossible qu'elle commence à être la victime d'une jalousie et d'une surveillance excessive qui étaient jusque-là réservées à son épouse. Le père a parfois des soupçons quant à l'intérêt que sa fille commence à manifester pour les garçons. Cette suspicion peut manifestement être le reflet de pensées incestueuses, sinon d'un comportement véritablement incestueux.[4] Quant à sa fille, elle peut en arriver à haïr son propre corps et à être dans la confusion quant à sa sexualité (être femme = être comme maman = être punie). En conséquence, elle risque soit de tomber dans la promiscuité, soit de se replier sur elle-même et de nier complètement sa sexualité.

Garçons

Exposé à un milieu violent, un garçon essaiera peut-être de se faire le protecteur de sa mère lorsque son père est à la maison. Ironiquement, lorsque le père est absent, il n'est pas rare que ce même fils adopte un comportement contraire et commence à agresser sa mère s'il pense qu'elle «s'écarte du droit chemin». (Le plus souvent, c'est avec l'aîné de la famille que cela se produit; lorsque l'aînée est une fille, il arrive qu'elle adopte un comportement analogue.) Le jeune homme peut en arriver à haïr son propre corps et être dans la confusion quant à sa sexualité (être homme = être comme papa = être violent et cruel). Il risque soit de tomber dans la promiscuité (les pères encouragent souvent leurs fils à «faire leur vie de garçon»), soit de se replier sur lui-même et d'éviter tout contact avec le sexe opposé.

Entretien avec l'enfant

La plupart des enfants vivant dans un milieu familial violent ne nécessitent pas de counselling à long terme. Ce dont ils ont besoin,

---

4 Walker, Lenore. The Battered Woman. New York: Harper and Row, 1979.

c'est d'être informés, soutenus et défendus. Le conseiller social doit être prêt à agir en défenseur de l'enfant. Dans tout entretien avec un enfant, les points suivants doivent être approfondis:

L'enfant est victime de mauvais traitements

QUESTIONS: **Comment la violence se manifeste-t-elle dans ta famille? Que fait ton père quant il est en colère? Est-ce qu'il crie, quitte le domicile familial, claque la porte, lance ce qui lui tombe sous la main, donne des gifles, des coups de poing, des coups de pied, bouscule ceux qui se trouvent devant lui? Que fait ta mère? Que font tes frères et soeurs? Et toi, que fais-tu? La discipline, sais-tu ce que c'est? Quand s'en sert-on? Quelle sorte de discipline est appliquée chez toi? À ton avis, si tu fais quelque chose de mal, quelle sorte de punition mérites-tu? Qu'est-ce qui te fait de la peine (par exemple certains mots, certaines actions, certaines pensées)? Qu'est-ce qui te fait plaisir? Sais-tu ce que c'est que des attouchements «pas bien»? Des attouchements «bien»? Donne-moi des détails et dis-moi qui fait ces différents attouchements? Est-ce qu'il t'arrive d'avoir peur de ta mère? De ton père? De tes frères et soeurs? De quelqu'un d'autre que tu connais? Est-ce que tu as déjà essayé de te faire du mal exprès? Raconte-moi en détail ce que tu as fait.**

OBJET:
o déterminer si l'enfant est victime d'agressions (sexuelles, physiques, psychologiques et s'il y a destruction de ses objets personnels et de ses animaux familiers).

o déterminer si on se trouve en présence d'un cas de comportement autodestructeur.

o déterminer dans quelle mesure l'enfant a peur.

o déterminer dans quelle mesure l'enfant est en sécurité.

Compréhension du problème de l'épouse battue

QUESTIONS: **As-tu déjà vu ton père frapper ta mère? Décris en détail ce qui s'est passé. Qu'as-tu fait quand c'est arrivé? Qu'as-tu ressenti? Est-ce que tu penses que ton père avait raison? À ton avis, pourquoi ton père est-il violent? Pourquoi ton père bat-il ta mère? Penses-tu que d'autres pères que le tien sont violents? Que d'autres mamans se font battre? As-tu déjà essayé d'empêcher ton père de faire ce qu'il faisait ou de protéger ta mère? Comment t'y es-tu pris? Penses-tu que tu peux arrêter la violence chez toi? Qui est à blâmer pour la violence? À ton avis, que devrait faire ta mère? Que devrait faire ton père? Que devrais-tu faire?**

OBJET:
o déterminer dans quelle mesure l'enfant est exposé à la violence.

o déterminer dans quelle mesure l'enfant comprend la violence.

o donner au conseiller la possibilité de corriger des renseignements inexacts, de donner des précisions et d'éliminer tout ce qui est mythe.

Compréhension du problème de la séparation/du divorce

QUESTIONS: **Sais-tu ce que c'est qu'une séparation? Tes parents se sont-ils déjà séparés? Qu'est-ce que ça t'a fait? Et le divorce, qu'est-ce que c'est? Pourquoi est-ce que les gens divorcent? Crois-tu que ton père et ta mère vont divorcer? Qu'est-ce que ça te ferait s'ils divorçaient? Et «avoir la garde des enfants», sais-tu ce que ça veut dire? Le «droit de visite», sais-tu ce que c'est (par exemple si tes parents sont séparés et si c'est ta mère qui a la garde des enfants)? Veux-tu continuer à voir ton père? Te sens-tu en sécurité avec ton père quand il te rend visite? Ton père ou ta mère se servent-ils de toi pour se transmettre des messages? Qu'est-ce que tu en penses?**

OBJET:
o déterminer dans quelle mesure l'enfant comprend le problème de la séparation et du divorce.

o évaluer la capacité qu'a l'enfant de faire face à la réalité.

o évaluer les réactions de l'enfant face à la possibilité ou à la réalité de la séparation ou du divorce de ses parents.

Compréhension de ce qu'est la protection

QUESTIONS: **La sécurité, qu'est-ce que ça veut dire? Où te sens-tu en sécurité? Quand? Avec qui? Où ne te sens-tu pas en sécurité? Quand? Avec qui? Et la protection, qu'est-ce que c'est? Sais-tu ce que c'est qu'un foyer d'accueil? Connais-tu d'autres lieux sûrs? Sais-tu quel est le travail d'un agent de police? Est-ce qu'il y en a qui sont déjà venus chez toi? Qu'ont-ils fait? Qu'ont-ils dit? As-tu déjà entendu prononcer les expressions suivantes: poursuites pour voies de fait, obligation de ne pas troubler la paix publique, ordonnance restrictive, cour ou tribunal? Sais-tu ce qu'elles signifient? Que peut faire ta mère pour se protéger? Et toi, que peux-tu faire pour te protéger? Penses-tu que ton père pourrait te faire du mal, faire du mal à ta mère ou se faire du mal à lui-même?**

OBJET:
o aider l'enfant à comprendre le sens et l'importance de mots tels que protection et sécurité.

o déterminer dans quelle mesure l'enfant est à même d'assurer sa propre protection.

o aider l'enfant à comprendre le langage juridique auquel il peut être exposé.

Rapports avec les parents

QUESTIONS: **Qu'est-ce que tu aimes chez ta mère? Chez ton père? Qu'est-ce que tu n'aimes pas chez ta mère? Chez ton père? Est-ce que tu t'entends très bien avec ta mère? Avec ton père? De quoi parles-tu avec ton père? Avec ta mère? Et de quoi ne peux-tu pas parler avec ton père? Avec ta mère? Que fais-tu quant tu es avec ta mère? Avec ton père? Combien de temps passes-tu avec ta mère? Avec ton père? Qu'est-ce qui t'inquiète le plus quand tu es avec ta mère? Avec ton père? Étendre ces questions à toute personne ayant une importante relation affective avec l'enfant (tante, grand-père, parent nourricier, par exemple).**

OBJET:
o déterminer le genre de rapports que l'enfant entretient avec ses parents ou les autres personnes qui s'occupent de lui.

o évaluer le degré d'attachement qu'il a pour chacun de ses parents.

Réseau de soutien individuel

QUESTIONS: **À qui parles-tu quant tu es fâché? Qui irais-tu voir si tu avais des problèmes? Parle-moi de tes amis. Est-ce qu'ils te manquent (si l'enfant a changé de domicile)? Peux-tu continuer à les voir? Est-ce que quelque chose d'autre a changé dans ton existence? Qu'aimes-tu faire pour t'amuser? Avec qui?**

OBJET:
o évaluer le degré d'isolement de l'enfant.

o déterminer dans quelle mesure l'existence de l'enfant est perturbée (en cas de séparation).

o déterminer dans quelle mesure l'enfant est en relation avec des gens susceptibles de l'aider.

Sentiments de l'enfant

QUESTIONS: **Qu'est-ce qui te plaît chez toi? Qu'est-ce que tu aimerais changer chez toi? Est-ce que ce qui arrive à ta famille te rend triste, te déprime, te met en colère, te donne un sentiment de culpabilité ou de confusion? Qu'est-ce qui t'inquiète le plus dans ta situation? Qu'espères-tu de l'avenir, pour toi et pour ta famille?**

OBJET:
o évaluer la capacité de l'enfant à identifier et exprimer ses sentiments.

o identifier ce que pense l'enfant de lui-même.

o identifier les sentiments de l'enfant face à la situation.

o identifier les espoirs de l'enfant quant à l'avenir.

Les responsabilités du défenseur de l'enfant sont ...

o de s'assurer que l'enfant n'est agressé ni physiquement, ni sexuellement, qu'il n'est ni négligé ni privé de ses besoins fondamentaux par ses parents.

o de lui assurer que ce qui arrive n'est pas de sa faute.

o d'être prêt à consacrer une partie de son temps à l'enfant pour lui parler et lui donner des renseignements précis sur sa situation.

o de créer une atmosphère de sécurité et de confiance.

o de chasser les mythes destructeurs auxquels il a été exposé.

o de montrer à l'enfant que la violence est condamnable.

o d'aider l'enfant à apprendre à mieux maîtriser sa colère (car ses deux modèles ont été inefficaces en ce sens).

o de l'aider à mieux se sentir dans sa peau.

o de lui assurer que c'est normal d'éprouver de la colère pour sa mère, même si ce n'est pas elle qui est responsable de la violence.

o de lui assurer que c'est normal d'aimer son père, même s'il déteste son comportement violent.

o de bien lui faire comprendre qu'on croit ce qu'il dit.

o de l'aider à y voir plus clair dans ses craintes, son désarroi, son ambivalence.

o de l'aider à prendre conscience de ses droits et de ses responsabilités.

o de parler à son professeur ou à quiconque doit être au courant de la situation.

o de l'aider à trouver des solutions créatives à ses problèmes.

o de l'aider à apprendre des moyens de se protéger.

Les points principaux à traiter dans le counselling de l'enfant

Comme nous l'avons souligné, la plupart des enfants ne nécessitent pas de counselling à long terme. Tout comme pour leurs parents, ce qui sera le plus efficace avec eux, c'est la possibilité de rencontrer d'autres enfants dans une atmosphère de groupe. Dans le domaine du counselling des enfants, les points à traiter en priorité sont les suivants:

1. Présentation de la violence comme un comportement inadmissible.

2. Identification et expression de leurs sentiments tels que la colère, la culpabilité, le désarroi, la peur.

3. Découverte de moyens constructifs de surmonter leur colère et leur agressivité.

4. Résolution du problème d'ambivalence. Ils peuvent très bien aimer leur père, mais détester son comportement violent. Ils peuvent très bien aimer leur mère, mais lui en vouloir parce qu'elle tolère la violence ou parce qu'elle a décidé de quitter son mari.

5. Identification à des modèles. Ces enfants ne savent souvent pas quel comportement adopter. Ils peuvent soit s'identifier à l'agresseur, soit s'identifier à la victime. Dans un cas comme dans l'autre, le choix les met dans une situation difficile. Ils doivent pouvoir calquer leur attitude sur d'autres modèles.

6. Inversion des rôles. Les enfants (notamment les plus âgés) essaient souvent de protéger leur mère et finissent par assumer un rôle parental dans la famille.

7. Intériorisation du blâme. Les enfants intériorisent souvent la responsabilité des problèmes familiaux et sont persuadés que ce qui arrive est de leur faute. Comme leur mère, ils pensent, à tort, qu'ils peuvent maîtriser la violence de leur père en essayant d'être de meilleurs enfants. Il leur arrive d'acquérir un sentiment omniprésent de contrôle du processus.

8. Déploration de leurs pertes, notamment de celles qu'entraîne la séparation de leur mère et de leur père. Ces pertes sont, entre autres, une perturbation de leurs habitudes, un changement d'école, la perte du contact quotidien avec leurs amis, le regret de ce que leur relation avec leur père avait de bon.

9. Élaboration de définitions du comportement de l'homme et de la femme plus souples que celles auxquelles ils ont été exposés chez eux.

10. Acquisition d'une meilleure image de soi.

11. Apprentissage de leurs droits et de leurs responsabilités, et notamment de moyens d'autoprotection; par exemple appeler la police, aller se réfugier chez un voisin.

12. Non-satisfaction de leurs besoins de dépendance. Bien souvent, ces enfants n'ont pas eu le temps d'être des enfants.

Conseils à l'intention des défenseurs des enfants

1. Apprenez à la mère à reconnaître le modèle d'apprentissage auquel ses enfants ont été exposés et à déterminer ce qu'elle peut objectivement attendre d'eux. Le mépris qu'ils peuvent éprouver à son égard ne doit en aucun cas entraver ses tentatives de changement. Il leur faudra du temps pour désapprendre les messages destructeurs qu'ils ont assimilés. Elle doit se montrer patiente et avoir la volonté de répéter inlassablement que «nous ne pouvons plus tolérer la violence chez nous».

2. Si vous aidez la mère à avoir une image positive d'elle-même et si vous lui montrez comment elle peut contribuer à renforcer le

respect de son enfant pour lui-même, ce dernier commencera à voir en elle un modèle différent. Les effets de ce que l'enfant aura acquis auparavant se feront moins sentir.

3. Déterminez dans quelle mesure est fondée la crainte manifestée par une mère de voir son enfant kidnappé, blessé ou utilisé de façon destructive. Des pères persévérants arrivent parfois à localiser le lieu de résidence de leur épouse et de leurs enfants en ayant recours à des moyens ingénieux, par exemple en remontant la filière des dossiers scolaires ou en interrogeant adroitement le personnel de la garderie. Pour améliorer la protection de la mère et de ses enfants, il est souvent nécessaire de perturber l'existence de ces derniers (en les changeant d'école ou en les retirant momentanément de l'école, par exemple). Ce bouleversement de l'existence de l'enfant doit **toujours** être bien documenté en cas de problème de garde des enfants ou de contestation du droit de visite.

4. Lorsque le père manifeste un véritable attachement pour ses enfants, il faut savoir en tirer parti pour l'inciter à changer de comportement (on pourra lui dire, par exemple: «Je me rends compte que vous aimez beaucoup vos enfants. Savez-vous à quel point votre comportement violent peut les affecter?») Il peut continuer à jouer un rôle actif dans leur existence, même après une séparation; c'est pourquoi il faut penser à l'influence qu'il peut avoir sur eux. On pourra l'inciter à participer à des séances réunissant des pères, à apprendre l'effet que peut avoir la violence sur les enfants et à se fixer des règles précises à appliquer lors des visites qu'il rendra à ses enfants: interdiction de boire, de discuter de problèmes d'adultes, de les menacer ou de leur faire des promesses en l'air.

5. Ne critiquez pas le père devant les enfants. (Cela ne veut **pas** dire que l'on approuve son comportement. La violence peut être clairement dénoncée comme néfaste et inadmissible.) Encouragez les enfants à laisser éclater leur colère s'ils le désirent, mais il est important de ne formuler aucun jugement de valeur sur le père. La colère d'un enfant est généralement due à leur désarroi et à leur situation d'ambivalence. Bien souvent, ils aiment leur père et espèrent que ce dernier les aime également. En rabaissant leur père, vous rabaissez également les enfants. L'enfant perçoit qu'il y a chez lui **un peu** de son père et de sa mère. (Par exemple: «S'il y a quelque chose de mauvais chez papa, il doit aussi y avoir quelque chose de mauvais chez moi.») Il est important également d'aider la mère à comprendre que le fait de critiquer le père a un effet négatif sur les enfants.

6. Aidez l'enfant à identifier au moins une personne menant une existence stable (une tante, un professeur, un voisin, par exemple) susceptible de lui offrir son soutien et de lui prodiguer ses conseils en cas de besoin.

7. Il ne faut **pas** confier trop tôt un enfant à un spécialiste de la thérapie par le jeu. Cela aurait pour conséquence de le singulariser et de renforcer le sentiment qu'il a d'être responsable des problèmes de sa famille. Il est préférable de travailler en collaboration avec la mère et de lui enseigner comment traiter les sentiments de son enfant de façon constructive (en ayant recours au théâtre de marionnettes, par exemple). Ceci est particulièrement important pour les enfants d'âge préscolaire. Pour les enfants plus âgés, un groupe

de soutien éducatif est très efficace, surtout s'il concorde avec un programme de groupe axé sur les enfants et à l'intention des mères. Il ne faut jamais isoler les besoins des enfants de ceux de leur famille.

8. Lorsque la situation d'un enfant s'est stabilisée, mais que des symptômes excessifs persistent (enfant ayant un comportement autodestructeur, qui s'arrache les cheveux, qui se mord, par exemple), c'est peut-être le moment de consulter un spécialiste pour enfants.

9. Les enfants ont beaucoup de souplesse psychologique. Ils savent s'adapter à des situations changeantes et accepter la réalité, aussi dure soit-elle, **à condition** qu'on leur dise la vérité. Ce qui perturbe le plus les enfants, c'est de ne pas savoir ce qui les attend, de voir qu'on ne tient pas compte de leurs sentiments et qu'on ne leur accorde pas l'importance qu'ils méritent. Le respect auquel ils ont droit les aide énormément à faire face à des situations difficiles.

Ce qu'il advient des enfants après la séparation ou le divorce

Après la séparation des époux, on a tendance à pousser un soupir de soulagement. L'agresseur a peut-être finalement compris que son mariage est fini. De son côté, la victime a résolu ses problèmes d'ambivalence et est prête à aller de l'avant. Il est à espérer qu'elle n'est plus physiquement en danger. Mais ce soulagement est illusoire.

Il est crucial que l'agression ne se perpétue pas par l'intermédiaire des enfants. Ces derniers ne doivent pas être le jouet du conflit qui peut continuer à opposer les parents. Le père menace de kidnapper les enfants, sème l'angoisse au téléphone, harcèle la mère au sujet des visites, des droits de visite ou de la pension alimentaire et entame un combat long et tortueux pour avoir la garde des enfants, vraisemblablement dans le but de continuer à agresser la mère. Cette démarche est effectivement épuisante et cette lutte d'autant plus absurde qu'il n'y a pas de vainqueur. Généralement, c'est la mère qui obtient la garde des enfants.

Il faut s'assurer que le désir manifesté par le père de rester en contact avec les enfants est légitime. À ce stade, la qualité de ses liens parentaux doit être connue. S'il manifeste un intérêt réel pour les enfants, il importe de l'encourager dans cette voie, car les enfants ont tout à y gagner. Après tout, c'est leur père et, une fois la peur passée, ils désirent généralement rester d'une façon ou d'une autre en contact avec lui. Plus il sera apte à établir des liens avec les enfants, mieux cela vaudra pour eux. Si on craint alors pour la sécurité de la mère ou celle de l'enfant, les visites ou les échanges doivent être contrôlés par une tierce personne digne de confiance.

La médiation ne peut être efficace que lorsque la violence et toute manoeuvre d'intimidation ont cessé. Pour cela, il faut généralement que le père ait suivi un programme de groupe et assume la responsabilité de son comportement. S'attendre à ce qu'un couple

collabore sur des problèmes parentaux ou sur des questions matérielles telles que le partage des biens est une perte de temps et le mari est toujours en mesure d'user de tactiques de crainte et d'intimidation pour obtenir ce qu'il veut. Le déséquilibre des forces est trop grand pour envisager une action conjointe. Les règles applicables au counselling conjugal sont également applicables dans ce domaine.

Les médiateurs doivent apprendre à reconnaître les effets de la violence sur les mères et les enfants. Tant que le problème de l'agression de l'épouse n'a pas été résolu (c'est-à-dire tant que la victime n'est pas en sécurité, que les enfants ne sont pas en sécurité et que le comportement de l'agresseur n'a pas changé), la médiation est une solution trop dangereuse!

Un homme violent ne sera jamais un bon père tant qu'il n'aura pas mis un terme à son comportement d'intimidation et d'agression!

Lectures suggérées -- Le counselling de l'enfant

···· and then we went to a safe place. A Training Manual for Children's Services in Battered Women's Shelters. S'adresser à: Project for Victims of Family Violence, P.O. Box 2915, Fayetteville, Arkansas 72702. Coût 15 $ (U.S.), port compris.

Briggs, Dorothy. Your Child's Self-Esteem. New York: Doubleday, 1970.

Canfield, Jack, et Wells, H. 100 Ways to Enhance Self-Concept in the Classroom. New Jersey: Prentice-Hall, 1976.

Gordon Janine Drucker. What To Do with the Children. S'adresser à: Council on Battered Women, P.O. Box 54737, Atlanta, Georgia, 30308. Coût 17,50 $ (U.S.), port compris.

Judson, Stephanie. A Manual on Non-Violence and Children. S'adresser à: Non-Violence and Children, 1515 Cherry Street, Philadelphia, Pennsylvania, 19102.

Miller, Maureen. To Share with Your Children. Niles, Illinois: Argus Communication DLM Inc., 1978.

Miller, Maureen. Family Communication: Keeping Connected in a Time of Change. Niles, Illinois: Argus Communication DLM Inc., 1978. Ces deux ouvrages devraient se trouver à votre bibliothèque publique.

Pogrebin, Letty. Growing Up Free -- Raising Your Child in the 80's. New York: Bantam Books, 1980.

Sopp-Gilson, Susan. «Children From Violent Homes.» Journal of Ontario Association of Children's Aid Societies 3:10 (décembre 1980), pp. 1-10.

They're So Cute When They're Little. Shelter Children's Program Manual par Michele Aiken, Central California Alliance Against Domestic

Violence. S'adresser à: Western Centre on Domestic Violence, 870 Market Street, Suite 1058, San Francisco, C.A. 94102. Coût 6,50 $ (U.S.), port compris.

Westra, Bonnie, et Martin Harold. «Children of Battered Women.» Maternal-Child Nursing Journal 10:1 (printemps 1981), pp. 41-54.

Wolfe, David et al. «The impact of Violence Upon Children's Adjustment.» London (Ontario): University of Western Ontario, 1984.

Wolfe, David et al. «Children of Battered Women: The Relation Between Child Behavior, Family Violence and Maternal Stress.» London (Ontario): University of Western Ontario, 1984.

Documents suggérés -- Le counselling de l'enfant

Anagnost, Eloise, et al. Children in Shelters: A Resource Guide for Family Violence Programs. S'adresser à: Domestic Violence Project, P.O. Box 7052, Ann Arbour, Michigan 48107. Coût 2 $ (U.S.), port compris.

Family Face Puppets -- used in role-playing. (Instruction No 1185). S'adresser à: Moyer/The Teachers' Store, 25 Milvan Drive, Weston (Ontario) M9L 1Z1. (d'après le catalogue).

Farah, Bobbie. The Angry Book - Colouring Book. S'adresser à: Domestic Violence Project, P.O. Box 7052, Ann Arbour, Michigan 48107. Coût 1,50 $ (U.S.), port compris.

Gardner, Richard M.D. Livres et instruments diagnostiques/ thérapeutiques disponibles chez: Creative Therapeutics, P.O. Box R, Cresskill, New Jersey 07626.

Hilt, Hoy. Ready Set Grow. Educational Products Vivision Word Inc., Waco, Texas 76703. S'adresser à: Louise Kool and Son, 1147 Bellamy Road, Unit 6, Scarborough (Ontario) M1H 1H6. Tél.: 1-800-268-4011.

Understanding Our Feelings. Jeu de 28 photos en noir et blanc pour explorer les émotions. S'adresser à: Moyer/The Teachers' Store, 25 Milvan Drive, Weston (Ontario) M9L 1Z1 (d'après le catalogue).

Livres pour les enfants*

Annie, Once I Was A Little Bit Frightened. Livre sur l'agression sexuelle disponible chez: The Rape and Abuse Crisis Center, P.O. Box 1655, Fargo, North Dakota 58107.

---

* Je tiens à remercier Gail Clarke, travailleuse sociale (enfance) du Niagara's Women in Crisis Shelter, qui s'est donné la peine de réunir un grand nombre des titres mentionnés.

Blume, Judy. It's Not the End of the World. Scarsdale, N.Y.: Bradbury Press, 1972.

Davis, Dianne. Something is Wrong at My House. Parenting Press, 7750 31st Ave. N.E., Seattle, Washington 98115.

Despert, J. Louise. Children of Divorce. New York: Doubleday, 1962.

Gardner, Richard A. The Boy's and Girl's Book about Divorce. New York: Bantam, 1970.

Grollman, Earl A. (éd.). Explaining Divorce to Children. Boston: Beacon Press, 1969.

Gustav, Susan. When I Visit Daddy or Daddy Visits Me. Before We Are Six, 12 Bridgeport Rd. E., Waterloo (Ontario).

He Told Me Not To Tell. Livre sur l'agression sexuelle disponible chez: King County Rape Relief, 305 So. 43rd., Renton, W.A. 98055.

Kalt, Jonah, et David Viscott, M.D. What Every Kid Should Know. Haughton Mifflin, 1974.

LeShan, Eda. What Makes Me Feel This Way? Collier Books, 1972.

Richards, Arlene, et Irene Willis. How To Get It Together When You Are Coming Apart. New York: David McKay & Co., 1976.

Red Flag, Green Flag People. Livre à colorier sur l'agression sexuelle disponible chez: Rape and Abuse Crisis Center, P.O. Box 1655, Fargo, North Dakota 58107.

Robson, Bonnie, M.D. My Parents Are Divorced Too. Toronto: Dorset, 1979.

Simon, Norma. All Kinds of Families. Chicago: Albert Whitman & Company, 1976.

Sinberg, Janet. Divorce is A Grown Up Problem. Avon Books, 1978.

Smith, Doris Buchanan. Kick a Stone Home. New York: Thomas Y. Crowell, 1974.

Livres pour les parents

Gardner, Richard A. The Parent's Book About Divorce. New York: Bantam, 1977.

7 GROUPES DE SOUTIEN POUR LES FEMMES BATTUES

par Susan Harris

Le counselling à court terme est suffisant pour que la **plupart** des femmes battues opèrent, dans leur existence, les changements qui s'imposent. **Le meilleur moyen de faciliter ce changement consiste à combiner des séances individuelles et des séances de groupe.**

Ce chapitre répond aux questions qu'on nous pose le plus souvent sur les groupes pour femmes battues. Il comporte notamment la présentation d'une organisation de groupe que j'ai utilisée avec succès, ainsi qu'une description de la dynamique de groupe qui s'y manifeste.

D'autres personnes travaillant dans ce même domaine ont eu recours à divers types d'organisations de groupe. La différence qualitative entre ces groupes et les groupes dans la thérapeutique traditionnelle, c'est que l'on met **l'accent sur le soutien entre pairs.** Les femmes battues ne sont **pas** perçues comme nécessitant un traitement à long terme. Nous estimons au contraire que pour mettre un terme aux agressions dont elles sont victimes, elles doivent avoir accès aux renseignements, à la protection et au soutien nécessaires.

L'importance du groupe

1. En devenant membre d'un groupe pour femmes battues, une femme a la possibilité d'évoquer son expérience de la violence. **En s'identifiant en tant que femme battue** et, par conséquent, en acceptant de ne plus cacher ni nier sa situation de victime, **elle fait le premier pas** vers ce qui devra l'emmener à surmonter cette situation.

2. **Le groupe est un endroit sûr** où chacune est encouragée à raconter son expérience de l'agression et de l'oppression. Les femmes qui font partie du groupe peuvent se rendre compte qu'elles ont été des victimes sans devoir pour autant éprouver des sentiments de honte et de culpabilité. On croit ce qu'elles disent.

3. Le phénomène d'isolement se dissipe dans la mesure où chaque femme se rend compte qu'**elle n'est pas la seule dans son cas.** On ne soulignera jamais assez les avantages que présente cette divulgation d'une expérience commune. En prenant connaissance du drame des autres membres du groupe, les femmes en arrivent inévitablement à se dire: «Et dire que je croyais que ce genre de chose n'arrivait qu'à moi!» Sachant que vous n'êtes pas la seule à être exposée à des situations apparemment bizarres, vous éprouvez un soulagement intense. Vous vous rendez compte que vous n'êtes pas foncièrement mauvaise et que vous n'êtes pas responsable des agressions dont vous êtes victime.

4. **Le groupe offre un soutien positif.** La plupart des femmes battues ont dû faire face aux réactions stériles des amis, des membres de leur famille ou des professionnels. En comparant leur propre attitude face au problème de l'agression de l'épouse, les femmes du

groupe peuvent apporter leur soutien aux efforts de chacune d'elles pour mettre fin à la violence qui empoisonne leur existence. En créant leur propre système d'entraide, les femmes du groupe deviennent moins dépendantes de l'aide qu'elles attendent des professionnels.

5. **Le groupe est générateur d'énergie.** Ce début de collaboration entre femmes soucieuses de changer leur existence libère, chez elles, une volonté d'agir très supérieure à celle qui peut résulter des séances individuelles.

6. **Le groupe devient une source de protection acceptable** pour ses membres en leur offrant des renseignements réalistes, en leur permettant de mettre leurs ressources en commun et en élargissant leurs réseaux de soutien individuel.

L'importance de la femme chef de groupe

1. Dans un groupe de femmes battues, **les risques de crise sont élevés.** Il est important pour le groupe que quelqu'un puisse calmement évaluer le risque présenté par chaque situation, fournir les meilleurs renseignements possibles quant aux ressources disponibles et contribuer à trouver les solutions les plus sûres.

2. La femme chef de groupe sert également de modèle en remettant en question les attitudes sociétales face à l'agression de l'épouse.

3. La femme chef de groupe assure la continuité des valeurs du groupe. En affirmant de façon constante que la femme a le droit d'échapper à l'agression dont elle est victime et qu'elle peut changer cette situation, la femme chef de groupe facilite le passage du groupe de la phase d'identification à la phase d'action.

Que doit savoir une femme chef de groupe avant de constituer un groupe de soutien?

Une femme chef de groupe doit **comprendre le contexte social** dans lequel se manifeste l'agression de l'épouse. Elle doit être au courant du phénomène de socialisation en fonction du rôle traditionnellement lié à chaque sexe et de son effet dans une société dominée par l'homme. Cette analyse sociale permet à la femme chef de groupe de s'attaquer aux mythes liés à l'agression de l'épouse, d'énoncer des valeurs utiles et d'aider le groupe à comprendre que les agressions dont les femmes sont victimes tiennent en partie à leur statut d'êtres de deuxième ordre.

La femme chef de groupe doit également être convaincue qu'**en collaborant activement à la résolution de leur problème commun, les femmes peuvent se procurer les unes aux autres le soutien et les encouragements dont elles ont besoin pour échapper à leur situation de victimes.** C'est ce qu'on appelle parfois l'investissement du moi. Cette foi manifestée par la femme chef de groupe dans la capacité qu'ont les femmes battues de s'entraider crée une force positive au sein du groupe. Cet enthousiasme naît du sentiment qui se développe,

au sein du groupe, et selon lequel les femmes battues **peuvent** acquérir la confiance nécessaire pour mettre un terme aux agressions dont elles sont victimes.

La femme chef de groupe doit également comprendre le processus de tyrannisation qui se développe autour d'une femme battue par son conjoint. À cet égard, toute expérience personnelle avec la violence est un atout. Si la femme chef de groupe est une femme qui s'est elle-même tirée avec succès d'une situation de victime d'agressions, les renseignements de première main qu'elle pourra donner renforceront considérablement son rôle de modèle.

Il faut parfois garder à l'esprit que la grande majorité des femmes a connu une forme d'oppression. Ce qui compte, c'est de savoir établir un lien solide avec ces expériences d'oppression. Pour créer ce lien, essayez de vous livrer à l'exercice suivant.

Exercice de mise en situation de victime*

Souvenez-vous d'un incident dont vous avez été victime, d'une situation qu'il vous était impossible de maîtriser. Ce qui vous arrive est précisément ce que vous ne voulez pas qu'il vous arrive. (Exemples: viol, vol, agression, humiliation au travail, harcèlement dans la rue.)

Considérez les questions suivantes relatives à votre expérience en tant que victime:

1. Que s'est-il passé?
2. Qu'avez-vous pensé lorsque cela vous est arrivé?
3. À qui en avez-vous parlé?
4. À qui n'en avez-vous pas parlé?
5. Qu'avez-vous ressenti?
6. Qu'avez-vous fait?
7. Quels effets vous sont restés à l'esprit?
8. Quels ont été les effets à long terme?
9. Qu'est-ce que cela vous fait d'y repenser maintenant?

Cet exercice se propose de vous aider à reconnaître les risques que vous avez d'être une victime et, par conséquent, à mieux comprendre les problèmes vécus par les femmes battues.

Dans vos réponses, identifiez les points communs entre votre réaction et celle d'une épouse battue. Face à cette expérience de victime que vous avez connue, avez-vous réagi en vous disant «Pourquoi moi?», en éprouvant un sentiment d'impuissance ou en vous reprochant d'avoir laissé cet incident se produire? Avez-vous noté des surprises relativement aux personnes à qui vous en avez parlé et à celles à qui

---

* Conroy, Kathryn. «Victimization Exercice». Présenté à l'occasion d'un atelier sur Treatment Issues with Battered Women. Toronto, 7-8 mai 1981.

vous avez caché cet incident? (Beaucoup préfèrent ne pas en parler aux membres de leur famille car, contrairement à ce qu'on croit généralement, la famille ne les soutient pas toujours.) Avez-vous été surprise par ce que vous avez fait? Quels effets cet incident a-t-il eu sur vous? Avez-vous éprouvé des sentiments contradictoires du type colère et culpabilité, par exemple? Il est courant qu'on réagisse comme si on voulait garder une certaine maîtrise sur ce qui est arrivé. Cette quasi-maîtrise de l'événement est assurée par un sentiment de responsabilité, même si vous n'aviez aucune maîtrise **réelle** de l'événement.

Avez-vous eu peur? Il ne vous reste plus qu'à multiplier les effets de votre propre expérience d'une situation de victime par le nombre de jours pendant lesquels une femme battue se trouve effectivement en situation de victime.

En établissant un lien avec ses propres expériences de victime, la femme chef de groupe pourra se mettre à la place de la femme battue. Grâce à ce sentiment d'empathie, elle pourra réagir avec respect et compréhension aux problèmes des membres du groupe. Et c'est ce même sentiment d'empathie qui lui donnera la patience nécessaire pour laisser chaque femme battue progresser à son propre rythme.

Pour être efficace, la femme chef de groupe doit également avoir une connaissance pratique des recours juridiques de la femme battue. Par ailleurs, il est indispensable qu'elle ait une connaissance complète des services disponibles à l'échelle locale. Et il est souhaitable qu'elle ait déjà constitué un réseau de personnes vers lesquelles elle pourra aiguiller les femmes battues exposées à des problèmes juridiques, médicaux, financiers, de logement ou d'aide sociale à l'enfance.

Une femme chef de groupe devra savoir plaider en faveur des membres du groupe confrontés à l'inertie de certains établissements ou de certains organismes. À ce niveau, l'ampleur de ses interventions sera fonction de l'attitude adoptée par les services communautaires. Le fait de connaître les attitudes de la communauté avant de constituer le groupe permettra à la femme chef de groupe de donner aux femmes battues des renseignements réalistes sur ce à quoi elles doivent s'attendre et sur la meilleure façon de réagir face à l'inefficacité des services contactés.

Un homme peut-il être le chef de groupe pour les femmes battues?

Non. Seule une femme peut animer un groupe pour femmes battues. Un homme pourra bien sûr comprendre le contexte social de l'agression de la femme et se montrer très sensible au problème des victimes de la violence, mais il n'en reste pas moins que la présence d'un homme chef de groupe va à l'encontre des buts recherchés pour deux raisons principales:

1. Une épouse battue traverse des phases successives de peur et de colère vis-à-vis des hommes. L'homme qu'elle connaît le mieux l'a transformée en victime. Elle doit pouvoir manifester sa colère face à cette situation! Si le chef de groupe est un homme, il inhibera involontairement ce processus.

2. Ce sont des femmes qui sont victimes du phénomène d'agression de l'épouse. Une femme battue doit apprendre à se persuader qu'elle **peut** assurer sa protection. Le meilleur moyen d'atteindre ce résultat consiste à avoir pour chef de groupe, donc pour modèle, une femme calme et sûre d'elle qui lui montrera que les femmes peuvent agir pour assumer leurs responsabilités.

Quels sont les avantages de la coanimation d'un groupe?

L'idéal, c'est qu'un groupe de soutien pour femmes battues soit coanimé pour les raisons suivantes:

1. La coanimation réduit les contraintes auxquelles est exposée une animatrice seule.

2. Une récapitulation entre chefs de groupe après chaque séance permet de voir si toutes les possibilités ont bien été abordées dans les situations liées à la sécurité individuelle des membres du groupe, Par ailleurs, l'étude de la dynamique de groupe aide à s'assurer que le groupe évolue dans la bonne direction.

3. La coanimation du groupe diffuse l'impression d'autorité inhérente à toute situation de direction. Le partage efficace des responsabilités de direction illustre bien l'aptitude des femmes à assumer des responsabilités communes dans le cadre d'un travail où elles ont un objectif commun.

Une femme battue ayant déjà participé aux séances d'un groupe antérieur peut avoir les qualités requises pour être animatrice. Il s'agira alors d'une femme naturellement portée à aider les autres et qui aura réussi à s'extraire à sa situation antérieure de victime. Sa présence dans le groupe encouragera les autres femmes à considérer que le changement n'est pas une utopie.

Quels sont les objectifs du groupe?

Les objectifs du groupe découlent d'un point de vue philosophique bien défini. Le message initialement exprimé de façon non équivoque par les animatrices est que l'agression ne saurait être tolérée. L'objectif principal du groupe est donc d'aider les femmes à prendre les mesures qui s'imposent pour qu'elles ne soient plus victimes d'agressions. Les objectifs du groupe sont les suivants:

- les femmes peuvent prendre la responsabilité d'assurer leur propre protection.

- les femmes peuvent prendre la responsabilité d'améliorer leur propre existence.

Le problème n'est **pas** de savoir si elles quitteront leur conjoint violent ou non. Si une femme choisit de rester dans cette situation, il faut respecter son choix. Pour elle, la décision qui compte est la décision de faire le nécessaire pour assurer sa protection, ce qui revient à décider de ne plus être victime d'agressions.

L'organisation d'un groupe

Le groupe doit, par nature, avoir une double vocation: la résolution des problèmes et l'éducation de ses membres. L'existence du groupe est limitée dans le temps. Le programme porte sur dix séances, à raison d'une par semaine, et aucun nouveau membre n'est accepté après la troisième séance. L'expérience montre qu'avec les groupes ouverts, l'arrivée continue de nouveaux membres empêche pratiquement d'aller au-delà de la phase d'identification.

Le groupe commence par une brève période de mise en train, au cours de laquelle on demande à chaque femme de faire le point sur sa sécurité, sur les mesures prises pour atteindre les objectifs du groupe et de parler de tout problème pouvant se présenter à elle. Lors de ces périodes de contrôle, les membres pourront demander individuellement à ce qu'un certain temps soit consacré à la résolution de leurs problèmes (ou bien cela pourra être suggéré par les femmes chefs de groupe si ces dernières considèrent que cela est nécessaire pour la sécurité d'un membre). Dans le groupe, on donne toujours la priorité à une femme traversant une période de crise.

On traite les questions de sécurité par l'élaboration d'un plan d'action offrant la meilleure protection possible à la femme. Les femmes chefs de groupe encouragent tous les membres à élaborer des plans de protection et à se fixer des objectifs relativement à l'amélioration de leur situation.

La durée des séances (de deux à trois heures environ, selon l'importance du groupe) sera partagée entre les périodes consacrées à la résolution de problèmes individuels et les périodes pendant lesquelles les femmes discuteront de sujets qu'elles auront elles-mêmes choisis. La façon de partager les séances devra être souple et adaptée aux besoins manifestés par les membres de discuter de certains problèmes. En pratique, les sujets discutés et les problèmes individuels ont une nette tendance à se recouper.

À la fin de chaque séance, les femmes chefs de groupe doivent s'assurer que l'on a bien répondu à chaque question soulevée. Pour cela, elles pourront instaurer une sorte de système de contrôle. Aucune femme ne doit quitter le groupe sans que la crise qu'elle traverse ait été résolue. Lorsqu'une femme réagit de façon très émotive à un sujet traité, la femme chef de groupe devra lui consacrer un peu de temps après la fin de la séance pour résoudre cette crise d'une façon ou d'une autre.

Quels sont les sujets importants à aborder?

Voici les sujets le plus souvent choisis par les groupes avec lesquels j'ai travaillé:

1. La peur

La plupart des femmes battues supportent la violence de leur conjoint en niant ou en minimisant la peur qu'elles éprouvent. Une fois intégrées au groupe, alors qu'elles ont ouvertement été identifiées comme des épouses battues, cette peur refait surface et il importe d'en discuter de façon réaliste. Certains maris harcèlent impitoyablement leur épouse après une séparation. D'autres profèrent de nombreuses menaces qu'ils ne mettent jamais à exécution. Il n'est pas question de minimiser le danger, mais de mettre l'accent sur la nécessité de ne pas se laisser paralyser par la peur.

Un moyen important de soulager la peur consiste à fournir des renseignements précis sur les ressources disponibles et à faire des commentaires réalistes. On pourra par exemple s'attaquer au phénomène de la peur en demandant à chaque membre du groupe de rédiger une «Liste des pires craintes.»*

EXEMPLE - LISTE DES PIRES CRAINTES

PIRE CRAINTE: Albert va kidnapper les enfants.

Raisons pour lesquelles cela a des chances de se produire	Raisons pour lesquelles cela a peu de chances de se produire
Il a menacé de le faire.	C'est moi qui ai la garde des enfants.
Il veut se venger de moi.	Il ne voulait jamais garder les enfants, par conséquent, je ne pense pas qu'il voudra s'en occuper continuellement.
Il dit qu'il aime les enfants et veut les avoir avec lui.	J'ai parlé avec les enfants pour savoir ce que nous pouvons faire.
	L'école a été prévenue de leur situation.
	Je ne les laisse jamais seuls.

Le groupe peut ensuite participer à l'étude des listes. Les raisons «pour» et les raisons «contre» sont-elles réalistes? Toutes les possibilités ont-elles été envisagées?

---

* Ginny, NiCarthy. Getting Free. Seattle, Washington: Seal Press, 1982, pp. 56-57.

Une fois les craintes identifiées, l'étape suivante consiste à élaborer des plans de protection pour lutter concrètement contre certaines craintes. On trouvera ci-dessous un exemple de plan de protection.

EXEMPLE DE PLAN DE PROTECTION

CRAINTE: Albert veut me rencontrer pour discuter de son droit de visite aux enfants. J'ai peur qu'il me menace (ou se montre violent). J'ai peur de me laisser intimider et de ne pas bien défendre mon point de vue.

PLAN: Je vais apprendre par coeur ce que je veux lui dire avant de le rencontrer. Je m'en tiendrai au sujet du droit de visite et refuserai d'aborder d'autres sujets. Je m'arrangerai pour le rencontrer dans un lieu public. Je demanderai à Marie de m'y conduire en voiture et de s'asseoir pas trop loin de moi. Je lui donnerai le numéro de la police pour qu'elle puisse l'appeler au cas où Albert me menacerait ou me frapperait. Je repartirai avec Marie et lui demanderai de passer la nuit chez moi

Inconvénients	Avantages
Il arrivera peut-être à me persuader de changer d'idée.	Je me sentirai en sécurité avec d'autres personnes autour de moi.
Cela risque d'être gênant pour moi si Albert fait une scène.	Marie appellera la police en cas de besoin.
	Je pourrai lui donner mon point de vue sur un pied d'égalité.

Les avantages et les inconvénients du plan de protection doivent être soigneusement étudiés par le groupe. Toutes les possibilités ont-elles été envisagées? Dans l'exemple ci-dessus, il existe une autre possibilité, celle de **ne pas** rencontrer le mari et de lui dire de s'adresser à son avocat pour les questions de droit de visite.

Ne perdez pas de vue que les femmes battues sont des spécialistes de ce qui marche et de ce qui ne marche pas. Elles seront à même de voir les faiblesses de leurs plans respectifs. Le rôle de la femme chef de groupe consiste à s'assurer que tous les points importants seront abordés. Par exemple, dans le cas ci-dessus, il serait important que la femme chef de groupe ait une idée précise des antécédents violents d'Albert pour résoudre les problèmes de sécurité de son épouse. Si la femme chef de groupe pense qu'elle s'expose à un danger, elle doit objectivement exposer son opinion au groupe et suggérer d'autres solutions, tout en restant bien consciente que c'est à l'épouse de faire le choix définitif.

Les femmes membres du groupe peuvent également s'entraider à vaincre leurs craintes en échangeant leurs numéros de téléphone et en décidant de se rencontrer lorsque les craintes de l'une d'elles sont particulièrement intenses.

2. La colère

La colère est une réaction normale et saine pour quiconque se trouve dans une situation de victime. Toutefois, les femmes battues n'ont pas été autorisées à exprimer cette colère. La plupart d'entre elles ont intériorisé la colère qu'elles ressentent sous forme de sentiments de «dépression» ou de «blâme de soi». Certaines ont acquis des habitudes autodestructrices telles que l'abus de l'alcool et/ou de la drogue pour noyer leur colère. D'autres encore ont peut-être tenté de se suicider ou ont commencé à manifester des symptômes de troubles psychiques.

Le conditionnement au rôle traditionnel de la femme leur enseigne «qu'une femme bien élevée ne se met jamais en colère». Ce conditionnement a souvent été renforcé par les réactions violentes du conjoint face à toute tentative d'affirmation de soi de la part de la femme. Afin d'identifier les moyens utilisés par les membres du groupe pour rentrer leur colère et adopter d'autres solutions moins risquées, on pourra utiliser l'exercice suivant.

EXEMPLE D'EXERCICE PORTANT SUR LA COLÈRE

Moyens utilisés pour masquer ma colère

L'abandon à la dépression	Les cris à l'intention des enfants
Le retrait sur soi-même	L'abus de l'alcool

Moyens sûrs d'exprimer la colère que je ressens

En parler au sein du groupe	M'entraîner à avoir confiance en moi
Demander ce que je veux	Savoir dire «non»

Il est crucial que la femme battue identifie les moyens utilisés pour masquer sa colère et commence à considérer la colère comme une émotion acceptable. C'est sa colère qui motivera sa volonté d'assurer sa propre protection. C'est sa colère qui lui fait dire: «Je ne tolérerai pas que tu me refasses ce que tu m'as fait!»

C'est sa colère qui lui sauvera la vie.

La colère est présentée comme une source d'énergie dans laquelle on peut puiser pour passer à l'action. Toutefois, il faut faire la distinction entre une saine colère et le désir de vengeance, la fureur et l'agressivité. Le rôle de la femme chef de groupe dans l'élaboration de cette distinction est présenté plus loin dans la description de la dynamique de groupe.

Pour pouvoir se mettre en colère, une femme battue a besoin de croire qu'elle a des droits. On pourra utiliser la «Déclaration des droits» ci-après pour inciter les femmes du groupe à repenser

l'attitude qu'elles ont envers elles-mêmes.

Il est possible que l'assurance nouvellement acquise par la femme battue entraîne, chez le conjoint violent, un renforcement du comportement hostile. En ce qui concerne les femmes qui vivent encore avec leur conjoint, les femmes chefs de groupe doivent étudier avec elles les conséquences que cette nouvelle attitude peut entraîner. Cela ne veut **pas** dire qu'il faut réduire la femme battue au silence, mais qu'elle doit se préparer à faire face aux conséquences que risque d'entraîner cette nouvelle confiance qu'elle a en elle. Elle doit avoir un plan d'action pour faire face à toute agression à laquelle elle peut s'attendre.

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME BATTUE*

- J'ai le droit de ne pas être battue.
- J'ai le droit de ressentir de la colère pour les fois où il m'a battue.
- J'ai le droit de changer cette situation.
- J'ai le droit de me libérer de la crainte d'être battue.
- J'ai le droit de demander de l'aide à la police et aux services sociaux et de m'attendre à ce qu'on me donne cette aide.
- J'ai le droit de communiquer mes sentiments à d'autres et de ne pas être isolée d'eux.
- J'ai le droit de vouloir un meilleur modèle de communication pour mes enfants.
- J'ai le droit d'être traitée en adulte.
- J'ai le droit de quitter mon milieu pour échapper aux agressions de mon conjoint.
- J'ai le droit à ma propre intimité.
- J'ai le droit d'exprimer mes propres pensées et mes propres sentiments.
- J'ai le droit d'exploiter mes talents et aptitudes individuels.
- J'ai le droit de poursuivre en justice le conjoint violent.
- J'ai le droit de ne pas être parfaite.

---

* Patricia G. Ball et Elizabeth Wyman, «Battered Wives and Powerlessness: What Can Counsellors Do?» Victimology: An International Journal, Vol. 2, 1977-78, février 1978.

3. La sexualité

La plupart des femmes battues ont été victimes d'une forme ou d'une autre d'agression sexuelle, pouvant aller du viol au dénigrement de leur aptitude sexuelle. Étant donné que les femmes ne parlent pas volontiers de cette forme d'agression, il est utile de faire de la sexualité un sujet de discussion.

Les renseignements disponibles sur la sexualité de la femme, comme ceux qu'on peut trouver dans Woman's Experience of Sex de Sheila Kitzinger, aident les femmes à redéfinir les notions qu'elles ont d'elles-mêmes en tant qu'êtres sexuels et constituent le point de départ d'un processus qui les amènera à se faire une image plus positive de leur corps.

4. Les problèmes juridiques

Toutes les femmes battues devraient posséder des renseignements précis quant à leurs droits juridiques, qu'elles choisissent ou non de poursuivre leur conjoint en justice. De nombreux membres du groupe auront vraisemblablement déjà engagé une procédure juridique. Pour aborder ce sujet, dans la mesure où cela est possible, faites venir une avocate sensibilisée à ce problème et ayant de l'expérience dans ce domaine.

Parmi les autres sujets fréquemment choisis et pour lesquels il est souhaitable d'inviter une personne-ressource de l'extérieur, citons:

5. La police

Ce que les femmes battues sont en droit d'attendre de la police et comment cette dernière peut les aider plus efficacement. Inviter une agente de police ayant de l'empathie pour les femmes battues.

6. Caractéristiques de l'agresseur

Personne-ressource: Un chef de groupe pour hommes qui agressent leur épouse.

7. L'effet de la violence sur les enfants

Personne-ressource: Un travailleur social affecté à un foyer d'accueil et s'occupant plus particulièrement des enfants.

8. L'alcool et la violence

Personne-ressource: Un travailleur social sensibilisé aux problèmes des femmes battues et s'occupant des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.

N'oubliez pas ceci: **IL NE FAUT JAMAIS INVITER UNE PERSONNE-RESSOURCE QUI N'ACCEPTE PAS LA PHILOSOPHIE DU GROUPE.** Par ailleurs, **il ne faut pas inviter trop souvent** des personnes-ressources. Il suffit d'en inviter deux ou trois pendant la durée du programme de groupe. L'intrusion d'un trop grand nombre de spécialistes de l'extérieur risque de nuire à la cohésion du groupe. Les femmes sont dans ce groupe pour apprendre à collaborer à la résolution de problèmes, et non pas pour assister à une série de conférences. Il est préférable que les femmes chefs de groupe fassent des recherches sur le sujet débattu et le présentent elles-mêmes. Des films pourront servir de point de départ à une discussion. On pourra s'en procurer en s'adressant au Programme de lutte contre la violence au foyer (voir Annexe F).

9. Vivre sa propre vie

Une variante de ce thème est possible vers la fin des séances de groupe. Ce sujet constitue véritablement une évaluation du processus de transformation de la femme en analysant:

- ce qu'elle était avant.
- ce qu'elle est actuellement.
- ce qu'elle veut être plus tard.

Chaque femme a la possibilité d'examiner les progrès considérables qu'elle a faits. Les exemples suivants illustrent certaines observations que j'ai pu faire, en tant que chef de groupe, sur l'évolution de certaines femmes lors d'un programme de groupe.

1. Lorsque Jacqueline est venue me voir, elle était déjà séparée, mais avait tellement peur qu'elle était incapable de me regarder en face. Son degré d'intimidation était tel qu'elle baissait les paupières plutôt que de risquer d'établir un contact oculaire. À la fin du programme de groupe, elle était devenue une ardente porte-parole des femmes battues. Elle a participé à des réunions publiques et a su parler librement de ses besoins et de ceux d'autres femmes.

2. Après plusieurs contacts avec le service téléphonique d'urgence de mon bureau après les heures de service, Micheline s'est laissée convaincre de prendre rendez-vous. Elle voulait se séparer de son mari violent, mais était terrifiée à l'idée d'entreprendre quoi que ce soit. Sa participation aux séances de groupe lui a donné le courage de sortir de sa situation. Elle travaille actuellement dans le centre d'accueil de la ville où elle s'est installée.

3. Denise vivait avec un conjoint alcoolique et violent. Pour faire front à sa situation, elle s'était mise à boire elle aussi. Lorsqu'elle a commencé à participer aux séances de groupe, elle avait déjà atteint un degré avancé d'alcoolisme. Elle a su tirer parti du soutien offert par le groupe pour se séparer de son conjoint. Après

avoir ainsi mis un terme aux agressions dont elle était victime, Denise a pu affronter son autre problème en s'inscrivant aux Alcooliques Anonymes.

4. Michelle s'est inscrite au programme de groupe avec la ferme intention de sauver son mariage. Elle avait renoncé à sa carrière pour rester chez elle et essayer de faire plaisir à son mari. Le groupe l'a encouragée à insister auprès de son mari pour qu'il s'inscrive à un programme de groupe pour hommes qui battent leur épouse, ce qu'il a fini par faire. Aujourd'hui Michelle a repris le travail, mais cette fois pour se faire plaisir à elle.

Les programmes de groupe pour femmes battues autochtones, francophones ou immigrées doivent aborder des sujets **culturellement liés** à leur situation particulière. Les femmes chefs de groupe doivent appartenir aux groupes en question et avoir une forte identité culturelle avec elles, ainsi qu'une connaissance approfondie de leurs problèmes particuliers.

RÈGLES FONDAMENTALES POUR LES MEMBRES DU GROUPE

L'établissement de règles fondamentales pourra aider les femmes chefs de groupe à définir l'organisation du groupe. Elles devront pour cela soumettre ces règles à l'approbation du groupe dès la première réunion des membres. Voici un exemple type de règles que j'ai eu l'occasion d'utiliser:

1. Le groupe se réunira régulièrement une fois par semaine, pendant dix semaines.

2. Chaque séance commencera à l'heure convenue.

3. **Les inscriptions au groupe seront closes à partir de la troisième séance;** personne ne pourra plus assister à une séance si elle n'a pas assisté à une séance antérieure.

4. **Les membres du groupe s'engagent à venir régulièrement à partir de la troisième séance.** Lors de cette séance, chaque personne s'engage à suivre entièrement le programme de groupe sans manquer une seule séance, sauf en cas d'extrême urgence.

5. **La confidentialité est de rigueur.** Toutes les discussions ayant lieu lors des séances de groupe auront un caractère absolument confidentiel, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe. Les participantes doivent s'engager à ne pas divulguer les renseignements personnels dont elles auront eu connaissance lors des séances de groupe.

6. **La nécessité de respecter le choix des autres.** Les participantes au groupe ne doivent ni forcer l'une d'elle à faire quelque chose contre son gré, ni prendre des décisions à sa place.

7. Les participantes au groupe devront écouter attentivement celle d'entre elles qui aura la parole.

8. **Dans le groupe, la priorité sera toujours donnée à quiconque traverse une période de crise.**

Description de la dynamique de groupe

Pour surmonter sa situation de victime, une épouse battue doit évoluer selon un certain processus. Le «cycle de dépendance» (voir figure 1), est une théorie qui contribue à expliquer comment les femmes battues évoluent, individuellement et en tant que groupe.

Les différents stades du cycle de dépendance reflètent des situations de dépendance en fonction de la situation sociale, c'est-à-dire des possibilités, des droits et des choix dont on dispose dans la société. Lorsqu'on s'écarte d'une situation de dépendance, il faut

traverser différentes phases définissables avant d'atteindre une situation d'interdépendance. Il s'agit là d'un cycle d'évolution.

CYCLE DE DÉPENDANCE*

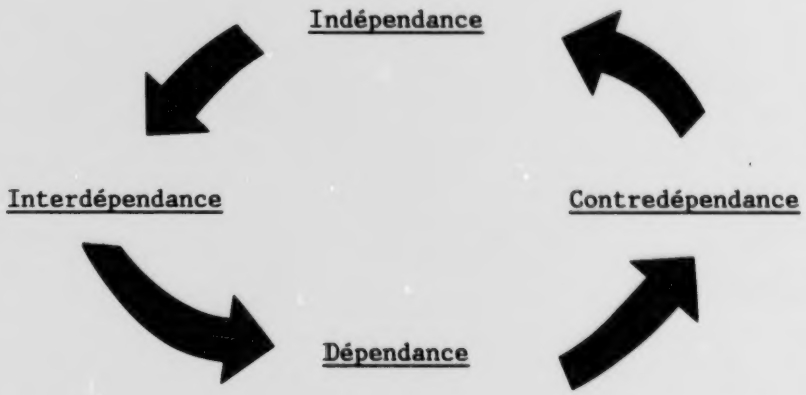

La dépendance est une situation de victime. La femme battue a intériorisé la domination dont elle a été victime. Elle a mauvaise opinion d'elle-même et considère que les agressions sont justifiées, qu'elle en est responsable ou bien que c'est quelque chose de normal qu'elle doit accepter. Pour conjurer la peur qu'elle ressent, elle a tendance à nier ou à minimiser les agressions.

La contredépendance est une phase de rebellion. La femme battue se rend compte qu'elle a été opprimée. Elle a toujours mauvaise opinion d'elle-même, mais elle est maintenant convaincue qu'elle ne mérite pas les agressions dont elle est victime. Elle ressent de la colère! Envers l'homme qui l'a battue et envers la société qui a permis que cela lui arrive!

L'indépendance est la phase pendant laquelle la femme battue se préoccupe plus particulièrement de ses propres besoins. Elle a réussi à se défendre et à améliorer l'image qu'elle se fait d'elle-même. Elle se rend maintenant compte qu'elle dispose de divers choix et possibilités. Elle se sent bien dans sa peau et entend préserver cette indépendance difficilement acquise. Si elle a un conjoint, elle se sent moins concernée par les objectifs du couple que par ses objectifs personnels. Si, au contraire, elle est séparée de son

---

* Nola Symor, «The Dependency Cycle: Implications for Theory, Therapy and Social Action,» Transactional Analysis Journal 7:1 (janvier 1977).

conjoint, elle se montre prudente avant d'établir de nouveaux rapports avec quelqu'un d'autre.

L'interdépendance est une situation qui rend possible l'établissement de rapports de confiance. La femme battue est rassurée quand à son aptitude à être indépendante. Son respect d'elle-même repose sur des bases solides. Elle peut envisager une relation avec quelqu'un d'autre sans appréhension, car elle sait que si jamais elle est à nouveau battue, elle saura réagir pour se soustraire à ces agressions.

Toutes les femmes ne passent pas par ces différentes phases de la même façon. Il est possible qu'elles restent bloquées pendant un certain temps sur une phase ou bien qu'elles fassent l'aller-retour entre deux phases. Après avoir appliqué ce cycle au problème de l'épouse battue, peut-être faudra-t-il l'appliquer à d'autres problèmes (celui de l'agression sexuelle des enfants, par exemple). Il faut accepter le fait que toutes les femmes ne progressent pas au même rythme.

La plupart des femmes battues commencent à suivre les séances de groupe alors qu'elles sont en situation de dépendance ou qu'elles oscillent entre la dépendance et la contredépendance. Certaines ont déjà atteint la phase de contredépendance lorsqu'elles s'inscrivent au programme de groupe.

La dynamique de groupe doit faire en sorte que les femmes battues accèdent au moins à la phase suivante. L'objectif recherché n'est pas qu'elles restent en phase de contredépendance, mais il est nécessaire qu'elles passent par cette étape pour atteindre les deux objectifs du groupe. **Les femmes battues doivent éprouver de la colère** pour pouvoir choisir de ne plus être victimes d'agressions.

Certaines femmes, bien entendu, atteignent la phase trois du cycle, l'indépendance, pendant qu'elles font partie du groupe de soutien. D'autres cas nécessitent le counselling individuel, la participation à d'autres genres de groupes ou une exposition à d'autres expériences vécues pour atteindre cette troisième phase et, éventuellement, la phase d'interdépendance.

Pour illustrer la dynamique de groupe et le rôle de catalyseur joué par les chefs de groupe, la durée du programme de groupe est divisée en trois phases: la phase initiale, la phase intermédiaire et la phase finale.

Phase initiale: (séances 1 à 4)

Lors de cette première phase, la majorité des membres du groupe est confrontée à sa situation de dépendance. Les femmes battues renoncent peu à peu aux stratagèmes de la dénégation et de la minimisation auxquels elles ont eu recours pour accepter la violence. La peur et la douleur associées à leur situation de victimes sont alors les émotions qui se manifestent de façon prédominante.

Compte tenu des risques d'immobilisation et des problèmes réels de sécurité, les femmes chefs de groupe jouent initialement un rôle prépondérant. Ce sont elles qui établissent la structure du groupe et projettent une image de confiance et d'assurance. Elles ajoutent foi aux récits que leur font les femmes battues, interviennent dans les périodes de crise, suggèrent des mesures de protection possibles et se montrent confiantes dans l'aptitude des femmes à modifier le cours de leur existence.

Les femmes chefs de groupe ne doivent laisser planer aucun doute sur leur propre attitude. Elles doivent s'opposer de façon constructive aux déclarations qui reflètent, chez certains membres du groupe, une intériorisation du blâme. Elles aident les femmes battues à admettre le fait qu'elles n'ont aucun contrôle sur le comportement de l'agresseur en les encourageant à préparer leur propre plan de sécurité et à en assumer la responsabilité.

Lors de la phase initiale, l'isolement dans lequel se trouve l'épouse battue a tendance à disparaître au contact des autres femmes du groupe. Les femmes chefs de groupe doivent faciliter l'établissement de liens entre les membres du groupe en donnant l'exemple de marques d'affection et en encourageant les membres du groupe à s'entraider.

Pour les femmes chefs de groupe, il suffira d'un simple geste de compréhension ou d'une phrase rassurante pour indiquer aux autres femmes du groupe qu'ici elles peuvent extérioriser leurs émotions en toute sécurité. On peut comprendre la douleur de quelqu'un et s'y montrer attentif tout en l'encourageant à prendre les mesures nécessaires pour échapper à cette douleur.

Les femmes chefs de groupe ne doivent pas hésiter à extérioriser leurs sentiments et leurs réactions. Il est normal d'exprimer sa tristesse ou sa colère au récit douloureux d'une femme battue dans la mesure où on reste maître de la situation. Le message transmis doit toujours être le même: avec de l'aide, toute femme peut changer sa situation.

Pour atteindre la phase de contredépendance, le groupe doit **transformer sa crainte en colère.** C'est la clé de la réussite pour le groupe.

Pour favoriser ce processus. les femmes chefs de groupe doivent encourager le moindre signe de rebellion. Cette dernière peut se manifester sous différentes formes. Il est important que les femmes chefs de groupe sachent reconnaître ce qui, pour chaque femme du groupe, constitue une attitude courageuse. Exemples:

- une femme qui est capable de dire: «Je ne mérite pas d'être battue par lui.»

- une femme qui a un entretien avec un avocat pour savoir quels sont ses droits juridiques.

o une femme qui avoue ce qui s'est véritablement passé à ses amis et aux membres de sa famille.

o une femme qui entame des poursuites judiciaires.

o une femme qui confie ses enfants à une garderie pour suivre un cours de perfectionnement.

o une femme qui assiste aux séances de groupe alors que son mari le lui interdit.

Tout acte qui témoigne d'une certaine assurance ne peut que renforcer la confiance du groupe. Les femmes chefs de groupe doivent encourager les femmes battues à accepter la colère et à l'exprimer. Elles pourront elles-mêmes extérioriser leur colère au sein du groupe en entendant parler de cas d'agression. «Vous ne méritez pas cela. Ce qu'il vous a fait me met particulièrement en colère!»

Les femmes chefs de groupe doivent s'assurer que la colère exprimée ne retombe pas sur la victime. Il est néfaste de blâmer la victime, et lorsque cela se produit au sein du groupe, il faut intervenir.

Les femmes chefs de groupe doivent s'attendre à ce que les membres du groupe ressentent une ambivalence considérable pendant la période de transition entre la phase de dépendance et la phase de contredépendance. Toute manifestation d'ambivalence de la part d'un membre doit être identifiée et traitée de façon objective. Il est normal d'être confronté à des sentiments contradictoires lorsqu'on doit prendre une décision affectant le couple. Les femmes battues ne font pas exception à la règle.

Le rôle des femmes chefs de groupe est d'aider la femme à peser le pour et le contre avant de prendre une décision. Quels sont les besoins propres de la femme? Quels avantages présente actuellement le couple pour elle? Il n'est pas impossible qu'elle soit financièrement indépendante, que son mari s'occupe autant qu'elle des enfants, qu'elle ait de bons rapports sexuels avec lui et qu'il soit parfois un charmant compagnon. Elle peut être attachée à la famille de son conjoint ou peut ne pas vouloir arracher les enfants de leur voisinage. Elle peut avoir de multiples raisons pour ne pas vouloir quitter son conjoint. Par contre, il faut voir ce que lui coûtent ces avantages! Sont-ils acquis au prix de son bien-être physique et affectif et du bien-être de ses enfants? Au prix de sa liberté de choisir de vivre comme elle l'entend: suivre des cours, prendre un emploi, par exemple? Est-ce qu'en fin de compte elle ne risque pas de payer ces avantages de sa vie?

Pour chaque femme la situation est différente. Les avantages et les inconvénients liés au choix doivent être clarifiés au sein du groupe, mais la décision de chaque femme doit toujours être respectée.

Si les femmes chefs de groupe pensent que la femme fait un choix qui présente des dangers pour elle, elles doivent le lui faire savoir. Vous ne pouvez pas forcer une femme à agir d'une certaine façon, mais

vous pouvez clairement lui indiquer que vous êtes inquiète pour elle. Aidez-la à fixer les limites du changement qu'elle peut opérer. Si un mari promet de faire quelque chose pour remédier à son comportement, suggérez à son épouse de lui fixer un délai limite. Par exemple: «Robert devra contacter un conseiller social et suivre un programme de counselling pendant trois mois, sinon je le poursuivrai pour voies de fait.»

Phase intermédiaire (séances 5 à 8)

Pendant la phase intermédiaire, les participantes au groupe se trouvent en situation de contredépendance. La colère est la principale émotion qu'elles extériorisent. Les femmes chefs de groupe doivent abandonner l'attitude adoptée au début des séances de groupe. Elles doivent maintenant encourager l'adoption d'un processus de contrôle affectif visant à transformer la colère en une force stimulante. Elles doivent souligner que la fureur, le souci de revanche et l'agression sont des pièges qu'il faut éviter.

Le contrôle de la colère au sein du groupe sous-entend une normalisation des pensées et sentiments violents susceptibles d'animer la femme. Il est normal de penser qu'on aimerait tuer l'homme qui vous a battue. Il est normal de se sentir animée par la fureur et un esprit de revanche. Toutefois, cette colère intense ne doit **pas** se traduire par des actes.

Les femmes chefs de groupe doivent intervenir pour limiter les expressions néfastes de la colère au sein du groupe. Cette colère pourra être exprimée, mais les femmes chefs de groupe devront calmement intervenir et répondre: «Avec ce qui vous est arrivé, il est normal que vous parliez ainsi. Comment pouvez-vous envisager de tirer parti de cette colère? Que pouvez-vous faire pour vous-même qui soit sans risque et dont vous pourrez être satisfaite?»

Les femmes chefs de groupe doivent faire particulièrement attention aux situations où elles craignent que la femme donne suite à ses pensées d'agression. Une minorité de femmes battues finissent par tuer leur conjoint alors qu'elles se trouvent en état de légitime défense. Si vous craignez que cela arrive à une des femmes du groupe, n'hésitez pas à soulever la question. Aidez-la à entrevoir les conséquences d'un tel acte et montrez-lui qu'il existe d'autres solutions.

À ce stade, l'incitation à la prise de conscience peut constituer un moyen efficace de canaliser différemment la colère. Les femmes peuvent, sans risque, se mettre en colère contre les institutions sociales qui perpétuent le problème de l'épouse battue. L'élaboration d'une perspective donnant à la femme un statut d'égalité au niveau du couple encourage également le groupe à assumer la responsabilité de ses droits, collectivement et individuellement.

Leur colère étant transformée en force stimulante, les membres du groupe réussissent de mieux en mieux à prendre en charge

l'amélioration de leur existence. Avec le soutien qu'elles s'offrent mutuellement, les femmes apprennent qu'elles peuvent prendre des mesures protectrices. Elles peuvent choisir de ne plus être victimes d'agressions.

Elles commencent à porter plainte pour voies de fait ou à entamer des poursuites judiciaires. Des femmes qui étaient encore victimes d'agressions au début du programme décident de quitter leur conjoint ou exigent qu'il suive un programme de counselling. Les participantes au groupe ont une action d'émulation les unes pour les autres. Chaque succès est une source d'inspiration pour le groupe tout entier.

Lorsqu'à ce stade, une femme décide de retourner vivre avec son conjoint, son choix risque d'être affligeant pour elle-même et pour le reste du groupe. Afin de ne pas perdre définitivement cette participante, il est important de souligner les résultats qu'elle a obtenus. Le simple fait de participer aux séances de groupe est un acte de grand courage. Si, lors des séances précédentes, vous avez bien insisté sur le respect du choix et du rythme de progression de chacune, le groupe sera capable d'accepter la décision de cette femme sans pour autant perdre de son enthousiasme.

Lorsque la relation d'une femme avec son conjoint prend fin, elle doit déplorer la fin du couple pour pouvoir passer à la phase d'indépendance. Il n'y a pas que du mauvais dans une relation violente, il y a également du bon. La colère fait place à la tristesse lorsqu'elle doit renoncer à tout espoir d'une relation idéalisée. Les chefs de groupe peuvent favoriser le processus de regret en identifiant ce qui arrive et en encourageant la femme à examiner ce qu'elle a perdu.

La femme battue atteint également la phase d'indépendance en renforçant continuellement le respect qu'elle a d'elle-même. C'est pourquoi il faut encourager les membres du groupe à se fixer des objectifs accessibles, comme, par exemple:

- passer son permis de conduire.
- obtenir du crédit ou ouvrir un compte en banque séparé.
- avoir une activité artistique comme la peinture ou l'écriture.
- finir ses études secondaires.
- faire de l'exercice pour retrouver la forme physique.

Ces objectifs peuvent être plus ou moins importants. Ce qui compte, c'est qu'ils reflètent le désir manifesté par la femme d'être elle-même. Le groupe est un cadre où les aspirations de chacune peuvent être étudiées sans risque d'être critiquées. La femme est encouragée à prendre conscience de ses possibilités et à faire des plans pour réaliser ses rêves.

Phase finale (séances 9 et 10)

L'existence du groupe étant limitée dans le temps, il importe de rappeler de façon toute naturelle, lors des séances, qu'il prendra fin. Chaque semaine, il faudra rappeler aux participantes le numéro de la séance en cours et combien il reste de séances jusqu'à la fin du programme de groupe. Un des rôles constants des femmes chefs de groupe consiste à inciter individuellement les participantes à penser à ce qu'elles feront une fois le groupe dissous. Par exemple, à une femme ayant réussi à résoudre un problème au sein du groupe, on pourra demander: «Comment ferez-vous pour résoudre ce problème une fois que les séances de groupe seront terminées?»

Pendant la phase finale, les femmes chefs de groupe jouent un rôle de plus en plus actif. Étant donné qu'individuellement les membres auront atteint des phases différentes du cycle de dépendance, il leur faudra trouver des options valables une fois le programme terminé et savoir comment réagir aux sentiments suscités par la dissolution du groupe.

Les options valables après la dissolution du groupe doivent correspondre aux objectifs que pourra se fixer chaque femme. Ces options pourront être:

1. Épanouissement personnel -- thérapie individuelle ou de groupe, groupes d'entraide, counselling conjugal ou groupes pour couples (pour les femmes qui décident de rester avec leur conjoint), travail supplémentaire en groupe de soutien sur d'autres questions (agressions sexuelles pendant l'enfance, par exemple), développement physique (entraînement aux techniques d'autodéfense, par exemple) et adaptations du mode de vie.

2. Activité politique -- participation à des débats publics et activités sociales liées au problème des femmes battues.

3. Perfectionnement professionnel -- formation professionnelle, éducation, travaux bénévoles, réinsertion dans la population active salariée, changement de carrière.

La discussion précédente illustre la façon de structurer un groupe et la façon dont joue la dynamique de groupe. Une fois prise la décision de constituer un groupe, l'étape suivante consiste à trouver et à sélectionner les membres qui le constitueront.

Comment s'effectuent les premiers contacts avec le groupe

La méthode qui consiste à faire de la publicité générale dans la communauté n'est pas un moyen très efficace de trouver des membres. De nombreuses femmes battues ne se reconnaissent pas comme telles. D'autres sont gênées et ont honte de parler de la violence qui les affecte en tant que couple. Les premiers contacts avec le groupe sont dus, le plus souvent, à la publicité faite de bouche à oreille grâce à

des membres de la communauté et des responsables de la prestation de services sensibilisés à ce problème. Autrement dit, c'est d'abord ces gens qu'il faudra convaincre.

La constitution de réseaux de contacts revient à convaincre les gens de la valeur des groupes de soutien pour les femmes battues. Il faut promouvoir ces groupes, car la plupart des femmes n'en voient tout d'abord pas l'utilité. Comme sources de contacts pour votre groupe, vous pouvez envisager d'organiser des séances de formation, des causeries pour la sensibilisation du public et des consultations en tête-à-tête. Mais si elle existe, la meilleure source de contacts dans votre communauté est très certainement le centre d'accueil d'urgence ou la ligne téléphonique pour les femmes battues.

Si vous travaillez déjà dans un organisme de services sociaux, il est possible que la plupart des contacts viendront initialement de votre propre clientèle. En créant des systèmes d'identification des cas avec vos collègues, vous les aiderez à aiguiller leurs clients sur votre groupe.

Qui peut bénéficier de la participation à un groupe de soutien?

La plupart des femmes battues **peuvent** bénéficier de la participation à un groupe de soutien, y compris celles qui pourront avoir besoin d'un soutien continu une fois le programme de groupe terminé. Ce sera à vous de juger si le groupe constitue alors la meilleure source d'intervention.

Peuvent bénéficier d'un groupe de soutien les femmes qui sont victimes d'agressions depuis longtemps, y compris d'agressions sexuelles pendant leur enfance, les femmes qui ont sombré dans la toxicomanie pour faire face à leur situation, ainsi que les femmes victimes de troubles psychiques. En fait, pour ces femmes, il sera peut-être nécessaire d'aborder le problème de l'agression de la femme en premier, afin qu'elles aient suffisamment foi en elles pour aborder leurs autres problèmes.

Les femmes qui continuent à vivre ou qui désirent retourner vivre avec un conjoint violent peuvent bénéficier de l'expérience de groupe. Si les objectifs du groupe sont définis de la façon précédemment décrite, le fait de continuer à vivre avec un conjoint ou de vouloir s'en séparer ne constitue **pas** le critère d'admission. Une femme peut très bien choisir de prendre des mesures protectrices et, par conséquent, ne tolérer aucune agression de la part de son conjoint. Le groupe soutient alors son choix sans pour autant décider de l'avenir du couple en question. C'est à elle de choisir.

Les femmes qui ont quitté ou désirent quitter un conjoint violent peuvent bénéficier de l'encouragement continu qui leur est nécessaire pour maintenir leur décision.

Comment sont choisis les membres?

Le choix des membres devant constituer le groupe doit être considéré comme un processus de recrutement. Ce n'est peut-être qu'au bout de plusieurs entretiens individuels qu'une femme reconnaîtra sa situation de victime et percevra le groupe comme un moyen de soutenir son intention de modifier son existence. Pendant cette période, les possibilités d'intervention d'urgence et les renseignements disponibles sur les ressources donneront à une femme de bonnes raisons de croire que les chefs de groupe sauront donner au groupe une atmosphère de sécurité.

Pour «recruter» une femme battue, on pourra utiliser les techniques suivantes:

o l'encourager à venir assister à une ou deux séances, de façon à pouvoir ensuite décider si le groupe pourra lui être utile.

o aider toute femme qui continue à vivre avec un conjoint violent à trouver un moyen sûr d'assister aux séances de groupe.

o lui assurer que si elle décide de ne pas parler, sa décision sera respectée.

o lui offrir de l'aider pour la garde de ses enfants et pour le transport.

o lui assurer que tous ses propos resteront confidentiels.

o souligner l'aspect éducatif des séances de groupe où on peut apprendre à connaître ses droits et les ressources disponibles.

Pour que le groupe constitué soit le plus efficace possible, il faut qu'il soit constitué de femmes ayant atteint diverses phases du cycle de dépendance. La présence de deux ou trois membres ayant déjà atteint la phase d'expression de la colère facilitera considérablement la progression du groupe vers cette phase. Il faut également voir comment les femmes peuvent servir d'exemple les unes pour les autres. Une femme qui a déjà quitté un conjoint violent sera une source de motivation immédiate pour celle qui envisage de quitter le sien.

Seules doivent être écartées les femmes qui se sentent extrêmement menacées par le groupe ou celles dont les chefs de groupe pensent qu'elles risquent de perturber excessivement le groupe. Peu de femmes entrent dans ces deux catégories, mais pour celles dont c'est le cas, il importe de prévoir une solution de rechange, avec des entretiens en tête-à-tête.

Et le soutien aux chefs des groupes de soutien?

Enfin, les chefs des groupes de soutien doivent se soucier de leurs propres sources de soutien.

Voici quelques solutions à envisager:

o obtenez du soutien à votre lieu de travail, notamment sous forme d'horaires, de locaux appropriés et de l'appui en général.

o raccordez-vous à un service d'urgence disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et dans lequel vous aurez confiance, de sorte que les membres du groupe disposent de sources d'aide extérieure.

o recrutez une personne-ressource qui traitera avec les maris violents. L'initiative de leur femme peut inciter certains hommes à vouloir remédier à leur comportement. D'autres se mettront en colère ou se sentiront menacés par le groupe. Si vous ne vous sentez pas de taille à traiter avec ces hommes, trouvez quelqu'un qui s'en chargera.

o continuez à analyser vos propres sentiments en ce qui concerne les femmes battues. Évitez la rhétorique et les débats politiques dans le groupe.

o créez un réseau de soutien à l'intention de ceux qui travaillent dans ce domaine au même endroit que vous. Cela vous offrira un moyen sûr de vous libérer de vos frustrations et vous donnera le sentiment de ne pas être la seule à vous débattre avec ce problème.

8 MODÈLE DE GROUPE POUR LES HOMMES QUI AGRESSENT LEUR FEMME

par David Currie

Introduction

Un soir de septembre 1980, un groupe d'hommes s'est réuni pour la première fois. Il s'agissait de représentants de tous les niveaux de revenu, de toutes les catégories d'emplois et tous les niveaux d'éducation. Le but de la rencontre était de former le premier groupe de son genre dans le Centre ou l'Est du Canada.

Le problème était l'agression envers les femmes.

Auparavant, on voyait bien des femmes battues, mais on n'avait guère de contact avec leur conjoint. Un grand nombre de femmes battues restaient auprès du conjoint qui les battait, ou retournaient auprès de lui après une séparation. Or, ce sont ces femmes qui, en demandant qu'il existe une forme d'intervention à l'intention de leur conjoint, sont à l'origine de ce programme pour les hommes.

L'objectif du programme était de donner à ces hommes les moyens de mettre fin à leur comportement violent. On a constaté que sur la totalité des hommes qui suivent ce programme jusqu'au bout, de 65 à 70% cessent tout acte de violence physique envers leur femme. Une vérification effectuée au bout de quatre mois indique que ce chiffre est encore d'environ 60%.

Voici quelques exemples typiques de ce qu'ont dit les membres du groupe à la fin du programme:

o Si seulement j'avais pu participer à un programme de ce genre il y a cinq ans. Ma vie aurait alors été très différente.

o Avant, je croyais que la violence était de la faute de ma femme. Maintenant, je me rends compte que c'est de la mienne et que je peux y changer quelque chose.

o Si seulement tous les hommes violents savaient qu'ils pourraient profiter de la participation à un groupe comme celui-ci.

Ce chapitre constitue une description détaillée du programme de groupe, y compris ses diverses composantes thérapeutiques.

Modèle de traitement de groupe -- considérations théoriques

Depuis quelques années, on a créé un certain nombre de modèles de groupes en vue d'offrir un traitement aux hommes. Ces divers programmes possèdent de nombreux points communs, mais ils présentent des différences dans leur formule (par exemple la restructuration cognitive, la prise de conscience, l'apprentissage de la relaxation),

de même que des différences dans leur structure (p. ex. la durée, la constitution d'un programme ouvert ou fermé, ou ses divers cycles).[1]

Le modèle de ce programme a un caractère psycho-éducatif. Par moments, il donne aux participants des renseignements spécifiques (par exemple les définitions de la violence et les formes qu'elle revêt, les stéréotypes des rôles masculin/féminin). À d'autres moments, on insiste sur la nécessité d'un changement dans leur attitude envers eux-mêmes et envers les femmes, attitude qui contribue à leur comportement violent. On insiste sur la nécessité pour l'homme de se prendre en charge et d'assumer ses responsabilités, grâce à une meilleure prise de conscience de soi. Il s'est avéré que le soutien assuré par les autres membres du groupe est un élément essentiel à la croissance de chaque membre. Ce modèle de groupe est adapté du modèle de prise de conscience créé par le mouvement féministe.

La mise sur pied et la réalisation d'un programme à l'intention des hommes qui battent leur femme nécessite que l'on ait une idée bien claire des causes de la violence ou un modèle pratique pour tenter de les expliquer. C'est là un point important si l'on veut que les variables du traitement soient spécifiquement conçues pour s'attaquer à ces causes fondamentales. Par exemple, si l'on pensait que la raison pour laquelle les hommes battent leur femme est un trouble biochimique de l'organisme, il est évident que les médicaments constitueraient le traitement de choix.

Les causes de la violence

Pour comprendre les raisons pour lesquelles les hommes battent leur femme, il faut tenir compte de certains facteurs sociétaux et psychologiques.

Il existe, dans notre société, certaines valeurs et certaines attitudes profondément enracinées chez l'homme qui donnent lieu à des actes de violence envers la femme dans le mariage. Par exemple, l'homme est encouragé à manifester sa colère et son agressivité, à la fois dans le monde des sports et pour résoudre ses problèmes.

Cette méthode de résolution des conflits a également été encouragée dans la vie familiale, que l'on a longtemps considérée comme étant un domaine privé. Or, pour de nombreuses épouses, ce domaine privé a fait l'objet d'un dilemme permanent. On a longtemps considéré que les actes de violence du mari envers sa femme sont une forme de comportement légitime, comme le démontre le fait qu'il n'existe aucune mesure visant à empêcher ou à faire cesser ce genre de

---

1 On trouvera une description des principes et de la structure des programmes canadiens dans l'ouvrage de James Browning, Ph.D., intitulé Stopping the Violence: Canadian Programmes for Assaultive Men, publié par le Centre d'information de la violence dans la famille, Santé et Bien-être Canada, 1984.

comportement (par exemple par l'intervention de la police ou des tribunaux, ou par une réaction efficace de la part de la communauté).

Dans une scène d'un film télévisé, on représente un homme qui gifle une femme dans un bar. Un autre homme lui crie: «Hé, tu n'as pas le droit de frapper une femme qui n'est pas la tienne!»

On a avancé de nombreux prétextes ou mythes pour expliquer pourquoi un homme commet des actes de violence envers sa femme: alcoolisme, chômage ou stress dû à d'autres circonstances. Or, il est important de considérer que, très fréquemment, l'épouse est la seule cible de sa violence. La raison à cela, c'est que ce genre de comportement est toléré davantage sur le plan social qu'un comportement violent envers un supérieur, un collègue ou un inconnu. Ce phénomène indique certaines attitudes, profondément ancrées dans les moeurs, qui sont une forme de discrimination, de dévaluation de la femme, et cela surtout dans son rôle d'épouse.

Profil psychologique

Pour mieux comprendre pourquoi un homme bat sa femme, il est nécessaire d'examiner son profil psychologique. Généralement, les hommes qui frappent leur femme présentent quatre caractéristiques principales.

1. L'extériorisation du blâme et la minimisation de leur comportement violent

La plupart des hommes avec qui j'ai été en contact croient que les causes de leur violence sont extérieures à eux-mêmes.

> La seule raison pour laquelle je l'ai frappée, c'est qu'elle discutait avec moi et ne voulait pas m'écouter.
>
> Je lui avais dit d'être à la maison à 6 heures. Si elle était rentrée à l'heure, je ne l'aurais pas frappée.
>
> J'avais bu ce soir-là, un peu trop sans doute.

De plus, ils ont tendance à minimiser la fréquence des actes de violence ou à en nier la gravité.

> Moi, je ne suis pas comme d'autres hommes qui frappent vraiment leur femme. Tout ce que j'ai fait, c'était de la bousculer une ou deux fois.
>
> Je ne l'ai giflée que deux fois depuis un an.

Une des raisons pour lesquelles il est tellement important d'inviter la femme à participer presque dès le début à la phase d'évaluation, c'est qu'elle est mieux en mesure de décrire exactement

ce qui s'est passé. Dans le premier exemple ci-dessus, l'homme n'a pas mentionné que, lorsqu'il a bousculé sa femme, elle s'est frappé la tête contre le mur, ce qui lui a causé une légère concussion. Dans le second exemple, en plus des nombreuses fois qu'il a giflé sa femme, il l'a frappée une fois au visage, au point qu'elle a dû se faire hospitaliser pendant plusieurs jours.

2. Dépendance

De nombreux hommes avec qui j'ai été en contact démontrent des besoins excessifs de dépendance dans les rapports du couple. Cela se manifeste par le fait qu'ils se préoccupent fréquemment de l'endroit où se trouve leur femme et ce qu'elle fait. Ils sont excessivement sensibles à la perte et à la séparation. Si l'épouse quitte le foyer, l'homme éprouve de grosses difficultés à se débrouiller tout seul.

> Elle est partie il y a trois jours. Je ne peux pas m'empêcher de penser à elle. Je l'ai cherchée pendant des heures avec ma voiture. Elle partie, la vie n'a plus de sens pour moi. Je ne mange plus, je ne dors plus et je suis incapable de travailler.

Pour comprendre l'impossibilité psychologique d'être séparé de sa femme, il faut la replacer dans un cadre de séparation-individualisation et y voir une incapacité de se différencier d'avec elle. Autrement dit, il est incapable de se représenter que lui et sa femme forment deux individus distincts. Du fait qu'il se représente sa femme comme une prolongation de lui-même, on peut voir dans toute tentative de sa part de maîtriser sa femme une tentative de se maîtriser lui-même.

Cet état psychologique est favorisé également par le conditionnement social qui voit, dans le mariage, «l'union de deux êtres en un seul», ce dernier étant habituellement l'homme. Au cours de l'histoire, les femmes étaient considérées comme un bien, et c'est là une attitude qui existe encore chez bien des gens. En idéalisant le mariage comme un état où mari et femme pensent et sentent de la même façon, on a encore approfondi le dilemme.

3. Définitions rigides de la masculinité et de la féminité

La majorité des hommes avec qui j'ai travaillé partage les vues traditionnelles quant à ce qui constitue un comportement masculin ou féminin. Or, l'adhérence rigide à cette règle est une source de stress et d'isolement. Le stress résulte de l'accomplissement d'un certain rôle lorsque celui-ci est considéré, comme c'est souvent le cas, l'indice de base de l'estime de soi.

L'isolement affectif des hommes par rapport aux autres résulte des limites qu'ils s'imposent à eux-mêmes.

> Je subviens généreusement aux besoins financiers de ma femme et de mes enfants, mais j'aimerais avoir une amie intime et je n'en ai pas vraiment. Je ne sais pas comment exprimer mes sentiments.

Les préoccupations quant à l'accomplissement de son rôle, à la nécessité de maîtriser chaque situation et de réussir l'emportent sur la possibilité de nouer des liens affectifs satisfaisants avec sa femme; en fait, elles la rendent impossible.

4. Peu de respect de soi

Les hommes avec qui j'ai travaillé m'ont confié leurs pensées et leurs divers sentiments (crainte, désarroi, panique, dépression, colère), mais ils m'ont rarement dit qu'ils étaient fiers ou contents d'avoir battu leur femme. Même s'ils étaient en colère et s'ils rejetaient le blâme de la violence sur leur femme, derrière ce «masque extérieur» se dissimulaient des sentiments de culpabilité, de remords, d'infériorité et de perte de la maîtrise de soi.

Lorsque les actes de violence envers leur femme se produisent de façon continue, ils minent encore plus l'image déjà négative qu'ils ont d'eux-mêmes. Ces hommes jugent souvent leur situation désespérée, mais ils le disent rarement. En effet, s'ils l'admettaient, il leur faudrait abandonner ce qui est accepté comme un comportement masculin. Lorsque leur femme les quitte, ils sont souvent mis en proie à la colère et à la dépression. Par l'ironie du sort, la vie a alors perdu une grande partie de son sens et il se sent incapable de trouver une solution.

La sélection

La sélection des membres du groupe est une composante essentielle du programme. Non seulement elle donne des renseignements sur la famille qui sont utiles pour l'évaluation, mais elle touche aux questions de sécurité et de protection de la victime, tout en entamant le processus de recrutement consistant à faire participer l'homme au traitement.

Au stade initial du traitement, il est important d'être en contact à la fois avec l'homme et sa femme. Il faut prévoir une séance d'évaluation avec la femme et une avec l'homme. (On trouvera au Supplément I à la fin du présent chapitre le genre de questions à poser.) Un homme a tendance à minimiser la gravité des actes de violence. Pour déterminer exactement ce qui s'est vraiment passé, il faut être en contact avec les deux parties.

Pour garantir au maximum la sécurité de la femme, il est bon d'avoir un entretien avec elle seule, non seulement pour évaluer les

circonstances passées et présentes, mais aussi pour discuter des mesures de sécurité et de protection qu'elle ne connaît peut-être pas. Je lui parle aussi de la façon dont se déroule le programme du groupe pour hommes, afin qu'elle comprenne à quoi son conjoint s'engage. Je lui explique qu'il doit être bien entendu qu'elle peut me téléphoner n'importe quand si elle a des doutes concernant ce qui se passe dans le cadre du programme.

L'évaluation

C'est l'homme qui entame le processus de sélection en faisant le premier appel téléphonique qui mène aux séances de counselling. Dans la plupart des cas, l'homme téléphone parce qu'il a peur d'avoir perdu la maîtrise d'une partie de sa vie et qu'il n'est pas sûr de la façon de remédier à la situation. La raison qui incite la plupart des hommes à venir pour le traitement, c'est que leur femme a menacé de se séparer de lui ou qu'elle a déjà quitté le foyer.

Au moment du premier appel téléphonique, on prend rendez-vous avec l'homme pour une séance d'évaluation. On lui demande brièvement, au téléphone, à quel moment ont eu lieu les derniers actes de violence; si ceux-ci se produisent souvent; et si, à son avis, ils risquent de se reproduire.

Après ce premier contact téléphonique, on organise l'entrevue d'évaluation le plus tôt possible. Au moment de l'appel, l'homme est souvent en état de crise. Il est donc plus facile de le décider à suivre un traitement si le contact a eu lieu immédiatement. D'autre part, comme il n'y a pas de contact avec la victime à ce moment-là, la sécurité de cette dernière continue d'être menacée. Dès la première séance, on l'informe que, dans le cadre du programme, le chef de groupe doit avoir des contacts avec les femmes de tous les participants.

L'entrevue de sélection est un moment important pour convaincre l'homme à accepter de suivre une série de séances de counselling. Il est important qu'il se sente bien accueilli, accepté et compris par le chef de groupe. N'oublions pas que, pour la plupart des hommes, accepter de venir pour des séances de counselling est une chose difficile et que, par conséquent, ils ont besoin de se sentir appuyés à ce moment-là.

Un autre aspect important du processus de sélection, c'est l'évaluation de la nature de la motivation de l'homme. Au moment du contact initial, la plupart des hommes sont suffisamment motivés à changer en raison de certaines circonstances externes (par exemple, leur femme a menacé de les quitter, ou bien elle est partie et refuse de revenir à moins qu'il ne cesse de la battre). L'homme commence alors à se rendre compte qu'il a un problème dans son mariage, même s'il juge que sa femme en est responsable.

Au cours de l'évaluation, il faut encourager l'homme à demander à venir pour des séances de counselling individuel, soit avant les séances de groupe, soit en même temps, s'il est en état très grave.

Il faut exclure comme membre d'un groupe tout homme chez qui toutes les apparences indiquent des symptômes psychiatriques, car ceux-ci risqueraient de perturber le fonctionnement du groupe. De plus, si un homme a un problème d'alcoolisme particulièrement grave, on peut lui demander de suivre un traitement antialcoolique avant de faire partie de ce groupe.

Règles fondamentales

La sélection a aussi pour but d'expliquer à l'homme la raison pour laquelle le programme de groupe a été mis sur pied et la formule selon laquelle il est conçu. S'il n'a encore jamais participé à une séance de counselling, il ne sait peut-être pas à quoi s'attendre pendant le programme. Il a peut-être des réserves toutes particulières quant au rôle du chef de groupe. On trouve ce genre de situation si l'homme pense qu'il va assister à une série de conférences ou suivre un cours où on lui enseignera à mettre fin à ses actes de violence. Or, même si le processus de groupe ressemble parfois à ce modèle, il ne s'agit pas vraiment de ce que l'on fait généralement dans une salle de classe.

Il est important d'éclaircir cette question au moment de l'admission. Il faut dire aux participants que plus leur motivation à changer de comportement est grande et plus ils participent aux activités du groupe, plus ils peuvent s'attendre à obtenir de bons résultats.

Il faut expliquer aux hommes que l'on s'attend à ce qu'ils assistent régulièrement aux séances du programme. Ils doivent pouvoir assister à huit séances sur dix, et ils doivent promettre d'assister chaque semaine à la séance tout entière (autrement dit, ne pas arriver en retard, ni partir avant la fin). Dans des circonstances qui empêchent un des hommes à participer régulièrement aux séances de groupe, par exemple s'il fait du travail d'équipe, on lui offrira des solutions de rechange, par exemple des séances particulières.

Sécurité et protection de la femme

La sélection terminée, on communiquera à l'homme, s'il est accepté, la date à laquelle commenceront les réunions du groupe. On lui dira que le chef de groupe communiquera avec sa femme, dans le cadre du processus d'évaluation et de sélection. On lui expliquera aussi les raisons pour lesquelles on communique avec sa femme, en précisant que si, à un moment quelconque du programme, le chef de groupe juge que la sécurité de cette dernière est en danger, il communiquera avec elle.

En effet, on considère toujours que la sécurité et la protection de la victime sont d'une importance capitale.

Enfin, on montre à l'homme un exemplaire du contrat écrit qu'il doit signer pour devenir membre du groupe (voir Supplément 2). Il emporte le contrat pour l'examiner chez lui et le rapporte pour le signer à la fin de la première séance de groupe.

Contenu des séances

Le contenu du programme a été choisi spécifiquement en fonction des croyances et des hypothèses quant aux causes de la violence. On établit un équilibre, par exemple, entre les besoins psychologiques des hommes qui battent leur femme et la nécessité de faire face aux problèmes sociaux en cause.

Dans cette optique, on présente une liste des éléments du programme, sous la forme d'un tableau, y compris le moment approximatif auquel le groupe traite chacun d'eux. Voici une description de chacun de ces éléments, ainsi que la raison pour laquelle il figure au programme.

SÉANCES DE GROUPE		
1 2 3	4 5 6 7 8	9 10
1. Présentations	9. Films	13. Terminaison
2. L'adhésion	10. Le temps personnel	14. Évaluation
3. Le contrat	11. Les rôles masculin/ féminin	15. Planification pour l'avenir
4. Questions	12. Tableau de dépendance	
5. Le registre de la colère*		
6. Signes précurseurs de la violence		
7. Solutions de rechange		
8. Mise en situation/ conclusion*		

1. Présentations

Les présentations ont lieu au début de la première réunion du groupe. Chaque membre se présente au groupe et explique pourquoi il a décidé de participer au groupe, quelles sont ses circonstances familiales, comment il a entendu parler du groupe et quels sont les objectifs qu'il espère réaliser en tant que membre du groupe.

Le but des présentations est de commencer à réduire le sentiment d'isolement. Ce genre d'interaction commence à créer la cohésion du groupe et l'identification à celui-ci. Les membres du groupe commencent à se connaître les uns les autres et à connaître leurs circonstances respectives.

2. L'adhésion

L'adhésion est le terme qui décrit le mieux la façon dont le chef de groupe s'efforce de faire participer les membres au processus de traitement. Il crée une ambiance sympathique où chacun se sent accepté, tout en faisant bien comprendre que son comportement violent est inadmissible. Il montre à ces hommes qu'il les respecte et qu'il se rend compte des luttes auxquelles chacun d'eux doit faire face. Le processus d'adhésion est très important pendant la sélection et aux premiers stades de l'existence du groupe.

Le processus d'adhésion demande un temps assez long, car les membres ont souvent tendance à minimiser leurs actes de violence et,

---

* La mise en situation et la conclusion et le registre de la colère font partie du déroulement normal de chaque séance de groupe.

par conséquent, ils ne s'engagent à accepter le traitement qu'à contrecoeur. De plus, ils craignent souvent un processus de traitement, car ils estiment qu'«un homme devrait pouvoir résoudre ses problèmes par lui-même». Ils ont souvent un sentiment d'humiliation ou de gêne parce qu'ils sont venus pour assister à des séances de counselling.

3. Le contrat

La signature du contrat a lieu à la fin de la première réunion du groupe. Le contrat explique ce qu'on attend des membres du groupe (assiduité, sincérité, degré de participation). On trouvera un exemplaire du contrat écrit au Supplément 2.

Le but du contrat écrit est de donner un caractère officiel à leur engagement à assister à des séances de counselling, et à participer aux activités du groupe en particulier. Comme il a aussi pour but de structurer la crise dans laquelle ils se trouvent, il a aussi un caractère thérapeutique. C'est un outil destiné à les aider à assumer leurs responsabilités. Il leur fixe des limites accessibles et, par conséquent, est un exemple direct de la création immédiate du respect de soi.

La signature du contrat officiel réduit considérablement le taux d'abandons parmi les membres en perspective. En effet, il souligne qu'il est très important que chaque membre prenne l'engagement ferme d'opérer certains changements dans sa vie.

4. Remise en question des ensembles de croyances stéréotypés

On pose des questions pendant toutes les séances de groupe, bien sûr, mais c'est pendant la première et la deuxième séance qu'on pose des questions particulières pour introduire la question de la violence et pour inciter les membres à travailler ensemble dans un but thérapeutique.

Les questions qu'on pose particulièrement sont les suivantes: Qu'est-ce que la violence? D'où provient-elle? Quels problèmes la violence a-t-elle présenté pour les membres? Qui est responsable de la violence? Quels sont les avantages de la non-violence? Quelles sont les conséquences du refus de changer?

La raison pour laquelle on pose les questions de cette façon, c'est de faciliter le rôle des membres dans leur propre changement. L'effet thérapeutique est bien plus grand ainsi que si l'on répondait à toutes ces questions pour eux. Il s'agit d'essayer d'inciter les participants à vouloir changer, et cela dans leur propre intérêt. On pose les questions d'une façon qui ne met pas encore en doute leurs réponses, mais qui va leur permettre de commencer à exprimer leurs idées et leurs sentiments concernant eux-mêmes et à mettre en doute quelques-unes des idées auxquelles ils souscrivaient jusque-là.

5. Le registre de la colère

Le premier soir, on explique à tous les membres qu'on va tenir un registre hebdomadaire des situations qui provoquent la colère et qu'on s'en servira à titre d'exercice chaque semaine, pendant toute la durée des réunions du groupe. On trouvera le registre de la colère au Supplément 3. On remettra un exemplaire du registre de la colère à chaque membre et on lui en expliquera le but et la méthode. Les membres devront remplir le registre de la colère, le cas échéant, dans le courant de la semaine. Ensuite, au début de chaque séance de groupe, on en utilisera un ou deux exemples.

Le but du registre de la colère est de permettre aux membres d'apprendre à identifier les sentiments de colère et les circonstances qui les provoquent; ils pourront alors commencer à examiner ce qui a augmenté ou diminué le degré de colère qu'ils ressentent.

Cet exercice aide les membres à acquérir la maîtrise sur les pensées et les sentiments qu'ils avaient pendant qu'ils étaient en colère. Voici ce qu'a dit un membre: «J'ai emporté cette feuille au travail la semaine dernière pour pouvoir l'examiner quand j'étais en colère contre mon patron. C'était vraiment efficace.»

6. Signes précurseurs de la violence

Dans cet exercice, qu'on fait habituellement pendant la deuxième réunion du groupe, on demande aux membres de réfléchir aux actes de violence passés pour essayer d'identifier les signes ou les signaux visuels, auditifs et affectifs qui étaient présents juste avant l'acte de violence. On demande alors aux membres de se rappeler ce qu'ils ont vu et ce qu'ils se rappellent avoir entendu et ressenti à ce moment-là.

Le but de cet exercice est de permettre aux membres de commencer à identifier les situations potentiellement violentes avant de perdre entièrement la maîtrise d'eux-mêmes. En effet, une fois qu'ils ont perdu la maîtrise d'eux-mêmes, ils ont très peu conscience de ce qui se passe ou des moyens de retrouver la maîtrise d'eux-mêmes. Si la situation n'est pas assez grave pour leur faire perdre la maîtrise d'eux-mêmes, il est plus facile de choisir une solution de rechange à la réaction de violence, mais pour cela il faut une plus grande prise de conscience des signes et des signaux de l'accumulation de la colère.

Voici l'observation faite par un membre au début de l'exercice. «Je ne savais pas que j'allais commettre un acte de violence. C'est venu tout d'un coup et j'ai perdu toute maîtrise de moi.» Une semaine après avoir fait cet exercice, voici ce qu'il a raconté: «Dimanche dernier, ma femme et moi nous étions sortis avec les enfants. J'ai commencé à ressentir et à voir quelques-uns des signes qui me disaient

que je commençais à perdre la maîtrise de moi. J'ai vite décidé d'aller faire un tour à pied tout seul et, à mon retour, tout allait bien.»

7. Solutions de rechange

À peu près au même moment où l'on fait l'exercice des signes précurseurs de la violence, il est souvent bon, pendant la deuxième séance, de discuter des solutions de rechange à la réaction de violence. Le chef de groupe demande aux membres de commencer à réfléchir à des solutions de rechange, qu'ils ont déjà essayées ou qu'ils pourraient songer à essayer.

Là encore, c'est aux membres qu'il appartient de trouver les solutions de rechange; le chef de groupe, lui, ne fait que faciliter la démarche. Si un membre a de la difficulté à trouver des solutions de rechange, ou s'il présente des raisons pour lesquelles les diverses solutions de rechange ne seraient pas efficaces dans son cas, les membres du groupe devront le mettre au défi, peut-être avec l'aide du chef de groupe ou avec un modèle qu'il présentera.

8. Mise en situation/conclusion

Le processus de mise en situation et de conclusion commence dès la première séance et dure pendant toute l'existence du groupe. Pendant la mise en situation, chaque membre décrit brièvement comment s'est passée sa semaine et dit comment il se sent. Pendant la conclusion, chaque membre décrit brièvement ce qu'il pense de la séance de groupe. Le chef de groupe participe aussi à cet exercice pour présenter un rôle à titre de modèle.

Le but de cet exercice est de diminuer encore davantage le sentiment d'isolement des membres et de faciliter leurs relations mutuelles sur le plan affectif. Il en résulte une plus grande cohésion pour le groupe, ce qui renforce l'effet thérapeutique du programme. Il permet aussi aux chefs de groupe et aux membres de voir chaque semaine si les actes de violence continuent ou s'il y a des membres qui sont en état de crise. Quant aux actes de violence mentionnés au cours de cet exercice, on les prend au sérieux et on leur donne la priorité dans les discussions de la soirée.

9. Films

On utilise parfois des films audiovisuels pour susciter la discussion de certaines questions, ainsi que pour présenter certains sujets de manière différente aux membres.

Une des raisons pour lesquelles certains hommes battent leur femme, par exemple, c'est qu'ils ont tout un ensemble d'attitudes envers les femmes et de valeurs qui tendent à tolérer l'agression contre l'épouse. Or, nous croyons qu'un changement dans ces attitudes chez ces hommes se traduira par un changement de comportement envers leur femme. Le film intitulé «To Have and To Hold» décrit un service de counselling créé à Boston à l'intention d'hommes qui battent leur femme. Le film examine les attitudes des hommes envers les femmes et les valeurs connexes. Il donne aux membres du groupe le même message que celui dont ils ont déjà discuté lors des réunions précédentes. Il en résulte une prise de conscience du contexte social dans lequel se manifeste la violence, une réduction du sentiment d'isolement et la réalisation de l'étendue du problème.

Voici le titre d'autres films qui ont été utilisés: «Shifting Gears»; «Killing Us Softly»; et «Battered Women: Violence Behind Closed Doors».[2]

10. Le temps personnel

Il s'agit d'une période, surtout vers le milieu de la durée du programme, où l'on encourage les membres à faire part de leurs idées à tous. Cela donne à chaque membre la possibilité de connaître l'opinion des autres sur la façon dont il a réglé une certaine situation dont il avait décidé de parler. Cette période permet aussi de parler des actes de violence qui ont continué à se produire au cours de la semaine précédente. Cette période donne souvent lieu à de fortes discussions entre les membres, et les incite à se mettre mutuellement au défi. Il s'agit donc essentiellement d'un moment destiné à permettre à l'individu de résoudre ses problèmes avec l'aide des observations et le soutien du groupe.

11. Les rôles masculin/féminin

À notre avis, la discussion de ce que devraient être les rôles masculin et féminin est une composante importante de la phase intermédiaire de l'existence du groupe. L'exercice consiste à inscrire les termes masculin/féminin au haut d'un tableau à feuilles mobiles. On demande alors aux membres de donner des termes qui caractérisent chaque appellation et on les inscrit en deux longues colonnes, très variées quant à leur composition, mais représentatives du point de vue et de l'attitude des membres envers chacun des deux sexes. On fait le même exercice pour les termes «mari» et «épouse».

---

2 On peut obtenir ces films par l'entremise du programme de prévention de la violence familiale (voir Annexe F).

Le but de cet exercice est de démontrer que l'assignation des rôles selon le sexe n'est pas héritée biologiquement, mais est largement arbitraire. Cela est clairement démontré par les nombreuses contradictions exprimées (p. ex. les femmes sont fortes/faibles). Cet exercice a pour but de susciter la discussion entre les membres, car ils commencent à comprendre plus clairement qu'une assignation rigide des rôles contribue à la violence, et qu'elle risque de miner chez l'individu l'estime de soi et l'image qu'il a de lui-même.

Par suite de cet exercice, les hommes commencent à voir qu'ils ont eux-mêmes été les victimes des rôles stéréotypés selon le sexe, d'où un effet répressif sur certains aspects importants de leur vie, surtout dans le domaine affectif.

> J'ai toujours voulu que ma femme soit ma meilleure amie, mais je n'ai jamais su exprimer mes sentiments. Si je le faisais, je croirais que c'est un signe de faiblesse.

12. Tableau de dépendance

Vers le milieu du programme, et à la suite des autres discussions sur les comportements selon le sexe, la question de la dépendance dans le couple se fait jour. Pour illustrer le contraste entre une dépendance saine et une dépendance malsaine, on esquissera le tableau suivant pour examiner trois genres différents de relations.

1.

Indépendance. Celle-ci se caractérise par la distance, le manque d'intimité et de soutien, et par la solitude.

2.

Dépendance. Celle-ci se caractérise par la tension, l'instabilité, la perte de la maîtrise de soi, l'immobilisation, l'insécurité, le besoin, l'anxiété, la fatigue, l'absence de tolérance envers les différences.

3.

Interdépendance. Prise de conscience, intimité, variété, respect des différences, mouvement, désir, maîtrise de soi, amitié.

On demande aux participants de choisir le modèle qui, à leur avis, correspond à leur cas. La plupart choisissent le N° 2. Il s'ensuit alors une discussion pour savoir comment passer du N° 2 au N° 3.

Le but de cet exercice est d'opérer chez l'homme une prise de conscience du fait que sa fréquente préoccupation quant à ce que sa femme pense, ressent et fait entraîne de nouvelles difficultés, à la fois pour lui et pour elle. Il contribue aussi à réduire le degré de dépendance de l'homme vis-à-vis de sa femme. Pour cela, il faut qu'il se considère comme ayant une individualité distincte de celle de sa femme. En même temps, il fonde l'estime de soi sur lui-même, et non plus tellement sur certains comportements spécifiques en relation avec sa femme.

Une fois que l'homme commence à considérer sa femme en tant qu'individu distinct, et non plus comme un prolongement de lui-même, la qualité de leurs relations s'améliore et son estime de soi augmente.

13. Discussion de terminaison

Lors de l'avant-dernière séance, le chef de groupe doit soulever la question de la terminaison du programme, à moins que l'un des membres du groupe l'ait déjà mentionnée. Ainsi, les membres du groupe auront deux séances pour exprimer leurs pensées et leurs sentiments concernant la terminaison du programme. Cela est important pour leur permettre d'apprendre à identifier leurs sentiments, qui sont souvent très intenses à ce stade, et de savoir réagir en conséquence.

Dans le cadre de la discussion de terminaison, chaque membre parle des progrès qu'il croit avoir réalisés au sein du groupe et explique en quoi l'expérience du groupe l'a aidé à changer. Au moment où un des membres parle de ses progrès, n'importe quel membre du groupe ou le chef de celui-ci peut lui donner ses impressions.

Le but de cette discussion est de donner aux membres suffisamment de temps pour enregistrer et exprimer leurs sentiments de tristesse et de peine à l'idée que le programme du groupe va prendre fin. Elle permet aussi aux participants de consolider les changements qu'ils ont réalisés.

14. Évaluation

Au cours de la dernière séance, on effectue une évaluation orale et écrite. On trouvera au Supplément 4 un exemplaire du questionnaire d'évaluation. L'évaluation orale est semblable à l'évaluation écrite en ce sens qu'on demande aux membres de faire un commentaire sur leur participation au groupe, de dire ce qu'ils ont aimé et ce qu'ils n'ont pas aimé dans le programme, ce qui leur a été le plus utile et ce qu'ils recommanderaient pour les autres groupes à l'avenir. Cela est important car, une fois de plus, cela leur permet d'articuler

clairement leurs pensées et leurs sentiments (positifs et négatifs) concernant le groupe et leur participation à celui-ci.

Le but des évaluations est de permettre aux membres d'examiner le programme de dix semaines et de réfléchir à l'efficacité des diverses séances en ce qui concerne leurs progrès. Un autre objectif important, c'est de gagner des renseignements précieux afin de pouvoir améliorer et modifier constamment le modèle du groupe en vue d'offrir un service plus efficace.

15. Planification pour l'avenir

Il s'agit, pour chaque membre du groupe, d'examiner en quoi il doit encore faire des progrès et quels changements il doit encore effectuer. Dans cet ordre d'idées, on examine s'il a encore des séances de counselling (individuelles, par couple ou des séances de groupe). On demande aussi à chaque membre de dire ce qu'il ferait à l'avenir s'il se croyait porté à des actes de violence.

Le but de cet exercice est de permettre aux membres de comprendre que la croissance et le développement constituent un processus continu, qui ne cesse pas parce que les réunions du groupe sont terminées. Il permet à chaque membre de faire des plans pour l'avenir et d'être prêt à concevoir une stratégie qui lui permettra de savoir comment agir à l'avenir s'il ressent l'envie de commettre un acte de violence.

Les processus de groupe

Aux premiers stades du groupe (séances 1 à 3), lorsque les membres commencent à travailler ensemble, ils éprouvent de la crainte, de l'anxiété et un certain manque de confiance. Dans la plupart des cas, c'est la première fois qu'ils participent à des séances de counselling de groupe, en tout cas pour le but en question. Les membres s'intéressent donc beaucoup à la situation des autres membres présents et se posent toutes sortes de questions à ce sujet.

Dans la phase initiale, les chefs de groupe jouent un rôle assez important, car ce sont eux qui organisent presque toutes les activités ou discussions de la soirée.

Dans la phase intermédiaire de l'existence du groupe (séances 4 à 8), les membres sont beaucoup plus à l'aise pour se parler. Ils ont acquis un certain degré de confiance et de cohésion, au point où ils commencent à se confronter et à se questionner les uns les autres concernant certaines de leurs idées ou leur comportement. Cela donne aux membres l'impression de bénéficier du soutien des autres dans leurs tentatives d'auto-examen. C'est là que plusieurs membres du groupe assument le rôle de thérapeutes à l'égard des autres membres. Il s'agit là d'un phénomène parfaitement approprié, que les chefs de groupe encouragent même, afin de permettre à chaque membre du groupe d'apprendre quelque chose aux autres.

Pendant cette phase du programme, le rôle des chefs de groupe est bien plus effacé que pendant la phase initiale. Le meilleur moyen de décrire ce que font les chefs de groupe pendant ces séances, c'est de parler d'un rôle d'animateur. Ils s'efforcent de concentrer l'attention du groupe sur un sujet approprié et, le cas échéant, projettent des films. Dès lors, les membres du groupe travaillent ensemble dans un but thérapeutique.

Pendant la phase finale de l'existence du groupe (séances 9 et 10), les membres commencent à dire qu'il leur reste très peu de temps et qu'ils aimeraient que le programme continue.

À ce stade, le rôle des chefs de groupe devient plus important, car le groupe passe par la phase de terminaison. Ils doivent donc recommencer à organiser les séances de façon plus structurée.

Mesures des résultats

L'objectif principal du groupe, c'est de permettre aux membres de mettre fin aux actes de violence envers leur femme. Au moment de l'évaluation, lorsque nous demandons s'il y a encore eu des actes de violence, nous voulons parler, comme l'indique ce guide, d'agressions verbales, d'agressions physiques ou de dommages matériels. Avant la participation au programme, le problème de la violence a été identifié soit par l'homme, soit par sa femme. À la fin des séances de groupe, le résultat pour chaque membre se mesure comme suit:

A. Son propre rapport oral sur les changements qui ont eu lieu pendant sa participation au programme (y compris, bien entendu, la question: «Y a-t-il encore eu des actes de violence?»).

B. Sa femme, avec qui on communique pour lui demander s'il y a encore eu des actes de violence et si elle a remarqué d'autres changements chez son partenaire depuis sa participation au programme de groupe.

On organise aussi, quatre mois après la dissolution du groupe, une séance de suivi à l'intention de tous les membres. Le but de cette séance de suivi est d'évaluer à nouveau l'efficacité du programme en ce qui concerne la cessation des actes de violence et les autres changements. Comme avant, on demandera ces renseignements à l'homme et à sa femme. La communication avec la femme se fera habituellement par téléphone. On trouvera un exemplaire du formulaire d'évaluation dans le Supplément 5.

Évaluation du programme de groupe

A. <u>Avantages</u>

o Le programme peut être réalisé même si le temps du personnel, les ressources financières, ou les deux sont limités.

o Dix semaines suffisent pour permettre aux membres de commencer à effectuer certains changements, à condition qu'ils puissent bénéficier d'un service de counselling après la fin du programme.

o La structure de dix semaines est utile à l'établissement d'un projet de démonstration avant la création d'un programme continu. Il comporte une limite de temps, et sa structure et son contenu sont très clairs.

o Pour de nombreux hommes, la formule des séances de groupe est efficace comme mode d'intervention.

o La formule des séances de groupe laisse une certaine latitude quant au style particulier et aux connaissances spécialisées du chef de groupe. Ces variantes peuvent être facilement incorporées à cette structure.

o La structure de dix semaines peut être facilement transformée en un programme continu, comme il en existe déjà à l'heure actuelle.

B. Inconvénients

o La structure de dix semaines ne permet pas de répondre aux besoins particuliers de chaque membre. Lorsque le programme se termine, le contact d'un membre avec celui-ci cesse, ce qui ne veut pas dire qu'il a réalisé les objectifs du groupe ou ses propres objectifs.

o La mise sur pied du programme nécessite beaucoup de temps et d'énergie de la part des chefs de groupe. Comme il s'agit d'une structure de dix semaines, c'est une dépense de temps et d'énergie qu'il faut répéter chaque fois qu'un nouveau groupe est mis sur pied.

o Si le programme n'est pas de nature continue, il n'y a pas de membres plus avancés (que l'on trouve dans les programmes continus) qui sont susceptibles de jouer le rôle de personnes-ressources auprès des nouveaux membres.

o Le stress imposé au chef de groupe est bien plus grand dans le cas d'une structure de dix semaines; c'est pourquoi le modèle de coanimation de groupe est nettement préférable, sauf qu'il faudra alors doubler le temps que le personnel consacre au programme.

o Si le programme n'est pas organisé de façon continue, le nombre d'hommes qui suivent le programme jusqu'au bout en une année est nettement inférieur à celui qu'on obtient avec un programme continu.

o S'il n'y a pas de programme continu, on inscrit les noms des hommes sur une liste d'attente. Or, pour bénéficier au maximum du programme, ils devraient venir pour le traitement pendant qu'ils sont en état de crise et qu'ils sont fortement motivés à changer.

C. Recommandations

o Il est indispensable que le programme de traitement pour les hommes ne fonctionne pas de façon isolée dans la communauté. Si l'on

veut qu'il bénéficie d'un profil plus élevé et qu'il s'inscrive dans un ensemble de ressources offertes aux familles où existe la violence envers les femmes, il doit faire partie d'un réseau complet de services. Il est donc important de ne pas mettre ce programme sur pied avant de pouvoir offrir des services aux femmes et aux enfants, mais de le faire en conjonction avec ceux-ci.

o Une composante de recherche est indispensable au développement clinique continu et au financement des programmes pour hommes. Grâce à la recherche, on peut démontrer l'efficacité de ce genre de programme.

o Le «claquage» ou épuisement peut être un problème grave dans le cadre de ce programme. On peut minimiser ce danger en démontrant que l'organisme en question appuie ce genre de programme. Le système de coanimateur de groupe contribue aussi à réduire le risque de «claquage». Si le programme s'inscrit dans le cadre d'un réseau complet de services offerts aux familles où existe la violence envers la femme, il assure le soutien non seulement de ces familles, mais aussi de ceux qui offrent ces services.

o Les programmes de ce genre ne doivent pas se faire concurrence les uns aux autres pour le financement de base nécessaire aux services offerts aux femmes battues et à leurs enfants. Cela est particulièrement vrai pour les foyers d'accueil pour femmes, de même que pour les groupes de soutien à l'intention des femmes battues.

Réflexions personnelles

Peu de temps après l'organisation du premier programme de groupe, j'ai commencé à retirer bien des satisfactions de cette partie de mon travail. Pendant les séances où nous travaillions tous ensemble et que nous apprenions certaines choses les uns des autres, j'ai pu voir très clairement la douleur morale, les contraintes et la crainte que ces hommes s'étaient imposés dans leur vie. Ils s'efforçaient de répondre à une image de la masculinité qui leur avait été inculquée bien des années auparavant. Sous bien des rapports, ils étaient les victimes de la socialisation traditionnelle des hommes.

Sous le vernis tout extérieur de la maîtrise de soi et de la compétence se dissimulaient des sentiments troublants: la crainte, le complexe d'infériorité et le doute de soi. Notre travail en groupe a consisté en partie à essayer d'aider ces hommes à créer et à recréer leurs pensées et leurs sentiments intimes concernant leur moi, afin de leur permettre d'entretenir des rapports plus constructifs et plus satisfaisants avec autrui, particulièrement avec leur femme.

Travailler avec ces hommes a été particulièrement enrichissant pour moi, en ce sens que moi aussi j'avais absorbé, pendant ma croissance, le conditionnement et les stéréotypes propres au rôle de l'homme. Moi aussi j'avais combattu, et je combats encore, mon attitude «masculine» envers moi-même et envers les femmes.

J'ai donc trouvé le programme de groupe très enrichissant. Comment arrive-t-on à convaincre quelqu'un qu'il doit opérer un changement qui constitue pour lui une menace et qui pourtant est si riche en promesse, pour lui et pour son avenir? Voilà le défi qui se présente à nous.

Il est passionnant d'arriver à soulever le masque de ces hommes et de découvrir les richesses d'un monde intérieur qui, certes, est très souvent sous-développé. Assister chez ces hommes à la croissance et au développement de leur potentiel a été une expérience extraordinaire!

Ce qui a été pour moi une source toute particulière de stress, c'est que j'ai dû travailler isolément des autres, car le soutien ferme et démontrable de nos collègues est un élément indispensable du succès. Une autre source de stress, c'est le sentiment de responsabilité qui m'a assailli parfois devant un homme particulièrement résistant au changement, sachant que s'il refuse de collaborer, sa femme actuelle ou future est en grave danger.

Tout cet effort vaut-il la peine d'être fait? Je m'intéresse toujours à ce problème et j'ai l'intention de continuer à m'y intéresser, car je sais que, grâce aux efforts et à l'intérêt de tous les chefs des groupes d'hommes, et à ceux des hommes eux-mêmes, nous allons contribuer à réduire considérablement le nombre de cas de femmes battues.

Je pense que les hommes doivent aussi donner l'exemple d'un comportement non violent à d'autres hommes et ne pas se contenter du statu quo. Ce faisant, nous allons former un élément important d'un réseau qui, un jour, mettra un terme à toute violence envers les femmes.

Nous ne devrions pas compter sur les femmes pour mettre fin à la violence des hommes. Depuis trop longtemps, la femme est la victime de cette violence. Il est temps que cela change. C'est par mes efforts continus dans ce domaine, en tant que chef de groupe, thérapeute et chef d'atelier, que j'ai essayé de contribuer à réduire l'inégalité sociale dont la femme est victime.

Supplément 1 Questionnaire de sélection

1. Depuis combien de temps êtes-vous marié ou vivez-vous en tant que couple?
   Depuis combien de temps connaissez-vous votre femme?
   Quel est votre âge et l'âge de votre femme?

2. Y a-t-il des enfants qui sont issus de votre relation? Quel est leur sexe et leur âge?

3. Veuillez décrire le genre de violence qui se produit actuellement dans votre relation.
   Quand a eu lieu le dernier acte de violence?
   Sous quelle forme se présentent vos actes de violence envers votre femme? Précisez.
   Quelle a été la fréquence de vos actes de violence?
   Votre femme a-t-elle déjà dû consulter un médecin pour des blessures dues à un acte de violence?
   A-t-on déjà dû appeler la police?
   Avez-vous déjà été poursuivi en justice pour voies de fait?
   Avez-vous déjà, par vos actes de violence, endommagé les biens ou les possessions de quelqu'un?
   Avez-vous déjà fait preuve de violence envers les enfants?

4. Avez-vous déjà fait preuve de violence envers les femmes avec qui vous viviez auparavant?
   Si oui, veuillez donner des précisions.

5. Avez-vous un caractère violent en dehors de votre situation dans le couple?
   Si oui, veuillez donner des précisions.

6. À votre avis, quelle est la cause de votre comportement violent?

7. Veuillez décrire votre occupation actuelle et vos occupations antérieures.

8. Aviez-vous consommé de l'alcool au moment de vos actes de violence?
   Si oui, décrivez votre comportement en ce qui concerne la consommation d'alcool: quantité et fréquence?
   Avez-vous déjà battu votre femme sans avoir bu?
   À votre avis, avez-vous un problème d'alcoolisme?

9. Quels étaient les membres de votre famille d'origine?
   Avez-vous déjà vu votre père frapper votre mère?
   Saviez-vous qu'il la frappait?
   Avez-vous été battu ou sévèrement puni par vos parents?
   À votre avis, quelle était la cause de la violence dans votre famille d'origine?

10. Avez-vous déjà consulté un service de counselling?
    Quel en a été le résultat?

11. Comment avez-vous appris l'existence de ce programme?

12. Pourquoi vous intéressez-vous à ce groupe?

13. Quels résultats voulez-vous atteindre en participant aux activités de ce groupe?

Supplément 2 Contrat de groupe pour hommes

Je désire m'inscrire au groupe d'hommes concernant la violence. L'objectif de ce groupe est de m'aider à cesser de commettre des actes de violence envers ma femme.

En participant au groupe, il me faudra parler de moi-même et que j'écoute les observations des autres sur ce que j'ai dit; il me faudra aussi écouter les autres et leur faire part de mes observations. Cet échange de renseignements et d'observations a pour but d'aider tous les membres du groupe à atteindre les objectifs de celui-ci.

L'usage du tabac, des drogues ou de l'alcool n'est pas autorisé pendant les réunions du groupe. Quelqu'un qui est en état d'ivresse ou d'euphorie ne doit pas assister aux réunions du groupe.

Les réunions commencent et se terminent à l'heure. Si vous êtes en retard de plus de dix minutes, n'entrez pas, car cela interromprait les activités du groupe.

Si vous ne pouvez pas assister à une réunion, téléphonez au chef de groupe et laissez un message. Afin de maintenir la solidarité du groupe, vous devrez expliquer votre absence à ses membres lors de la prochaine réunion.

À titre de membre du groupe, j'accepte la responsabilité:

A. d'assister à toutes les réunions et d'être à l'heure;

B. de m'efforcer de respecter mon engagement de cesser mon comportement violent;

C. d'apprendre quelles sont les solutions de rechange pour faire face au stress et à la frustration;

D. d'apprendre à identifier le comportement et les attitudes sexistes chez moi et chez les autres membres du groupe;

E. de parler, si je le désire, de ma situation personnelle pendant les réunions du groupe;

F. de faire des observations constructives concernant la situation des autres membres;

G. d'aider les autres membres en leur faisant remarquer si certaines de leurs attitudes ou de leurs idées sont constructives ou destructives.

Signature: _____

SUPPLÉMENT 3

LE REGISTRE DE LA COLÈRE

DÉCLENCHEUR	DEGRÉ DE COLÈRE	ARGUMENTS POUR AUGMENTER LA COLÈRE	ARGUMENTS POUR DIMINUER LA COLÈRE

* Traduit de l'ouvrage d'Anne L. Ganley. Ph.D. Court-Mandated Counselling For Men Who Batter: A Three-Day Workshop For Mental Health Professionals. Participant's Manual.

Supplément 4 Évaluation du groupe

Quels sont les aspects de l'expérience de groupe que vous avez trouvés les plus utiles?

Quels sont les aspects de l'expérience de groupe que vous avez trouvés les moins utiles?

Y a-t-il des choses que vous auriez voulu retirer du groupe, mais que vous n'en avez pas retirées?

Si vous avez déjà consulté des services de counselling individuel, en quoi l'expérience de groupe était-elle différente?

Avez-vous eu suffisamment de possibilités pour dire ce qui vous déplaisait dans le groupe? Oui _____ Non _____. Sinon, pourquoi pas?

Auriez-vous préféré que le conseiller vous donne plus d'instructions, ou moins? Expliquez.

Aviez-vous l'impression que les questions dont on a traité lors des séances de groupe correspondaient généralement à vos propres problèmes?

Nous aimerions connaître vos observations sur la façon dont le groupe était dirigé.

Avez-vous des suggestions pour les groupes futurs du même genre?

Toutes observations supplémentaires.

Supplément 5 Évaluation de suivi

1. Y a-t-il eu des actes de violence depuis la fin du programme de groupe?

2. Avez-vous agi différemment de ce que vous auriez fait avant votre participation au groupe?

3. Qu'avez-vous fait, depuis la dernière séance de groupe, quand vous étiez en colère?

4. En quoi votre réaction était-elle différente de ce qu'elle était avant que vous assistiez aux réunions du groupe?

5. Votre participation au groupe a-t-elle changé vos idées concernant la violence?

6. Pensez-vous que vous avez encore besoin d'aide concernant la violence ou tout autre aspect de votre vie?

7. Êtes-vous actuellement en contact avec votre femme?

8. Diriez-vous que vos relations avec elle sont meilleures, pires ou les mêmes qu'avant votre participation au groupe?

9. En rétrospective, quelle était, en ce qui vous concerne, la partie la plus utile du programme de groupe?

10. Avez-vous appris quelque chose dans le groupe dont vous vous servez encore dans votre vie quotidienne?

11. Estimez-vous que ce programme de groupe devrait être offert à d'autres hommes?

12. Avez-vous des suggestions quelconques pour encourager d'autres hommes à participer à ce genre de programme?

13. Quels changements suggéreriez-vous qu'on y apporte pour le rendre plus efficace?

14. Seriez-vous prêt à participer à certains aspects continus de ce programme (par exemple, les demandes de la part des médias; l'aide offerte à d'autres femmes; l'éducation du public)?

15. Que feriez-vous si vous commettiez à nouveau des actes de violence, ou si vous aviez l'impression que vous allez peut-être en commettre?

16. Quels plans avez-vous pour continuer à améliorer la qualité de votre vie?

9 MODÈLE PRÉLIMINAIRE POUR LE TRAVAIL DE GROUPE AVEC DES ENFANTS

Le travail de groupe avec des enfants appartenant à la famille d'une femme battue est un domaine encore relativement nouveau. Dans ce chapitre, je mettrai à contribution ma propre expérience et les résultats des travaux d'autres spécialistes dans ce domaine, c'est-à-dire surtout des travailleurs qui s'occupent des enfants dans les foyers intermédiaires. Il n'existe pas encore de modèle de groupe définitif pour les enfants. C'est pour cette raison que ce chapitre doit être considéré comme un fondement sur lequel vous pouvez bâtir, en vous servant de vos propres idées, et comme un moyen de stimuler votre pensée. Il répond à un grand nombre de questions qu'on nous pose le plus couramment concernant le travail de groupe avec des enfants appartenant à la famille d'une femme battue.*

Pourquoi un groupe pour les enfants est-il important?

Les enfants ont besoin du même genre de soutien et d'intervention que leurs parents. Ils ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls devant ce problème. En devenant membre d'un groupe, l'enfant se sent moins isolé. Par la création d'un endroit sûr où les enfants peuvent parler de leurs expériences, le chef de groupe leur indique une solution de rechange au climat de secret qui domine leur vie à la maison. En rencontrant d'autres enfants qui se trouvent dans la même situation, ils éprouvent moins de sentiments de culpabilité et de blâme personnel. L'enfant croira bien plus facilement que la situation n'est pas de sa faute s'il a la possibilité de rencontrer d'autres enfants «normaux» dont la situation n'est pas de leur faute non plus. Le groupe offre une ambiance de sécurité où l'enfant peut exprimer ses craintes et son désarroi devant sa situation et pour valider ses expériences. Le groupe lui donne aussi la possibilité d'abandonner la croyance à certains mythes destructeurs et de trouver des méthodes plus efficaces pour résoudre les problèmes que celles qu'il connaît. Mais surtout, le groupe est un endroit spécial où l'on croit ce que disent les enfants, où on les respecte et où on les écoute.

---

* Je tiens à remercier Mme Rhonda Freeman, coordonnatrice du programme «Families in Transition» de l'Association des services familiaux du Toronto Métropolitain, de m'avoir permis de participer à son programme de recherche sur les enfants appartenant à des familles dont les parents sont séparés ou divorcés. Ses connaissances spécialisées m'ont appris une foule de choses sur le travail de groupe avec des enfants.

Que doit savoir le chef de groupe avant d'organiser un groupe pour les enfants?

Même s'il n'a pas besoin d'être un spécialiste en psychopédagogie, le chef de groupe d'un programme pour enfants doit posséder une compréhension générale des questions suivantes. Il doit:

o avoir une compréhension bien claire du problème de l'agression envers les femmes et de ses effets sur tous les membres de la famille.

o comprendre l'effet de la violence sur les enfants.

o connaître les signes et les symptômes de l'agression envers les enfants et les diverses formes qu'elle revêt.

o connaître les méthodes à adopter dans les situations où l'on soupçonne un cas d'agression envers les enfants et les choses qui peuvent être révélées au cours du programme de groupe.

o posséder une compréhension générale de la théorie du développement de l'enfant et des compétences dans la gestion des enfants.

o faire preuve de réalisme concernant les résultats auxquels il s'attend chez des enfants de différents âges et de différents stades de développement.

o connaître les ressources communautaires offertes pour les enfants au cas où il devrait envoyer un enfant à un service spécialisé, par exemple la thérapie par le jeu, l'orthophonie ou l'aide dans les travaux scolaires.

o manifester de la compréhension et de l'empathie concernant les responsabilités imposées au parent et qui sont une source de stress, ainsi que pour la complexité de son rôle.

o comprendre l'effet sur les enfants des stéréotypes relatifs aux rôles selon le sexe.

o comprendre les effets sur les enfants de la séparation et du divorce.

o comprendre les responsabilités d'un intervenant en faveur d'un enfant.

Quels sont les objectifs du groupe d'enfants?

Tous les objectifs du groupe reposent sur le principe de base suivant, qui est présenté dans tout ce guide: personne n'a le **droit** d'agresser qui que ce soit et personne ne **mérite** d'être la victime d'une agression! Un des thèmes que l'on soulève au début des réunions du groupe et que l'on renforce pendant toute la durée du programme, c'est de donner à l'enfant l'estime de soi à laquelle il a droit en tant

qu'individu.* On reconnaît à l'enfant un rôle d'**expert** dont l'opinion est l'aspect le plus important de tout le programme.

Voici en quoi consistent les objectifs du groupe:

o créer une ambiance de sécurité où les enfants peuvent parler d'eux-mêmes et de leur situation. **La sécurité est d'importance capitale.**

o donner des renseignements concrets concernant les femmes battues et l'agression envers les enfants, afin que ceux-ci puissent désapprendre certains mythes destructifs.

o apprendre à identifier et à exprimer toute une gamme de sentiments, et cela de façon constructive, tout particulièrement l'expression non violente de la colère.

o examiner d'autres modèles de rôles que celui que l'enfant connaît déjà, mais qui est souvent une source d'oppression.

o rehausser l'estime de soi et le sentiment de confiance chez l'enfant.

o renforcer les systèmes de soutien personnel de l'enfant.

o créer chez l'enfant une prise de conscience de ses droits et de ses responsabilités et lui donner des moyens réalistes de s'en prévaloir ou de s'en acquitter.

o soulager le sentiment de responsabilité de l'enfant pour les problèmes de ses parents.

o aider l'enfant à démêler les sentiments ambivalents qu'il peut éprouver envers ses parents.

o aider l'enfant à apprendre d'autres moyens de résoudre ses problèmes et créer des occasions de les pratiquer dans le groupe.

Qui est-ce qui envoie des enfants au groupe?

Si vous travaillez dans le cadre d'un organisme de services sociaux, la plupart des enfants qui suivront le programme à l'origine seront ceux des familles dont vous vous occupez. À mesure qu'ils connaîtront votre intérêt pour ce domaine, vos collègues vous enverront probablement des enfants, surtout s'ils sont sensibilisés à la question. Enfin, on vous enverra des enfants d'en dehors de votre organisme. Les foyers d'accueil et les centres pour les femmes en

---

* Dans les ouvrages de Maureen Miller et de Jack Canfield, dans la bibliographie à la fin du chapitre 6, on trouvera une excellente variété d'exercices pour augmenter l'estime de soi, et ces exercices peuvent facilement être adaptés à un programme pour enfants.

crise sont d'excellents endroits pour trouver des enfants susceptibles de suivre le programme. Vous devez prouver votre crédibilité en tant que chef de groupe et votre sensibilité aux questions en cause avant de vous attendre à ce que l'on vous envoie des enfants de ces sources. Finalement, on vous enverra des enfants sur la recommandation de bouche à oreille des clients et des personnes informées qui s'occupent de la prestation de services.

Quel est le rôle que joue la mère?

J'ai commencé à m'occuper des enfants à la demande de leur mère. Dans bien des cas, une fois que les femmes battues avaient réglé leur propre situation, habituellement dans le cadre d'un groupe, elles m'ont demandé d'aider aussi leurs enfants.

Au début, je croyais que les enfants bénéficieraient indirectement d'un service qui augmente le bien-être de la mère. Je crois toujours à ce principe, mais il n'est pas suffisant. L'enfant a besoin de connaître la place qui lui revient, et la mère doit se réserver le temps nécessaire à un programme axé sur l'enfant.

Dans des conditions idéales, il est préférable que la femme ait participé à un programme de groupe axée sur ses propres besoins. Une fois les objectifs de ce programme atteints, elle est plus libre de s'occuper des besoins de ses enfants. Si cela n'est pas possible, il faut former un groupe de mères pour essayer d'équilibrer ses besoins avec ceux de ses enfants. On ne peut guère s'attendre à ce qu'une mère participe à un programme exclusivement axé sur l'enfant si elle n'a jamais eu la possibilité de participer à un groupe axé sur elle-même.

Quels sont les objectifs d'un groupe de mères?

1. Sensibiliser les mères à l'effet de la violence sur leurs enfants.

2. Offrir, à titre de solution de rechange, des moyens non violents de discipliner les enfants, ainsi que des renseignements sur les techniques générales de gestion des enfants.

3. Les aider à comprendre le rapport qu'il y a entre l'agression de la femme et la violence envers les enfants.

4. Aider les mères à faire la distinction entre les besoins normaux de développement des enfants et ceux qui sont une source de problèmes.

5. Aider les mères à reconnaître que leurs enfants sont en état de crise et à faire preuve d'empathie pour leurs sentiments.

6. Soutenir les mères dans leur recherche de moyens plus efficaces de communiquer avec leurs enfants.

7. Reconnaître la difficulté du rôle de parent et les soutenir dans ce rôle.

8. Sensibiliser les mères à l'effet sur les enfants de la séparation et du divorce.

9. Sensibiliser les mères à l'effet sur les enfants des rôles stéréotypés selon le sexe.

Le groupe des mères est organisé conjointement avec le groupe des enfants. Par exemple, si les réunions du groupe des enfants ont lieu de 16h30 à 18h, celles du groupe des mères auront lieu de 19h à 21h. Il faut donc assurer la surveillance des enfants ou subventionner les frais de gardienne. On respecte toujours le caractère confidentiel des renseignements obtenus, sauf si le chef de groupe soupçonne que l'enfant est en danger. Dans ce cas, il doit informer la mère et les autorités d'aide à l'enfance. Il est important, avant d'avertir les autorités d'aide à l'enfance, que le chef de groupe aide l'enfant à parler de son problème à sa mère. Si l'on incorpore ce processus aux règles du groupe, tous les enfants le connaîtront et aucun d'eux n'aura l'impression d'avoir été trahi si des mesures de protection s'imposent. Il faut sans cesse rassurer les enfants et leur faire bien comprendre que leur sécurité prime par-dessus tout et que les chefs de groupe prennent cette responsabilité très au sérieux. Même si l'on ne peut pas divulguer des commentaires faits par un des enfants du groupe, on encourage le chef de groupe à parler aux personnes concernées des préoccupations des enfants et de leurs réactions en général. Dans un cas, les membres d'un groupe sont allés jusqu'à écrire à leurs mamans une lettre collective où ils ont exprimé leurs préoccupations, en demandant qu'on la lise à une des réunions du groupe des parents. Cette lettre a remporté un succès énorme.

Quels sont les renseignements que vous devez obtenir de la mère?

Dans une entrevue de sélection avec la mère de l'enfant, il est important que vous obteniez un tableau aussi complet que possible de ses préoccupations concernant ses enfants. Vous devriez déjà, à ce moment-là, avoir une idée assez claire de la situation de chaque membre de la famille. (Référez-vous aux sections de ce guide sur l'évaluation avec chaque membre de la famille.) Cette rencontre a pour but d'obtenir des renseignements spécifiques sur les réactions de chaque enfant vis-à-vis de la violence. Essayez de découvrir:

- ce que les enfants savent de la situation de leurs parents.
- dans quelle mesure les enfants ont été victimes de la violence.

- o des détails spécifiques sur les réactions des enfants à la situation (par exemple les symptômes physiques, les problèmes du comportement, les problèmes scolaires).

- o ce que les parents comptent faire pour remédier à la violence (par exemple la séparation, le counselling de groupe, les poursuites en justice).

- o quelle est la nature des relations de chacun des parents avec l'enfant.

- o quelles sont les dispositions qui ont été prises pour la garde des enfants et la possibilité d'accès des parents, et quel est leur degré d'efficacité (en cas de séparation).

- o quelles sont les méthodes de discipline appliquées par la mère et quelle en est l'efficacité, à son avis.

- o où en sont les relations avec son conjoint et quel en est l'effet sur les enfants.

Quel est le rôle que jouent les pères?

Jusqu'à présent, les pères n'ont pas joué de rôle majeur dans le cadre de ce programme axé sur les enfants, mais s'ils étaient prêts à s'y intéresser, ce serait un atout certain. Si possible, et si les enfants et leur mère sont d'accord, il serait utile de demander au père les mêmes renseignements qu'à la mère, surtout si la présence du père joue toujours un rôle actif dans leur vie. Le chef de groupe organise pour cela une entrevue en privé avec le père et, si celui-ci n'a pas encore été motivé à changer son comportement, il pourra l'encourager à venir aux séance de counselling.

S'il y a suffisamment de pères, une stratégie supplémentaire à suivre à titre expérimental serait d'organiser un groupe de pères sur le même modèle du groupe des mères. Il faudrait probablement que ces hommes aient déjà participé aux réunions du groupe des hommes. S'ils n'ont pas encore assumé l'entière responsabilité de leur comportement violent, il n'y a guère de chances pour qu'ils soient capables de manifester de l'empathie pour les sentiments de leurs enfants ou de faire passer les besoins de leurs enfants avant les leurs.

Il est toujours dans l'intérêt des enfants que le chef de groupe s'efforce d'aider l'homme qui bat sa femme à assumer la responsabilité de son comportement violent et de comprendre l'effet de celui-ci sur ses enfants.

Pour avoir une idée claire de la situation de l'enfant, il est bon également de posséder des évaluations provenant d'autres sources, par exemple celle de la personne qui s'occupe des enfants à la maison d'accueil, d'un(e) enseignant(e), du médecin de famille ou de la personne qui a envoyé l'enfant au chef de groupe.

Comment doit-on présenter le programme de groupe à l'enfant?

Au cours d'une rencontre conjointe avec l'enfant et la mère, on donne à celle-ci la possibilité d'expliquer à son enfant en quoi consiste le programme et de lui donner les raisons pour lesquelles elle veut qu'il y participe. Comme cette conversation a lieu en présence du chef de groupe, celui-ci peut donner les éclaircissements nécessaires, tout en ayant le loisir d'observer l'interaction entre la mère et son enfant. Il est important d'affirmer dès le début l'autorité de la mère. Cette méthode minimise le risque de voir l'enfant idéaliser exagérément le chef de groupe et évite qu'il place celui-ci en compétition avec la mère.

N'importe quel enfant peut-il participer au groupe?

Oui. La seule exception, c'est dans le cas d'un enfant qui souffre d'une perturbation grave et qui ne pourrait pas se concentrer dans un milieu de groupe. Dans ce cas, il serait bon de s'occuper de l'enfant à titre individuel avant de l'inscrire à un programme de groupe. Il importe aussi de noter que ce programme de groupe n'a pas pour but de s'occuper spécifiquement des enfants victimes d'agressions sexuelles, car, en plus de ce programme, ces enfants auront besoin de l'aide de travailleurs sociaux spécialisés dans ce domaine.* Parmi ce groupe, on trouvera très souvent des enfants qui font le «mariolle» ou qui perturbent la paix du groupe. Donc, si vous les éliminez du programme pour cette raison, vous élimineriez du même coup le programme tout entier. Il vous faut fixer certaines règles fondamentales et les faire respecter en cas de problèmes de discipline. Le groupe est le milieu idéal pour donner l'exemple pratique de méthodes de discipline non violentes. Vous encouragez les enfants à vous apporter leur collaboration en leur demandant de décider quelles sont les conséquences justes d'un comportement inadmissible.

Quel est le déroulement typique d'une séance de groupe?

Chaque séance commence par un petit goûter que tous les enfants prennent en même temps et qui dure de dix à quinze minutes. Nous vous suggérons de leur offrir des fruits frais, des légumes, des craquelins et du jus, autrement dit des choses que les enfants aiment. Nous recommandons des aliments sains, car les friandises sucrées risquent d'augmenter encore l'hyperactivité du groupe.

---

* S'adresser à l'Ontario Centre for the Prevention of Child Abuse pour obtenir des renseignements sur les programmes à l'intention des enfants victimes d'agressions sexuelles (voir l'annexe F).

Vous passez alors à la mise en situation, où l'on encourage les enfants à se présenter à tour de rôle, à faire un rapport sur leurs devoirs (si vous leur en avez donné), à dire s'ils sont en sécurité chez eux et de raconter tout ce qui s'est passé d'important depuis la dernière réunion. **S'il y a un enfant qu'on croit en état de crise, il faut toujours lui donner la priorité.**

Chaque séance comporte une phase de résolution individuelle de problèmes. Par exemple, si un enfant raconte que son père a essayé de le persuader de lui révéler où se trouve sa maman, les chefs de groupe pourront inclure ce problème dans leur emploi du temps.

Après la mise en situation, on expose le sujet. Il faut toujours respecter l'équilibre entre le temps consacré à chaque individu et le temps nécessaire à la discussion du sujet. Il faut faire preuve de souplesse pour passer de l'un à l'autre, en se basant sur les besoins des membres.

Vers la fin de la réunion, il faut conclure la séance. On peut, par exemple, encourager les enfants à passer en revue ce qu'ils ont appris jusque-là dans le groupe. Par exemple: «Qui est-ce qui se rappelle les règles que nous avons apprises la semaine dernière concernant votre corps?» Il est important d'ajouter des connaissances nouvelles à celles que l'enfant a apprises la semaine précédente. La répétition est un outil efficace, surtout avec les enfants. En passant en revue les séances précédentes, on rappelle aussi au groupe que ces réunions sont limitées quant au temps. On peut dire, par exemple: «Nous avons déjà eu quatre séances, combien nous en reste-t-il?» La crainte de la séparation est un problème thérapeutique majeur chez ces enfants. Il est donc indispensable qu'ils aient une expérience dans leur vie qui se termine de façon positive. Or, le groupe les prépare à cette expérience.

Si un enfant a été très remué émotionnellement par le sujet présenté, il faut lui consacrer le temps supplémentaire nécessaire pour l'aider à résoudre la crise <u>avant</u> la fin de la séance. Aucun enfant ne devrait quitter le groupe dans une situation où il est par trop vulnérable.

Autres questions...

<u>L'âge des enfants</u>

En principe, on devrait séparer les enfants suivant leur âge et leur stade de développement. Voici des catégories typiques selon l'âge:

<u>Groupe d'âges</u>
De 3 à 6 ans -- groupe préscolaire
De 7 à 12 ans -- groupe à l'état latent
13 ans ou plus -- groupe d'adolescents

La plupart du temps, cela n'est pas possible, soit parce qu'il n'y a pas assez d'enfants, soit qu'il n'y a pas assez de personnel. J'ai eu, dans un même programme, des groupes d'enfants dont l'âge s'échelonnait entre quatre et treize ans. Si l'âge et le stade de développement des enfants diffèrent, le succès du programme dépend largement de la personnalité des enfants et de la compétence du chef de groupe pour ce qui est des préoccupations relatives à l'âge. Contrairement à d'autres programmes d'activités pour enfants, l'âge et le stade de développement ne sont pas des questions d'importance critique dans ce programme. Quels que soient leur âge ou leurs capacités, tous les enfants provenant d'un foyer où la femme est battue ont besoin de certains renseignements du fait même qu'ils vivent dans ce genre de foyer. Il s'agit donc de faire une oeuvre d'éducation, en permettant aux enfants d'avoir accès aux renseignements nécessaires, et cela de façon qu'ils puissent les comprendre. Le secret, c'est la souplesse. Mais il faut dire que moins la diversité d'âge et de la capacité des enfants d'un même groupe est grande, plus la tâche des chefs de groupe est facile.

Pour la plupart des enfants, ce genre de groupe suffit. Mais, comme c'est le cas pour leurs parents, certains enfants ont besoin d'une aide supplémentaire en dehors du groupe. Dans ce cas, il est indispensable de tenir compte de l'âge et du stade de développement de l'enfant pour mettre sur pied un plan d'action adapté à ses besoins particuliers.

Nombre d'enfants

Le nombre idéal se situe entre huit et douze, mais on peut organiser un groupe même avec trois ou quatre enfants.

Structure

Les séances de groupe durent actuellement une heure et demie chaque semaine. Les enfants très jeunes auront peut-être besoin d'une pause, alors que les adolescents profitent habituellement d'un programme plus long (par exemple 2 heures). Chaque cycle comporte six séances et, après la deuxième séance, on n'admet plus de nouveaux membres. S'ils le désirent, les anciens membres peuvent revenir pour le cycle suivant. Les enfants qui ont déjà assisté aux cycles précédents jouent souvent le rôle de personnes-ressources et de modèles pour les nouveaux membres.

Chefs de groupe

Un homme et une femme constituent l'équipe idéale pour diriger le groupe, car ils offrent des modèles de rôles autres que les rôles selon le sexe relevant de la socialisation traditionnelle. Les coanimateurs doivent s'entendre sur les principes à appliquer pour le

groupe. Si l'un des coanimateurs du groupe a lui-même des enfants, c'est un atout supplémentaire.

Il n'est pas nécessaire que les mêmes chefs de groupe dirigent le groupe des mères et le groupe des enfants, mais c'est ce que j'ai fait dans mon cas et j'ai trouvé cette méthode très efficace. Si chaque groupe est dirigé par des chefs différents, une communication régulière et continue est indispensable.

Espace physique

L'espace idéal, c'est une pièce dont on a déménagé tous les meubles et où il ne reste que des coussins. Les enfants peuvent s'asseoir sur les coussins et les déplacer rapidement, ce qui facilite le mouvement physique. Cette ambiance est moins stressante pour les chefs de groupe, car ils n'auront pas besoin de passer leur temps à surveiller les enfants pour éviter qu'ils ne brisent les meubles, les objets fragiles, etc. Si l'espace physique est conçu en fonction des besoins des enfants, les chefs de groupe n'auront pas autant besoin d'imposer leur autorité. Le pire qui puisse arriver, ce sont des bagarres à coups de coussin. Ce genre d'espace physique minimise aussi les distractions pour les enfants.

Frères et soeurs

Les frères et soeurs doivent-ils participer au même groupe? Il n'y a pas de principe absolu, ni dans un sens ni dans l'autre. Ce qui importe, c'est d'évaluer chaque situation telle qu'elle se présente. Si l'on sait que les frères et soeurs ont toujours été hostiles l'un envers l'autre, on obtiendra des résultats plus positifs si on les affecte à des groupes séparés. S'ils entretiennent de bonnes relations, leur présence pourra être un atout pour le groupe. Il est important d'expérimenter en utilisant différentes combinaisons.

Films

Tous les films que l'on utilise dans le cadre de ce programme devraient être disponibles par l'entremise de la bibliothèque publique de votre localité.

Quelles sont les règles à observer par le groupe?

o Nous sommes tous dans ce groupe pour la même raison. Chacun de nous vient d'un foyer où leur papa frappe leur maman.

o Tout ce que vous nous dites, nous le croyons.

o Il n'est pas permis de faire du mal à quelqu'un d'autre, ni en paroles ni avec les mains.

o Quand un membre du groupe parle, chacun doit s'efforcer d'écouter du mieux qu'il peut. C'est un important moyen de manifester du respect les uns envers les autres.

o Vous pouvez poser n'importe quelle question. Si vous n'osez pas, mettez-la dans la boîte à problèmes. (La boîte à problèmes est une boîte spéciale, décorée en couleurs. On encourage les enfants à inscrire leurs problèmes sur une feuille de papier, à mettre celle-ci dans la boîte, après quoi les chefs dirigent la discussion de groupe de façon à trouver des solutions efficaces à chacun de ces problèmes.)

o Si vous avez besoin de sortir, vous pouvez quitter la pièce et revenir quand vous serez prêt. Si vous dérangez le groupe, un des chefs de groupe pourra vous demander de sortir pendant quelque temps, en attendant de pouvoir revenir et participer de façon ordonnée aux discussions du groupe.

o Tout ce que vous dites dans le groupe est confidentiel. Le chef de groupe ne répétera rien, sauf s'il s'inquiète de votre sécurité. Votre sécurité a la priorité dans ce groupe. C'est pourquoi nous ferons tout notre possible pour assurer votre sécurité (par exemple en parlant aux autorités d'aide à l'enfance ou à votre mère).

o Tout le monde aide à nettoyer après le goûter.

o Tout le monde peut s'amuser avec les jouets et tous doivent aider à les ranger avant la séance.

Quels sont les thèmes du groupe?

Le programme du groupe repose entièrement sur trois thèmes fondamentaux. Ce sont:

o les questions d'identité et de respect de soi.

o l'identification et l'expression des sentiments.

o la clarification et la remise en question des valeurs et des croyances.

Quels sont les sujets les plus couramment traités au sein du groupe?

Dans chaque groupe, on choisit les sujets en fonction des besoins des enfants. Citons par exemple:

o La compréhension du problème des femmes battues.

o L'agression sexuelle à l'égard des enfants.

o L'abus de l'alcool et des drogues.

o Le contrôle de la colère.

o Le blâme envers soi-même.

o Les questions de sécurité et de survie.

o Que faire en cas de séparation ou de divorce.

- Les stéréotypes des rôles selon le sexe.
- Les solutions non violentes aux problèmes.
- L'affirmation de soi.

Séance I

Sujet

Présentation -- faisons connaissance.

Objectifs

- présenter le sujet du programme.
- établir les règles de base et créer l'ambiance pour le groupe.
- aider les enfants à se sentir à l'aise et à apprendre à se connaître les uns les autres.

Processus/contenu

Les chefs de groupe doivent souhaiter la bienvenue aux enfants et commencer par leur donner un sentiment de sécurité. Ils ont besoin de savoir que, dans ce groupe, tout enfant peut parler de ses sentiments et de ses problèmes. C'est le moment d'établir un lien commun entre tous les enfants (en disant par exemple: «Nous sommes tous ici pour la même raison»). Ils ont besoin qu'on les rassure en leur disant qu'on croira ce qu'ils diront et qu'on les respectera. C'est le moment de passer en revue les règles de base. Il n'est pas nécessaire ici que les chefs de groupe révèlent les cas particuliers comme c'est le cas dans le groupe des parents. Ils doivent simplement chercher à donner aux enfants un sentiment de sécurité au sein du groupe et un sentiment de confiance dans les chefs. Il faut leur expliquer que tout ce qu'ils disent est confidentiel.

Ressources/activités

Reporter de télévision: C'est un jeu conçu pour «briser la glace», c'est-à-dire pour aider les enfants à se connaître les uns les autres. Les enfants se partagent par groupes de deux et jouent aux reporters. Ils essaient d'obtenir certains renseignements personnels en se posant, à tour de rôle, quatre questions l'un à l'autre. Puis, ils rejoignent le groupe en présentant leur nouveau copain ou leur nouvelle copine au reste du groupe. Les questions peuvent être choisies par les membres du groupe ou par les chefs.
En voici quelques exemples:
Comment t'appelles-tu? Quel âge as-tu?
Quel est ton animal, ton sport, ton passe-temps préféré?

Pourquoi crois-tu que tu es dans ce groupe?
Qu'est-ce qui aidera à rendre les séances du groupe plus amusantes, à ton avis?

Séance II

Sujet

Ce que c'est que la violence.

Objectifs

- donner aux enfants des renseignements précis sur la violence.
- présenter de nouvelles règles concernant la violence.
- aider l'enfant à apprendre des méthodes non violentes d'exprimer la colère.

Processus/contenu

Commencez par une mise en situation. Chaque enfant pourra, à tour de rôle, exprimer ses réactions, ses nouvelles idées ou les développements les plus récents dans sa situation depuis la dernière séance. Ensuite, les chefs de groupe présentent le sujet, en préparant un bref résumé de celui-ci, après quoi ils encouragent les enfants à la participation. On utilisera des questions simples pour présenter le sujet et inciter les enfants à réfléchir. Qu'est-ce que c'est que la violence? Pourquoi se produit-elle? Comment peut-on la faire cesser? Comment les membres d'une famille se querellent-ils? Comment les membres de ta famille se querellent-ils? Demandez aux enfants de donner des exemples tirés de leur propre expérience. Si la situation est trop menaçante, introduisez un jeu ou présentez un film pour briser la glace.

L'objectif des jeux et des activités

- briser la glace et entamer la discussion.
- faire de l'apprentissage un plaisir.
- réduire la menace et la crainte que les enfants peuvent ressentir à parler ouvertement de leur famille.
- le jeu actif aide les enfants à exprimer leurs pensées et leurs sentiments.

Présentez de nouveaux concepts, par exemple:

- on peut se mettre en colère, mais il ne faut pas faire de mal à quelqu'un.
- personne n'a le droit de te battre.
- personne ne mérite d'être battu.

- sers-toi de la parole, pas de tes mains.

- si tu as besoin de démêler tes sentiments, tu peux sortir pendant quelque temps.

NOTE Les jeux et les activités ne doivent **pas** être le point de mire de la séance, mais ils ont pour but de vous faciliter la tâche, qui est de présenter certains renseignements aux enfants. Chaque jeu, chaque activité doit être conforme au niveau de maturité des membres du groupe. Si certains enfants comprennent mieux un concept assez complexe, ils pourront aider à l'expliquer aux autres. Si vous vous assurez ainsi le concours des enfants en tant qu'«experts», vous développerez leur confiance en eux-mêmes, tout en favorisant la cohésion du groupe et la résolution de problèmes en commun.

Ressources/activités

Le jeu des faits véritables: inscrivez (en langage simple) certains faits et certains mythes concernant la violence sur des morceaux de carton de couleur. Reportez-vous aux pages 21 à 24. Placez-les dans une boîte spéciale et demandez aux enfants de les lire à haute voix, à tour de rôle. Les enfants doivent répondre en disant s'ils sont vrais ou faux. Le chef de groupe profite de cette occasion pour dissiper tout renseignement erroné. **Le jeu des définitions:** le même principe que ci-dessus, mais inscrivez sur chaque carte des mots qui ont besoin d'explication. Par exemple des mots comme agression, obligation de ne pas troubler l'ordre public, ordonnance restrictive, maison ou foyer d'accueil, séparation, divorce, garde des enfants. En somme, des mots que les enfants peuvent entendre, mais qu'ils ne comprennent pas toujours.

Séance III

Sujet

Identification et expression des sentiments.

Objectifs

- aider les enfants à identifier et à exprimer leurs sentiments.

- normaliser leur expérience.

- réduire leur sentiment de blâme envers eux-mêmes.

- entamer le processus de résolution des problèmes.

Processus/contenu

- Mise en situation.

- Révision des séances précédentes.

- Les chefs de groupe présentent le sujet en donnant des exemples de différentes sortes de sentiments -- colère, tristesse, confusion,

culpabilité. Par exemple: «Tout le monde éprouve ces sentiments, mais parfois nous avons peur d'en parler.» Le meilleur moyen de vaincre certains sentiments, comme la peur, c'est d'apprendre à mieux connaître ce qu'ils sont. Demandez aux enfants de donner des exemples de ce qu'ils ressentent dans certaines situations. Le chef de groupe peut se servir d'une variété de techniques et d'activités pour inciter les enfants à exprimer leurs sentiments et leur offrir des moyens de résolution de ces sentiments.

Ressources/activités

Films: La série «I'm Feeling...». Une série de courts métrages décrivant une variété de sentiments comme la peur, la colère, la confusion, etc.

Things Are Different Now -- Jean, douze ans, réagit à la séparation de ses parents par la colère. Ce film est utile pour présenter le sujet de l'identification de la colère et du contrôle de la colère. Par exemple, pourquoi Jean est-il en colère? Quels sont les mauvais moyens d'exprimer sa colère? Quels sont les bons moyens d'exprimer sa colère? Comment réagit-il à ses sentiments?

How About Saturday? -- Tracy a un cauchemar. Elle s'imagine que les problèmes de ses parents sont de sa faute. Ce film est utile pour présenter le sujet du blâme envers soi-même (auto-accusation). Par exemple, est-ce que c'était de la faute de Tracy? De quoi s'inquiète-t-elle?

Feeling Grab Bag* -- Décorez un sac spécial et mettez-y des cartes de couleur sur lesquelles sont inscrits, en majuscules, différents sentiments. Placez seulement dans le sac les sentiments qui, à votre avis, s'appliquent au groupe (par exemple colère, crainte, confusion, ambivalence). Faites le tour du cercle et demandez à chaque enfant de lire le sentiment inscrit sur la carte. Demandez à l'enfant (avec l'aide du groupe) de décrire une occasion où il (elle) a déjà pu éprouver ce sentiment. Encouragez le groupe à discuter des moyens de réagir aux différents sentiments.

Séance IV

Sujet

Questions de sécurité et de survie.

Objectifs

- aider les enfants à reconnaître les signes de danger.
- aider les enfants à apprendre les moyens de se protéger.

---

* Adapté du programme de groupe de Rhonda Freeman à l'intention des enfants de couples séparés et divorcés, Association des services familiaux du Toronto Métropolitain.

- aider les enfants à reconnaître leur droit à la sécurité.

- aider les enfants à rompre le silence.

Processus/contenu

- Mise en situation.

- Résumé des séances précédentes.

- Les chefs de groupe présentent le sujet en parlant des droits et des responsabilités des enfants en général. Par exemple, tous les enfants ont droit à un abri, à la nourriture, à la sécurité et à la sympathie. Aujourd'hui, nous allons parler d'un de ces droits. La SÉCURITÉ. Puis, définissez ce que c'est. Cette séance est une bonne occasion pour donner des renseignements sur l'agression sexuelle à l'égard des enfants. Présentez des concepts comme:

Votre corps vous appartient -- Personne n'a le droit de vous toucher si vous ne le voulez pas.

Fiez-vous à vos sentiments -- Expliquez les «sentiments euh-oh». Par exemple: «C'est ce drôle de sentiment que nous avons quand nous ne sommes pas tout à fait sûrs de ce qui nous arrive -- une espèce de signal d'avertissement.» Si vous croyez qu'il y a quelque chose qui ne marche pas, vous avez raison.

Il vaut toujours mieux en parler -- Parlez-en à quelqu'un qui vous croit. N'arrêtez pas de parler jusqu'à ce que quelqu'un fasse quelque chose.

Ce n'est pas de votre faute -- Ne vous accusez pas, car ce n'est jamais de votre faute.

Donnez aussi des renseignements sur les effets possibles sur les enfants de l'agression envers la femme. Quelles sont les options offertes à l'enfant dont le père bat la mère? Donnez aux enfants des exemples concrets de ce qu'ils peuvent faire (par exemple appeler la police, courir chez les voisins) et de ce qu'ils ne doivent **pas** faire (par exemple essayer de s'interposer entre leur maman et leur papa).

Ressources/activités

Films: **Better Safe Than Sorry** (2 parties) Ce film illustre une variété de situations difficiles dans lesquelles les enfants peuvent se trouver et suggère des moyens de s'en sortir. C'est un outil précieux, utilisable comme point de départ d'une discussion sur la sécurité.

Dessins: Achetez des grandes feuilles de papier-journal et des marqueurs de couleur. Demandez aux enfants de dessiner leur maison, en marquant toutes les sorties (portes et fenêtres) en rouge vif, les téléphones, de même que la maison des voisins. Puis, indiquez à chaque enfant une voie de sortie d'urgence et un plan d'action.

Raconter une histoire: Passez en revue les situations potentielles de crise. Racontez l'histoire d'une petite fille qui se réveille dans la nuit lorsqu'elle entend sa maman crier. Son papa ne devrait pas être

là (il a fait l'objet d'une ordonnance restrictive) et il fait du mal à sa maman. Que devrait faire la fillette? On peut se servir d'une histoire comme celle-ci à titre d'introduction à la résolution des problèmes. Les jeux de rôle sont utiles pour démontrer différentes solutions.

Séance V

Sujet

Les enfants ont divers choix.

Objectifs

o aider les enfants à adopter une attitude plus souple envers les rôles selon le sexe.

o aider les enfants à identifier les personnes-secours dans leur vie.

o présenter aux enfants des modèles de rôles différents de ceux qu'ils connaissent.

o aider les enfants à faire leurs propres choix.

o aider les enfants à acquérir un sentiment positif avec eux-mêmes.

Processus/contenu

o Mise en situation.

o Révision de la séance précédente.

o Les chefs de groupe présentent l'idée selon laquelle les enfants ont la liberté de faire leurs choix concernant ce qu'ils veulent dans leur vie. Tous les enfants ne sont pas pareils; chacun d'eux est spécial. Le thème de base, ce sont les effets nocifs des rôles stéréotypés selon le sexe et la façon dont ils limitent nos choix. Demandez aux enfants d'identifier les personnes les plus importantes dans leur vie et ce qu'ils aiment chez ces personnes. Dites-leur de décrire ce qu'il y a de spécial et d'unique chez eux-mêmes.

Ressources/activités

Films: **Free to Be You, Free To Be Me** -- ce film est plutôt long, mais vous pouvez en utiliser des parties pour remettre en question les rôles stéréotypés selon le sexe, en parlant de ce que cela signifie d'être un garçon ou une fille. Ce film facilite une discussion utile des mythes nocifs. Par exemple, les garçons qui pleurent sont des poules mouillées. Les filles sont faibles et passives.

Get Used To Me -- une petite fille est gênée parce que son père est éboueur. Ce film présente l'idée selon laquelle «qui on est» est plus important que «ce qu'on fait». Il aide aussi les enfants à apprendre à s'accepter tels qu'ils sont et à avoir confiance en eux-mêmes.

Raconter une histoire: Lisez un conte de fées bien connu, par exemple **Cendrillon** ou **Blanche-Neige** et demandez aux enfants de le terminer à leur façon. Lisez une version moderne d'un conte de fées, par exemple **Paperbag Princess**. Demandez aux enfants d'expliquer les différences entre chacune de ces histoires.

Drame: **Scènes d'un mariage**
Donnez aux enfants un exemple typique de problème qu'un couple marié doit résoudre. Par exemple, Marie et Robert sont mariés depuis dix ans. Ils ont deux enfants. La nuit dernière, ils ...

Dites aux enfants de présenter par le jeu la façon dont leurs parents résoudraient probablement le problème. Puis, dites-leur de jouer une saynète représentant la façon dont ils croient qu'ils résoudraient le même problème s'ils étaient grands et mariés.

Soulignez l'importance de la prise de décisions en commun et l'égalité entre le mari et la femme. Cet exercice aide les enfants à mettre en paroles leur confusion quant aux rôles stéréotypés selon le sexe, du genre: l'homme est le chef, la femme doit obéir. Il les aide aussi à commencer à réfléchir au genre de relations qu'ils veulent entretenir eux-mêmes quand ils seront grands.

Séance VI

Sujet

Les enfants sont l'avenir.

Objectifs

o aider les enfants à consolider ce qu'ils ont appris.

o aider les enfants à évaluer ce qu'ils ont appris.

o identifier les ressources dont les enfants disposeront une fois que les réunions du groupe seront terminées.

Processus/contenu

o Mise en situation.

o Révision des séances précédentes.

o Cette séance doit résumer tous les thèmes importants du programme de groupe. Elle donne aux chefs de groupe la possibilité de passer en revue avec les enfants ce qu'ils ont appris et d'évaluer leur expérience. C'est aussi le moment idéal pour identifier les personnes-secours dans la vie de chaque enfant en cas de crise future. Si un enfant a besoin d'une aide supplémentaire ou s'il désire celle-ci, vous pouvez en discuter. Pour conclure la dernière réunion du groupe, organisez une petite fête spéciale. Vous pouvez remettre à chaque enfant un petit cadeau (par exemple un poster) en guise de souvenir.

Ressources/activités

Questionnaire: Une évaluation écrite aide chaque enfant à expliquer exactement ce qu'il a appris et quels sont ses sentiments envers le groupe.

Jeu des réchauffe-coeur et des glace-sang: On donne à chaque enfant un exemple d'une expression réchauffe-coeur, quelque chose d'agréable (p. ex. tu as un joli sourire) et une expression glace-sang, quelque chose de désagréable (p. ex. tu es un bon à rien). Faites le tour du cercle et demandez à chaque enfant de dire au revoir à chaque membre du groupe avec un réchauffe-coeur.

ANNEXE A POURQUOI LE PROBLÈME DES MARIS BATTUS EST UN FAUX PROBLÈME*
par Shirley Endicott Small

Il existe de nombreuses façons de prendre à la légère le problème des femmes battues. On peut nier carrément l'existence du problème en disant: «C'est elle qui le provoque» ou: «Elle aime ça», pour ne citer que deux idées très courantes, mais fausses. Mais le tout dernier stratagème dont on se sert pour détourner l'attention du problème des femmes qui vivent dans la crainte, c'est d'inventer un faux problème appelé «le syndrome des maris battus».

Dans le domaine de la violence familiale, il y a toujours eu de faux problèmes. Mary Van Stolk, qui a fait oeuvre de pionnier au Canada dans la recherche sur l'agression envers les enfants, nous signale qu'au début on lui demandait souvent en plaisantant: «Et les parents battus, alors?»[1] Personne ne plaisante plus aujourd'hui concernant l'agression envers les enfants, et personne ne présente plus aux travailleurs sociaux qui s'occupent des enfants le faux problème des parents battus. Mais lorsque nous nous efforçons de faire connaître l'existence du problèmes des femmes battues, on nous répond couramment par ce quolibet: «Mais il y a aussi des femmes qui battent leur mari.» Autrement dit, les deux genres de situations se ressemblent pour le degré, le nombre et la gravité des cas, et nous sommes injustes envers les hommes en nous concentrant sur les femmes battues.

Le «syndrome du mari battu» nous vient des États-Unis. Il a vu le jour dans le cadre d'une recherche très douteuse effectuée par trois sociologues américains -- Murray Straus, Richard Gelles et Suzanne Steinmetz. Les enquêteurs ont demandé à 903 maris et à 1 183 épouses de dire comment ils «réglaient leurs différences».[2]

Le questionnaire comportait une liste de 18 méthodes que le couple pourrait utiliser -- depuis une calme discussion jusqu'à l'emploi d'un couteau ou d'un pistolet, en passant par les jurons, les gifles et les coups. On a demandé aux personnes interrogées combien de fois elles avaient utilisé chaque méthode au cours de l'année écoulée. Un «mari qui frappe sa femme» ou une «femme qui frappe son mari» était quelqu'un qui avait recours aux cinq actes de violence «les plus graves». Or, voici la nouvelle sensationnelle qu'ont

---

* On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de cet article en s'adressant à: Education Wife Assault, 427, rue Bloor ouest, Toronto (Ontario) M5S 1X7.

1 Van Stolk, Mary. «Beaten Women, Battered Children». Children Today, mai-avril 1976.

2 Straus, Murray, Gelles, Richard, et Steinmetz, Suzanne. Behind Closed Doors: Violence in the American Family. Anchor, 1980.

révélée les résultats: il y a aux États-Unis légèrement plus de femmes qui battent leur mari que de maris qui battent leur femme.

La définition est le premier aspect douteux de cette recherche. Un homme qui admettait avoir «bousculé, empoigné, secoué ou giflé» sa femme n'était pas considéré comme un mari ayant battu sa femme car, d'après la définition, il s'agit là d'une forme de violence «légère». Nous savons pourtant qu'une seule gifle donnée par un homme bien musclé peut faire saigner la bouche d'une femme et lui donner un oeil enflé et au beurre noir. Je connais une femme qui a été bousculée si violemment contre l'armoire de la cuisine qu'elle s'est cassé le nez.

Ensuite, les chercheurs n'ont fait aucune tentative pour connaître les conséquences de ces actes de violence. Autrement dit, un «coup» d'un mari de six pieds deux pouces et pesant 200 livres était considéré comme aussi violent qu'un «coup» de sa femme de cinq pieds quatre pouces et pesant 120 livres. Et pourtant, le mal infligé par ces deux «coups» était peut-être très différent.

Pourquoi n'a-t-on pas demandé combien de femmes ou de maris ont vraiment été blessés? D'après Richard Gelles, les chercheurs avaient «de bonnes raisons ... du point de vue strictement théorique, il ne valait pas la peine de consacrer de temps ni d'énergie à faire cette mesure».[3] Cette attitude désinvolte quant aux résultats suffit pour condamner cette recherche, mais celle-ci comporte trois autres défauts qui masquent la somme de violence infligée aux femmes dans leur propre foyer et qui grossissent le nombre prétendu de «femmes qui battent leur mari».

Les chercheurs n'ont pas jugé nécessaire de déterminer qui était le premier à faire appel à la violence physique. Nous n'avons donc aucun moyen de savoir combien de «femmes qui battent leur mari» étaient en réalité des femmes battues en état de légitime défense ou qui frappaient en premier (et des coups durs) dans l'espoir d'éviter d'être encore rouées de coups. Quarante-deux pour cent des femmes physiquement agressées qui ont cherché refuge à Interval House, à Toronto, en 1979, ont dit qu'elles «se défendaient».[4]

Deux formes de comportement jugées importantes par les femmes n'ont même pas été comptées comme étant des actes de violence -- menacer de frapper et écraser un objet ou lui donner un coup de pied. Un mari violent fait souvent des trous dans le mur à coups de poing, enfonce les portes à coups de pied, assène un coup de poing sur la table à dîner pour montrer à sa femme ce qui risque de lui arriver si elle n'obéit pas. De nombreuses femmes qui ne reçoivent jamais vraiment de coups vivent dans la crainte perpétuelle de menaces de ce

---

3 Gelles, Richard. «The Myth of Battered Husbands». Ms. Magazine, octobre 1979.

4 Interval House. Annual Report. Toronto, 1979. p. 20.

genre. Il n'en est pas de même pour les hommes, comme le montre une étude effectuée antérieurement par Richard Gelles et basée sur des entrevues approfondies. Il n'a relevé «aucun cas où une femme menaçait son mari de violence».[5] On n'a donc absolument pas pris en considération un élément de comportement que les hommes sont seuls à utiliser pour intimider leur femme!

Le groupe choisi par les chercheurs est suspect aussi au point de vue statistique. L'enquête a été menée exclusivement auprès de couples qui vivaient encore ensemble. Si les sociologues avaient inclus dans leur échantillon des mères unique soutien de famille, la proportion de femmes victimes d'agressions physiques aurait été bien plus élevée. Par exemple, Joyce Kert, conseillère du programme «Opportunity for Advancement» destiné aux femmes vivant de l'assistance gouvernementale, signale que dans un de ses groupes de discussion, neuf femmes sur dix avaient été victimes d'agressions par leur mari dans leur mariage antérieur.

Suzanne Steinmetz a choisi de ne pas tenir compte de ces limitations de l'étude et a fait, au congrès de l'American Sociological Association de 1977, une conférence intitulée «Le syndrome du mari battu». Depuis lors, la presse s'en est donné à coeur joie. Richard Gelles a été tellement embarrassé, paraît-il, par tout cela qu'il a écrit un article en 1979 pour **Ms. Magazine** intitulé «Le mythe du mari battu». Dans cet article, il admet franchement que si l'on se base uniquement sur le nombre de coups donnés ou de bousculades, sans tenir compte ni des résultats ni du contexte, «on ne saisit pas vraiment l'étendue véritable des problèmes de la violence conjugale ... les véritables victimes vont presque certainement en être les femmes».[6]

Mais même la confession de Richard Gelles contient des données qui ne sont pas confirmées par les statistiques canadiennes. Il prétend qu'il y a autant de femmes qui tuent leur mari que le contraire. Or, ce n'est **pas** le cas au Canada. D'après Peter Chimbos, en 1969 il y a eu six fois plus de maris qui ont tué leur femme que le contraire. En 1973, la proportion était de quatre à une.[7] Nos statistiques sur les homicides de 1961 à 1974 montrent que 60% des victimes femmes ont été tuées dans le milieu familial, soit plus du double de la proportion des hommes tués dans un milieu similaire.[8] Il

---

5 Gelles, Richard. The Violent Home. Sage Publications, 1984. p. 74.

6 Gelles, Richard. Ms. Magazine, p. 71.

7 Chimbos, Peter. Marital Violence: A Study of Interspousal Homicide. Palo Alto, Californie: R & E Research Associates, 1978, p. 35.

8 Statistique Canada. Division de la statistique judiciaire. L'homicide au Canada: faits saillants. Ottawa: 1976.

est certain que le foyer est un endroit plus dangereux pour la femme que pour l'homme. De plus, dans un grand nombre ou même la majorité des cas, il semble probable que les femmes qui tuent leur mari sont des femmes qui tuent pour mettre un terme à une période prolongée où elles ont été rouées de coups. Peter Chimbos a interrogé 34 personnes qui avaient tué leur conjoint dans des prisons de l'Ontario -- 29 hommes et 5 femmes. Les 5 femmes avaient toutes été victimes d'actes de violence pendant des périodes prolongées.[9]

Sur les cas d'actes de violence entre époux au Canada, dans quel pourcentage s'agit-il de femmes battues? L'étude de John Byles sur les appels à l'aide reçus par la police d'Hamilton en 1974 a démontré que la femme était la victime dans 95% des cas.[10] Ce chiffre semble indiquer que, dans 5% des cas, l'agresseur est la femme. Mais là encore, nous ne savons pas dans combien de ces cas la femme s'est vengée ou a pris des mesures préventives contre un mari qui la battait continuellement. Thomas Fleming a examiné tous les rapports de «troubles domestiques» de la police de la région de Durham en 1974. Sur les 337 rapports relatifs à des cas de violence entre époux, dans 11 cas seulement l'agresseur était la femme.[11]

Certains cherchent à expliquer ces statistiques en prétendant qu'un homme admet difficilement que sa femme le bat. Or, d'après la même recherche qui a lancé l'expression de «syndrome du mari battu», cet argument n'est pas fondé. Comme le souligne Richard Gelles dans l'article de **Ms. Magazine**, les hommes interrogés au cours de l'enquête admettaient plus facilement être la victime d'actes de violence que les femmes. Il indique que les hommes se sentent «peut-être moins humiliés lorsqu'on les frappe et qu'ils l'admettent plus volontiers que leurs femmes».[12]

Ceux d'entre nous qui s'efforcent de prévenir l'agression envers les femmes sont fermement convaincus que c'est le droit de chacun, femme ou mari, de ne pas se faire battre. Par ailleurs, nous croyons aussi que l'agression envers la femme est l'aspect principal du problème, et cela pour les raisons suivantes:

1. L'agression envers la femme est plus grave que l'agression envers le mari. Ce sont des femmes battues qu'on retrouve dans le bureau des médecins et dans les services d'urgence des hôpitaux.

---

9 Chimbos, Peter. «Marital Violence: A Study of Husband-Wife Homicide.» In K. Ishwaran (éd.) The Canadian Family. Toronto: Holt, Rinehart & Winston, 1976.

10 Byles, John. «Family Violence -- Some Facts and Gaps: A Statistical Overview.» In V. D'Oyley (éd.) Domestic Violence: Issues and Dynamics. Toronto: OISE, 1977.

11 Fleming, Thomas. Violent Domestic Assault. M.A. Thesis. University of Toronto, Centre of Criminology, 1975.

12 Gelles, Richard. Ms. Magazine. p. 71.

2. D'après une étude très sérieuse effectuée en Écosse par Rebecca et Russell Dobash, l'agression envers la femme représente le pourcentage le plus élevé de cas de violence au sein de la famille -- 76% contre 1,1% pour l'agression envers le mari.[13]

3. La société occidentale a légalement autorisé l'agression envers l'épouse. L'expression anglaise «rule of thumb» (la règle du pouce) tire son origine dans la tradition du droit coutumier (common law), selon laquelle l'homme avait le droit de discipliner physiquement sa femme, à condition d'utiliser un bâton pas plus épais que le pouce. Il n'y a jamais eu de «règle du pouce» équivalente pour la femme, et celle-ci n'a jamais eu l'autorisation de discipliner son mari. L'existence de la «règle du pouce» se remarque encore de nombreuses façons, par exemple lorsqu'un mari violent «s'en tire impunément». Dans notre société, il est probablement plus facile pour un homme de s'en tirer impunément en cas d'agression contre son épouse que dans le cas de tout autre crime de violence.

4. La loi autorise le mari à violer sa femme.* (Cette autorisation se trouve dans la définition du viol dans le Code criminel.) **Homemaker's Magazine**, qui est distribué aux familles de la classe moyenne supérieure dans tout le pays, a constaté récemment que, sur 296 femmes qui ont répondu à un questionnaire sur la violence, 20% déclaraient avoir été forcées à avoir des relations sexuelles avec leur mari.[14]

5. Un homme qui bat sa femme frappe souvent deux victimes à la fois -- sa femme et l'enfant qu'elle porte en son sein. Dans quarante pour cent des cas, les femmes physiquement battues qui étaient hébergées à Interval House en 1979 avaient été battues pendant leur grossesse.[15] Il est fréquent qu'on frappe une femme enceinte sur le ventre. Or, les femmes qui battent leur mari ne disposent pas de cette double cible.

6. Les idées traditionnelles sur le mariage encouragent le mari à dominer sa femme et à exercer le contrôle sur elle, non pas le contraire. D'autre part, la femme se fait dire par ses amis, sa famille et par l'Église, qu'elle doit obéissance et soumission à son mari et qu'elle doit répondre à ses désirs. La société n'encourage pas la femme à dominer son mari, ni par la force, ni autrement. C'est le mari que l'on conforte dans l'impression que sa femme lui appartient, et non le contraire.

7. De nombreuses femmes battues s'aperçoivent que la séparation n'élimine pas la crainte et la violence de leur vie. Un mari violent recherche souvent sa femme et la harcèle pendant des mois après la

---

* Depuis janvier 1983, au Canada, il est illégal pour un homme d'agresser sexuellement (violer) son épouse.

13 Dobash, Rebecca E. et Dobash, Russell. Violence Against Wives. New York: Free Press, 1979, p. 246.

14 Kome, Penny. «Women's Place.» Homemaker's Magazine, novembre 1980, p. 1363

15 Interval House, 1979, p. 20.

séparation. On ne possède aucune preuve indiquant que les femmes qui frappent leur mari en fassent autant. Les vrais maris battus sont habituellement des infirmes ou des handicapés et, lorsque la victime est éloignée du foyer, la violence cesse, comme c'est d'ailleurs le cas pour un enfant battu par ses parents.

Le mouvement féministe ne se soucie-t-il pas des maris battus? Bien sûr qu'il s'en soucie -- mais si l'on croit que le nombre de maris battus est aussi grand que celui des femmes battues, on continuera à croire qu'il s'agit tout simplement de «troubles conjugaux» ou d'une dispute qui a mal tourné. Cela empêche de voir la nécessité de mesures sociales et politiques pour supprimer le principe même de la «règle du pouce» dans notre société. À notre avis, lorsque tous les groupes de la communauté assumeront leurs responsabilité en cherchant à mettre un terme aux cas d'agression envers les femmes, le petit nombre de maris faibles et infirmes qui vivent dans la crainte ne manqueront pas d'en bénéficier eux aussi.

ANNEXE B VOIES DE FAIT: DÉFINITIONS ET PUNITIONS*

Voies de fait -- Application -- Consentement -- Croyance de l'accusé quant au consentement

244. (1) Commet des voies de fait, ou se livre à une attaque ou une agression, quiconque

a) d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement;

b) tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein; ou

c) en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie.

(2) Le présent article s'applique à toutes les espèces de voies de fait, y compris les agressions sexuelles, les agressions sexuelles armées, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles et les agressions sexuelles graves.

(3) Pour l'application du présent article, ne constitue pas un consentement le fait pour le plaignant de se soumettre ou de ne pas résister en raison:

a) de l'emploi de la force envers le plaignant ou une autre personne;

b) des menaces d'emploi de la force ou de la crainte de cet emploi envers le plaignant ou une autre personne;

c) de la fraude; ou

d) de l'exercice de l'autorité.

(4) Lorsque l'accusé allègue qu'il croyait que le plaignant a consenti aux actes sur lesquels l'accusation est fondée, le juge doit, s'il est convaincu qu'il y a une preuve suffisante et que cette preuve constituerait une défense si elle était acceptée par le jury, demander à ce dernier de prendre en considération, en évaluant l'ensemble de la preuve qui concerne la détermination de la sincérité de la croyance de l'accusé, la présence ou l'absence de motifs raisonnables pour celle-ci.

---

* Code criminel: S-R-C 1970, chapitre C-34.

VOIES DE FAIT

245. Quiconque se livre à des voies de fait est coupable

a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans; ou

b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Agression armée ou infliction de lésions corporelles -- Définition de «lésions corporelles».

245.1(1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de dix ans quiconque, en se livrant à des voies de fait,

a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;

ou

b) inflige des lésions corporelles au plaignant.

(2) Pour l'application du présent article et des articles 245.3 et 246.2, «lésions corporelles» désigne une blessure qui nuit à la santé ou au bien-être du plaignant et qui n'est pas de nature passagère ou sans importance.

Voies de fait graves

245.3 Quiconque cause illégalement des lésions corporelles à une personne est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de dix ans.

ANNEXE C AGRESSION SEXUELLE -- LA NOUVELLE LOI*

La nouvelle loi portant sur les voies de fait et les infractions sexuelles est entrée en vigueur le 4 janvier 1983. Certaines infractions comme le viol et l'attentat à la pudeur y reçoivent une nouvelle définition. D'autres, comme les voies de fait, sont remaniées. Les tribunaux assurent une nouvelle protection aux victimes d'infractions sexuelles.

Pourquoi une nouvelle loi est-elle nécessaire?

La nouvelle loi met le droit pénal à jour. Elle codifie les principes suivants que reconnaît notre société contemporaine:

- Toute personne a droit à la protection de l'intégrité corporelle.
- Les hommes et les femmes ont droit au même traitement.
- Les infractions sexuelles constituent des voies de fait et devraient être traitées comme toute autre infraction criminelle.
- Il faut cesser de harceler les victimes d'infractions sexuelles devant le tribunal.

Avant la nouvelle loi, il ne pouvait être question de rapports sexuels forcés entre conjoints. Un homme ne pouvait être victime de viol. Une femme ne pouvait commettre l'infraction de viol. Ces dispositions reflétaient l'idée que l'on se faisait anciennement du rôle des femmes et de la situation des hommes. Les nouvelles dispositions sur l'agression sexuelle permettent à tous de jouir de la même protection.

Auparavant, la victime de viol qui témoignait devant le tribunal était traitée comme si elle était l'accusée. Il était difficile de faire la preuve des infractions sexuelles en vertu des anciennes règles de droit. Le procès portait souvent davantage sur la conduite et la réputation de la victime. La nouvelle loi limite le genre de questions qui peuvent être posées à la victime. La preuve des infractions sexuelles se fait maintenant suivant les mêmes règles que toute autre infraction.

Qu'est-ce que des voies de fait?

Les infractions sexuelles constituent maintenant une forme de voies de fait. Pour comprendre les nouvelles lois sur les agressions sexuelles, il faut comprendre la façon dont la loi traite les voies de fait. L'infraction de voies de fait garde la même définition. Tout emploi de la force dirigée de façon intentionnelle contre une autre

---

* Brochure réalisée par Communications et Affaires publiques, ministère de la Justice, Canada.

personne, sans son consentement, constitue des voies de fait. Le fait de toucher, de gifler, de donner des coups de pied, de pousser, sont tous des exemples de voies de fait si ces gestes sont accomplis contre la volonté de la victime. Toute tentative ou menace d'employer la force constitue aussi des voies de fait.

Qu'arrive-t-il si la victime était consentante?

Si la victime accepte que l'on emploie la force à son égard, il n'y a pas de voies de fait. Si toutefois la victime accepte à la suite de contraintes ou de menaces, dirigées contre elle ou contre un tiers (par exemple, un enfant), il n'y a pas de consentement. De plus, il n'y a pas de consentement si celui-ci est soutiré par la fraude, ou grâce à l'influence exercée par une personne qui a de l'ascendant sur la victime (par exemple, un tuteur ou un professeur).

La nouvelle loi reconnaît qu'un prévenu peut avoir cru de bonne foi que la victime avait consenti. Si la preuve présentée devant le tribunal établit la bonne foi de cette conviction, et que le jury estime que celle-ci est raisonnable, le prévenu ne sera pas reconnu coupable.

Les «voies de fait simples» existent-elles toujours?

La nouvelle loi abolit l'expression «voies de fait simples». Elle prévoit trois degrés de gravité en ce qui a trait aux voies de fait. Les moins graves sont les voies de fait simples, lesquelles n'impliquent que l'emploi de la force ou la menace de l'employer. Elles peuvent faire l'objet d'une poursuite sommaire. La peine maximale est de six mois d'emprisonnement. Si le poursuivant décide de traiter l'affaire de façon plus rigoureuse, la procédure sera plus complexe. La peine maximale serait alors de cinq ans d'emprisonnement.

Qu'arrive-t-il si la victime est blessée par un agresseur?

Il y a deux types d'infractions de voies de fait qu'un agresseur peut commettre.

1. Si la victime subit des lésions corporelles, la peine maximale est de dix ans d'emprisonnement. Selon la nouvelle loi, les lésions corporelles s'entendent de toute blessure qui nuit à la santé ou au bien-être de la victime et qui n'est pas de nature passagère ou sans importance.

2. Si le prévenu blesse, mutile ou défigure la victime, l'infraction est plus grave. Il s'agit alors de «voies de fait graves» et la peine maximale est de quatorze ans d'emprisonnement. Si le prévenu met la vie de la victime en danger, il s'agit toujours de «voies de fait graves» même si cette dernière ne subit aucune blessure.

La situation est-elle différente si l'agresseur se sert d'une arme?

Le fait d'utiliser ou de menacer d'utiliser une arme en perpétrant l'infraction de voies de fait aggrave l'infraction, qu'il s'agisse ou non d'une arme véritable. La peine maximale est alors de dix ans d'emprisonnement.

Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?

La nouvelle loi abolit les anciennes infractions de «viol», de «tentative de viol», «d'attentat à la pudeur contre une personne du sexe féminin» et «d'attentat à la pudeur contre une personne du sexe masculin» et les remplace par la nouvelle infraction «d'agression sexuelle».

La nouvelle loi ne définit pas précisément l'expression «agression sexuelle». Il s'agit cependant de toute forme de voies de fait accompagnée d'activités sexuelles. Les baisers, les caresses et les rapports sexuels constituent tous des agressions sexuelles si la personne qui en fait l'objet n'y consent pas. Le juge ou le jury décide, pour chaque cas, s'il y a eu agression sexuelle.

L'agression sexuelle simple est la moins grave des nouvelles infractions sexuelles. Tout comme les voies de fait simples, elle peut faire l'objet d'une poursuite sommaire ou de procédures plus complexes. Dans le premier cas, la peine maximale est de six mois d'emprisonnement. Si le poursuivant juge l'affaire plus sérieuse, la peine maximale sera de dix ans d'emprisonnement. La procédure appropriée et la peine qui peut en résulter dépendent de la gravité de l'agression sexuelle.

Qu'arrive-t-il si la victime d'une agression sexuelle est blessée?

Ici encore, il y a deux nouvelles infractions. Si la victime subit des lésions corporelles, la peine maximale est de quatorze ans. Si le prévenu blesse, mutile ou défigure la victime, il s'agit alors d'une «agression sexuelle grave». Le prévenu pourrait être condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Encore une fois, si la vie de la victime est mise en danger, il s'agit d'une «agression sexuelle grave», même si elle n'a subi aucune blessure.

Existe-t-il d'autres circonstances qui influencent les inculpations en matière d'infractions sexuelles?

Les inculpations en matière d'infractions sexuelles seront considérées assez graves pour pouvoir entraîner une peine maximale de dix ans d'emprisonnement si le prévenu:

- porte une arme, qu'elle soit véritable ou non;
- utilise une arme;

- o menace d'utiliser une arme;
- o menace d'infliger des lésions corporelles à un tiers (par exemple, un enfant ou un ami); ou
- o est complice de ladite infraction.

Existe-t-il d'autres infractions sexuelles?

La nouvelle loi a reformulé les dispositions ayant trait à certaines infractions (par exemple, le viol, l'attentat à la pudeur) sous le vocable «agression sexuelle». Elle a aboli certaines infractions désuètes. Malgré tout, un bon nombre des anciennes infractions demeurent, y compris celles qui traitent de rapports sexuels avec une personne du sexe féminin âgée de moins de 14 ans, de rapports sexuels avec une personne du sexe féminin âgée de 14 à 16 ans, de l'inceste, de la sodomie, de la bestialité et de la grossière indécence. D'autres infractions (par exemple, le proxénétisme) s'appliquent maintenant aux personnes des deux sexes. De même, le mot «prostitué» désigne maintenant un homme ou une femme.

Quels sont les changements apportés au mode de poursuite applicable à ces infractions?

La nouvelle loi facilite la poursuite en matière d'infractions sexuelles. Elle soulage aussi la victime qui témoigne devant le tribunal du fardeau qu'elle devait supporter auparavant.

Qu'en est-il de la corroboration?

Avant la nouvelle loi, personne ne pouvait être reconnu coupable de viol, d'inceste ou de grossière indécence à moins qu'un élément de la preuve ne confirme la version de la victime. Cela signifie que quelqu'un ou quelque chose devait établir que l'infraction avait été commise et qu'il fallait établir le lien entre l'infraction et le prévenu. Dans la nouvelle loi, la corroboration n'est pas nécessaire. Un prévenu peut être reconnu coupable d'agression sexuelle, d'inceste ou de grossière indécence de la même façon qu'il peut être reconnu coupable de toute autre infraction criminelle.

Que signifie «plainte spontanée»?

Suivant l'ancienne loi, les victimes d'agression sexuelle devaient porter plainte le plus tôt possible après la perpétration de l'infraction. Si une plainte était déposée, elle servait à établir la bonne foi de la victime. Si aucune plainte n'était déposée, il arrivait parfois que le juge ou le jury retienne ce fait contre la victime. La nouvelle loi abolit les règles applicables à la «plainte spontanée». Les victimes d'infractions sexuelles peuvent désormais agir de la même façon qu'agissent les victimes d'autres infractions criminelles.

Qu'en est-il des conjoints?

Le poursuivant peut exiger que les conjoints témoignent l'un contre l'autre concernant toute infraction sexuelle. Les conjoints peuvent aussi être contraints de témoigner dans les cas de voies de fait ou autres atteintes à l'intégrité corporelle d'une victime âgée de moins de 14 ans. Cela signifie que quiconque inflige des mauvais traitements à un enfant n'échappera pas à une poursuite au motif qu'il y a absence de témoin contraignable.

De quelle protection jouit la victime qui dépose devant le tribunal?

Les nouvelles règles de preuve rassurent la victime, homme ou femme, qui craint d'être traitée comme si elle était l'accusé. Le comportement sexuel de la victime ne peut être mis en cause devant le tribunal. Les questions portant sur les activités sexuelles que la victime pourrait avoir avec d'autres personnes que le prévenu sont très limitées.

Le prévenu doit faire connaître son intention de présenter une telle preuve au moyen d'un avis. Le juge doit alors tenir une audition à huis clos (à laquelle le jury et le public ne sont pas admis). Le but de l'audition est de vérifier si le prévenu entend se servir de cette preuve à bon escient. Cette preuve n'est recevable que dans les cas où elle porte:

1. sur les questions portant sur les activités sexuelles de la victime déjà présentées par la Couronne;

2. sur l'identité d'une autre personne qui était présente au moment de la perpétration de l'infraction; ou

3. sur les activités sexuelles que la victime aurait pu faire croire au prévenu qu'elle était consentante.

On ne peut contraindre la victime à témoigner à cette audience à huis clos.

Dans les cas d'inceste, de grossière indécence ou de toute agression sexuelle, le juge doit informer la victime de son droit d'exiger une ordonnance enjoignant de ne pas publier. Si la victime en fait la demande, le juge doit y satisfaire. Cette ordonnance interdit aux média de révéler l'identité de la victime par voie de publication ou de diffusion.

Où puis-je obtenir plus de renseignements?

Consultez un avocat ou le bureau d'aide juridique de votre région ou renseignez-vous s'il existe un programme d'information juridique qui porte sur le projet de loi C-127 sur les infractions sexuelles. Vous pouvez aussi obtenir de plus amples renseignements en vous adressant aux: Affaires publiques, Ministère de la Justice, Édifice de la Justice, Ottawa, Canada K1A OH8, téléphone: (613) 995-2569.

ANNEXE D LE CONTEXTE HISTORIQUE*

Toutes les grandes oeuvres religieuses -- l'Ancien et le Nouveau Testament, le Coran et le Talmud -- autorisent l'homme à dominer la femme. À mesure de la promulgation de lois laïques, on y a incorporé les opinions religieuses selon lesquelles l'homme est supérieur à la femme. Le droit du mari de dominer physiquement et de punir sa femme était le prolongement socialement acceptable de la domination légale qu'il exerçait sur elle.

Au Moyen Âge, dans le monde occidental, on trouvait tout à fait **normal** pour un mari de discipliner physiquement sa femme. C'était son devoir. Un guide sur le mariage très répandu au XVe siècle disait ce qui suit:

> Lorsque vous voyez votre épouse commettre une infraction, ne vous empressez pas de l'insulter et de la rouer de coups ... grondez-la sévèrement et terrorisez-la. Si cela ne suffit toujours pas, ... prenez un bâton et battez-la à plates coutures, car il vaut mieux punir le corps et corriger l'âme que de nuire à l'âme et d'épargner le corps ... Puis, battez-la promptement, non pas par colère, mais par charité et par souci de son âme, afin que les coups soient pour votre mérite et pour son bien.

Vous avez sans doute déjà entendu l'expression anglaise «rule of thumb» (la règle du pouce). Elle tire son origine d'une tradition courante en Angleterre, et William Blackstone l'a résumée comme suit en 1767: il s'agissait du droit pour un mari «de discipliner son épouse avec un fouet ou un bâton (de rotin) pas plus épais que son pouce». Blackstone soulignait la nécessité de limiter la violence à des «motifs raisonnables». La «règle du pouce» était donc un moyen de réglementer le droit du mari de discipliner son épouse.

En 1871, l'Alabama et le Massachusetts répudièrent la tradition selon laquelle la loi autorisait un mari à battre son épouse. En précisant les actes qui étaient désormais interdits aux maris, ces États révélaient en langage juridique quel avait été le sort des épouses en vertu de la loi américaine et britannique:

> Et le privilège, quelque ancien qu'il soit, de la battre avec un bâton, de lui tirer les cheveux, de l'étrangler, de lui cracher au visage ou de lui donner des coups de pied alors qu'elle est à genoux sur le plancher, ou de lui infliger d'autres indignités du même genre, n'est désormais plus reconnu par notre loi.

Au Canada, avant la Loi sur le divorce de 1968, la cruauté physique n'était pas un motif de divorce. Une femme battue touchait

---

* Exemple de discours rédigé par Shirley Endicott Small pour Education Wife Assault.

une pension alimentaire pour motif de cruauté, mais elle devait prouver que celle-ci était extrême et excessive, et qu'elle comportait des gestes mettant en danger sa vie, ou sa santé physique ou mentale. Voici le commentaire qu'un juge de l'Ontario a fait à ce sujet en 1920:

> un mari peut assujettir son épouse chaque jour et même à chaque heure, à un traitement qui fait de sa vie un véritable enfer sur terre, et elle est sans recours si elle est assez robuste pour subir la situation sans que celle-ci nuise à sa santé physique ou mentale.

De 1901 à 1965, le Code criminel mentionnait les voies de fait contre l'épouse comme une infraction spéciale. En réalité, il s'agissait encore d'une loi du genre de la «règle du pouce». Un homme était passible d'une peine de prison de deux ans s'il battait son épouse, mais seulement s'il lui infligeait véritablement des «coups et blessures». D'après la définition légale courante des voies de fait, il s'agit, «par un acte ou un geste, d'appliquer la force ou la violence contre la personne d'autrui». Cette infraction spéciale était donc un moyen de réglementer les voies de fait contre l'épouse. Celles-ci étaient légales à condition de ne pas aller trop loin.

Jusqu'au moment où le mouvement féministe eût porté la question des femmes battues à l'attention du public au début des années soixante-dix, en créant des foyers de transition, les femmes qui demandaient le divorce pour motifs de cruauté physique se butaient souvent, de la part des tribunaux, contre la même réponse basée sur la «règle du pouce». La Loi de 1968 sur le divorce parlait d'une cruauté qui «rend intolérable la continuation de la cohabitation des époux»; autrement dit, les femmes qui demandaient le divorce ne pouvaient pas consentir à la violence. La plupart des épouses qui demandent le divorce pour motifs de cruauté physique mentionnent des actes répétés de cruauté qui se sont produits sur une période prolongée pendant leur cohabitation avec leur mari. De nombreux juges estimaient que ce fait à lui seul constituait le «consentement» et refusaient la demande de divorce.

Dans un cas (Mayberry c. Mayberry), le mari avait été condamné pour voies de fait causant coups et blessures contre son épouse, qui avait dû être hospitalisée en conséquence pendant assez longtemps. D'autres actes de violence de la part du mari ont été cités et admis comme preuves. Néanmoins, le juge a déclaré que la cruauté n'était pas de nature à rendre intolérable la continuation de la cohabitation des époux, mais qu'il s'agissait d'une espèce d'«irritation réciproque infligée par un des époux à l'autre».

Pour mettre fin au principe de la «règle du pouce» dans notre société, il faut reconnaître que l'agression envers les épouses est un crime contre la société. Les policiers et les juges doivent

considérer les actes de violence domestique comme étant aussi graves que les actes de violence entre étrangers. Pour l'instant, le problème des femmes battues est encore considéré comme le dilemme privé de la femme, et la société canadienne ne prend pas l'initiative en vue de protéger une femme battue. Ce principe de non-ingérence, basé sur l'hypothèse que l'homme est maître chez lui et que ce qu'il y fait est son affaire, est la forme actuelle de la «règle du pouce».

ANNEXE E EXEMPLES DE MESURES DE PROTECTION

Que peut faire une femme battue pour se protéger?*

o Consulter un spécialiste en matière juridique ou un(e) préposé(e) du tribunal de la famille concernant ses droits.

o Envisager de porter plainte pour voies de fait, même si elle reste chez elle, ou alors quitter temporairement son foyer en attendant que sa cause ait été entendue.

o Trouver un groupe de femmes susceptibles de lui accorder son appui.

o Trouver une conseillère sociale susceptible de lui apporter son appui.

o Participer à des activités communautaires, afin de se sentir moins isolée et de regagner confiance en elle-même.

o Essayer de prévoir le moment où l'homme risque de commettre un acte de violence et envoyer les enfants chez un(e) voisin(e) ou un membre de la parenté pour demander de l'aide.

o Se familiariser avec les ressources qui existent dans la communauté (par exemple un foyer d'accueil).

o Essayer d'économiser un peu d'argent en prévision d'un cas d'urgence. Ouvrir un compte de banque en son propre nom, de préférence à une autre banque que celle du mari. Demander à la banque de ne pas envoyer les relevés à son domicile, mais qu'elle viendra les prendre en personne.

o Même si elle ne met que 10 $ de côté, dans un endroit sûr, elle pourra au moins prendre un taxi en cas d'urgence.

o Demander à ses voisins d'appeler la police s'ils entendent qu'il y a une dispute.

o Prévoir de sortir de la maison en cas d'urgence. Cacher des vêtements, de l'argent et les clés de la voiture chez une amie.

o Essayer, avec son mari, de fréquenter des membres de la famille et des amis qui savent discuter sans avoir recours à la violence.

o Prendre un emploi à temps partiel en dehors du foyer.

o Continuer ses études ou acquérir des compétences nouvelles grâce à un cours à temps partiel ou par correspondance.

o Ne jamais menacer son conjoint ni lui donner d'ultimatum, à moins d'être prête à y donner suite.

---

* Adapté de l'ouvrage de Shirley Endicott Small et Carol Greenlee, Wife Abuse Understanding The Issues: A Workshop Manual for Community Groups. S'adresser à: Education Wife Assault, Toronto:1985.

ANNEXE F LISTE DE RESSOURCES UTILES

Les organismes suivants donnent des renseignements précieux et à jour sur le problème des femmes battues et d'autres formes de violence au sein de la famille. Vous trouverez peut-être utile de leur demander de vous inscrire, si possible, sur leur liste d'adresses.

Education Wife Assault
427, rue Bloor ouest, Toronto (Ontario) M5S 1X7
Coordonnatrice: Leslie Lawlor (416) 968-3422

Centre for Women Policy Studies
Suite 508, 2000 P Street NW, Washington, D.C. 20036-5997
Tél. (202) 872-1770
Objet: Bulletin d'information et revue trimestrielle -- Response: To The Victimization of Women and Children.

Programme de lutte contre la violence au foyer
Ministère des Services sociaux et communautaires
6e étage, Édifice Hepburn, Queen's Park, Toronto (Ontario) M7A 1E9
Directrice du projet: Vicki Bales Tél.: (416) 963-2648

Section d'initiatives de la lutte contre la violence au foyer
Direction générale de la Condition féminine de l'Ontario, 4e étage, Édifice Mowat, 900, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1C2
Coordonnatrice provinciale: Shirley Mancino Tél. (416) 965-8260

Metropolitan Chairman's Special Committee on Child Abuse
2e étage, 443 Mount Pleasant Road, Toronto (Ontario) M4S 1L8
Coordonnatrice: Lorna Grant Tél.: (416) 440-0888
Objet: Publications et ressources concernant les agressions sexuelles à l'encontre des enfants

Bureau sur la violence dans la famille
Programmes de service social, Direction du développement social, Santé et Bien-être Canada, Ottawa (Ontario) K1A 1B5
Coordonnatrice: Susan Gilman Tél.: (613) 990-9574
Objet: Bulletin d'information Vis-à-vis

Ontario Association of Interval and Transition Houses
Bureau 202, 229, rue College, Toronto (Ontario) M5T 1R4
Coordonnatrice: Trudy Don (416) 977-6619

Centre ontarien de prévention du mauvais traitement des enfants
Bureau 2106, 700, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1E9
Directeur: Sam Morreale Tél.: (416) 965-1900
Objet: Bulletin d'information

ANNEXE G RESPONSABILITÉS D'UN INTERVENANT OU DÉFENSEUR

Que devrais-je savoir concernant la Loi?

Vous devriez avoir une compréhension générale des lois relatives aux femmes battues.
Vous devriez connaître la différence entre:

- le système de juridiction criminelle et le système de juridiction civile.
- les recours au criminel et au civil.
- une accusation intentée par un particulier et une accusation intentée par la police.

Vous devez comprendre la signification de:

- la définition légale des voies de fait, attaque ou agression, des diverses catégories de voies de fait et les conséquences d'une accusation pour voies de fait (par exemple les procédures de condamnation).
- l'ordonnance restrictive.
- l'obligation de ne pas troubler la paix publique.
- l'ordonnance applicable à une seule partie.
- la possession exclusive du foyer matrimonial.
- la différence entre la pension alimentaire pour l'épouse et celle pour les enfants.
- la différence entre une cour de la famille et un tribunal de juridiction criminelle.
- la Loi portant réforme du droit de la famille (c.-à-d. les règlements quant aux biens).
- la Loi portant réforme du droit de l'enfance (c.-à-d. le droit de garde et l'accès).
- la Loi fédérale sur le divorce (c.-à-d. les motifs de divorce et la pension alimentaire).

Vous devez connaître la fonction/le rôle:

- du juge de paix.
- de l'avocat de service.
- du procureur de la Couronne.
- de la police.
- du système d'aide juridique.

o des services juridiques communautaires.

NOTE: Demandez à un(e) avocat(e) qui est sensibilisé(e) à ces questions d'organiser à l'intention de votre groupe de personnel une séance éducative sur les droits juridiques des femmes battues et les options qui s'offrent à elles.

Comment puis-je évaluer les sources de recommandations sensibles à la cause des femmes battues?

Vous avez pour responsabilité de posséder une liste de ressources sensibles aux problèmes de vos clientes (médecins, avocats, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux). Un des moyens de déterminer si c'est le cas, c'est de les rencontrer pour discuter de la possibilité d'organiser un réseau qui vous permettra de vous envoyer réciproquement les femmes battues. Voici quelques questions que vous devriez être prêt(e) à leur poser:

Comprennent-ils les raisons pour lesquelles une femme est battue?

Comprennent-ils les raisons pour lesquelles un homme est violent?

Sont-ils prêts à se documenter sur ces questions?

Sont-ils prêts à se sensibiliser aux besoins uniques de ce groupe de clientes?

Sont-ils prêts à recevoir de nouvelles clientes si on leur en envoie?

Ont-ils des listes d'attente? Demandez des renseignements pratiques, par exemple le montant des honoraires demandés, l'organisation de leur bureau et leur disponibilité.

Accepteraient-ils volontiers que vous et vos clientes fassent une évaluation de leur service et que vous leur en fassiez part?

Y a-t-il certains groupes de personnes avec qui ils arrivent à mieux travailler qu'avec d'autres?

Tenez compte non seulement de ces réponses, mais examinez aussi si vous êtes à l'aise pendant les rencontres avec les personnes-ressources potentielles. Fiez-vous à vos réactions instinctives. Si vous êtes mal à l'aise en posant des questions, ou mal à l'aise en entendant les réponses qu'on vous donne, il est probable que vos clientes seront mal à l'aise, elles aussi. Dans ce cas, cherchez ailleurs! S'il existe dans votre localité un foyer d'accueil, celui-ci possède peut-être déjà une liste de ressources utiles et ne demandera peut-être pas mieux que de vous permettre de vous en servir. Si vous n'avez pas assez de temps pour faire la connaissance de quelqu'un chez qui vous envoyez une cliente, informez-en celle-ci et encouragez-la à vous faire connaître ses opinions et son expérience. Dans bien des cas, j'ai découvert mes ressources en me basant sur les commentaires de mes clientes -- la façon dont elles ont été traitées,

la sensibilité de la travailleuse sociale à leur égard, la capacité de cette dernière d'offrir une aide efficace. (Par exemple: «Je vous donne le nom de deux médecins dans votre quartier dont je n'ai pas encore fait la connaissance. J'aimerais que vous me donniez vos impressions après que vous aurez été chez eux. Si, pour une raison quelconque, vous avez des doutes ou si la façon dont ils vous traitent vous met mal à l'aise, fiez-vous à vos réactions instinctives! Dans ce cas, ce n'est pas la personne qu'il vous faut. Téléphonez-moi et nous trouverons quelqu'un d'autre.») Essentiellement, apprenez à la cliente quels sont ses droits et ses responsabilités en tant que consommatrice d'un service et le droit, à ce titre, d'être sûre d'elle. (Note -- ne lui demandez pas cela si elle est en période de crise, car ce n'est pas le moment de la submerger par de nouvelles demandes.)

ÉVALUATION

Veuillez faire des commentaires sur les questions suivantes. Ces renseignements seront utilisés pour évaluer l'utilité de ce guide de formation et pour établir la nécessité d'autres textes de formation du même genre.

1. **Dans votre travail, avez-vous affaire à des femmes battues, aux membres de leur famille, ou aux deux?**

   _____

   En quelle capacité? _____

2. **Avez-vous trouvé ce guide facile à comprendre?**

   _____

   Commentaires:

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

3. **Qu'est-ce qui vous a été le plus utile dans ce guide?**

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

4. Qu'est-ce qui vous a été le moins utile dans ce guide?

5. Avez-vous des suggestions pour d'autres textes de formation de ce genre? Veuillez donner des précisions quant aux sujets et aux questions que vous aimeriez voir traiter.

6. Ce guide vous a-t-il influencé(e) à faire des changements dans votre travail?

_____

Si oui, veuillez expliquer brièvement en quoi.

7. Étiez-vous à l'aise avec les valeurs de base qui sous-tendent les principes exposés dans ce guide?

_____

Commentaires.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

8. N'hésitez pas à faire d'autres commentaires/suggestions/critiques.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Nous vous remercions de vos commentaires. Nous apprécions vivement votre préoccupation en ce qui concerne les femmes battues et les membres de leur famille, et nous vous remercions d'avoir pris la peine de faire cette évaluation.

Prière de retourner ce questionnaire à:

Deborah Sinclair
a/s Education Wife Assault
427, rue Bloor ouest
Toronto (Ontario)
M5S 1X7

L'auteur

DEBORAH SINCLAIR, M.S.W., C.S.W., est une travailleuse sociale spécialisée dans la consultation, la formation et l'organisation au niveau communautaire concernant le problème de la violence envers les femmes et les enfants. Elle est une des membres fondateurs de l'Emily Stowe Shelter for Women (foyer d'accueil Emily Stowe) et fait partie du Conseil d'administration d'Education Wife Assault. Deborah Sinclair exerce en pratique privée à Toronto (Ontario).

Autres auteurs

DAVID CURRIE, M.S.W., C.S.W., est un travailleur social affecté au service de médecine légale du Clarke Institute of Psychiatry. Il exerce également en pratique privée à Toronto (Canada).
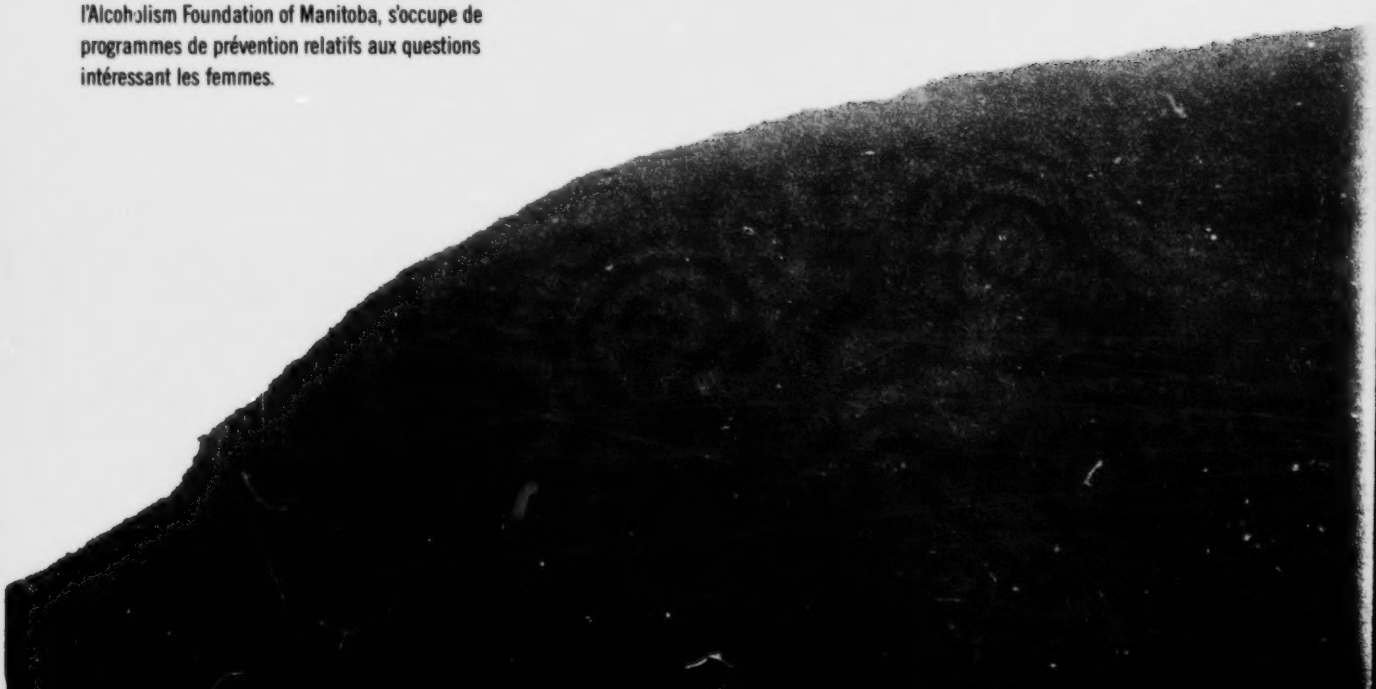
SUSAN HARRIS, M.S.W., travailleuse sociale affectée à l'Alcoholism Foundation of Manitoba, s'occupe de programmes de prévention relatifs aux questions intéressant les femmes.